
Délibération n° 28 - 2022

2 – Projet de procès-verbal de la séance du 04 mars 2022

Membres en exercice : 36

Votants : 22

Ne prennent pas part au vote : 3

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2022 est approuvé

Délibération n° 29 - 2022
3 – Formation :
3-1 - Dossier d'accréditation de l'INSPE

Membres en exercice : 36

Votants : 22

Ne prennent pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : dossier d'accréditation de l'Inspe - offre de formation 2022-2028

Le dossier d'accréditation de l'Inspe pour la période 2022-2028 est adopté à l'unanimité



INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Bretagne

OFFRE DE FORMATION

2022-2028



UBO
Université de Bretagne Occidentale

UNIVERSITÉ DE
RENNES 1

**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

Université
Bretagne Sud
ubs:



Région académique
BRETAGNE

académie
Rennes



Établissement intégrateur

Université de Bretagne Occidentale

Partenaires

Université Bretagne Sud

Université de Rennes 1

Université Rennes 2

Académie de Rennes

Image de couverture : Le Corbusier - La Main Ouverte, 1954 - Dessin FLC 2339 / © Fondation Le Corbusier



Table des matières

1. L'INSPÉ de Bretagne	5
1.1. Carte des formations.....	6
1.2. Effectifs étudiants	7
Premier degré.....	7
Second degré	8
Encadrement éducatif	8
Pratiques et ingénierie de la formation.....	9
Capacités d'accueil	9
1.3. Taux de réussite aux examens et concours.....	10
Obtention du master	10
Réussite aux concours des étudiants de l'INSPÉ de Bretagne.....	12
1.4. Insertion professionnelle des étudiants.....	13
1.5. Organisation de l'INSPÉ de Bretagne	14
Pilotage stratégique de l'INSPÉ de Bretagne	14
Pilotage opérationnel de l'INSPÉ de Bretagne	15
Instances de régulation et de concertation.....	16
Organisation administrative de l'INSPÉ de Bretagne	18
Données patrimoniales	18
Bilan et perspectives	19
2. Politique de formation de l'INSPÉ de Bretagne	21
2.1. Une nouvelle offre de formation initiale	21
Déclinaison académique du cadre national.....	21
Évaluation de la formation et démarche qualité.....	23
Approche par compétences	23
Continuum de formation.....	25
Une formation adossée à la recherche	26
Renforcer la pratique réflexive.....	28
Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.....	31
Consolider la mention « Pratiques et ingénierie de la formation »	33
2.2. Une offre de formation continue renouvelée	35
La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	35
L'INSPÉ, opérateur de formation continue sur le territoire breton	38
2.3. Une formation tournée vers l'international.....	38
Un réseau international très dense	39
Les mobilités : clé de voûte de la politique internationale de l'institut	40
L'INSPÉ de Bretagne dans l'espace éducatif européen et international	42
2.4. Une formation au cœur des enjeux de société	42
L'école inclusive.....	42
Laïcité et valeurs de la République	45
L'égalité entre les femmes et les hommes.....	47
L'éducation artistique et culturelle	49

Vers des usages numériques raisonnés, responsables, formatifs et inclusifs	51
La promotion de la langue bretonne.....	53
L'éducation au développement durable et à la santé.....	54
3. Politique scientifique de l'INSPÉ de Bretagne.....	56
3.1. Réactiver le COSP.....	56
3.2. Structurer et soutenir la recherche en éducation	56
Le séminaire de recherche collaborative en Bretagne	56
Axes stratégiques de la future accréditation.....	57
3.3. Favoriser la recherche participative en éducation	58
Renforcer le partenariat avec l'académie de Rennes.....	58
Soutenir les groupes de recherche et de ressources.....	59
3.4. Valoriser les résultats de recherche.....	60
Organisation de manifestations scientifiques	60
Soutien à des séminaires de recherche	60
Éditorialisation des ressources issues de la recherche et augmentation des données vidéos	61
Revue Education & Didactique	61
Valoriser les travaux de recherche des étudiants	61
4. Des équipes pluri-catégorielles	63
4.1. Des cultures professionnelles diversifiées	63
4.2. Évolution des effectifs enseignants de l'INSPÉ de Bretagne	64
4.3. Stratégie d'emplois	65
Conclusion : feuille de route 2022-2028	67
Annexes	71

Coordonnées du directeur de l'INSPÉ et du Président du Conseil de l'institut

- Nom du directeur de l'INSPÉ de Bretagne : M. Nicolas TOCQUER
Courriel : directeur@inspe-bretagne.fr
- Nom du Président du conseil d'institut : M. André HUSSENET
Courriel : president-conseil-de-l-inspe@inspe-bretagne.fr

Calendrier des instances :

- Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'INSPÉ : 18 janvier 2022
- Conseil d'institut : 25 juin 2021 (vote des maquettes) ; 21 janvier 2022 (vote du dossier d'accréditation)
- Conseil d'administration de l'Université de Bretagne Occidentale : 10 mars 2022
- Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 : 4 mars 2022
- Conseil d'administration de l'Université de Rennes 1 : 10 mars 2022
- Conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud : 8 mars 2022

1. L'INSPÉ de Bretagne

L'INSPÉ de Bretagne a en charge la **formation initiale** des futurs enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, des futurs conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale, et participe à leur **formation continue** en partenariat avec l'académie de Rennes.

L'INSPÉ de Bretagne est une composante universitaire intégrée à l'Université de Bretagne Occidentale. **En partenariat avec les quatre universités bretonnes et l'académie¹, il assure ses missions de formation, participe au développement et à la diffusion de la recherche en éducation, et développe des actions de coopération internationale.**

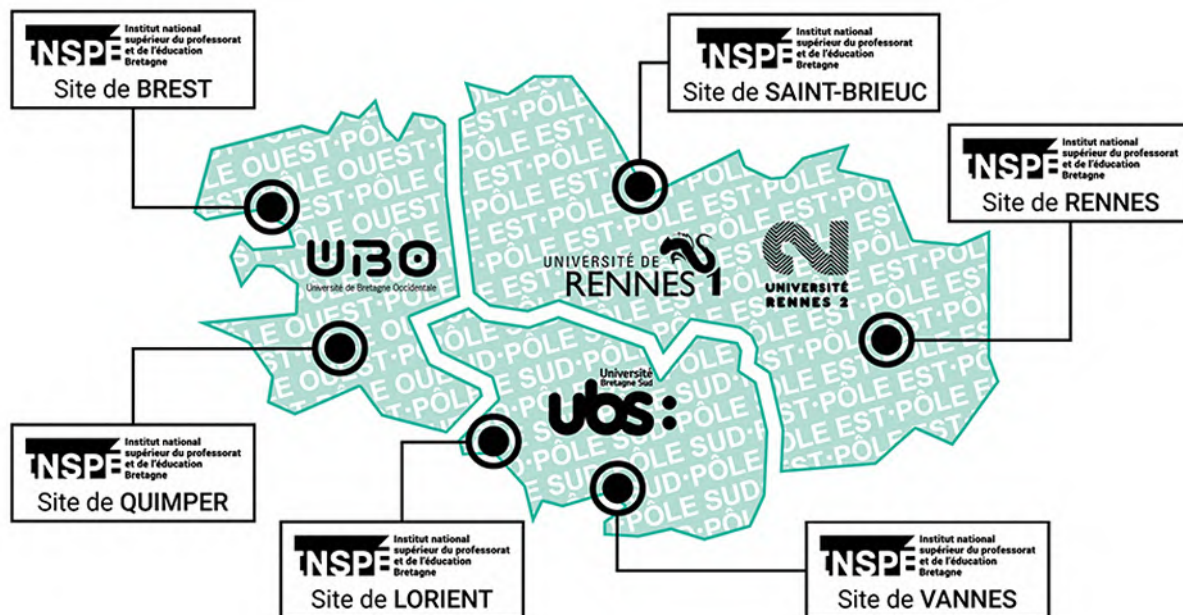
Le précédent dossier d'accréditation, couvrant la période 2017-2021, a été voté par le conseil d'Institut et les conseils d'administration des quatre universités bretonnes. Sa version finale a été adoptée à l'unanimité par le CNESER le 27 juin 2017.

Implanté sur six sites de formation (Brest, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes et Lorient) et structuré en trois pôles (Est, Ouest et Sud), l'INSPÉ de Bretagne est habilité à délivrer le diplôme national de master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) dans les quatre mentions :

- premier degré ;
- second degré ;
- encadrement éducatif ;
- pratiques et ingénierie de la formation.

Vingt-huit parcours sont rattachés à ces quatre mentions. Les formations dispensées reposent toutes sur un équilibre entre enseignements et stages, et proposent une initiation à la recherche.

¹ Une convention de partenariat entre l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2, l'Université Bretagne Sud, l'INSPÉ de Bretagne et l'académie de Rennes définit les termes de ce partenariat.



1.1. Carte des formations

Implantés sur l'ensemble du territoire régional, les sites de l'INSPÉ de Bretagne proposent une offre de formation à la fois cohérente et diversifiée :

- Le master MEEF mention Premier degré monolingue est présent sur tous les sites de formation ; un parcours bilingue est en outre proposé sur le site de Saint-Brieuc ; le parcours « enseignement en immersion » fait quant à lui l'objet d'un partenariat avec l'association Kelenn, basée à Quimper.
- Les 21 parcours de la mention Second degré sont proposés à Brest (8 parcours), Rennes (18 parcours), Saint-Brieuc (1 parcours) et Lorient (4 parcours).
- Le parcours Conseiller principal d'éducation de la mention Encadrement éducatif est proposé à Rennes.
- Trois parcours sont proposés au sein de la mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) : Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (Saint-Brieuc) ; Recherche en didactique (Rennes, Quimper) ; Musicien intervenant (Rennes).

Mention	Parcours	Sites
Premier degré	Monolingue Bilingue breton-français Enseignement en immersion	Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Rennes, Saint-Brieuc
Second degré	Allemand Anglais Arts plastiques Breton Chinois Documentation EPS	Brest, Saint-Brieuc, Rennes, Lorient

	Enseignement professionnel Espagnol Histoire-géographie Italien Lettres modernes Lettres classiques Mathématiques Musique Numérique et sciences informatiques Philosophie Physique-chimie SES SVT SII	
Encadrement éducatif	CPE	Rennes
Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	HG2DS RED Musicien intervenant	Rennes, Saint-Brieuc, Quimper

1.2. Effectifs étudiants

L'évolution sur la période contractuelle écoulée des effectifs étudiants par parcours figure en annexe 1.

Premier degré

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Effectif M1		655	672	470	447	419
Effectif M1 Bis		106	135	120		
Nombre de M1 admis en M2		541	604	430	411	s.o
Effectif M2		584	513	399	570	511
dont	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (diplômant)	215	129	75	147	122
	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (non diplômant)	147	81	17	102	82
	Nombre d'étudiants suivant le M2 complet en vue de l'obtention du master et repassant les concours	222	268	288	321	307

Second degré

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Effectif M1		792	732	641	593	604
Effectif M1 Bis		146	181	170		
Nombre de M1 admis en M2		485	474	428	474	s.o
Effectif M2		550	472	479	638	662
dont	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (diplômant)	278	228	217	190	167
	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (non diplômé)	140	109	104	111	88
	Nombre d'étudiants inscrits en M2 en vue de l'obtention du master et repassant les concours	132	135	158	337	362

Encadrement éducatif

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Effectif M1		59	40	42	34	35
Effectif M1 Bis		5	6	9		
Nombre de M1 admis en M2		34	31	34	25	s.o
Effectif M2		37	33	33	50	41
dont	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (diplômé)	16	10	6	5	6
	Nombre de fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 (non diplômé)	2	4	6	9	8

Nombre d'étudiants suivant le M2 complet en vue de l'obtention du master et repassant les concours	19	19	21	36	27
--	----	----	----	----	----

Pratiques et ingénierie de la formation

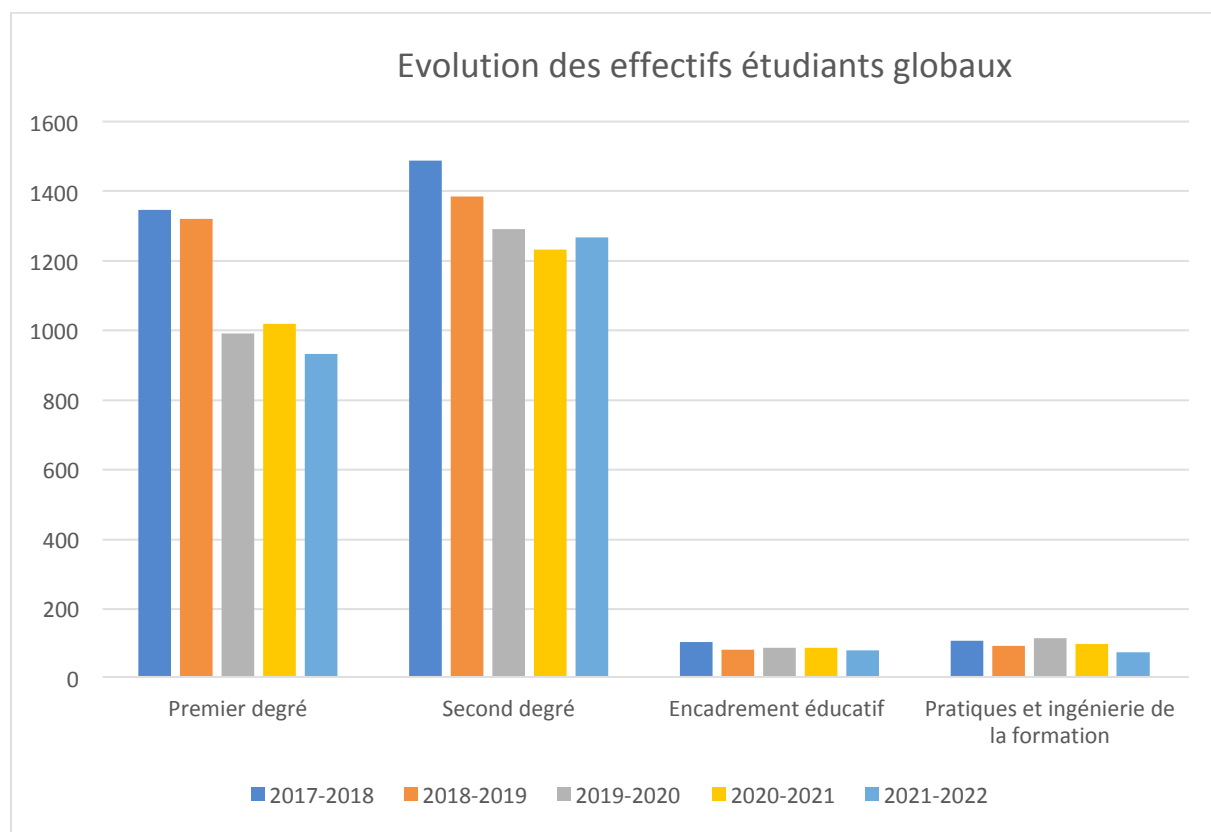
	2017-2018 (pas de M1 HG2DS)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Effectif M1	45	50	61	42	36
Nombre de M1 admis en M2	18	50	59	37	s.o
Effectif M2	60	40	50	48	36

Capacités d'accueil

Une baisse sensible des effectifs est amorcée à la rentrée 2019, qui s'est poursuivie à la rentrée 2020. Cette baisse est liée à la diminution des capacités d'accueil en M1, elle-même corrélative à la réduction du nombre de postes offerts au CRPE dans l'académie de Rennes d'une part et au nombre de stages limité en M2 d'autre part. Pour autant, dans certains parcours du second degré, comme l'EPS et l'histoire-géographie, les effectifs restent nombreux. En M2 en revanche, on constate une augmentation des effectifs à partir de 2020-2021, qui s'explique par l'impossibilité à partir de la rentrée 2020 pour les étudiants non lauréats du concours de s'inscrire en M1 bis. A l'issue du M1, les étudiants ayant validé leur année n'ont donc désormais d'autres possibilités que de s'inscrire en M2. Le volume d'étudiants en M2 se stabilisera à l'avenir à hauteur des effectifs de M1.

La question des capacités d'accueil soulève d'importantes difficultés et donne lieu, chaque année à des discussions entre les partenaires de l'INSPÉ. Plusieurs paramètres doivent en effet être pris en compte pour les établir : les possibilités de stages en M1 (en année N) comme en M2 (en année N+1) ; le taux d'encadrement du côté de l'INSPÉ comme de celui des universités ; les perspectives d'insertion professionnelle. S'il convient assurément de tenir compte de ces paramètres limitatifs, l'accès au master MEEF doit être suffisant pour permettre une poursuite d'étude aux étudiants sortant de L3 tout en maintenant un vivier de candidats au concours suffisant. Un équilibre doit par conséquent être recherché de telle

sorte que les capacités d'accueil se stabilisent : c'est là un objet de travail entre partenaires de l'INSPÉ dans le cadre de la future période contractuelle.



1.3. Taux de réussite aux examens et concours

Le détail des taux de réussite aux examens et concours, parcours par parcours, figure en annexe 2.

Obtention du master

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Premier degré	Nombre d'inscrits en M2	584	513	399	570	511
	Nombre d'inscrits en M2 ayant validé le diplôme	367	374	354	404	s.o
	Taux de réussite	63%	73%	83%	70%	s.o

Pour le premier degré, on constate jusqu'à 2019-2020 une relative stabilité du nombre d'étudiants validant le master alors même que l'effectif est en baisse, ce qui a eu pour effet de faire augmenter le taux de réussite à l'examen. Celui-ci reste stable, aux alentours de 70%, à l'exception de l'année 2019-2020 où il augmente significativement à 83%. Peut-être s'agit-il là de l'effet conjoint de la crise sanitaire et de conditions d'accompagnement plus favorables pour les étudiants, moins nombreux cette année-là.

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Second degré	Nombre d'inscrits en M2	550	472	479	638	662
	Nombre d'inscrits en M2 ayant validé le diplôme	304	285	315	415	s.o
	Taux de réussite	55%	60%	66%	65%	s.o

Pour le second degré, la part de diplômés relativement au nombre d'inscrits reste très stable sur l'ensemble de la période 2017-2022 – autour de 60 % (+/- 5 %) – malgré des effectifs fluctuants.

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Encadrement éducatif	Nombre d'inscrits en M2	37	33	33	50	41
	Nombre d'inscrits en M2 ayant validé le diplôme	28	26	22	34	s.o
	Taux de réussite	76%	79%	67%	68%	s.o

S'agissant de la mention Encadrement éducatif, il est plus difficile d'interpréter les données compte tenu de l'effectif réduit des promotions. On constatera toutefois une certaine stabilité, tant sur le plan des effectifs (à l'exception des années 2019-2020 et 2020-2021 pour les raisons évoquées ci-dessus) que sur celui de la diplomation des étudiants, laquelle reste très élevée (72,5 % en moyenne sur les quatre années).

		M2 Pratiques et ingénierie de la formation			
		EFFECTIFS/ PARCOURS	EFFECTIFS/ MENTION	Taux de réussite/ PARCOURS	Taux de réussite/ MENTION
2017- 2018	HG2DS	21	60	57%	62%
	MI	0			
	RED	39		64%	
2018- 2019	HG2DS	14	40	7%	48%
	MI	8		88%	
	RED	18		61%	
2019- 2020	HG2DS	17	50	53%	68%
	MI	10		90%	
	RED	23		70%	
2020- 2021	HG2DS	17	48	47%	79%
	MI	6		100%	
	RED	25		96%	
2021- 2022	HG2DS	16	36		
	MI	7			
	RED	13			

La mention Pratiques et ingénierie de la formation regroupe des parcours très hétérogènes : Recherche en didactique ; Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire ; Musicien intervenant. Il est par conséquent très hasardeux d'interpréter ces chiffres, d'autant qu'à l'instar de la mention Encadrement éducatif, les effectifs sont relativement faibles. A l'échelle de la mention, les taux de réussite à l'examen sont en augmentation, à l'exception de l'année 2018-2019, qui affiche une baisse sensible. Le taux de réussite du master HG2DS paraît plus faible en comparaison des autres parcours.

Réussite aux concours des étudiants de l'INSPÉ de Bretagne

		Session 2018	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Taux de réussite (admis / présents aux concours) des étudiants inscrits en master MEEF Premier degré	Académie de Rennes	20%	14%	23%	22%
	Autres académies	+ 100 admis	+ 132 admis	+ 128 admis	+ 63 admis
Taux de réussite (admis / présents aux concours) des étudiants inscrits en MEEF Second degré		29,12%	29,71%	32,70%	28,63%
Taux de réussite (admis / présents aux concours) des étudiants inscrits en master MEEF Encadrement éducatif		21,88%	8,93%	16,67%	18,18%

D'une manière générale, les taux de réussite aux concours des étudiants inscrits en master MEEF sont relativement stables : autour de 20 % dans le 1^{er} degré, 30 % dans le 2nd degré et 18 % dans la mention EE. Ces chiffres doivent toutefois être nuancés :

- Ils ne tiennent pas compte du fait qu'un concours est souvent obtenu après plusieurs tentatives : un étudiant inscrit en master MEEF en 2019 à l'INSPÉ de Bretagne et ayant obtenu son concours en 2021 ne sera donc pas comptabilisé dans ces statistiques.
- Les différences peuvent être très importantes selon les parcours : certains parcours du 2nd degré comme les mathématiques ou la physique-chimie affichent des taux de réussite très importants quand d'autres ont plus de mal à placer leurs étudiants.

Il convient par ailleurs de préciser que les étudiants lauréats des concours sont en grande partie issues du master MEEF². Par exemple, 112 candidats ont été reçus (90 étudiants inscrits en 2020-2021 en M1 ou en M2 + 11 étudiants inscrits en 2019-2020 + 1 étudiant admis au 3^{ème} concours) sur 264 postes offerts au CRPE en Bretagne en 2021, soit un taux de pénétration de 42 %.

On retiendra enfin que nombreux sont les étudiants de l'INSPÉ de Bretagne à quitter la région après avoir été reçus au concours. C'est en particulier le cas dans le 1^{er} degré, puisqu'environ 10 à 15 % des étudiants rejoignent ainsi chaque année d'autres académies pour y effectuer leur stage.

1.4. Insertion professionnelle des étudiants

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants une des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur, en plus de la recherche et de l'enseignement.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants titulaires du master MEEF, y compris donc ceux qui réinterrogent leurs choix d'orientation ou qui échouent au concours, l'INSPÉ a engagé un travail dans plusieurs directions :

- un réseau d'enseignants « insertion professionnelle », personnes ressources de proximité sur chacun des sites de formation, a été mis en place ;
- Depuis 2019, un enseignement d'ouverture professionnelle est proposé en master 2 sous la forme d'un module de formation optionnel destiné à aider les étudiants à envisager différentes trajectoires professionnelles ;

² Voir à ce sujet la note d'information n°21-40 de la direction de l'évaluation et de la prospective, MENJS, novembre 2021 : <https://www.education.gouv.fr/media/96385/download>

- un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants formés à l'INSPÉ de Bretagne sur trois années est assuré, en collaboration avec l'observatoire de l'UBO afin d'avoir une visibilité sur l'obtention du concours dans la durée et le type d'emploi occupé en cas d'alternative.

L'enquête d'insertion professionnelle menée par le service d'orientation Cap'avenir de l'UBO sur la cohorte 2018 des diplômés du master laisse ainsi apparaître plusieurs tendances³ :

- Plusieurs années sont souvent nécessaires pour obtenir le concours : les diplômés de 2018 reçus au CRPE ont été lauréats en 2016 (3.8%), 2017 (69.4%), 2018 (18.7%), 2019 (2.9%) et 2020 (5.3 %).

- 30 mois après l'obtention du diplôme, près de la moitié des étudiants non lauréats au concours CRPE travaillent pour la fonction publique (46.7%).

- 60% des non lauréats occupent un emploi en CDD, 37.8% en CDI et 2.2% sont indépendants.

- En termes de catégorie socio professionnelle, 37.9% des non lauréats occupent un emploi de catégorie A ou cadre, 58.9% occupent un emploi de catégorie B ou C, et 2.2% sont artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

La nouvelle maquette de formation s'est nourrie de ce travail expérimental pour intégrer la dimension « insertion professionnelle », avec des enseignements dédiés à la sécurisation du parcours professionnel des étudiants sur l'ensemble de la formation⁴. Les suivis de cohorte se poursuivront désormais et permettront ainsi de connaître plus finement les débouchés du master MEEF et d'ajuster, le cas échéant, l'offre de formation et les modalités d'accompagnement proposées.

1.5. Organisation de l'INSPÉ de Bretagne

Pilotage stratégique de l'INSPÉ de Bretagne

Le partenariat sur lequel repose l'INSPÉ de Bretagne se traduit par une représentation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de gouvernance de l'institut, à savoir :

- **Directoire de l'INSPÉ de Bretagne** : Recteur, Présidents des universités partenaires, Directeur de l'INSPÉ de Bretagne
- **Conseil d'institut** : 28 membres, dont
 - 5 personnalités désignées par le Recteur

³ Voir à ce sujet ANNEXE 3 : insertion professionnelle des diplômés 2018 du master MEEF (Observatoire des parcours de formation et de l'insertion professionnelle, UBO-INSPÉ).

⁴ Voir chapitre 2.1.

- 3 personnalités désignées par les universités de Rennes 1, Rennes 2, UBS
- 2 personnalités désignées par l'UBO
- 4 membres extérieurs désignés par le conseil d'institut
- 14 membres élus parmi les personnels et étudiants de l'INSPÉ
- **Conseil d'orientation scientifique et pédagogique** : 16 membres, dont
 - 8 représentants des 4 universités
 - 4 membres désignés par le Recteur
 - 4 membres désignés par le conseil d'institut
- **Bureau de direction de l'INSPÉ de Bretagne**
 - Directeur, directeurs-adjoints et RAF de de l'INSPÉ de Bretagne
 - 1 représentant par université partenaire
 - 2 représentants du rectorat

Les compétences des organes de gouvernance sont précisées dans les statuts de l'INSPÉ de Bretagne⁵, approuvés par délibération du conseil d'administration de l'UBO le 5 novembre 2019.

Ce fonctionnement institutionnel, certes complexe, garantit l'équilibre territorial et politique de l'INSPÉ de Bretagne car chaque partenaire peut contribuer aux orientations et aux décisions prises concernant l'offre de formation, la recherche ou les projets stratégiques.

Pour autant, si la plupart des instances se réunissent régulièrement et régulent la vie de l'institut, le COSP fait exception : peu de réunions ont été organisées sur la période contractuelle écoulée, si bien que cet espace n'a pas pu véritablement soutenir la stratégie de l'INSPÉ. Pourtant, ses prérogatives, liées à la politique de formation et à la politique scientifique, à l'évaluation des formations et à la prospective, sont essentielles. Il conviendra par conséquent de réactiver cette instance dans la perspective de la prochaine période contractuelle.

Pilotage opérationnel de l'INSPÉ de Bretagne

L'INSPÉ de Bretagne est dirigé par un directeur, assisté d'une responsable administrative et de directeurs ou directrices-adjointes⁶, qui composent **l'équipe de direction**.

L'organisation actuelle de l'INSPÉ de Bretagne repose sur trois pôles géographiques :

- Pôle Est : Rennes et Saint-Brieuc

⁵ Voir ANNEXE 4 : statuts de l'INSPÉ de Bretagne.

⁶ Voir ANNEXE 5 : organigramme général et organigramme des services administratifs de l'INSPÉ de Bretagne.

- Pôle Ouest : Brest et Quimper
- Pôle Sud : Vannes et Lorient

Les **responsables de pôles** coordonnent localement la politique de l'institut. Ils ou elles s'appuient sur des **responsables de sites** qui, eux-mêmes, interagissent avec des **coordinateurs 1^{er} degré** ou des **responsables de mise en œuvre de parcours du 2nd degré**.

On remarquera qu'à l'INSPÉ de Bretagne, seule la mention Premier degré dispose d'une coordination académique, assurée par un responsable de mention. L'absence de coordination académique pour le Second degré, qui rassemble 18 parcours, constitue une réelle difficulté qu'il s'agira de résoudre lors de la future période contractuelle.

La logique géographique ayant présidé à la création des pôles est complétée par une logique transversale, portée par des **chargés de mission** prenant respectivement en charge :

- La recherche
- La formation professionnelle et continue
- Les relations internationales
- Le numérique
- L'éducation artistique et culturelle
- L'école inclusive
- La laïcité et les valeurs de la République
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La langue bretonne

En mettant l'accent sur la logique géographique, l'organisation actuelle de l'INSPÉ peine parfois à rendre lisible sa politique académique. Il conviendra, dans le cadre d'une étude organisationnelle, d'interroger ce fonctionnement et d'opérer, si nécessaire, certains ajustements en renforçant la transversalité au sein de l'équipe de direction.

Instances de régulation et de concertation

Comité pédagogique

Le comité pédagogique de l'INSPÉ de Bretagne regroupe l'équipe de direction (directeur, RAF, directrices et directeurs-adjoints) ainsi que les responsables de sites (Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes et Lorient). Cette instance est mobilisée sur tous les sujets relevant de la politique de formation, susceptibles d'avoir une incidence sur la vie des sites de formation et l'activité des formateurs.

Départements de formation

Les départements de formation de l'INSPÉ de Bretagne sont des lieux de proposition, de réflexion et de coordination de l'offre de formation, qui favorisent l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité, la conduite de projets, la coopération entre formateurs et la contribution des formateurs à la vie de l'institut.

Institués par la direction de l'INSPÉ, ils concernent les disciplines/thématiques suivantes : lettres et langues, mathématiques, EPS, éducation artistique et culturelle, sciences humaines et sociales, école inclusive, histoire-géographie et éducation morale et civique, sciences et technologie, cultures numériques.

Chaque formateur, quel que soit son corps d'appartenance, peut s'impliquer dans un ou deux départements.

Commissions de la vie étudiante et des usagers

Des commissions de la vie étudiante et des usagers sont organisées sur chaque site. Composées de formateurs et d'étudiants élus, elles se réunissent au moins une fois par semestre et fournissent des avis et des propositions sur la mise en œuvre locale des formations et l'amélioration des conditions de travail des usagers.

Bureau recherche de l'INSPÉ

Le bureau recherche est une instance consultative. Il joue un rôle de conseil et de proposition auprès de la direction, du conseil d'orientation scientifique et pédagogique et du conseil d'institut pour le pilotage et le suivi des activités de recherche, les relations avec les unités de recherche et les différents partenaires de recherche.

Commission des personnels

La commission des personnels est une instance consultative interne à l'INSPÉ de Bretagne, créée par délibération du conseil d'institut.

Composée à la fois de membres nommés par le directeur et d'élus des personnels affectés à l'INSPÉ, elle constitue un lieu d'échanges, de débats, de formulation de propositions sur :

- les grandes orientations de l'institut en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;
- la politique des emplois enseignants et administratifs ;
- le budget de l'institut ;
- les conditions de travail et le bien-être au sein de l'établissement.

Organisation administrative de l'INSPÉ de Bretagne

La politique de l'institut prend appui sur des services supports dirigés par un responsable administratif et financier.

Les **100 personnels administratifs** de l'INSPÉ de Bretagne, issus de l'AENES et de la filière ITRF, se répartissent en :

- 7 services centraux :
 - Secrétariat de direction
 - Service de la scolarité centrale
 - Service des personnels enseignants et de la formation continue académique
 - Service des affaires financières et juridiques
 - Service communication
 - Service informatique et multimédia (SIM)
 - Service de la recherche et des relations internationales
- 5 services administratifs de sites composés de :
 - Secrétariats de sites
 - Scolarités de sites
 - Équipes logistiques
 - Assistance informatique de proximité (SIM)

Données patrimoniales

Sites de formation	Rennes	Campus de 2,2 ha ; bâtiments de 40 000 m ² de surface.
	Brest	Campus de 7774,35 m ² ; bâtiments de 5584 m ² de surface.
	Quimper	Site INSPÉ intégré au Pôle Jakez Hélias.

	Saint-Brieuc	Site historique (Théodule Ribot) : Surface parcelle : 1,4 ha Surface bâtiment : 4015 m ² Surface utilisée par le site INSPE : 2675 m ² Nouvelle implantation en septembre 2022 sur le site Beaufeuillage, en cours de réhabilitation.
	Vannes	Campus 5272m ² ; bâtiments 4900m ² environ (Gymnase, parking, logement, espaces verts)
	Lorient	Site INSPÉ intégré aux locaux de l'Université Bretagne Sud

L'INSPÉ de Bretagne se caractérise par un ancrage territorial très fort, puisqu'il est implanté dans les principales villes bretonnes. Il dispose en outre d'un patrimoine immobilier important, en partie lié aux anciennes écoles normales (Rennes, Saint-Brieuc, Vannes), dont les locaux appartiennent principalement aux Départements. On observe toutefois une tendance à la rationalisation et à la mutualisation des moyens, comme ce fut le cas à Quimper, avec le déménagement du site INSPÉ vers le Pôle Jakez Hélias. De la même manière, le site INSPÉ de Saint-Brieuc a vocation à quitter ses locaux actuels pour rejoindre le pôle universitaire Mazier. Force est de constater que, si les locaux historiques de l'INSPÉ possèdent une dimension patrimoniale et esthétique incontestable, leur entretien voire leur restauration représente un coût considérable que l'université de rattachement n'est pas en mesure d'assumer seule. A cet égard, un des objectifs de la future période contractuelle pourrait consister à valoriser et à restaurer ce bâti afin d'offrir aux étudiants comme aux personnels des conditions optimales d'étude et de travail.

Bilan et perspectives

L'INSPÉ de Bretagne dispose de nombreux atouts : un ancrage territorial fort, puisqu'il est présent sur six sites de formation ; un public nombreux et des formations de qualité qui se traduisent par des taux élevés de réussite aux concours et d'insertion professionnelle ; une organisation multisite adossée à la fois aux universités de proximité et aux services académiques. La complexité organisationnelle de l'INSPÉ, liée à cette présence dans tous les départements et à ces multiples partenariats, est cependant source de difficultés : les étudiants, les formateurs, tout comme les partenaires universitaires et académiques, peinent parfois à comprendre les orientations prises à l'échelle académique ou même à

identifier le rôle qui pourrait être le leur dans les processus de décision. La mise à jour de la convention de partenariat entre l'INSPÉ, les universités partenaires et le rectorat, pourrait permettre d'interroger le fonctionnement actuel et d'optimiser l'organisation de l'Institut. Parallèlement, un effort de communication interne, de clarification des procédures, voire une réorganisation interne sont à prévoir pour poser des repères communs et permettre à chacun de se situer dans cet écosystème complexe.

2. Politique de formation de l'INSPÉ de Bretagne

2.1. Une nouvelle offre de formation initiale

Déclinaison académique du cadre national

La nouvelle offre de formation proposée au sein des trois premières mentions du master MEEF découle de plusieurs textes législatifs et réglementaires :

- la loi de juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF ;
- l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particulier ;
- l'instruction et le cahier des charges du 15 janvier 2021 relatifs à l'égalité entre les filles et les garçons ;
- l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République.

Les tableaux ci-après mettent en regard les orientations nationales et leur traduction locale⁷.

Premier degré	
Cadre national	Déclinaison locale
800 h sur les deux années	826 h sur les deux années (+24h langue)
55 % minimum : savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, transmettre les valeurs de la République)	57 % (468h)
20 % minimum : polyvalence, pédagogie générale, gestion de classe	21 % (172h)
15 % minimum : pratique réflexive et recherche	12 % (100h)
10 % : contexte territorial et innovations propres	10 % (86h) : coopération éducative et inclusion

Second degré

⁷ Voir ANNEXE 6 : ventilation horaire des maquettes selon le cadre national.

Cadre national	Déclinaison locale
800 h sur les deux années	800 h sur les deux années ⁸
45 % minimum : enseignement des savoirs fondamentaux	50 % (400 h)
30 % minimum : stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, évaluation et gestion de classe	27 % (214 h)
15 % minimum : pratique réflexive et recherche	13 % (100 h)
10 % : contexte territorial et innovations propres	11 % (86 h)

Encadrement éducatif	
Cadre national	Déclinaison locale
800 h sur les deux années	800 h sur les deux années
45 % minimum : construction du cadre de référence	43 % (340 h)
30 % minimum : efficacité de l'action éducative	31 % (244 h)
15 % minimum : pratique réflexive et recherche	16 % (128 h)
10 % : contexte territorial et innovations propres	11 % (88 h)

Si les tableaux ci-dessus mettent en évidence la relative adéquation des volumes de formation prévus dans les maquettes avec les attendus initiaux, il convient toutefois de préciser que plusieurs enseignements ne sauraient s'inscrire aisément dans un tel cadre, car relevant à la fois des fondamentaux, des stratégies d'enseignement ou encore de la pratique réflexive. La répartition ci-dessus peut par conséquent être nuancée.

⁸ Le volume horaire des parcours bi-disciplinaires (physique-chimie, SVT, histoire-géographie, SES) s'élève à 850h de formation.

S'agissant du contexte territorial et des innovations propres à l'INSPÉ, au regard de l'histoire de l'INSPÉ de Bretagne, des compétences qui y sont développées et des programmes de recherche passés et présents, l'accent sera mis sur la coopération éducative et l'inclusion. Ces thématiques sont au cœur du projet de formation et constituent l'axe structurant de la future période contractuelle.

On remarquera enfin que les volumes présentés ci-dessus ne concernent que les heures de formation en présence d'un enseignant. Or, la logique qui a présidé à l'élaboration des maquettes de formation a consisté à prendre en compte l'ensemble du temps de travail étudiant, soit environ 3000 h sur les deux années de master, y compris le temps de stage et le temps de travail personnel⁹.

Évaluation de la formation et démarche qualité

Les formations proposées par l'INSPÉ font l'objet d'évaluations. Des questionnaires sont adressés aux étudiants du master MEEF en fin d'année universitaire, qui permettent d'opérer des ajustements dans l'offre de formation. De la même manière, les stagiaires de la formation continue sont interrogés sur l'adéquation de la formation qu'ils reçoivent aux besoins qui sont les leurs. Cette logique de démarche-qualité a vocation à être poursuivie et consolidée. Pour ce faire, différents leviers ont d'ores et déjà été actionnés :

- mise en place d'une mission « évaluation de la formation et démarche-qualité » au sein de l'équipe de direction ;
- convocation des conseils de perfectionnement des trois premières mentions ;
- activation du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Les instances ayant vocation à évaluer la formation reposent sur un principe de représentativité de l'ensemble des acteurs : étudiants, formateurs de l'INSPÉ, universitaires, inspecteurs, partenaires associatifs. Pour assurer un suivi régulier et efficace de l'évaluation, il conviendra de garantir la périodicité des conseils de perfectionnement et du COSP, à raison de deux voire trois séances par an.

A moyen terme, une labellisation pourrait être envisagée.

Approche par compétences

⁹ Voir à ce sujet ANNEXE 7 : fiches de présentation des mentions du master MEEF et ANNEXE 8 : maquettes détaillées.

Les maquettes des mentions Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif prennent appui sur le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle » annexé à l'arrêté du 28 mai 2019, qui définit en particulier les blocs de compétences à prévoir au sein des maquettes de formation. Les unités d'enseignement qui structurent les maquettes en sont directement issues.

Premier degré	
Référentiel national – Bloc de compétences	Déclinaison locale
a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	UE2 – Communauté éducative
b. Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	UE1 – Conception et pilotage d'un enseignement inclusif UE 5 – Langue
c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	UE3 – Recherche UE4 – Pratique réflexive

Second degré	
Référentiel national – Bloc de compétences	Déclinaison locale
a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	UE2 – Communauté éducative
b. L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des savoirs	UE1 – Conception et pilotage d'un enseignement inclusif UE 5 – Langue
c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	UE3 – Recherche UE4 – Pratique réflexive

Encadrement éducatif	
Référentiel national – Bloc de compétences	Déclinaison locale
a. Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	UE2 – Communauté éducative
b. Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	UE0 – Politique éducative UE1 – Parcours de formation des élèves UE 5 – Langue
c. Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	UE3 – Recherche UE4 – Pratique réflexive

L'approche par compétence ou « approche programme », en gestation à l'INSPÉ depuis plusieurs années, a vocation à se poursuivre au fil de la future période contractuelle. Il s'agit par conséquent de mettre en place un processus, sur la durée permettant d'atteindre les objectifs suivants au cours de la période contractuelle :

- les compétences travaillées dans les temps de formation sont explicitées ;
- la construction des compétences est progressive et s'opère par paliers ;

- l'évolution des compétences des étudiants fait l'objet d'un suivi, encadré et formalisé à travers des dispositifs de positionnement, la mise en place de parcours personnalisés, la construction d'un portfolio de compétences ;
- les compétences des étudiants sont évaluées dans des situations intégratives variées, à la fois dans les classes et dans d'autres contextes de formation ;
- l'engagement étudiant (mandats électifs, bénévolat, activité associative) est reconnu et valorisé dans la formation.

La première étape a consisté à **adosser chaque unité d'enseignement aux compétences du référentiel de formation** ; la seconde devra permettre de définir des **situations intégratives correspondant aux différentes compétences visées** ; la troisième correspondra à la **refonte des outils d'accompagnement et d'évaluation**.

Continuum de formation

Les métiers du professorat et de l'éducation nécessitent une formation longue, qui ne se limite pas au master. L'INSPÉ de Bretagne milite à cet égard en faveur de l'installation d'un continuum de formation afin de permettre aux étudiants de se familiariser progressivement avec l'univers de l'École et d'acquérir des gestes professionnels. Ce continuum a vocation à se prolonger au-delà du master, dans une logique de formation continuée, et d'offrir ainsi aux enseignants du territoire breton la possibilité de développer leurs pratiques professionnelles.

- **Préprofessionnalisation**

En Bretagne, plusieurs assistants d'éducation en préprofessionnalisation ont été recrutés depuis la mise en place de dispositif en 2019. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions de cette expérimentation, sans doute conviendrait-il de consolider ce parcours en accompagnant davantage les étudiants concernés. De ce point de vue, les compétences de l'INSPÉ pourraient être davantage mobilisées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Une articulation plus étroite avec les composantes universitaires devra en ce sens être recherchée afin de permettre aux étudiants de bénéficier réellement de cette première expérience professionnelle en milieu éducatif.

L'ouverture de « parcours préparatoires au professorat des écoles » (PPPE) constitue également un objectif de la future période contractuelle, même si l'INSPÉ ne saurait être à l'initiative de tels parcours, qui reposent sur un partenariat au niveau licence, entre université et lycée. L'expertise développée au sein de l'INSPÉ pourrait, ici aussi, constituer un solide appui pour élaborer les contenus de formation et faire débiter dès le premier cycle

universitaire l'alternance intégrative qui préside à la formation des personnels enseignants et d'éducation.

- **Formation des fonctionnaires-stagiaires**

La bascule du CRPE, du CAPES et du concours de CPE en fin de M2 nécessite la mise en place d'une formation adaptée pour les fonctionnaires-stagiaires. Cette formation, dont les modalités seront décidées par une commission académique présidée par le Recteur, sera en partie assurée par l'INSPÉ. Selon leur parcours antérieur, les lauréats bénéficieront de parcours de formation adaptés :

- Pour les titulaires du master MEEF ou les fonctionnaires-stagiaires ayant précédemment travaillé sous contrat : parcours d'approfondissement ou de consolidation, de 10 à 20 jours
- Pour les titulaires d'un autre master ou les parents de trois enfants : parcours d'adaptation en alternance à mi-temps.

Les contenus d'enseignement seront précisés dans la perspective de la rentrée 2022, et mettront l'accent sur la laïcité, l'école inclusive et l'égalité entre les filles et les garçons.

Le modèle de formation proposé devra par ailleurs préciser :

- Le statut et les conditions d'inscription des fonctionnaires-stagiaires (étudiants inscrits au sein d'un diplôme d'université ou public en formation continue)
- Les moyens alloués à cette formation, qui s'inscrit dans la continuité du master MEEF.

- **Accompagnement des néo-titulaires**

Afin de sécuriser les néo-titulaires, un accompagnement spécifique pourrait être envisagé sur les trois premières années d'exercice. La future période contractuelle devrait permettre de construire une offre de formation continue, en liaison étroite avec les services académiques, en particulier la DAFPEN, dans le cadre de l'école académique de la formation continue en cours de création.

Une formation adossée à la recherche

Le référentiel de formation des masters MEEF de 2019 accorde une place majeure à la recherche en l'associant étroitement à la posture réflexive. La formation à et par la recherche doit permettre le développement de compétences utiles au praticien réflexif en devenir. Les connaissances scientifiques mobilisées peuvent en effet aider à résoudre des problèmes professionnels et à améliorer la pratique de l'enseignant. Apprendre à lire des

articles scientifiques et comprendre les résultats de recherche en éducation sont donc des objectifs essentiels de la formation. C'est pourquoi le futur enseignant devra, de façon non dogmatique, être capable de mettre en perspective des savoirs scientifiques et identifier les tensions théoriques qui traversent les recherches en éducation. La formation à la recherche doit ainsi conduire à savoir rédiger des écrits, notamment le mémoire de master¹⁰, qui contribuent à construire une posture de praticien réflexif. Le futur enseignant en formation à l'INSPÉ doit par ailleurs découvrir l'intérêt d'une coopération avec les chercheurs dans le cadre d'expérimentations pédagogiques ou d'ingénieries coopératives. L'acculturation au monde de la recherche, la connaissance des espaces de recherche collaboratif et des acteurs de la recherche (laboratoires, collectifs de praticiens, chercheurs, acteurs institutionnels tels que l'Institut Français pour l'Éducation, le Réseau Canopé) sont autant de jalons pour la construction professionnelle future.

Pour atteindre ces objectifs, des choix pédagogiques ont été opérés au sein des nouvelles maquettes :

1. Familiariser les étudiants avec la recherche coopérative
2. Former les étudiants à et par la recherche
3. Permettre aux étudiants de découvrir le monde de la recherche dans le cadre d'un itinéraire personnel de recherche de l'étudiant (IPRE).

- **Familiariser les étudiants avec la recherche coopérative**

L'UE1 « Conception et pilotage d'un enseignement inclusif » intègre deux dispositifs liés à la recherche coopérative.

D'une part, une démarche de conception coopérative de séquences d'enseignement, appuyée sur la recherche, est prévue à hauteur de 24h. Dans l'esprit des « *lesson studies* », il s'agit d'engager les étudiants dans une démarche itérative de conception collective de séquences d'enseignement, articulant :

- conception collective de séquences, appuyée sur les résultats de recherche
- mise en œuvre sur les terrains de stage
- retour en formation : analyse scientifique collective des séances mises en œuvre et propositions d'évolutions.

D'autre part, des ressources scientifiques rassemblées à partir d'une veille collective, seront mises à disposition des formateurs intervenant au sein de l'UE1. On notera à cet égard que les résultats probants du projet Erasmus + « Dispositifs inclusifs de coopération », porté par l'INSPÉ de Bretagne, constituent un véritable atout.

¹⁰ Voir ANNEXE 9 : cahier des charges du mémoire de master.

- **Former les étudiants à et par la recherche**

Le choix a été fait à l'INSPÉ de Bretagne d'identifier une UE spécifique pour la recherche, afin d'identifier clairement les heures d'enseignement spécifiquement dédiées à la méthodologie de la recherche. Réalisé au cours des deux années du parcours, le mémoire de recherche doit quant à lui permettre d'articuler recherches disciplinaires et recherches en éducation.

En première année de master, 50 h de méthodologie de la recherche sont programmées afin de permettre aux étudiants de suivre une initiation à la recherche en vue de la rédaction d'un mémoire rédigé sur les deux années, relevant à la fois de la recherche dans la ou les disciplines et recherche en éducation. Dans le cadre de leurs travaux de recherche (en M1 comme en M2), les étudiants bénéficient d'un tutorat (accompagnement du mémoire, veille scientifique). En deuxième année de master, 30 h sont consacrées à la méthodologie de la recherche et à l'analyse de pratiques professionnelles appuyées sur des travaux de recherche (analyse scientifique de vidéos, de traces d'élèves, etc.)

- **Un Itinéraire Personnel de Recherche de l'Étudiant (IPRE)**

L'IPRE expérimenté depuis 2020 est un dispositif qui a pour objectif de permettre aux étudiants de découvrir des espaces de recherche universitaire et de se familiariser avec le monde professionnel de la recherche en éducation. Une palette de possibilités (colloques, expositions, journées d'études, séminaires, etc) est proposée aux étudiants, qui peuvent ainsi construire leur propre itinéraire. Une plateforme dédiée à l'IPRE recense l'ensemble des possibilités offertes aux étudiants. Certains événements peuvent être suivis en ligne. Il est par ailleurs possible d'engager des démarches autres que celles proposées, sur proposition de l'étudiant ou d'un enseignant, avec validation par le tuteur de mémoire et le responsable de formation. Le tuteur de mémoire émet un avis afin de valider le parcours de recherche de l'étudiant. La soutenance du mémoire est aussi l'occasion de permettre à l'étudiant de valoriser son itinéraire personnel. L'IPRE prendra par ailleurs appui sur un outil numérique d'auto-positionnement pour l'avancée du mémoire de master. Cet outil permettra à l'étudiant, de façon expérimentale dès 2022, de se positionner sur l'avancée de son mémoire mais aussi sur sa connaissance de l'environnement professionnel de la recherche en éducation.

Renforcer la pratique réflexive

Le master MEEF est un master professionnalisant ; la place de l'alternance intégrative y est centrale. C'est en effet l'articulation entre l'expérience sur le terrain et les apports théoriques de la formation qui permet l'acquisition de compétences, la maîtrise des gestes didactiques et la pratique réflexive attendue de la part de tout professionnel de l'éducation.

Durant la première année de master, l'organisation des stages conduit les étudiants à découvrir différents contextes d'exercice : les deux premiers stages des mentions PE et PLC¹¹ se déroulent dans la même école ou dans le même établissement. La troisième mise en stage se déroule dans un nouveau contexte d'exercice (autre cycle, autre niveau d'enseignement). Le début du cursus met ainsi l'accent sur la capacité à observer, à décrire, à raconter, à caractériser les situations professionnelles, à prendre conscience des faits et des démarches que l'on adopte. L'observation du fonctionnement de dispositifs inclusifs, d'unités d'enseignement externalisées ou encore de pôles inclusifs d'accompagnement localisé complète l'offre de formation et met en exergue l'éducation inclusive et les techniques de repérage et de prise en compte de la diversité des élèves dans les écoles et les établissements.

La deuxième année de master est l'occasion de renforcer la capacité des étudiants à comprendre des situations, des faits, des démarches, à les expliquer, à proposer des infléchissements ou des alternatives à leurs pratiques, en se référant à des connaissances issues de la pédagogie, de la didactique, des sciences de l'éducation, de la psychologie, de la sociologie. La construction de l'identité professionnelle des étudiants se décline de façon variable selon les choix des étudiants. Deux cas de figure sont en effet possibles :

- le contrat à tiers temps en responsabilité ;
- l'immersion professionnelle, sous forme de pratique accompagnée.

L'alignement des temps de mise en stage pour chaque parcours résulte du choix de l'INSPÉ de Bretagne de proposer des enseignements mutualisés, participant de la culture commune¹². L'INSPÉ de Bretagne considère en effet essentiel que l'offre de formation soit la même pour tous les étudiants.

- Avoir l'ambition de faire des étudiants des praticiens réflexifs et des praticiennes réflexives, c'est chercher à développer chez tous une **maîtrise pleine, consciente et fondée des compétences du référentiel**, en plus d'une capacité à développer des gestes professionnels.
- La réflexivité doit porter sur toute la **gamme des situations professionnelles**¹³ que rencontre un praticien : celles qui prennent place dans le cadre de la classe ou auprès des élèves, mais aussi d'autres situations tout aussi essentielles, comme la collaboration avec les pairs ou avec d'autres acteurs de la communauté éducative, la

¹¹ Au sein du parcours EPS, le stage est filé, permettant d'explorer la spécificité de la discipline et des activités proposées dans le cadre de l'association sportive.

¹² La spécificité du temps de service des conseillers principaux d'éducation se traduit par une mise en stage à mi-temps, vingt-quatre semaines durant.

¹³ C'est précisément cette gamme de situations professionnelles qui permettra de définir les « situations intégratives » évoquées ci-dessus concernant l'approche par compétence.

conception et la préparation des séances et des séquences, la participation aux instances de l'école ou de l'établissement.

Dans ce processus de développement d'une « professionnalité réflexive », l'école et l'établissement jouent un rôle essentiel.

- Le stage, dans le cadre des masters MEEF, a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer, et de tous les aspects du métier visé. Il donne lieu à un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le ou les tuteurs et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.
- Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant, qu'il vise à conforter. Il permet à l'étudiant de circonscrire le périmètre de la profession à laquelle il aspire et de construire pas à pas son identité professionnelle.

M1	SOPA ¹⁴ <i>Étudiants en binôme</i>	3 périodes en stage massé	Début octobre : 1 semaine
			Deuxième quinzaine de janvier : 2 semaines et 2 jours
			Fin mars : 2 semaines
M1	SOPA Éducation physique et sportive <i>Étudiants en trinôme</i>	Stage filé sur l'année universitaire	Uniquement le vendredi
M1	Observation École inclusive <i>Étudiants en trinôme</i>	Stage massé	3 jours
M2	Immersion professionnelle ¹⁵ <i>Étudiants en binôme</i>	Stage filé	Le lundi, mardi et éventuellement mercredi matin* (6 heures au total) <i>Exception : étudiants libérés 2 semaines avant les épreuves du concours.</i>
M2	Stage en responsabilité - Fonctionnaires stagiaires - Contractuels à tiers-temps	Stage filé	Planning établi à l'année sur 36 semaines, en début de semaine.

¹⁴ Stage d'observation et de pratique accompagnée.

¹⁵ Cette modalité de stage correspond à la « pratique accompagnée » et vise à permettre une montée en puissance progressive de la prise en charge de la classe en responsabilité.

Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Le dispositif d'insertion professionnelle proposé dans le cadre de la formation vise à sécuriser le parcours des étudiants : l'étudiant est accompagné dans l'élaboration d'une stratégie globale d'insertion qui envisage différentes hypothèses et contribue à la personnalisation d'un projet de formation sécurisé.

Dispositif d'insertion professionnelle des étudiants

L'insertion professionnelle intègre deux dimensions :

- le développement professionnel du futur enseignant ou CPE ;
- un projet de sécurisation du parcours et d'ouverture à d'autres champs professionnels.

Quatre moments répartis sur l'ensemble de la formation sont prévus :

Insertion professionnelle	Master 1	Master 2
Développement professionnel	Entrée dans le métier S7	Accompagnement vers le métier S9
Sécurisation du parcours	Ouverture professionnelle S8	Mise en œuvre du projet (non lauréats) S10

1. Entrée dans le métier (master 1, début de S7)

Au moment de l'entrée en formation, ce module vise à aider l'étudiant à situer son parcours dans un continuum, prenant en compte à la fois ses acquis expérimentiels antérieurs à l'entrée en formation et ses perspectives en termes de professionnalisation. Il s'agit d'aider l'étudiant à identifier ses points d'appui en vue d'initier une dynamique de développement professionnel. Ce travail réflexif centré sur la représentation du métier favorise la responsabilisation et le développement de l'autonomie de l'étudiant. Il peut par ailleurs être réinvesti au cours de l'épreuve orale du concours sur l'entretien de motivation.

2. Ouverture professionnelle (master 1, S8)

Ce module vise à aider les étudiants à anticiper les différentes options possibles à l'issue du master, leur permettant ainsi de sécuriser leur parcours d'insertion professionnelle. Il propose d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration d'une stratégie d'insertion en cas d'échec au concours ou de souhait de réorientation. En s'appuyant sur ses compétences, son profil et ses centres d'intérêt et en utilisant les ressources mises à disposition, il est accompagné pour explorer des possibilités de métiers et construire un projet alternatif.

3. Accompagnement vers le métier (master 2, S9)

Il est proposé à l'ensemble des étudiants une réflexion sur leur projet professionnel avec un temps consacré à la projection dans le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation. En s'appuyant sur le travail initié en début de S7 sur sa représentation du métier, l'étudiant peut poursuivre sa réflexion sur l'enseignant qu'il souhaite devenir. Ce travail permet également d'accompagner l'étudiant dans la préparation de l'épreuve orale du concours sur l'entretien de motivation.

4. Mise en œuvre du projet (master 2, fin de S10)

Des ateliers sont proposés aux étudiants non lauréats ou à ceux qui souhaitent explorer d'autres univers professionnels. Il s'agit ici de les accompagner dans la mise en œuvre de la stratégie initiée au cours du semestre 8.

Un portfolio de présentation sert de fil conducteur à l'ensemble du dispositif d'insertion professionnelle proposé sur les deux années de master. Il permet de formaliser et de garder trace des éléments repérés au cours des différentes séances. Le portfolio de l'étudiant constitue un outil personnel permettant également de présenter et démontrer les acquis de formation et de l'expérience en vue d'une reconnaissance par un employeur, quel qu'il soit.

Ce portfolio de présentation est structuré autour de quatre espaces :

- un espace formation (bilan des formations et acquis de formation)
- un espace expériences (bilan des expériences et acquis expérimentiels)
- un espace profil (compétences, valeurs, intérêts, représentation du métier)
- un espace projet alternatif

Support pour la professionnalisation, ce portfolio pourra accompagner les évolutions et les transitions professionnelles tout au long de la vie professionnelle de l'étudiant.

Si la mission insertion professionnelle des étudiants est aujourd'hui une mission partagée par l'ensemble des acteurs de l'INSPÉ et relève désormais de la culture de l'équipe pédagogique, ce projet s'appuie en particulier sur **un réseau de formateurs Insertion professionnelle** déployé sur chacun des sites de formation de l'INSPÉ depuis 2019. Formés à l'approche éducative en orientation, ces enseignants ont pour mission d'aider l'étudiant à se construire un projet personnel de sécurisation de parcours et à l'accompagner dans un travail d'anticipation à moyen et long terme en envisageant différentes hypothèses pendant le parcours de formation.

La démarche d'accompagnement des étudiants proposée dans le cadre de l'insertion professionnelle des étudiants contribue à **la personnalisation du parcours de formation**, avec en particulier le travail sur les compétences personnelles développées avant l'entrée dans le métier, la réflexion sur sa représentation du métier, le travail sur le projet personnel professionnel et la réflexion sur sa propre insertion professionnelle en cas d'échec au concours avec la construction d'un projet alternatif singulier.

Consolider la mention « Pratiques et ingénierie de la formation »

La mention « Pratiques et ingénierie de la formation » (PIF) comprend trois parcours :

- Recherche en didactique (ReD)
- Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (HG2DS)
- Musicien intervenant (MI)

Les parcours ReD et HG2DS, très complémentaires, attirent majoritairement un public en reprise d'études, composé d'enseignants désireux de s'inscrire dans une formation diplômante adossée à la fois à leur pratique professionnelle et aux apports de la recherche universitaire. Ces deux parcours reposent sur un fonctionnement hybride, ce qui facilite le suivi des cours par des étudiants souvent soumis à de fortes contraintes professionnelles.

Le parcours « Recherches en didactique » doit conduire les étudiants à mettre à l'épreuve un travail de recherche sur un terrain particulier. Les objectifs du parcours sont les suivants :

- Construire des outils conceptuels et méthodologiques qui permettent de comprendre et d'expliquer les pratiques de formation, d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que les contextes dans lesquels ils s'inscrivent ;
- Former aux méthodes de recueil et d'analyse de données sur les pratiques de formation, d'enseignement et d'apprentissage ;
- Faire connaître et utiliser les apports des recherches en didactique dans toutes ses dimensions (disciplinaires, comparées) sans négliger l'apport de disciplines contributives (psychologie, sociologie, etc.)

Le choix de cette perspective a pour objectif de conduire à l'acquisition d'un positionnement, de connaissances et de méthodes d'analyse pertinentes aussi bien pour le futur chercheur, expert, consultant, que pour un professionnel de l'éducation amené à s'inscrire dans une dynamique évolutive tout au long de sa vie professionnelle. Adossé au CREAD, le parcours ReD a servi de support très efficace au partenariat développé entre l'INSPÉ et la République centrafricaine : plusieurs étudiants de l'École Normale Supérieure et de l'Université de Bangui ont intégré le parcours avant de poursuivre leur cursus en thèse. Ce programme de coopération, fortement soutenu par l'ambassade de France en RCA, a permis de former des cadres et scientifiques de haut niveau dans une logique de consolidation de l'appareil d'État et de l'institution éducative. Compte tenu de l'évolution probable de ce partenariat et des possibilités offertes par l'enseignement en distanciel, il conviendra dans les prochaines années de questionner, afin de l'élargir, le public cible du master ReD, en lien étroit avec les services académiques.

Le parcours « Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire » permet de développer les compétences nécessaires aux pratiques professionnelles inclusives, dans le domaine de l'accompagnement de la scolarisation de l'enfant en situation de handicap et/ou présentant des difficultés. Prenant en compte l'évolution actuelle des politiques éducatives, des métiers

de l'enseignement et de la formation, le parcours HG2DS permet aux étudiants de se situer dans un cadre institutionnel et partenarial. La formation aux compétences professionnelles s'appuie par ailleurs sur l'acquisition ou le renforcement des connaissances issues des recherches en éducation : psychopathologie, psychologie cognitive, psychologie du développement, psychologie de l'éducation, sciences de l'éducation, sociologie et didactique. Adossé au LP3C, le parcours HG2DS incarne l'expertise développée à l'INSPÉ autour de l'inclusion, d'autant qu'il permet à bon nombre d'étudiants de se préparer au CAPPEI. L'enjeu, lors de la prochaine période contractuelle, va consister d'une part à identifier, en lien avec l'académie, les besoins de formation de personnels experts dans ce domaine afin de calibrer les cohortes ; d'autre part d'améliorer l'organisation de la formation, compte tenu du caractère multi-catégoriel de l'équipe pédagogique¹⁶.

Articulé au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) proposé par le centre de formation des musiciens intervenants (CFMI) relevant de l'université Rennes 2, le parcours « Musicien intervenant » du master MEEF – PIF vise à donner aux étudiants des compétences pédagogiques, didactiques et de recherche dans le domaine de l'intervention musicale à la fois à l'école primaire et dans d'autres contextes, auprès de publics variés : petite enfance, personnes en situation de handicap, personnes âgées. Il prépare le musicien intervenant à mettre en œuvre des projets artistiques et culturels en partenariat et propose un travail de recherche pour transformer les pratiques. Obtenu conjointement avec le DUMI, le diplôme permet d'exercer le métier de Musicien intervenant au sein des collectivités territoriales, des écoles de musique, des entreprises artistiques et culturelles et des associations. Il offre aux musiciens intervenants, une ouverture sur la recherche dans le domaine de la pédagogie. Le parcours MI concerne un effectif très réduit, puisqu'il attire une dizaine d'étudiants chaque année. L'enjeu majeur de la future période contractuelle concerne par conséquent l'attractivité de cette formation, qu'il conviendra de renforcer.

En définitive, la consolidation de la mention PIF, tous parcours confondus, reposera sur une stratégie des publics clairement établie, par une communication accrue et par une coopération étroite avec l'académie de Rennes. Parallèlement, la mention pourrait être enrichie de parcours complémentaires qui permettraient de valoriser l'expertise d'enseignants-chercheurs autour de la formation de formateurs, de l'aménagement des espaces scolaires ou encore du management de l'éducation : cela suppose toutefois de mettre en place des dispositifs de formation continue, à titre expérimental, et de bâtir ainsi un cadre partenarial préalable à l'ouverture de ces formations.

¹⁶ La formation au sein du parcours HG2DS mobilise les formateurs de l'INSPÉ et les corps d'inspection, ce qui pose régulièrement des difficultés d'organisation et de construction des emplois du temps.

2.2. Une offre de formation continue renouvelée

La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

Une stratégie de formation co-construite dans le cadre de l'E AFC

L'INSPÉ de Bretagne participe, dans la continuité de l'IUFM puis de l'ESPE, à la formation continue des acteurs de l'École, enseignants du premier degré et du second degré, CPE, exerçant au sein de l'académie de Rennes voire au-delà. Ce partenariat, inscrit dans la durée, est formalisé chaque année dans le cadre d'une convention signée avec l'académie de Rennes, qui répond à la demande ministérielle de positionnement des INSPÉ en tant qu'opérateurs de formation continue des enseignants¹⁷.

Les formateurs de l'INSPÉ participent également à la conception du plan académique de formation par leur présence dans des comités de pilotage (COFIL académique plan français et mathématiques). Ce positionnement stratégique est à maintenir, notamment pour construire les contenus de la formation initiale, continuée et continue en lien avec la recherche en éducation.

La prochaine période contractuelle devra permettre de renforcer ces liens au sein de la future école académique de la formation continue, à laquelle l'INSPÉ participera. Il s'agira, dans un cadre institutionnel renouvelé, de construire une offre de formation concertée, d'en renforcer la lisibilité et de coordonner les moyens mobilisés. Vigilance reste toutefois de mise sur le modèle économique de ce nouveau dispositif, qui n'est pas encore stabilisé.

Formation des enseignants et des CPE de l'académie

Il s'agit des plans de formation en circonscription ou en département pour le premier degré et du plan académique de formation (PAF) pour le second degré. Les heures effectuées dans le premier degré par des formateurs de l'INSPÉ sont assurées à titre gracieux car elles constituent la contrepartie du service assuré par les PEMF dans la formation initiale des professeurs des écoles. En revanche, les heures de formation assurées par l'INSPÉ dans le cadre du PAF font l'objet d'une facturation à l'académie.

Dans les années à venir, il s'agira de viser un double objectif :

1. rechercher un équilibre financier dans le montant des transactions
2. renforcer la lisibilité des compétences des enseignants-chercheurs et des formateurs de l'INSPÉ sollicités par le partenaire académique.

¹⁷ Circulaire n°2019- 133 du 23 septembre 2019 fixant les axes du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

Si un premier travail de formalisation des procédures a été effectué dans le premier degré, l'absence d'un outil de recensement des compétences peut induire des effets de sur-sollicitation de certains formateurs et enseignants-chercheurs. En outre, la réforme de la formation initiale, le positionnement du concours de recrutement en fin de master 2 et un stage à temps plein des lauréats de concours dès l'année universitaire 2022-2023 impliquent un dialogue avec les autorités académiques pour penser un nécessaire continuum entre la formation initiale, la formation continuée et la formation continue, intégrant pleinement la recherche en éducation. La réactivation du COSP constituera un levier pour fixer les objectifs prioritaires en la matière.

Formation des tuteurs

La formation des tuteurs terrain du second degré est quant à elle contractualisée avec l'académie, pour les fonctionnaires-stagiaires en responsabilité, depuis 2015. Elle mobilise les corps d'inspection et les responsables des parcours sur deux journées académiques relevant de la formation continue des personnels concernés. Cette année, la création du statut d'étudiant en alternance bénéficiant d'un contrat à tiers temps a donné lieu à une formation des tuteurs dans les départements. En revanche, aucun temps de formation pour les tuteurs des étudiants en immersion n'a été contractualisé avec l'académie à ce stade.

La formation des tuteurs terrain constitue un enjeu stratégique à double titre. Il s'agit d'une part de rassurer, accompagner et repérer les besoins de formation du stagiaire pour un service de meilleure qualité vers les usagers du service public d'éducation ; d'autre part de favoriser le développement professionnel des tuteurs terrain, notamment dans le domaine de l'analyse réflexive.

Le tutorat-mixte ayant été réaffirmé dans le cadre de la réforme de la formation initiale, la formation des tuteurs des étudiants, tous statuts confondus – fonctionnaires-stagiaires, contractuels à tiers-temps et étudiants en immersion – revêt un caractère prioritaire car il en va de la qualité d'accompagnement des futurs professionnels. Il s'agira par conséquent, lors de la future période contractuelle, de stabiliser un modèle devant tenir compte des spécificités des publics visés.

Certifications enseignantes

Une coordination académique assurée par l'INSPÉ, commune à la certification académique de formation de formateur (CAFFA) et au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF) se met en place pour créer des ressources communes et des modalités d'échanges de pratiques.

CAFIPEMF

L'INSPÉ mettait en œuvre le module de méthodologie au mémoire dans le cadre de la dernière année de mise en œuvre du CAFIPEMF selon l'ancienne mouture. La conception des contenus du nouveau CAFIPEMF fait l'objet d'un groupe de travail académique auquel l'INSPÉ est fortement associé puisqu'il lui appartiendra à l'avenir de mettre en œuvre le tronc commun académique.

CAFFA

L'INSPÉ a également la charge de la méthodologie du mémoire dans le cadre de la préparation du CAFFA. Il intervient de manière assez limitée sur la formation CAFFA niveau 1 et niveau 2 dont l'objectif est de préparer l'épreuve pratique, avec un cahier des charges qui porte sur les compétences du référentiel des formateurs (2015). Il conviendrait de renforcer la complémentarité de ces deux modules pour que les formations n'apparaissent pas déconnectées du mémoire. C'est l'objet d'un travail engagé avec les responsables académiques de la formation.

Un autre enjeu fort, auquel répond en partie la mise en place d'une coordination commune CAFFA-CAFIPEMF, est de repérer et d'accompagner des formateurs pouvant prendre en charge totalement ou partiellement le module de préparation du mémoire.

Enfin, dans la mesure où l'académie propose aujourd'hui un niveau 3 de spécialisation des formateurs, il semblerait opportun d'étudier la possibilité de l'articuler à un nouveau parcours « formation de formateurs » au sein de la mention PIF du master MEEF.

CAPPEI

Une partie de la mise en œuvre du CAPPEI dépend de l'INSPÉ. L'école inclusive est un marqueur fort de l'identité de l'institut et l'expertise de formateurs est reconnue.

Le modèle de fonctionnement du CAPPEI, datant de 2015, est en cours de réécriture, en lien avec les services du rectorat. Un document cadre sera produit en 2022 pour fixer les objectifs pédagogiques, les modalités financières et organisationnelles. Il permettra de déterminer également le cadre de l'évaluation de la formation et de fixer des objectifs de développement. Pour répondre à la feuille de route RH de l'académie, il sera étudié prioritairement les dispositions permettant de faciliter l'inscription dans le master HG2DS de la mention PIF.

CAPEFE

Dès 2022, l'INSPÉ proposera aux étudiants la possibilité d'obtenir le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement du français à l'étranger (CAPEFE), généralement exigé par les établissements français à l'étranger sous tutelle du ministère des affaires étrangères. Cette certification pourrait également être proposée aux enseignants titulaires ou contractuels de l'académie ayant un projet de mobilité internationale.

L'INSPÉ, opérateur de formation continue sur le territoire breton

Depuis trois ans, l'INSPÉ répond à des demandes de formation émanant d'acteurs qui ne relèvent pas de l'Éducation nationale : ville de Rennes pour les personnels périscolaires, école d'orthophonie, École normale supérieure (site de Bruz). Ces interventions restent limitées et aucune démarche n'a à ce stade été engagée pour faire connaître l'offre de formation.

Le positionnement de l'INSPÉ comme opérateur de formation continue au-delà de l'Éducation nationale constitue un enjeu stratégique pour les trois années à venir : de nombreuses compétences pédagogiques, techniques ou scientifiques peuvent en effet être valorisées auprès du secteur associatif, des collectivités territoriales, voire du secteur privé. La construction d'une telle offre de formation viendrait par ailleurs conforter la soutenabilité de l'offre de formation, tout en mettant en avant l'expertise de l'institut dans des domaines tels que l'inclusion ou les dispositifs de coopération éducative.

Le premier secteur visé est celui des services éducatifs des villes bretonnes les plus importantes, situées sur le même territoire que les écoles de formation. Trois thématiques seraient à développer prioritairement : accompagner le travail personnel de l'élève dans le cadre d'une continuité des apprentissages, prendre en compte les besoins de l'enfant dans le cadre d'une école inclusive, favoriser un climat apaisé par une cohérence des temps éducatifs de l'enfant.

La construction de ce **catalogue de formation continue** requiert trois préalables :

- une cartographie des compétences au sein de l'institut ;
- un accompagnement des formateurs pour leur permettre d'appréhender des contextes et publics différents de ceux qu'ils connaissent ;
- des liens plus étroits entre l'INSPÉ et le service de formation continue de l'UBO.

2.3. Une formation tournée vers l'international

Le 18 février 2021, le Conseil de l'Europe a approuvé la résolution relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà sur la période 2021-2030¹⁸. Il s'agit par-là de renforcer les liens entre les universités et tous les acteurs de l'éducation pour engager davantage d'étudiants mais également de personnels dans l'expérience d'une mobilité européenne ou internationale. Cette résolution vise également à mettre davantage en synergie les domaines d'expertise des acteurs de l'éducation et de la formation à l'échelle européenne. C'est dans le cadre de cette stratégie européenne, qui

¹⁸ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2021.066.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2021%3A066%3AFULL

met en outre l'accent sur l'inclusion, que l'INSPÉ a vocation à inscrire son action internationale et à valoriser son expertise, développée de longue date.

Un réseau international très dense

Au niveau européen : ERASMUS+

Fort du label « bonne pratique » délivré par l'agence Erasmus France, le projet Dico+ (Dispositifs Inclusifs de Coopération), coordonné par l'INSPÉ de Bretagne, impliquant 7 pays européens, a vocation à être prolongé. L'objectif de ce projet consistait à aider les enseignants - 37 en formation initiale et continue - à développer, dans leurs classes, dès le plus jeune âge des élèves, la mise en place de pratiques coopératives innovantes. Des expérimentations, issues des *lesson studies*, ont ainsi pu être menées, et des ressources multimédia produites, qui sont directement accessibles et exploitables en formation. Les membres du consortium ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de s'engager dans de nouvelles expérimentations tant dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche.

L'INSPÉ va également participer au projet transnational « Inter+value » porté par l'académie de Rennes au titre du programme ERASMUS+, dont l'objectif consiste à construire un programme de trois ans de formation et d'échanges sur les situations de plurilinguisme et d'interculturalité en contexte éducatif européen. Ce programme s'adresse à tous les personnels d'enseignement, de formation ou de coopération éducative. De même, l'INSPÉ envisage de rejoindre le réseau des *Teacher academies*, également porté par ERASMUS+, afin d'inscrire son action dans une communauté de pratiques à l'échelle européenne et de poursuivre ainsi son effort vers une internationalisation accrue des pratiques enseignantes. Ces collaborations en perspective devraient permettre de déployer à l'échelle académique la politique internationale de l'INSPÉ de Bretagne, en mobilisant les six sites de formation.

Enfin, l'INSPÉ a construit de longue date un réseau d'écoles partenaires qui offrent chaque année de nombreux terrains de stage pour les étudiants du Master MEEF Professeur des écoles. Ce réseau, déployé sur plusieurs pays européens (Espagne, Italie, Irlande, République tchèque, Suède, Portugal, Hongrie, Pays-Bas, Lituanie) constitue une richesse et un socle précieux pour construire une politique de coopération sur le long terme et affirmer la dimension européenne des formations.

La prochaine période contractuelle devra permettre de renforcer le positionnement européen de l'INSPÉ de Bretagne par la poursuite ou le démarrage de programmes européens, et par une participation accrue aux actions développées dans le cadre de

l'université européenne SEA-EU¹⁹, associant six universités européennes : l'UBO et les universités de Cadix, Kiel, Gdansk, Split et Malte.

Au-delà de l'Europe

Un partenariat avec l'État de Louisiane, le consulat de France de la Nouvelle-Orléans, l'académie de Rennes et l'INSPÉ a été conclu en 2012. Chaque année, une promotion de futurs professeurs de français louisianais est accueillie sur le site INSPÉ de Rennes. Ces étudiants, qui reçoivent une formation à l'INSPÉ, exercent par ailleurs comme assistants dans des écoles, collèges ou lycées de proximité. L'INSPÉ de Bretagne bénéficie de l'exclusivité de ce programme au niveau national et compte le poursuivre et l'intensifier. Si la crise sanitaire a fragilisé les projets en cours en limitant considérablement les mobilités, il apparaît toutefois essentiel de favoriser les échanges culturels et professionnels avec les partenaires louisianais afin de conforter la pratique de la langue anglaise aussi bien chez les étudiants que chez les formateurs.

Le partenariat de coopération éducative avec l'École Normale Supérieure de Bangui a permis à plus de vingt étudiants centrafricains d'obtenir le master MEEF parcours « Recherche en Didactique » depuis le démarrage de ce programme de coopération, en 2018. Parmi ces étudiants, sept vont finaliser leur thèse d'ici 2024. Durant ce partenariat deux cohortes de formateurs de l'INSPÉ de Bretagne se sont rendues à Bangui pour échanger avec les équipes éducatives locales et les instances rectores. L'INSPÉ de Bretagne a pu ainsi contribuer à la reconstruction du système éducatif centrafricain et s'est enrichi en retour d'une expérience de coopération internationale à la fois scientifique, pédagogique et culturelle. Ce partenariat, tributaire des relations diplomatiques entre la France et la République centrafricaine, pourrait être prolongé à la faveur d'appels à projet ou de programmes ciblés sur l'aide au développement des pays d'Afrique sub-saharienne.

L'ouverture de l'INSPÉ de Bretagne à des pays extra-européens va également se traduire par la présence, au sein du COSP, d'universitaires étrangers invités. Des liens pourront ainsi se tisser, en particulier avec des universités canadiennes avec lesquelles l'UBO a par ailleurs développé des ententes spécifiques (Chicoutimi notamment).

Les mobilités : clé de voûte de la politique internationale de l'institut

L'INSPÉ a construit de longue date un réseau d'écoles partenaires qui offrent chaque année de nombreux terrains de stage pour les étudiants du master MEEF Professeur des écoles. Ce réseau, déployé sur plusieurs pays (Espagne, Italie, Irlande, République tchèque, Suède, Portugal, Hongrie, Pays-Bas, Lituanie, États-Unis, Sénégal) constitue une richesse et un socle

¹⁹ <https://sea-eu.org/?lang=fr>

précieux pour construire une politique de coopération sur le long terme et affirmer la dimension internationale des formations.

Renforcer les mobilités sortantes et entrantes

Avant janvier 2020, 35 étudiants participaient à des mobilités courtes pour réaliser un stage de pratique accompagnée dans des écoles partenaires. 10 étudiants seulement ont pu partir à l'étranger en 2020-2021 en raison du contexte sanitaire. Les mobilités d'études pour un semestre dans une université partenaire concernant quant à elles 7 à 10 étudiants chaque année. Deux étudiantes seulement ont bénéficié de ce dispositif en 2020. A la faveur du déploiement du CAPEFE et surtout d'un retour à des conditions normales de circulation à l'échelle mondiale, les mobilités sortantes d'étudiants – en M1 comme en M2 – seront fortement encouragées par l'INSPÉ.

Les mobilités entrantes d'étudiants et d'enseignants-chercheurs vers l'INSPÉ de Bretagne tendent quant à elles à diminuer d'année en année, probablement en raison de la barrière de la langue. On notera toutefois que le master ReD a contribué au rayonnement international de l'INSPÉ, à tout le moins à l'échelle de la francophonie. Il conviendrait de relancer une dynamique d'accueil plus ambitieuse. A cet égard, le programme Erasmus+ 2021-2027 pourrait s'avérer un levier efficace car une offre de mobilités plus large et plus flexible est désormais proposée. Il sera en particulier possible d'accueillir des doctorants.

Développer les mobilités hybrides

Sans remettre en cause les mobilités physiques pratiquées jusqu'alors, des **mobilités hybrides** sont progressivement introduites dans les programmes ERASMUS+, qui permettent d'envisager des séjours de courte durée (5 à 30 jours ou 2 à 12 mois) impliquant le cas échéant, un stage ou une formation en mobilité physique, adossé à un module de formation à distance. Par ailleurs, un nouveau dispositif, le programme intensif hybride (de groupes) permet à des étudiants de trois pays européens différents de coopérer à distance sur un même objet de recherche ou de formation tout en offrant la possibilité d'une rencontre de 5 à 30 jours entre ces groupes. Ce programme peut concerner entre 15 et 20 étudiants. Il s'agit là de leviers qu'il conviendra de mobiliser lors de la période contractuelle 2022-2027 pour surmonter les obstacles posés par la crise sanitaire. L'objectif de **permettre à tous, étudiants comme formateurs, de prendre part à un projet européen** via ces mobilités hybrides va s'appuyer sur le dispositif de mobilité virtuelle adossé à la plateforme etwinning. Particulièrement dans les parcours du master MEEF Premier degré, la conception de projets interdisciplinaires inclusifs pourrait ainsi prendre appui sur un espace de ressources ouvert sur l'Europe.

Déployer le CAPEFE

Ces mobilités permettent aux étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs de vivre une expérience de citoyenneté européenne. La mise en œuvre de la **certification CAPEFE** pour des étudiants en master MEEF PE, PLC, CPE doit leur permettre d'inscrire cette première expérience dans un projet à plus long terme. Une préparation, suivie d'une session de certification, seront proposées dès 2021-2022.

L'INSPÉ de Bretagne dans l'espace éducatif européen et international

Inscrire l'INSPÉ de Bretagne dans l'espace éducatif européen et international suppose d'identifier et de **renforcer les partenariats structurants**. A cet égard, une attention particulière devra être portée à la coopération avec l'Allemagne. Le besoin de former des enseignants habilités à enseigner l'allemand dans le premier degré est grand. Le consortium impliqué dans le projet Dico+ représente un vivier de partenaires dont les pratiques collaboratives ont été éprouvées. Parmi ses membres, l'Espagne et l'Italie, de par leur proximité linguistique et géographique ont un lien privilégié qu'il conviendra de maintenir et de renforcer.

L'affirmation dans cet espace européen doit également se traduire par l'accueil d'étudiants peu francophones, ce qui implique de développer une **approche inclusive de la langue** dans les formations et de proposer aux étudiants en mobilité entrante des formules d'accueil en famille. Pour améliorer la lisibilité de l'offre de formation, il conviendra d'identifier dans les parcours les cours accessibles en anglais (English friendly) à différents degrés (diaporama en anglais par exemple). Enfin, l'expérimentation de traducteurs vocaux ainsi que la formation des personnels en langues étrangères apparaissent prioritaires.

2.4. Une formation au cœur des enjeux de société

L'école inclusive

Le service public de l'Éducation nationale « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »²⁰.

²⁰ Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, modifiant l'article L.111-1 du Code de l'éducation.

Pour devenir pleinement inclusive, l'École doit remettre l'accessibilité des apprentissages et l'adaptation de l'environnement scolaire au cœur de sa pratique.

Dans le dossier d'accréditation 2017-2021, l'ESPE de Bretagne s'est construite avec une ambition autour de la notion « d'école inclusive et bienveillante » pour une prise en compte des difficultés de tous les élèves. Cette orientation stratégique a commencé à se retrouver au cœur des contenus de formation en privilégiant une approche intégrée autour de contenus incontournables à traiter de manière complémentaire en formation et sur les lieux d'exercice professionnel. Quelques heures de formation spécifique ont dès lors été programmées au sein des mentions Premier et Second degré du master MEEF, une formation au CAPPEI a pu être proposée, et certaines formations de formateurs ont pu voir le jour.

Cette ambition est fortement réaffirmée dans le présent dossier d'accréditation avec pour objectifs de permettre à l'École d'être pleinement inclusive, d'**assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves** de la maternelle au lycée, et de prendre en compte leurs singularités ainsi que leurs besoins éducatifs particuliers.

Formation initiale

Dans le cadre de la formation initiale des étudiants et stagiaires en M1 et M2 MEEF Premier et Second degrés, l'INSPÉ de Bretagne a eu à cœur d'irriguer ses maquettes de formation de contenus liés à l'école inclusive, conformément l'arrêté du 25 novembre 2020 « fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particulier ».

En master 1 :

- de nombreux contenus d'enseignement proposés dans le cadre des enseignements mutualisés ont pour objectifs d'aborder la notion d'école inclusive (Enjeux de l'école inclusive ; adaptation de l'école aux diversités et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : études de cas ; les modèles théoriques de l'enseignement efficace : la différenciation ; travailler en partenariat dans le cadre de l'école inclusive...) et de créer une culture commune autour de ces différents enjeux.
- L'UE1 intitulée « Conception et pilotage d'un enseignement inclusif » va permettre aux étudiants d'apprendre à concevoir, conduire et réguler une séance disciplinaire inclusive.
- L'UE4 intitulée « Pratique réflexive » a pour objectifs de développer la posture professionnelle des étudiants et d'aborder les notions de climat scolaire et d'éducation inclusive.

- Enfin, l'INSPÉ a souhaité proposer deux jours de stage d'observation dans un contexte différent, voire dans un dispositif ou une structure relevant de l'école inclusive (SEGPA, IME, ULIS école, ULIS collège, hôpital de jour...), à l'ensemble de ses étudiants de master 1 PE et PLC précédés d'une demi-journée de préparation afin de leur permettre de profiter pleinement et sereinement de cette opportunité. Cette mise en stage a été rendue possible dans le 1^{er} degré grâce à un partenariat efficace entre l'INSPÉ et les directions académiques des 4 départements bretons.

En master 2, des temps d'analyse de pratiques seront spécifiquement orientés vers les problématiques de l'école inclusive : prise en charge du handicap, rôle de l'AESH, mise en place d'enseignements différenciés, etc.

Formation continue : CAPPEI et master HG2DS

L'INSPÉ accueille des stagiaires qui se préparent au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) : deux options sont actuellement proposées en Bretagne : les troubles des fonctions cognitives d'une part, la grande difficulté scolaire d'autre part. Chaque année, une soixantaine de stagiaires du 1^{er} et du 2nd degrés bénéficient de cette préparation, qui leur permet non seulement d'accroître leurs connaissances et compétences autour des grandes notions de l'école inclusive mais d'entamer un cheminement afin de jouer le rôle de personne-ressource au sein de leur établissement. Depuis quelques années, ces stagiaires ont de surcroît la possibilité de s'inscrire parallèlement en master 1 MEFF parcours « Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire » (HG2DS).

Le parcours HG2DS a pour premier objectif de répondre aux besoins de formation reconnus dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et dans celle du 8 juillet 2013 qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous. Au sein de l'Éducation nationale, la formation aux pratiques de l'école inclusive est fixée par le B.O spécial n°7 du 16 février 2017. Le second objectif visé par le parcours HG2DS concerne la formation par la recherche et à la recherche de professionnels ayant une expérience dans le domaine des pratiques inclusives et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. La seconde année permet aux professionnels d'approfondir leurs connaissances et parallèlement d'acquérir les compétences inhérentes à la fonction de personne-ressource. Chaque année, plusieurs stagiaires CAPPEI s'inscrivent en parallèle au M1 HG2DS. Nombreux sont ceux qui s'inscrivent l'année suivante en M2 HG2DS ; certains poursuivent en thèse. Depuis la création du parcours HG2DS, une dizaine d'enseignants ont soutenu une thèse après avoir obtenu le master ou sont en cours de thèse.

Formation de formateurs

Compte tenu de cette orientation forte en direction de l'école inclusive, l'INSPÉ de Bretagne envisage de renforcer son offre de formation de formateurs autour de l'accessibilité universelle des apprentissages.

Laïcité et valeurs de la République

La laïcité et la question des valeurs républicaines s'imposent aujourd'hui en tant que questions complexes et socialement vives pour la République mais aussi pour l'École, qui doit relever le double défi de transmettre ces principes et valeurs, et de permettre la construction d'une citoyenneté républicaine et démocratique.

L'enjeu est donc de taille pour la formation initiale qui se doit, en tant que formation universitaire, de consolider les compétences intellectuelles des étudiants, de favoriser leur rapport critique aux savoirs et de faciliter l'adoption par ces futurs enseignants et personnels d'éducation d'une posture laïque. La formation professionnelle qu'ils reçoivent doit aussi leur permettre de construire cette posture dans des contextes souvent inédits, indéterminés et parfois marqués de conflictualités.

L'INSPÉ de Bretagne se donne pour ambition de permettre à l'ensemble des étudiants inscrits en master MEEF de se doter d'une solide culture professionnelle autour de la transmission des principes et des valeurs constitutifs du projet républicain. Faire vivre ces valeurs et travailler aux enjeux et modalités de leur transmission constitue une priorité du projet de formation. Cette priorité est aussi articulée à la logique de préparation aux concours de recrutement au travers de l'épreuve orale d'admission « Entretien avec le jury » visant à apprécier l'aptitude des candidats à « s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité (...) » et à « faire connaître et partager ces valeurs et exigences ».

Un parcours de formation à la laïcité et à la transmission des valeurs

Un parcours de formation des étudiants sur les deux années de master est mis en place et adossé au référentiel des compétences professionnelles. Il permet de construire prioritairement les compétences communes « Faire partager les valeurs de la République » et « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». Ce parcours de formation prend appui à la fois sur des enseignements mutualisés à l'ensemble des masters et sur des enseignements spécifiques intégrés aux didactiques des disciplines. Ce parcours a vocation à préparer les étudiants à l'épreuve orale d'admission « Entretien avec le jury ». Si les heures de formation relèvent principalement de l'UE2 (Communauté éducative), il convient de préciser que les thématiques liées à la laïcité et aux valeurs de la République sont également abordées dans les UE1 (Conception et pilotage d'un enseignement inclusif), UE3 (Recherche) et UE4 (Pratique réflexive).

	Master 1		Master 2
S7	UE2-EC2 Incarner et faire vivre les valeurs de la République (8 heures) - La laïcité et ses enjeux - Transmettre des valeurs à l'école - Parcours citoyen, EMC, EMI	S9	UE2-EC2 Incarner et faire vivre les valeurs de la République (10 heures) - École et laïcité : faire face à des situations complexes - Construire la liberté d'expression dans la classe
S8	UE2-EC2 Incarner et faire vivre les valeurs de la République (16 heures) - Pédagogie de la laïcité et des valeurs - Débat et construction de l'esprit critique - Enseignement et faits religieux	S10	

Bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'un « module » spécifique au sein des maquettes, les 36 heures de formation initiale préconisées par l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République sont de fait atteintes sur le M1 et le M2, puisque les étudiants bénéficieront de 34h dédiées auxquelles s'ajouteront les heures « disciplinaires » orientées vers ces problématiques.

Construire une culture commune à l'INSPÉ de Bretagne

En appui au projet de formation, l'INSPÉ de Bretagne souhaite développer une culture partagée sur la laïcité et les valeurs républicaines, qui constituent des enjeux essentiels pour l'École. Pour ce faire, quatre chantiers seront ouverts sur la période contractuelle 2022-2027 :

- 1) Construction d'un dispositif pluriannuel de formation de formateurs afin de :
 - renforcer pour chaque enseignant, la connaissance et l'appropriation des éléments constitutifs de la culture professionnelle relative à la transmission des valeurs afin d'en envisager l'intégration dans les dispositifs de formation initiale ;
 - faciliter la mise en place du parcours de formation à la laïcité en formation initiale ;
 - initier des travaux de recherche sur des objets liés à la laïcité et aux valeurs.

- 2) Création d'espaces numériques de ressources « Laïcité et valeurs » pour les étudiants et les formateurs.

- 3) Animation renforcée de la vie culturelle et intellectuelle de l'INSPÉ
 - ouverture d'un cycle de conférences annuel « laïcité et valeurs » construit dans le cadre des partenariats existants avec le secteur associatif ;
 - mise en place de journées d'études, manifestations, expositions ;
 - publication biannuelle d'une newsletter.

- 4) Constitution d'une équipe académique de pilotage permettant d'assurer la cohérence et le suivi global du projet de formation à la laïcité et aux valeurs de la République.

L'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes en tant que valeur, principe démocratique et objectif pour le système éducatif, apparaît dans le code d'éducation de la manière suivante : « L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et doit favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi que la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes ». Le système éducatif dans son ensemble a donc un rôle essentiel à jouer dans la marche vers une société plus égalitaire, en contribuant à l'évolution des manières de penser et de faire des jeunes générations, en vue de modifier les divisions sexuées des rôles dans la société, qui constituent des sources de discriminations. Cette priorité a été affirmée dans la loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013 puis dans l'instruction interministérielle du 15 janvier 2021 relative à la formation des personnels à l'égalité filles/garçons. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bretagne couvrant la période 2021-2024. L'INSPÉ est signataire de ce texte et apparaît en particulier dans l'annexe III relative à l'enseignement supérieur, en tant qu'acteur de la formation des enseignants sur les questions d'égalité et de discrimination. L'acquisition d'une culture de l'égalité par les étudiants de l'INSPÉ, futurs acteurs du système éducatif est donc fondamentale pour parvenir à une égalité réelle au sein de l'École et de la société.

En tant qu'institut de formation des enseignants et des personnels d'éducation, l'INSPÉ est un vecteur essentiel de cette culture de l'égalité et du respect mutuel auprès des enseignants, des formateurs, des étudiants et des élèves. L'INSPÉ de Bretagne a donc structuré son action dans le domaine de la promotion de l'égalité autour de 3 axes.

Promouvoir une culture de l'égalité

Il s'agira, conformément à l'instruction ministérielle du 15 janvier 2021, de permettre aux étudiants de se **construire une culture de l'égalité** à partir du principe suivant : ce qui est expérimenté à l'INSPÉ, dans les différents espaces de formation, a vocation à être transposé dans la pratique professionnelle. Pour ce faire, plusieurs thématiques sont et seront abordées dans la formation : les stéréotypes de genre à l'École et dans la société, la mixité, l'orientation professionnelle non genrée, les discriminations de genre, l'éducation à la sexualité, les violences sexistes et sexuelles. Il conviendra à cet égard d'identifier les heures de formation explicitement consacrées à ces thématiques afin d'atteindre les 18 h prévues

dans l'instruction ministérielle et de dessiner ainsi un parcours lisible pour les étudiants, comparable au parcours de formation sur la laïcité évoqué plus haut.

La lutte contre les stéréotypes de genre et la promotion d'une culture de l'égalité passe encore par des actions de formation continue, de formation de formateurs, des manifestations (Journées d'études, conférences, tables rondes, expositions) et des activités de recherche, en lien avec le rectorat et les partenaires associatifs ou institutionnels de l'INSPÉ.

On insistera enfin sur le rôle des bibliothèques universitaires de l'INSPÉ en matière d'éducation à l'égalité : une politique documentaire volontariste dans ce domaine, adossée aux dispositifs de formation ou de sensibilisation, contribuera à forger une culture commune²¹.

Prévenir le harcèlement

Faire vivre le principe de l'égalité au sein de l'INSPÉ et par ricochet dans les écoles et les établissements fréquentés par les étudiants, cela passe par la **lutte contre toute forme de harcèlement**. Identifier les mécanismes du harcèlement, former les étudiants et les personnels aux procédures d'alertes, rappeler les règles de droit, anticiper et prévenir les situations de violence : autant d'enjeux essentiels, dont les bénéficiaires se feront sentir à la fois en classe et hors la classe. Sur ce point encore, la formation de formateurs s'avère le levier essentiel à actionner dès le début de la période contractuelle. Sur le plan institutionnel, il conviendra d'inscrire l'INSPÉ dans le réseau universitaire breton dédié à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes composé d'universités (UBO, UBS, Université de Rennes 1, Université Rennes 2) et de grandes écoles bretonnes.

Viser l'égalité professionnelle à l'INSPÉ

Les situations d'inégalité ou d'iniquité peuvent aussi se manifester en contexte professionnel. A cet égard, il conviendrait de dresser chaque année le **bilan social de l'INSPÉ de Bretagne**, afin d'identifier, à partir d'indicateurs RH objectifs (avancement de carrière et promotions, temps partiel, occupation des postes à responsabilité, occupation des postes à responsabilité, etc.) les potentiels déséquilibres susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'organisation.

²¹ Voir à ce sujet Florence Salanouve (dir.), *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2021.

L'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le projet culturel de l'INSPÉ de Bretagne s'inscrit dans la dynamique du 100 % **Éducation Artistique et Culturelle** avec l'ambition d'accompagner l'ensemble des étudiants des différents parcours du master MEEF dans la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC). Il s'agit par-là de prolonger dans le cursus universitaire la construction d'un parcours initié antérieurement.

Une offre diversifiée est donc proposée aux étudiants :

- Pratiques vocales et chorales
- Ateliers de pratiques artistiques et/ou scientifiques
- Conception d'expositions
- Résidences d'artistes
- Parcours du spectateur : théâtre, danse, cinéma, opéra, concerts, musée, centre d'art contemporain, découverte du patrimoine et de l'architecture
- Agenda culturel : prix de la Littérature Jeunesse, Printemps des poètes, Semaine de la Presse et des médias à l'école, Semaine de la francophonie, Fête de la science, La Grande Lessive, La classe, l'œuvre !, Nuit des Musées
- Conférences et rencontres avec des chercheurs, enseignants-chercheurs, scientifiques, écrivains, directeurs et médiateurs de structures culturelles sur le territoire.

Une large place est faite aujourd'hui aux projets artistiques croisant les domaines des sciences et/ou de la technologie ainsi qu'à la prise en compte des questions artistiques soulevées par le numérique.

Si l'éducation artistique prend place en tant que telle au sein de la formation initiale, en particulier dans le Premier degré, elle relève également des enseignements mutualisés entre les différentes mentions du master. Elle favorise en effet le croisement des disciplines et l'acquisition de compétences transversales essentielles aux futurs enseignants et personnels d'éducation. Elle constitue enfin un support particulièrement efficace aux politiques académiques évoquées dans le présent dossier : qu'il s'agisse de la laïcité et des valeurs de la République, de l'école inclusive, de l'égalité entre les femmes et les hommes, nombreuses sont les possibilités offertes par l'art et la culture pour sensibiliser les étudiants à ces enjeux de société.

Un pôle de ressources en EAC à l'échelle académique

Les activités proposées inscrivent l'INSPÉ de Bretagne dans un réseau comprenant des structures culturelles et artistiques, des acteurs institutionnels, des écoles et des établissements scolaires.

Il apparaît essentiel, pour le public de l'INSPÉ, de se familiariser avec la conduite de projet culturel, de comprendre l'organisation des structures partenaires, tout en développant un réseau susceptible d'être mobilisé ultérieurement. C'est pourquoi, l'INSPÉ envisage, en complémentarité avec les différents pôles ressources éducation artistique et culturelle (PRÉAC) déployés sur le territoire breton et au-delà, le Réseau des INSPÉ, l'Institut National Supérieur d'Éducation Artistique et Culturel (INSÉAC) implanté à Guingamp ou encore le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopé, de devenir un **pôle de ressources en EAC à l'échelle académique**.

Une place accrue de l'EAC dans la formation initiale

La mise en place d'une nouvelle offre de formation a permis de renforcer la place de l'EAC et du PÉAC dans différentes UE du master MEEF. C'est notamment le cas dans le Premier degré, les étudiants pouvant en effet bénéficier de différents PÉAC portés par des équipes pluridisciplinaires de formateurs sur chaque site de l'INSPÉ. Ces dispositifs apportent aux étudiants concernés :

- une visibilité plus grande et une assimilation plus fine de la **pédagogie de projet** et de sa portée dans les apprentissages de leurs futurs élèves ;
- un véritable sens à la notion de **polyvalence**, au cœur de leur métier ;
- une meilleure compréhension de ce que doit être la **posture de l'enseignant**, en prêtant attention à la sensibilité des élèves.

Des apports théoriques viennent compléter cette mise en pratique, afin de sensibiliser les étudiants à la lutte contre les inégalités culturelles et de les familiariser avec la « pédagogie du sensible ».

La pédagogie du sensible

La pédagogie du sensible vise à reconnaître la place de l'émotion, du langage non verbal, de la sensibilité et de la créativité dans les processus d'apprentissage. Cette approche, très liée à la didactique des pratiques artistiques, peut assurément paraître étrangère à de nombreux étudiants, issus d'autres disciplines que les arts plastiques ou l'éducation musicale, ou éloignés de la culture et des arts. Il s'agit pourtant ici de techniques et d'outils particulièrement puissants susceptibles de renforcer la motivation des élèves, d'améliorer le

climat de classe, d'éveiller l'esprit critique, et de favoriser la construction d'une citoyenneté éclairée.

Au fil de leur formation à l'INSPÉ, Les étudiants seront accompagnés à l'approche de cette dimension du sensible afin de l'intégrer à leurs pratiques pédagogiques. Ils questionneront par ce biais l'entrée dans les apprentissages, quel que soit leur domaine d'enseignement. Une telle évolution nécessite une montée en compétence des formateurs eux-mêmes, car si cette dimension semble aller de soi pour les formateurs en arts plastiques et éducation musicale, elle est peu utilisée voire méconnue dans d'autres domaines disciplinaires. Une offre de formation de formateurs sera construite au fil de la période d'accréditation, qui permettra de repérer les obstacles rencontrés autour de cette entrée spécifique dans les apprentissages et d'affiner au fur et à mesure les besoins en formation en proposant différents paliers. Chemin faisant, de nouvelles questions de recherche pourraient émerger et fédérer des équipes pluridisciplinaires de formateurs autour de l'EAC.

Vers des usages numériques raisonnés, responsables, formatifs et inclusifs

Lors de la précédente période d'accréditation, l'INSPÉ a inscrit son action numérique dans les orientations stratégiques du territoire breton, visant à favoriser l'essaimage et l'appropriation de pratiques pédagogiques numériques au service de la réussite de tous. Dans l'offre de formation actuelle, le numérique se trouve ainsi clairement identifié à la fois dans les enseignements mutualisés (tronc commun) et dans les apports disciplinaires. Les axes de travail permettent aux étudiants de bénéficier d'une approche éclairée sur plusieurs questions vives telles que les pratiques numériques des jeunes, l'éducation aux médias et à l'information, l'usage des réseaux sociaux et l'identité numérique. En parallèle, l'INSPÉ de Bretagne s'est engagé dans plusieurs partenariats bretons : parcours M@gistère pour la formation continue des enseignants et pour la formation des tuteurs des enseignants stagiaires, contribution aux volets IDEE et ACTIF du projet e-Fran, participation aux coopératives pédagogiques numériques de chaque département.

Consécutivement à la crise sanitaire et à la faveur d'une nouvelle offre de formation, trois axes structurants ont été définis :

1. Développer, mutualiser et amplifier des usages numériques raisonnés et inclusifs
2. Encourager les pratiques innovantes et adapter l'existant aux exigences du cadre réglementaire
3. Valoriser les pratiques et développer les compétences numériques

Développer, mutualiser et amplifier des usages numériques raisonnés et inclusifs

Dans la nouvelle offre de formation, le numérique apparaît comme un objet à la fois central et transversal : central car il s'agit de former au numérique éducatif ; transversal car le numérique a vocation à venir en appui aux pratiques disciplinaires. Les enseignements sont désormais axés sur les pratiques professionnelles collaboratives, sur l'échange et l'analyse de pratiques, sur les **apprentissage entre et par les pairs**. Il conviendra ici d'accompagner les dispositifs de formation pour privilégier une entrée par la dimension inclusive. Pour les enseignants, cela passe par une offre cohérente de formation de formateurs articulant **numérique et inclusion scolaire**. Pour les étudiants, il s'agira de prendre appui sur la pratique en stage pour l'analyser, favoriser la coopération et mutualiser les approches et les usages.

Encourager les pratiques innovantes et adapter l'existant aux exigences du cadre réglementaire

Laboratoire d'expérimentations professionnelles, l'INSPÉ de Bretagne doit pouvoir tester, analyser et valider les opportunités offertes par la formation en alternance. Le cadre de référence des compétences numériques pour les élèves, le référentiel des compétences numériques professionnelles pour les enseignants sont des leviers forts pour inviter les acteurs à penser le numérique différemment. Trop souvent perçu dans une approche techno-centrée, le numérique en formation doit permettre d'appréhender la gestion des ressources numériques dans l'enseignement, de favoriser l'émancipation et la créativité des étudiants, de diversifier les modalités d'apprentissage pour répondre à des besoins identifiés et enfin de favoriser le développement professionnel.

Pour les étudiants comme pour les formateurs, il s'agira de veiller à différencier formation aux usages et formation aux outils en prenant appui sur les références théoriques, juridiques ou institutionnelles utiles. Des modules de formation sur des questions vives sont à envisager (éducation aux médias et à l'information, identité numérique et protection des données, usages des réseaux sociaux en classe ou en formation, ...). Il s'agira aussi de montrer le potentiel offert par le numérique (hybridation des formations, collaboration) tout en mesurant les limites. Les travaux de recherche portant sur ces sujets sont indissociables de cet axe de travail.

Valoriser les pratiques et développer les compétences numériques

La valorisation des pratiques passe notamment par une communication plus importante des pratiques numériques de l'institut. Les outils de communication actuellement utilisés permettent d'envisager une meilleure information à l'ensemble des acteurs de la formation,

des partenaires universitaires et institutionnels, et plus généralement de la communauté éducative.

Valoriser, c'est aussi reconnaître. L'INSPÉ de Bretagne souhaite contribuer à la mise en œuvre de la certification PIX pour les enseignants. Il s'agit ici de poser un cadre permettant aux étudiants de se former (plateforme en ligne, enseignements), d'être accompagnés (tutorat mixte, analyse de pratique) et d'être évalués et certifiés (certification PIX sur les compétences numériques liées au métier d'enseignant). Les formateurs numériques de l'INSPÉ de Bretagne s'inscrivent dans cette dynamique. L'institut souhaite aussi profiter de cette opportunité pour y inscrire ses personnels dans le cadre de la formation professionnelle.

Dans le cadre de l'approche par compétences, l'INSPÉ de Bretagne doit permettre à chacun de capitaliser ses expériences. La mise en place d'un portfolio numérique comme vecteur d'une identité professionnelle en devenir ou déjà construite renforcera les liens entre pratique et compétences travaillées.

La promotion de la langue bretonne

La langue bretonne en master MEEF

La promotion de la langue et de la culture bretonnes constitue un marqueur fort de l'INSPÉ de Bretagne. Le site de Saint-Brieuc accueille en effet le parcours « Professeur des écoles bilingue » et le parcours « Professeur de lycée et collège – Breton ». Un parcours « Professeur des écoles – enseignement en immersion » est également proposé aux étudiants désireux de rejoindre le réseau d'écoles et établissements Diwan : la formation repose en l'espèce sur un conventionnement avec l'association Kelenn, située à Quimper, qui assure le suivi et l'encadrement des étudiants. L'INSPÉ souhaite, d'un point de vue opérationnel, renforcer ses liens avec les associations Kelenn et Diwan afin d'inscrire pleinement l'enseignement en immersion dans son offre de formation, en offrant aux étudiants de ce parcours (au demeurant inscrits à l'université) des conditions d'études comparables aux étudiants des autres parcours, en proposant des formations aux enseignants du réseau Diwan et aux formateurs de Kelenn, en leur facilitant l'accès aux ressources documentaires. L'enjeu, pour l'INSPÉ de Bretagne, consiste à consolider le partenariat et à garantir ainsi à la fois la qualité du diplôme délivré et son adéquation aux attendus nationaux.

Améliorer le recrutement des futurs professeurs

Un des défis – identifié de longue date – à relever lors de la période d'accréditation 2022-2027 concerne l'attractivité des parcours PE bilingue et PLC Breton, qui attirent très peu de candidats. Le niveau de recrutement en pâtit inévitablement, tant et si bien que tous les postes proposés au concours ne sont pas systématiquement pourvus. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la demande sociale en faveur de l'enseignement bilingue ou en immersion reste très forte. Afin de renforcer l'attractivité du parcours PE bilingue, l'académie de Rennes a souhaité flécher en 2021 des postes d'AED en préprofessionnalisation sur l'enseignement bilingue. Une sensibilisation des étudiants en licence de Breton de l'Université de Bretagne Occidentale et de l'Université Rennes 2 s'avère de ce fait indispensable, de même qu'un repérage des étudiants brittophones inscrits dans d'autres filières. La mise en place d'un parcours préparatoire au professorat des écoles, ciblé sur l'enseignement bilingue, pourrait également être envisagé afin de renforcer l'attractivité de ces parcours et de mieux préparer les étudiants au métier. Bien que ses missions ne portent pas directement sur le premier cycle universitaire, l'INSPÉ souhaite contribuer, aux côtés du rectorat et des universités, au renforcement de la filière bilingue et participer aux dispositifs qui seront mis en place. L'accent pourrait être mis d'une part sur l'hybridation des formations afin d'apporter plus de souplesse dans l'organisation des enseignements, d'autre part sur le renforcement du cycle de préparation au CRPE non diplômant actuellement proposé à l'INSPÉ, en y intégrant des enseignements en langue bretonne pour les candidats au CRPE bilingue.

Renforcer les partenariats

L'INSPÉ est associé à la réécriture de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, liant l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université Rennes 2, l'académie de Rennes, la Région Bretagne et la Préfecture de Région. Cette convention, dont la version en vigueur date de 2015, affirme la volonté conjointe des signataires de promouvoir la pratique de la langue bretonne et de soutenir les activités d'enseignement en langue bretonne. Elle vise également à construire une stratégie concertée afin de renforcer l'attractivité des parcours universitaires (en licence comme en master) et de développer la formation des enseignants.

L'éducation au développement durable et à la santé

L'Éducation au Développement Durable (EDD) est un domaine de recherche, de formation et d'action multidimensionnel qui vise à rétablir un équilibre entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. Elle permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. En 2015, l'ONU a défini 17 objectifs de

développement durable à atteindre d'ici 2030 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Parmi ces objectifs, le bien-être et la santé, l'éducation de qualité, l'égalité entre les sexes ou encore la réduction des inégalités sont des thématiques bien identifiées et structurées au sein de l'INSPÉ de Bretagne. Au-delà de ces contenus de la formation initiale et continue, l'action de l'INSPÉ en faveur du développement durable s'inscrit dans des réseaux institutionnels : comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté, réseau UNIRES, réseau des INSPÉ, où les thématiques de l'éducation et de la promotion de la santé sont portées et coordonnées.

Il s'agira, pour la prochaine période contractuelle, de renforcer et de rendre davantage lisible l'offre de formation au développement durable, en particulier pour ce qui concerne la transition écologique.

3. Politique scientifique de l'INSPÉ de Bretagne

La politique scientifique de l'INSPÉ de Bretagne repose sur un partenariat avec huit laboratoires (CREAD, ESO, LP3C, Centre François Viète, CRBC, IRMAR, LAB-STICC, LBMS) et vise à impulser une dynamique de projets pluridisciplinaires et de recherches participatives rassemblant chercheurs et acteurs du monde de l'éducation. Cette volonté se traduit pour la prochaine période d'accréditation par la réactivation du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), par une structuration du partenariat de recherche, par un soutien au développement des recherches participatives et par une démarche de valorisation des résultats de recherches produites à l'INSPÉ.

3.1. Réactiver le COSP

Le code de l'éducation, l'arrêté du recteur en date du 25 septembre 2017 et les statuts de l'INSPÉ votés le 27 septembre 2019 définissent le rôle du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) dans la gouvernance de l'INSPÉ de Bretagne. La réforme de la formation initiale et la perspective de la nouvelle accréditation nécessitent la réactivation de ce conseil, qui a, jusqu'à présent difficilement trouvé ses marques au sein de l'institut. Le COSP a vocation à être force de proposition et à contribuer à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale, aux activités de formation et de recherche de l'INSPÉ. La composition du COSP est fixée par le Recteur de l'académie de Rennes, les Présidents des universités partenaires et le conseil d'institut. Les travaux de cette instance viseront à :

- 1) renforcer les interactions entre la recherche en éducation et les formations innovantes ;
- 2) faciliter les liens entre praticiens et chercheurs à travers les expérimentations pédagogiques ;
- 3) développer des outils et des méthodes d'évaluation des formations ;
- 4) contribuer au développement de projets de recherches pluridisciplinaires.

Le COSP se réunira deux à trois fois par an. Ses travaux permettront de mieux cadrer l'action pédagogique et scientifique de l'INSPÉ tout en l'inscrivant dans le paysage national et international.

3.2. Structurer et soutenir la recherche en éducation

Le séminaire de recherche collaborative en Bretagne

La recherche en éducation à l'INSPÉ de Bretagne s'inscrit dans le paysage plus vaste d'une recherche dynamique et innovante soutenue par les quatre universités bretonnes, par de nombreuses unités d'accueil en sciences humaines et sociales et en sciences exactes, mais aussi par l'académie de Rennes et les collectivités territoriales. Le précédent dossier d'accréditation faisait état d'une recherche en éducation morcelée sur le territoire breton.

Le projet de fonder un institut de recherche collaborative en éducation en Bretagne (IRCEB) pour structurer la coopération entre les partenaires s'est traduit par la réponse à un appel à projet PIA3²². Bien que le dossier n'ait pas été retenu, la démarche initiée a permis de renforcer les partenariats et d'étendre le réseau des chercheurs en éducation grâce notamment aux rencontres organisées dans le cadre du **séminaire de recherche collaborative en Bretagne** (SERCEB). Cette meilleure structuration s'est traduite par la participation de chercheurs membres du SERCEB à plusieurs projets financés, ce qui constitue un bon indicateur de la dynamique de recherche de l'institut. Le SERCEB rassemble aujourd'hui 120 chercheurs et 20 laboratoires de recherche dont 7 unités mixtes de recherche. La structuration de la recherche en éducation passant par une meilleure identification des acteurs de la recherche, l'INSPÉ a créé le répertoire des chercheurs bretons en éducation²³. Le **répertoire du SERCEB**, qui compte 91 notices d'enseignants-chercheurs ou de doctorants, est pensé comme un outil d'interface entre la sphère des chercheurs en éducation et formation et la communauté des enseignants de terrain. Chaque fiche propose des informations sur le laboratoire d'appartenance ainsi que sur les thèmes de recherche et les domaines de compétence des intéressés. Ainsi, une instance académique désireuse d'organiser une formation sur un domaine particulier du champ de l'éducation et de la formation, ou un enseignant qui souhaiterait mettre à l'épreuve de la recherche ses pratiques de terrain, trouveraient dans le répertoire les acteurs les plus à même de collaborer avec eux. L'INSPÉ, à travers le SERCEB, envisage de financer **un appel à projet** destiné à soutenir les recherches en éducation. Pour être éligible, le projet devra obéir à plusieurs critères :

- pluridisciplinarité (plusieurs unités de recherche et/ou institutions de l'enseignement supérieur impliquées) ;
- démarche de recherche collaborative ;
- pilotage par un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire d'une institution d'enseignement supérieur de Bretagne.

Axes stratégiques de la future accréditation

Le COSP, le SERCEB et le bureau recherche de l'INSPÉ sont les principales instances qui contribuent à la réflexion et à la conception d'une stratégie pour la recherche en éducation à l'INSPÉ de Bretagne. L'objectif pour la prochaine période sera le **développement de projets pluridisciplinaires** impliquant plusieurs laboratoires et le partenaire académique. Trois axes majeurs orientent actuellement la réflexion des acteurs de la recherche dans la perspective de réponses aux appels d'offres nationaux, européens et internationaux :

- Une recherche tournée vers **l'innovation pédagogique et numérique** : si les innovations technologiques sont nombreuses et diverses, la question de leur efficacité et de leur acceptabilité dans le champ de l'éducation demeure

²² Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation, 2018.

²³ <http://dionysos.espe-bretagne.fr/repbreton/app/#/accueil>

insuffisamment investiguée (Tricot, 2020). L'efficacité et l'acceptabilité ne sont pas sans lien avec la question de l'éducation au numérique, thématique que la communauté des chercheurs souhaite aussi développer. Selon une méta-analyse d'Archer et al. (2014), la formation des enseignants et l'accompagnement des enseignants qui expérimentent les technologies numériques impactent significativement la plus-value des outils expérimentés.

- **Une recherche au service d'une société inclusive** : la loi du 11 février 2005 et la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 ont déclenché un processus de transformation de la société et du système scolaire en engageant l'ensemble des acteurs à développer des pratiques inclusives et à garantir l'accès à l'éducation pour tous. Ce processus conduit aujourd'hui le système scolaire à rechercher « l'accessibilité pédagogique ». Ce concept nous offre « la possibilité de rompre avec l'opposition capable/incapable pour distinguer la personne typique, de celle atypique nécessitant d'être soutenue dans ses potentialités » (Erbersold, 2020). Les concepts d'accessibilité pédagogique, éducative et d'inclusion scolaire seront des axes majeurs des futurs projets soumis.
- **Une recherche tournée vers les acteurs de l'éducation et la société** : l'INSPÉ contribue à promouvoir le dialogue entre la science et la société et la coopération entre les membres de la communauté éducative. Le développement de partenariats de recherche avec le monde associatif et avec les acteurs de l'éducation et de l'enseignement sera un enjeu majeur de la période à venir.

3.3. Favoriser la recherche participative en éducation

Renforcer le partenariat avec l'académie de Rennes

A l'interface entre les laboratoires et le réseau scolaire, l'INSPÉ de Bretagne contribue à promouvoir la transformation du système scolaire vers un système scolaire plus inclusif et innovant. Un levier majeur de cette transformation passe par le développement au niveau académique du nombre de recherches participatives : de la recherche-action qui vise une transformation des pratiques à la recherche collaborative qui vise une meilleure compréhension des pratiques, les recherches participatives présentent la particularité de faire de la recherche « avec » les enseignants et non « sur » les enseignants (Berdnarz, 2015). La volonté de développer la recherche participative se traduit par un nombre important de **lieux d'éducation associés** financés par l'IFé²⁴ et par la mise en place d'une **convention cadre recherche** entre l'académie de Rennes et l'INSPÉ.

La convention signée entre l'académie de Rennes et l'INSPÉ de Bretagne, porteur du séminaire breton de recherche collaborative en éducation, vise à répondre aux enjeux de

²⁴ Voir ANNEXE 10 : Programmes et manifestations scientifiques dans lesquels l'INSPÉ est engagé.

consolidation, de structuration et de visibilité des recherches en éducation en Bretagne et au-delà. Il s'agit également de renforcer les liens avec les acteurs scolaires afin d'accroître l'impact de ces recherches sur leurs pratiques professionnelles.

Ce conventionnement permet de :

1. faciliter et sécuriser, en conformité avec le RGPD, l'accès des chercheurs aux terrains de recherche et aux données
2. permettre le recensement des recherches existantes afin de les valoriser dans la formation continue
3. favoriser une meilleure adéquation entre recherches menées et questionnements des acteurs de terrain
4. associer les enseignants et les étudiants en master MEEF (dans le cadre d'un itinéraire personnel de recherche encadré par un enseignant chercheur) aux programmes de recherche et à la diffusion des connaissances acquises en promouvant des expérimentations de terrain et la création d'une plateforme de ressources.
5. structurer la dissémination des résultats des recherches auxquelles les acteurs de l'académie ont participé.

Soutenir les groupes de recherche et de ressources

L'INSPÉ soutient la recherche participative en finançant des **groupes de recherche et de ressources** (G2R). Ces dispositifs permettent à des collectifs de développer des recherches participatives (enseignants-chercheurs, étudiants, formateurs, formateurs académiques, maîtres-formateurs, enseignants) et de contribuer à la construction d'une culture commune autour de la recherche. Ces groupes ont pour objectif la production scientifique, la production de ressources pour la formation (publication, communication, production de ressources pour l'enseignement) et la diffusion des résultats à la communauté des enseignants, des formateurs et des étudiants²⁵.

Le dispositif G2R s'appuie le plus souvent sur des recherches coopératives, inspirées des travaux internationaux sur les *lesson studies*. Ces recherches impliquent des acteurs aux statuts variés, pour analyser les pratiques effectives dans le champ de l'éducation et de la formation en vue de les transformer. Cette modalité d'organisation permet aux formateurs de participer pleinement à une activité de recherche répondant à des exigences scientifiques. D'une durée de deux ans (avec reconduction possible d'un an), cette configuration permet aux acteurs impliqués de se familiariser avec l'ensemble des phases constitutives d'un projet de recherche (revue de littérature, recueil de données, traitement, analyse, publication, valorisation, etc.)

²⁵ <http://blog.espe-bretagne.fr/groupe-de-recherche/category/ressources-produites/>

Les groupes de recherche et de ressources continueront d'être soutenus lors de la future période contractuelle afin de sensibiliser les acteurs de la formation aux problématiques de la recherche, de les impliquer dans ces travaux et de conforter ainsi les recherches participatives.

3.4. Valoriser les résultats de recherche

L'enjeu de la valorisation des résultats de recherche est de **contribuer au rayonnement de l'INSPÉ de Bretagne au plan régional, national et international**. Il s'agit également de favoriser chez les acteurs un sentiment d'appartenance à la communauté éducative de l'INSPÉ. Différents dispositifs existent d'ores et déjà, qui ont vocation à être reconduits et développés : l'organisation d'événements scientifiques (Colloques, séminaires de recherche, « Midis de l'INSPÉ »), la diffusion des publications et des communications scientifiques des chercheurs rattachés à l'INSPÉ, le soutien à l'édition de la revue « Éducation & Didactique », ou encore la valorisation des travaux de recherche des étudiants. Un dispositif de veille scientifique est en cours d'élaboration sur les publications des chercheurs de différentes disciplines signalées dans les archives ouvertes (HAL en particulier) et les bases de données scientifiques. Ces données seront collectées systématiquement, traitées, organisées et diffusées à l'ensemble de la communauté universitaire sur différents médias (Bulletin d'information, réseaux sociaux, sites web, Podcast, blog des G2R, ESPOD, flux RSS). La refonte programmée du site web de l'INSPÉ permettra également de mieux diffuser les activités de recherche et les productions scientifiques des chercheurs.

Organisation de manifestations scientifiques

L'INSPÉ de Bretagne apporte son soutien à l'organisation de manifestations scientifiques. Ce soutien concerne les aspects budgétaires, logistiques, techniques (captation vidéo des conférences, édition de supports de présentation, administration des sites web des conférences, etc.) et scientifiques (édition des actes en ligne et/ou en version imprimable, lien avec les conférenciers).

Soutien à des séminaires de recherche

L'INSPÉ de Bretagne apporte un soutien financier, technique et scientifique à l'organisation de séminaires de recherche inscrits dans son plan de formation de formateurs.

- **Séminaire action** est un séminaire de recherche qui a débuté en 2001 et qui n'a cessé de fonctionner depuis. Il regroupe près d'une cinquantaine de chercheurs, formateurs, enseignants, doctorants et cadres d'inspection à l'échelle internationale (France, Chili, Laos, Niger). L'INSPÉ héberge et participe à l'administration du blog du séminaire action : <http://tacd.espe-bretagne.fr/>

La rubrique « publications » de ce blog rend compte du dynamisme du collectif. On retiendra notamment la publication des ouvrages *Didactique pour enseigner* (Presses Universitaires de Rennes, 2019), *Enseigner ça s'apprend* (Retz, 2020) et la préparation de l'ouvrage *Un art de faire ensemble*. Le séminaire se réunit une fois par mois et est ouvert au public.

- **D'autres séminaires**, adossés aux laboratoires ayant l'UBO pour tutelle et l'INSPÉ pour composante peuvent par ailleurs être mentionnés : séminaire Recherches en Didactique, séminaire HybridationS, séminaire Didactique des Langues et des Cultures ou encore séminaire Education Bilingue, Interculturalité et Apprentissage.

Éditorialisation des ressources issues de la recherche et augmentation des données vidéos

L'ESPOD est la plateforme de podcast vidéo de l'INSPÉ de Bretagne²⁶. Parmi les chaînes qui composent cette plateforme, plusieurs sont dédiées à la diffusion des actions de recherche menées au sein de l'institut (« Midis de l'INSPÉ », « séminaires de recherche », etc.) La particularité de cette plateforme de podcast teint à la nature « augmentée » des ressources multimédias qui y sont déposées : les vidéos sont en effet enrichies d'éléments annexes, qui peuvent ou non être synchronisés avec un moment précis de l'intervention. Les types de documents venant annoter la vidéo principale sont variés : page web, image, texte, vidéo, son.

Revue Education & Didactique

Depuis 2007, l'INSPÉ de Bretagne apporte son soutien à l'édition de la revue *Éducation & Didactique*. Il s'agit d'une revue majeure en sciences de l'éducation et de la formation. Référencée dans les bases de données ERIH et Scopus, elle paraît à raison de trois numéros par an. Chaque numéro comporte des *varias* représentant toutes les disciplines enseignées à l'école ainsi que les champs scientifiques divers comme la psychologie, la sociologie, la philosophie ou bien encore l'épistémologie ou l'anthropologie. Des débats sont par ailleurs organisés au sein de la revue. Cette animation de la controverse scientifique fait de la revue *Education & Didactique* un acteur incontournable du champ de la recherche en éducation et en formation. En apportant son soutien à cette revue de référence, l'INSPÉ de Bretagne étend son rayonnement à l'échelle internationale.

Valoriser les travaux de recherche des étudiants

La valorisation des travaux de recherches des étudiants se limite actuellement à la participation ponctuelle d'étudiants au concours « Mon mémoire MEEF en 180 secondes ». Cet événement de vulgarisation et de promotion de l'activité scientifique de jeunes

²⁶ <https://espod.espe-bretagne.fr>

chercheurs pourrait attirer davantage d'étudiants s'ils sont accompagnés dans cette démarche qui peut par ailleurs constituer un préalable à d'éventuelles poursuites en thèse.

L'INSPÉ se donne également comme objectif de définir la procédure de sélection des mémoires pouvant être versés dans la base DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) afin de garantir la qualité des documents déposés. Il s'agit, en procédant à ces versements, d'accroître la visibilité et l'accessibilité des travaux des étudiants, de valoriser leurs activités pédagogiques et de les préparer à la recherche, tout en constituant un patrimoine scientifique lié à l'histoire de l'institut.

Par ailleurs, certains entretiens menés par des étudiants auprès d'enseignants impliqués dans des recherches participatives dans le cadre de l'itinéraire de recherche personnel feront l'objet d'une diffusion sur la webradio de l'INSPÉ.

4. Des équipes pluri-catégorielles

4.1. Des cultures professionnelles diversifiées

Les intervenants dans les formations dispensées au sein des master MEEF sont issus d'univers et de cultures professionnels variés : enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré, CPE, enseignants-chercheurs, inspecteurs, personnels des bibliothèques, responsables associatifs. Cette diversité permet de garantir la pluralité des approches sur les problématiques éducatives abordées, ce qui participe de la « culture générale » des étudiants, favorise leur réflexivité et les aide à se situer eux-mêmes en tant qu'acteurs de la communauté éducative.

Sur le plan managérial, l'animation de ces équipes composées de statuts multiples soulève parfois des difficultés à la fois en termes d'organisation et de culture commune. Ainsi, les enseignants exerçant à service partagé entre un établissement et l'INSPÉ doivent concilier deux emplois du temps distincts, ce qui pose souvent d'importantes difficultés. Il en va de même des formateurs académiques et des professeurs des écoles maîtres formateurs, dont la contribution à la formation se traduit souvent par un surinvestissement. Les enseignants-chercheurs, comme dans d'autres composantes au demeurant, peuvent quant à eux éprouver des difficultés à articuler la part recherche et la part enseignement de leur service dès lors qu'ils prennent des responsabilités.

Si par conséquent la diversité des corps et des statuts constitue un atout indéniable, à la fois pour les agents eux-mêmes qui s'enrichissent au contact de leurs collègues, et pour les étudiants qui bénéficient d'apports multiples, vigilance est de mise sur la qualité de vie au travail.

Il conviendra, à cet égard de veiller à garantir un cadre de travail sécurisant pour chacun, de rechercher des modes d'organisation stables et lisibles, de définir des règles de fonctionnement cohérentes entre les différents sites de formation. Pour ce faire, plusieurs leviers pourront être actionnés :

- clarifier, en lien à la fois avec l'académie, l'université intégratrice et le réseau des INSPÉ, le statut (modalités de recrutement, organisation du service, durée de la mission) des enseignants à service partagé ;
- permettre aux professeurs des écoles maîtres formateurs et aux formateurs académique de trouver une place dans l'organisation de l'INSPÉ : séminaires, formation de formateurs, participation aux départements de formation ;
- harmoniser les modalités de construction des services prévisionnels des formateurs à l'échelle académique ;
- favoriser la connaissance et donc la reconnaissance mutuelle.

Parallèlement, il s'agira de poursuivre l'effort engagé de longue date au sein de l'INSPÉ de Bretagne pour développer la « culture commune » de l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit évidemment pas d'imposer par là une pensée unique, encore moins un dogme, mais de favoriser le partage et la confrontation d'idées autour de la formation. A cet égard, le **rôle de la recherche** en général et des enseignants-chercheurs en particulier est crucial. Valoriser les travaux de recherche menés, notamment au sein des G2R, diffuser les publications auprès de la communauté, organiser des temps de présentation de programmes ou de résultats de recherche, notamment lors de séminaires académiques ouverts à tous les formateurs, sont autant de leviers possibles pour développer une culture commune de la controverse scientifique. Une autre manière, tout aussi essentielle, de renforcer le développement professionnel des formateurs et de fédérer les équipes multi-catégorielles tient à la **formation de formateurs**. L'INSPÉ, par essence, a vocation à être un établissement apprenant et promouvoir la montée en compétence de ses personnels, toutes catégories confondues.

4.2. Évolution des effectifs enseignants de l'INSPÉ de Bretagne

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs de l'INSPÉ de Bretagne sur la période 2017-2021²⁷.

	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	Eff	%	h	Eff	%	h	Eff	%	h	Eff	%	h	Eff	%	h
1 ^{er} degré titre définitif	10	3,56	3840	10	3,64	3648	10	4,18	3648	8	3,39	2880	7	2,83	2688
2nd degré titre définitif	39	13,88	12551	35	12,73	11686	33	13,81	10833	29	12,29	9186	27	10,93	9316
MCF	29	10,32	4842	27	9,82	4986	28	11,72	5306	27	11,44	4990	26	10,53	4762
PU	6	2,14	768	6	2,18	960	6	2,51	729	3	1,27	384	3	1,21	384
1 ^{er} degré titre provisoire	4	1,42	768	4	1,45	768	2	0,84	384	2	0,85	384	2	0,81	384
2nd degré titre provisoire	60	21,35	12672	69	25	13888	69	28,87	14950	72	30,51	15770	80	32,39	18221
MF	106	37,72	6624	98	35,64	5952	64	26,78	3798	67	28,39	4000	74	29,96	4400
FA	26	9,25	2062	26	9,45	2062	25	10,46	1971	24	10,17	1966	23	9,31	1924
ATER	1	0,36	192	0	0,00	0	2	0,84	368	4	1,69	752	5	2,02	960
	281	100	44319	275	100	43950	239	100	41987	236	100	40312	247	100	43039

²⁷ Voir ANNEXE 11 : équipe pédagogique pluri-catégorielle.

Légende :

Eff : effectif, en nombre d'agents

% : part de la population concernée au regard de l'effectif global

h : potentiel d'enseignement, en heures (HETD)

MCF : maîtres de conférences

PU : professeurs des universités

MF : maîtres-formateurs du 1^{er} degré

FA : formateurs académiques du 2nd degré ou CPE

ATER : attachés temporaires d'enseignement et de recherche

Les données ci-dessus appellent plusieurs remarques :

Le caractère pluri-catégoriel des équipes pédagogiques est une constante depuis plusieurs années à l'INSPÉ de Bretagne. On relèvera en particulier l'importance des moyens d'enseignement mis à disposition par l'académie de Rennes (maîtres-formateurs et formateurs académiques), qui représentent 97 agents en 2021, soit 39% de l'effectif global et 15% du volume d'enseignement. A cela s'ajoutent les enseignants à titre provisoire, le plus souvent en service partagé (à tiers-temps ou à mi-temps), qui représentent 82 agents, soit 33% de l'effectif global et 43% du volume d'enseignement. Au total, les enseignants « praticiens », c'est-à-dire qui exercent parallèlement en école ou en établissement assurant, à l'INSPÉ de Bretagne, environ 58% du volume d'enseignement.

4.3. Stratégie d'emplois

L'importance des praticiens dans la formation garantit à l'INSPÉ un ancrage territorial très fort qui a des effets positifs à la fois sur la formation proprement dite et sur le repérage des stages proposés aux étudiants. Le fonctionnement de l'INSPÉ repose ainsi sur un réseau professionnel très dense, et sur des interactions constantes entre les formateurs et le terrain.

Cette caractéristique bretonne ne doit pas pour autant occulter la tendance à la baisse des effectifs d'enseignants recrutés à titre définitif, qui sont passés de 84 en 2017 à 63 en 2021, ce qui pose de réelles difficultés en termes d'animation d'équipes. Vigilance est par ailleurs de mise sur la place des enseignants-chercheurs dans la composante : le nombre de professeurs des universités a en effet baissé de moitié au fil de la période contractuelle écoulée, ce qui fragilise aujourd'hui les activités de recherche et limite leur développement. Il s'agira par conséquent, lors de la future période contractuelle, de consolider le potentiel scientifique de l'INSPÉ en opérant les recrutements nécessaires, en articulation étroite avec les principaux laboratoires partenaires.

5. Budget de projet

Le budget de projet a vocation à faire apparaître la contribution respective des universités et du rectorat au fonctionnement de l'INSPÉ de Bretagne. En théorie, chaque apport budgétaire, RH ou en nature pourrait y apparaître. Cependant, à ce stade, dans un souci de lisibilité d'une part, de construction progressive d'autre part, le budget de projet ne fait apparaître que les heures d'enseignement assurées par les personnels enseignants mobilisés par les partenaires. Il est donc exprimé en heures TD (HETD).

Les données disponibles ne portent pour l'heure que sur 2020-2021²⁸. Une collecte systématique sera assurée sur la prochaine période contractuelle afin de construire un tableau de bord permettant aux universités et au rectorat de disposer d'une visibilité plus grande en vue d'ajuster leur stratégie. Pour ce faire, les indicateurs ci-après feront l'objet d'un suivi pluriannuel :

- V : Volume global de l'offre de formation
- H : Contribution en HETD des partenaires au projet de formation
- H/E : Rapport entre la contribution des partenaires et le nombre d'étudiants concernés

²⁸ Voir ANNEXE 12 : budget de projet 2020-2021.

Conclusion : feuille de route 2022-2028

Il découle du présent dossier une feuille de route pour la période 2022-2028, qui peut être synthétisée sous la forme du tableau ci-après.

Axes		Actions	Délais
Politique générale d'établissement	Instances	Réactiver le COSP	Engagé
	Pilotage	Construire un tableau de bord du budget de projet	Engagé
	Organisation	Renforcer les missions transversales au sein de la direction	2022-2024
		Positionner dans l'organigramme un responsable de la mention 2D	2022
		Augmenter les effectifs d'enseignants-chercheurs	2022-2028
	Conditions de travail	Garantir un cadre de travail sécurisant pour les équipes	2022-2024
		Restaurer et valoriser le bâti universitaire	2022-2028
	Environnement institutionnel	Mettre à jour la convention de partenariat entre INSPÉ, universités et rectorat	Engagé
	Communication	Moderniser le site web	Engagé
	Partenariats	Consolider et développer les partenariats institutionnels à l'échelle régionale, nationale et internationale	Engagé
Politique de formation initiale	Public étudiant	Stabiliser les capacités d'accueil en MEEF 1D, 2D, EE	2023
		Définir une stratégie des publics de la mention PIF	2022-2023
		Contribuer aux parcours de préprofessionnalisation en licence et articuler ces parcours à l'offre de formation en master	2022-2023
	Démarche-qualité	Garantir la périodicité des conseils de perfectionnement et du COSP	2022-2028
		Viser une labellisation	2024-2025
	Insertion professionnelle	Assurer le suivi des cohortes	Engagé
		Accompagner les étudiants dans leurs stratégies professionnelles	En cours
		Installer et animer un réseau de formateurs insertion professionnelle	Engagé
	Approche par compétence	Adosser les maquettes au référentiel de formation	En cours
		Définir les « situations intégratives » dans lesquelles les compétences professionnelles sont mises en œuvre par les étudiants	2022
		Actualiser les outils d'accompagnement et d'évaluation	2022
		Déployer le portfolio Karuta	2022-2023
	Recherche	Sensibiliser les étudiants à la recherche coopérative	2022-

			2023
		Former à et par la recherche	En cours
		Proposer un itinéraire personnel de recherche de l'étudiant	2022-2023
	Pratique réflexive	Faire découvrir différents contextes d'exercice aux étudiants	En cours
		Améliorer l'articulation entre les mises en stage et les cours	2022-2023
		Renforcer la pratique réflexive dans l'ensemble de l'offre de formation	En cours
		Accorder une place de choix à l'analyse de pratique	En cours
Politique de formation professionnelle et continue	Cadre institutionnel	Contribuer à la création de l'école académique de la formation continue	2022-2023
		Consolider le modèle économique de la formation continue	2022-2023
	Publics en formation continue	Contribuer à la construction de l'offre de formation des fonctionnaires-stagiaires	Engagé
		Construire une offre de formation pour les néo-titulaires	2023-2024
		Poursuivre et stabiliser la formation des tuteurs terrain	En cours
		Élargir l'offre de formation continue aux collectivités territoriales et aux associations	2023-2024
		Construire un catalogue de l'offre de formation continue	Engagé
	Certifications	Consolider l'organisation de la préparation aux certifications (CAFFA, CAFIPEMF, CAPPEI)	Engagé
		Mettre en place le CAPEFE	Engagé
	Compétences des formateurs	Renforcer la lisibilité des compétences des enseignants-chercheurs et des formateurs	2022-2023
		Construire et structurer un plan de formation de formateurs	En cours
	Politique de recherche	Structuration de la recherche en éducation	Soutenir le séminaire de recherche collaborative en Bretagne (SERCEB)
Mettre l'accent sur les projets pluridisciplinaires ayant pour objet : l'école inclusive ; l'innovation et le numérique ; l'école et la société			2022-2028
Recherches participatives		Mettre en œuvre la convention de coopération entre l'INSPÉ et l'académie pour faciliter les recherches sur le terrain	En cours
		Soutenir les groupes de recherche et de ressources	En cours
Résultats de recherche		Construire une programmation de manifestations scientifiques	2022-2023
		Soutenir les séminaires de recherche	En cours
		Poursuivre les activités éditoriales	En cours
		Valoriser les travaux des étudiants	Engagé
Partenariats		Poursuivre et développer les projets Erasmus+	En cours
		Poursuivre et développer les relations avec la Louisiane, le Canada, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne	En cours

Politique internationale		Participer à l'université européenne SEA-EU	2022-2023
	Mobilités	Intensifier les mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et de personnels	En cours
		Expérimenter les mobilités hybrides	2023-2024
	Compétences linguistiques	Proposer une approche inclusive de la langue anglaise (cours en anglais) et développer les compétences linguistiques des formateurs	2023-2025
Orientations stratégiques	École inclusive	Irriguer les maquettes de formation initiale de contenus liés à l'école inclusive et les rendre lisibles et explicites	Engagé
		Renforcer la formation de formateurs autour de l'accessibilité universelle des apprentissages	En cours
	Laïcité et valeurs de la République	Mettre en évidence un parcours de formation à la laïcité sur le M1-M2 MEEF 1D, 2D, EE	Engagé
		Renforcer la formation de formateurs autour de la laïcité et de la transmission des valeurs républicaines	2022-2023
		Créer un espace de ressources numériques spécifiques	2022
		Proposer des manifestations autour de la laïcité	2022-2023
		Mettre en place une équipe académique de pilotage	2022-2023
	Égalité entre les femmes et les hommes	Irriguer les maquettes de formation initiale de contenus liés à l'égalité entre les femmes et les hommes et les rendre lisibles et explicites	Engagé
		Renforcer la formation de formateurs autour de la culture de l'égalité	2022-2023
		Proposer des manifestations autour de l'égalité	2023-2024
		Orienter la politique documentaire des BU INSPÉ en direction des enjeux liés à l'égalité	2022-2023
		Inscrire l'INSPÉ dans le réseau breton de lutte contre les violences sexuelles et sexistes	En cours
		Produire un bilan social annuel de l'INSPÉ	2023
	Éducation artistique et culturelle	Inscrire l'INSPÉ dans le projet académique	En cours
		Faire de l'INSPÉ un pôle de ressources en EAC	2022-2023
		Renforcer la place du parcours d'éducation artistique et culturelle en formation initiale	Engagé
		Renforcer la formation de formateurs autour de la pédagogie du sensible	2022-2023
	Numérique	Développer les pratiques collaboratives	2022
		Former les usagers et les personnels à des usages numériques raisonnés et responsables	En cours
		Développer la formation de formateurs sur la thématique : École inclusive et pratiques numériques	2022-2023
Mettre en place des modules de formation sur les questions vives liées au numérique		2022-2023	
Améliorer la communication sur les pratiques		2022	

		numériques	
		Déployer la certification PIX pour les étudiants et les personnels	2022-2023
	Langue bretonne	Inscrire et reconnaître l'enseignement en immersion dans l'offre de formation	En cours
		Améliorer le recrutement dans la filière bilingue	2024-2025
		Renforcer l'attractivité des parcours liés au breton	2022
		Contribuer à la mise à jour de la convention entre Région, universités et préfecture relative au breton	En cours
	Développement durable	Rendre lisible l'offre de formation au développement durable	2022-2023
		Engager des actions de formation de formateurs	2023-2024

La feuille de route ci-dessus est ambitieuse : sa mise en œuvre devrait permettre à l'INSPÉ de consolider son offre de formation et d'améliorer son fonctionnement comme son positionnement à l'échelle nationale et internationale. Les orientations et les chantiers envisagés nécessiteront un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives : à cet égard, la formation professionnelle constituera le levier essentiel des changements à opérer. Former, se former pour se transformer : voilà une caractéristique inhérente à l'« établissement apprenant » qu'a vocation à être l'INSPÉ de Bretagne.

Annexes

- Annexe 1 – Évolution des effectifs étudiants par parcours
- Annexe 2 – Détail des taux de réussite aux examens et concours par parcours
- Annexe 3 – Insertion professionnelle des diplômés 2018 du master MEEF
- Annexe 4 – Statuts de l'INSPÉ de Bretagne
- Annexe 5 – Organigrammes de l'INSPÉ de Bretagne
- Annexe 6 – Ventilation horaire des maquettes selon le cadre national
- Annexe 7 – Fiches de présentation des mentions
- Annexe 8 – Maquettes détaillées
- Annexe 9 – Cahier des charges du mémoire de master
- Annexe 10 – Programmes et manifestations scientifiques
- Annexe 11 – Équipes pédagogiques pluri-catégorielles
- Annexe 12 – Budget de projet 2020-2021

Annexe 1 – Évolution des effectifs étudiants par parcours

**Evolution des effectifs globaux (M1+M2+M2bis)
par parcours**

Master mention MEEF 1er degré

Parcours 1er degré	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020-2021	2021-2022
Parcours Professorat des écoles monolingue	1297	1281	1021	984	890
Parcours Professorat des écoles bilingue	55	50	37	51	39
TOTAL 1ER DEGRE	1352	1331	1058	1035	929

Master mention MEEF 2nd degré

Parcours 2nd degré	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020-2021	2021-2022
ALLEMAND	19	18	15	17	8
ANGLAIS	147	157	177	150	132
ARTS PLASTIQUES	103	93	75	65	71
BRETON	3	13	8	8	11
CHINOIS	15	17	11	15	15
DOCUMENTATION	47	44	38	29	26
MUSIQUE	24	26	19	9	13
EPS	409	367	356	319	315
ESPAGNOL	74	76	74	84	67
HISTOIRE GEO	228	232	204	189	186
INFORMATIQUE				4	9
ITALIEN	10	12	12	13	11
LETTRES	100	108	94	93	82
MATHEMATIQUES	118	130	119	130	145
PHILOSOPHIE	15	7	12	18	12
PHYSIQUE CHIMIE	50	39	30	37	34
SES	36	21	28	24	22
SVT	63	56	48	46	70
SII	20	17	17	21	12
PLP	32	24	17	21	24
TOTAL 2ND DEGRE	1513	1457	1354	1292	1265

**Evolution des effectifs globaux (M1+M2+M2bis)
par parcours**

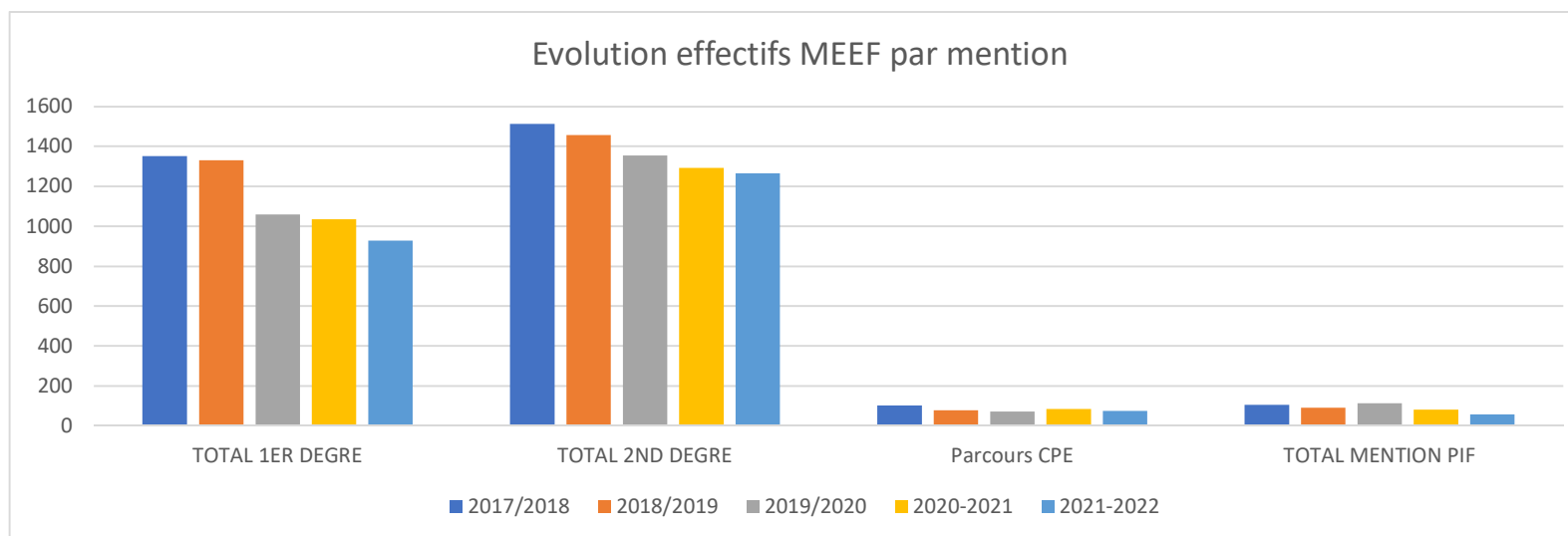
Master mention MEEF Encadrement éducatif

Parcours Conseiller principal d'éducation (CPE)	2017/2018 *	2018/2019	2019/2020	2020-2021	2021-2022
Parcours CPE	101	79	73	85	76

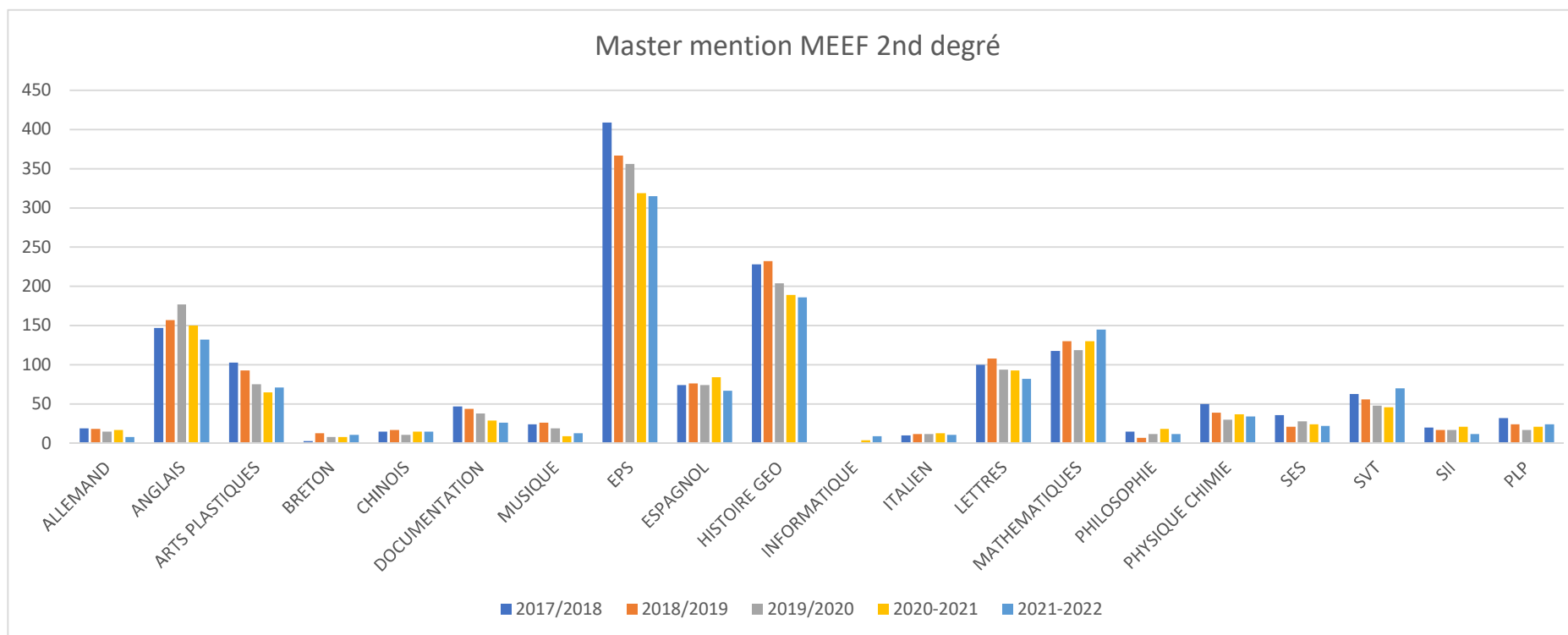
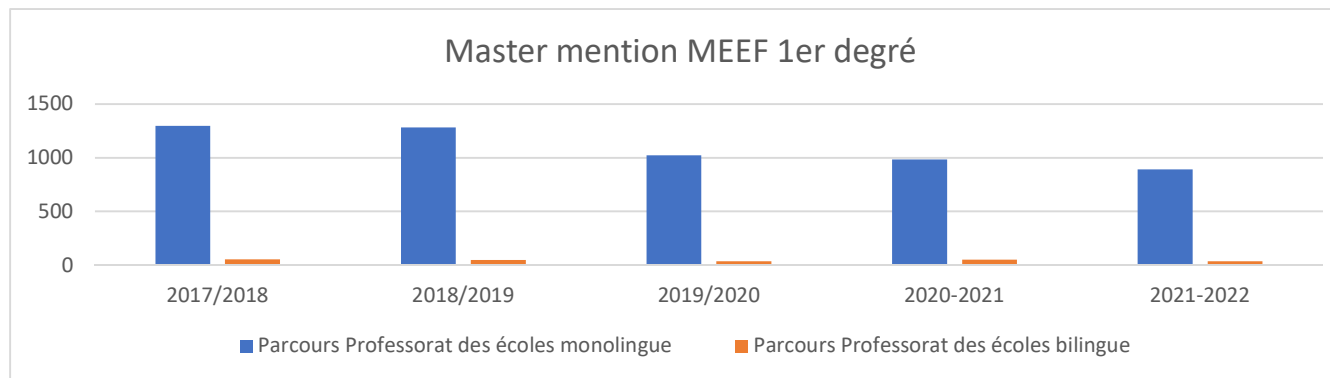
* dont 17 inscrits à l'UBS

Master mention MEEF Pratiques et Ingénierie de Formation (PIF)

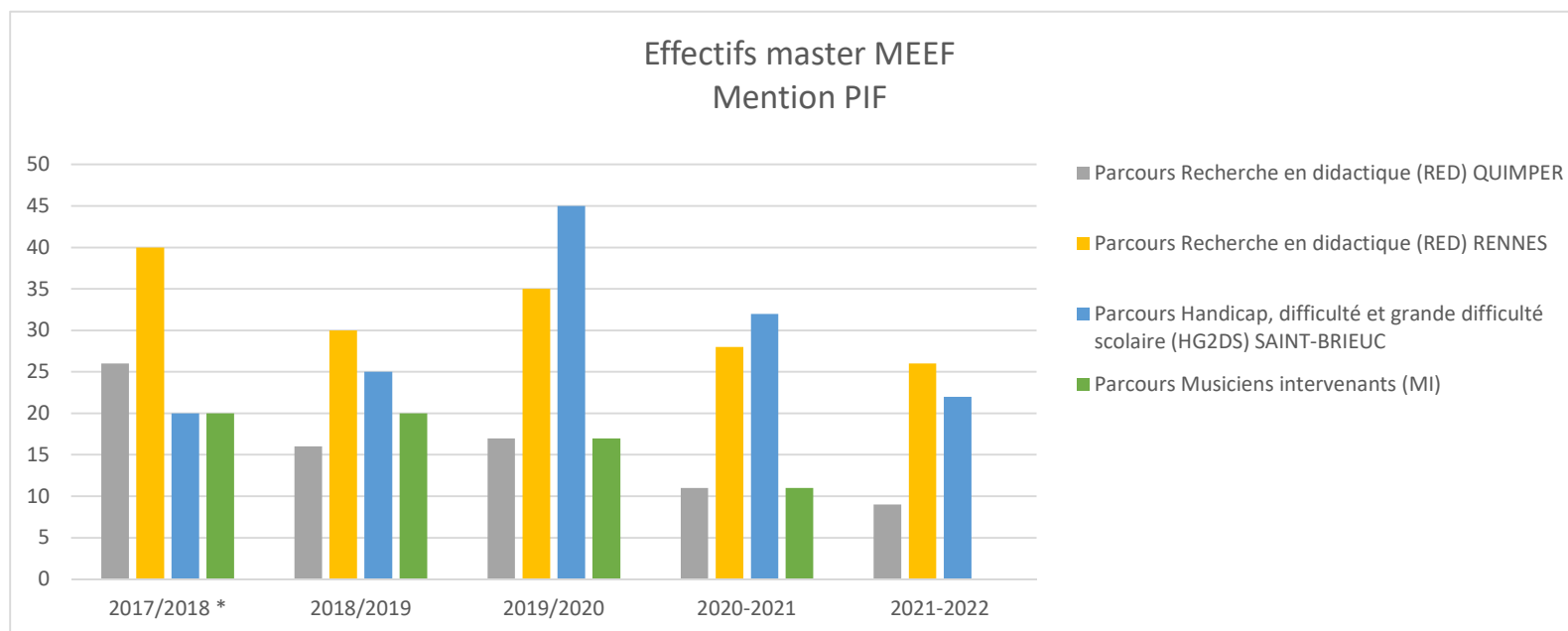
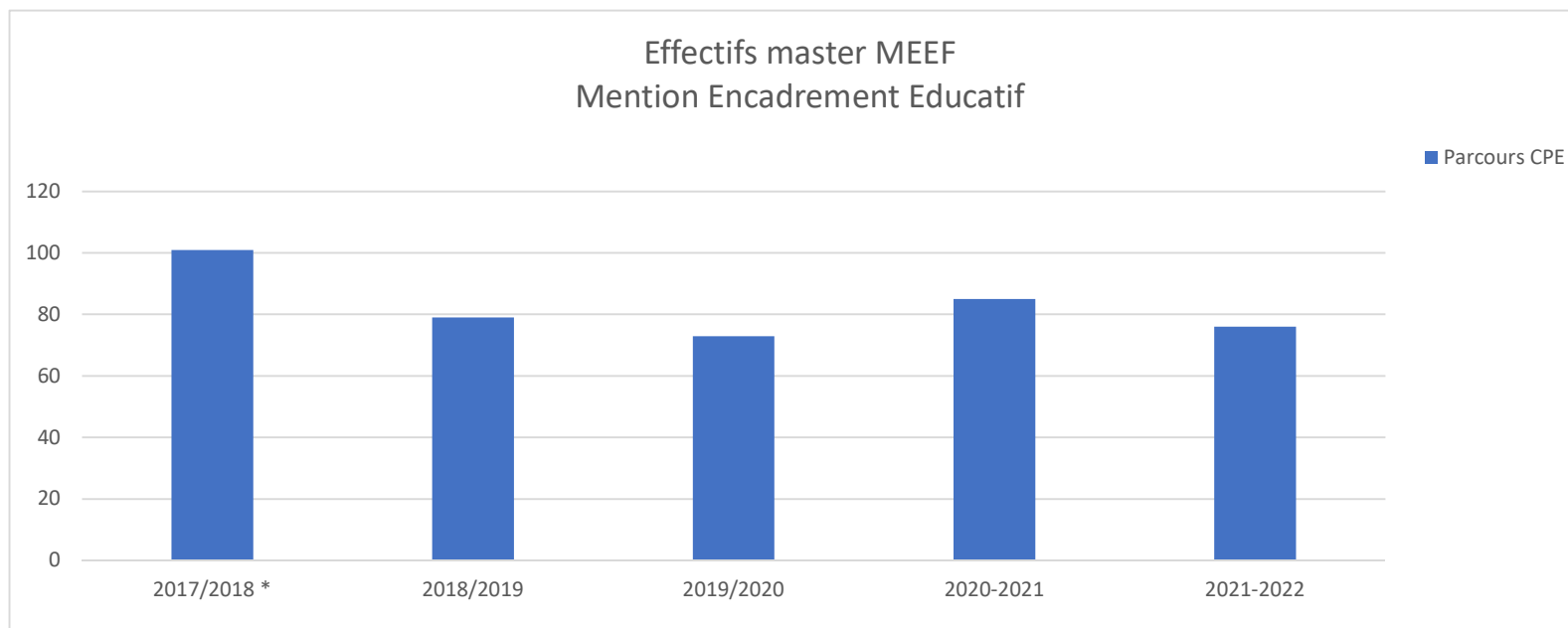
Parcours	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020-2021	2021-2022
Parcours Recherche en didactique (RED) QUIMPER	26	16	17	11	9
Parcours Recherche en didactique (RED) RENNES	40	30	35	28	26
Parcours Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (HG2DS) SAINT-BRIEUC	20	25	45	32	22
Parcours Musiciens intervenants (MI)	20	20	17	11	0
TOTAL MENTION PIF	106	91	114	82	57



Master MEEF
Evolution des effectifs globaux (M1+M2+M2bis)
par parcours



Master MEEF
Evolution des effectifs globaux (M1+M2+M2bis)
par parcours



Annexe 2 – Détail des taux de réussite aux examens et concours par parcours

Taux de réussite aux concours Session 2021

Master mention MEEF 1er degré

Parcours	Effectifs étudiants 2020-2021 (hors stagiaires état)	Effectifs étudiants 2020-2021 s'étant présenté au concours 2021	Lauréats 2021 (admis sur LP + recrutés sur LC)	Taux de réussite (admis/présents)
Parcours Professorat des écoles monolingue	750	407	99	24%
Parcours Professorat des écoles bilingue	8	8	2	25%
TOTAL 1ER DEGRE	762	415	101	24%

Master mention MEEF 2nd degré

Parcours disciplinaire	Effectifs étudiants 2020-2021 (hors stagiaires état)	Effectifs étudiants 2020-2021 s'étant présenté au concours 2021	Lauréats 2021	Taux de réussite (admis/présents)
ALLEMAND	8	4	3	75%
ANGLAIS	104	81	32	40%
ARTS PLASTIQUES	51	45	9	20%
BRETON	5	4	1	25%
CHINOIS	12	5	0	0%
DOCUMENTATION	19	15	6	40%
MUSIQUE	3	3	3	100%
EPS	286	248	30	12%
ESPAGNOL	65	53	14	26%
HISTOIRE GEO	168	136	24	18%
INFORMATIQUE	4	2	1	50%
ITALIEN	12	8	2	25%
LETTRES	53	47	20	43%
MATHEMATIQUES	82	77	48	62%
PHILOSOPHIE	11	11	1	9%
PHYSIQUE CHIMIE	25	34	24	71%
SES	20	18	7	39%
SVT	37	36	11	31%
SII	6	6	3	50%
PLP	0	0	0	-
TOTAL 2ND DEGRE	991	833	239	29%

Master mention MEEF Encadrement éducatif

Parcours Conseiller principal d'éducation (CPE)	Effectifs étudiants 2020-2021 (hors stagiaires état)	Effectifs étudiants 2020-2021 s'étant présenté au concours 2021	Lauréats 2021	Taux de réussite (admis/présents)
CPE	71	54	10	14%

**Taux de réussite aux examens
2020-2021**

Master mention MEEF 1er degré	EFFECTIFS (hors M2 bis)		NB D'ADMIS		TAUX DE REUSSITE	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Parcours Professorat des écoles monolingue	439	427	395	386	90%	90%
Parcours Professorat des écoles bilingue	8	31	6	18	75%	58%
TOTAL 1ER DEGRE	447	458	401	404	90%	88%

Master mention MEEF 2nd degré	EFFECTIFS (hors M2 bis)		NB D'ADMIS		TAUX DE REUSSITE	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2
ALLEMAND	4	12	2	4	50%	33%
ANGLAIS	73	75	46	54	63%	72%
ARTS PLASTIQUES	31	33	25	28	81%	85%
BRETON	4	3	4	2	100%	67%
CHINOIS	7	8	6	5	86%	63%
DOCUMENTATION	12	17	9	12	75%	71%
MUSIQUE	3	7	2	7	67%	100%
EPS	159	160	118	103	74%	64%
ESPAGNOL	41	39	27	24	66%	62%
HISTOIRE GEO	110	80	79	48	72%	60%
INFORMATIQUE	4	0	2	0	50%	
ITALIEN	11	2	4	0	36%	0%
LETTRES	39	53	35	30	90%	57%
MATHEMATIQUES	55	75	48	23	87%	31%
PHILOSOPHIE	8	10	7	3	88%	30%
PHYSIQUE CHIMIE	21	16	12	9	57%	56%
SES	15	9	11	3	73%	33%
SVT	34	12	33	3	97%	25%
SII	6	14	5	10	83%	71%
PLP	0	22	0	8		36%
TOTAL 2ND DEGRE	637	647	475	376	75%	58%

Master mention MEEF Encadrement éducatif	EFFECTIFS (hors M2 bis)		NB D'ADMIS		TAUX DE REUSSITE	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Parcours Conseiller principal d'éducation (CPE)						
TOTAL Encadrement éducatif	35	51	26	34	74%	67%

Master mention MEEF Pratiques et Ingénierie de Formation (PIF)	EFFECTIFS (hors M2 bis)		NB D'ADMIS		TAUX DE REUSSITE	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Recherche en didactique (RED) QUIMPER	7	5	3	5	43%	100%
Recherche en didactique (RED) RENNES	9	20	6	19	67%	95%
Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (HG2DS) SAINT-BRIEUC	15	17	13	8	87%	47%
Musiciens intervenants (MI)	12	12	9	12	75%	100%
TOTAL MENTION PIF	43	54	31	44	72%	81%

*MI = données issues des PV

Annexe 3 – Insertion professionnelle des diplômés 2018 du master MEEF

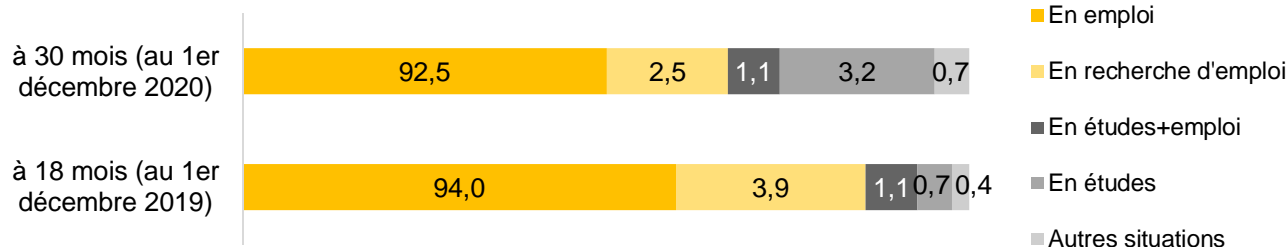
MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - 1^{er} DEGRÉ

Situation au 1^{er} décembre 2020 de la promotion 2018

Nombre diplômés : 350
Nombre de répondants : 281
Taux de réponse : 80,3%

Nombre de répondants
Formation initiale : 199
Formation continue/Reprise d'études/VAE : 82

Situations à 18 et 30 mois après le Master (en %)



Les chiffres-clés : concours, poursuite d'études et insertion professionnelle directe après le Master

• **Taux de réussite au concours :**

74,4 % (209 sur 281) sont lauréats du Concours de Recrutement de Professeur des écoles (CRPE).

1,8 % (5 sur 281) sont lauréats d'un autre concours (1 CAPES de Mathématiques, 1 CAPES de Lettres, 1 concours de conseiller principal d'éducation (CPE), 1 concours ADJAENES, 1 concours de Sous-officier de Gendarmerie).

- **70,9 % (141 sur 199)** des répondants issus de la formation initiale sont lauréats du Concours de Recrutement de Professeur des Écoles.
- **82,9 % (68 sur 82)** des répondants issus de la Formation Continue/Reprise d'études/VAE sont lauréats du Concours de Recrutement de Professeur des Écoles.

• **Année d'obtention du concours :**

Lauréats du CRPE	Avant le master 2		Pendant le master 2	Après le master 2	
	2016	2017	2018	2019	2020
Année obtention du concours (n=209)	3,8% (n=8)	69,4% (n=145)	18,7% (n=39)	2,9% (n=6)	5,3% (n=11)

• **Taux de poursuite d'études après le master :**

(Nombre de poursuites d'études après le master / nombre de répondants)

6,0% (17 sur 281) ont poursuivi des études après leur master

	Lauréats tout concours (n=214)	Non lauréats concours (n=67)
Taux de poursuite d'études	1,4% (n=3)	20,9% (n=14)

• **Taux d'insertion après le master :**

(Pour les répondants sans formation complémentaire post-master, n=264) Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés en emploi + en recherche d'emploi

	Taux d'insertion (Ensemble)	Taux d'insertion (Lauréats au concours)	Taux d'insertion (Non lauréats au concours)
A 18 mois	97,0% (255/263)	99,5% (210/211)	86,5% (45/52)
A 30 mois	97,3% (255/262)	99,5% (210/211)	88,2% (45/51)

❖ **Situation des lauréats au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) au 1er décembre 2020 (SANS formation complémentaire post-master ; n=207)**

En emploi au 1^{er} décembre 2020 (n=207)

Caractéristiques des emplois occupés

	Eff.	%
Type de contrat		
Fonctionnaire	205	99,0
CDI	2	1,0
Catégorie socio-professionnelle		
Catégorie A Fonction Publique	205	99,0
Ingénieur, cadre	1	0,5
Employé	1	0,5
Type d'employeur		
Fonction publique	205	99,0
Entreprise privée	1	0,5
Particulier	1	0,5
Temps de travail		
Temps complet	182	87,9
Temps partiel (<i>choisi</i>)	21	10,1
Temps partiel (<i>non choisi</i>)	3	1,4
Non précisé	1	0,5
Lieu de l'emploi		
Finistère	43	20,8
Côtes-d'Armor	34	16,4
Ille-et-Vilaine	69	33,3
Morbihan	20	9,7
Ile de France	12	5,8
Autres départements	26	12,6
Étranger	1	0,5
Non précisé	2	1,0
Secteur d'activité		
Enseignement	206	99,5
Santé humaine et action sociale	1	0,5
Intitulé de l'emploi occupé		
Professeur des écoles	205	99,0
Professeur de sport en école internationale	1	0,5
Assistant maternel	1	0,5

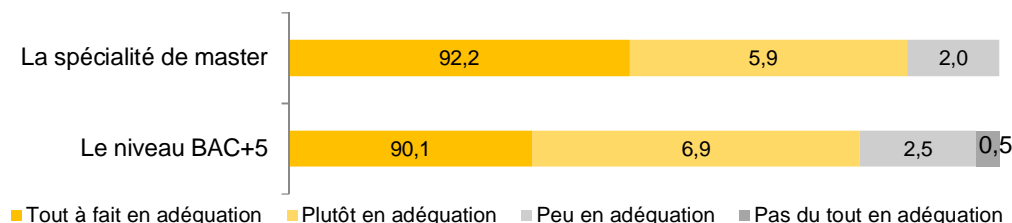
Revenu net mensuel en euros (hors primes et 13ème mois avant prélèvement à la source) (en emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation initiale En euros (8 non-réponses - n=120)	Issus de la formation continue/ Reprise d'études En euros (3 non-réponses - n=44)
Médiane	1700	1754
Moyenne	1717,70	1805,43
Minimum	1400	1350
Maximum	2200	2800

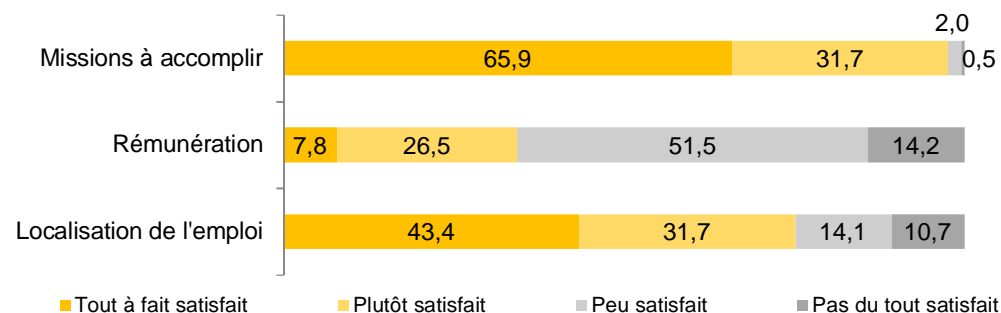
Regards sur l'emploi

Pour 93,2% (193 répondants sur 207), il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation (en %) :



Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi (en %) :



❖ **Situation des non lauréats au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) au 1er décembre 2020 (SANS formation complémentaire post-master ; n=53)**

Caractéristiques des emplois occupés (n=45)

	Eff.	%
Type de contrat		
CDD	27	60,0
CDI	15	33,4
Profession libérale, indépendant, autoentrepreneur	1	2,2
Intérimaire	1	2,2
Contrat d'engagement éducatif (CEE)	1	2,2
Catégorie socio-professionnelle		
Cat.A Fonction Publique	14	31,2
Emploi de niveau intermédiaire	13	28,9
Cat.B Fonction Publique	6	13,3
Employé	6	13,3
Ingénieur, cadre	3	6,7
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1	2,2
Catégorie C de la Fonction publique	1	2,2
Ouvrier	1	2,2
Type d'employeur		
Fonction publique	21	46,7
Entreprise privée	14	31,1
Organisme à but non lucratif	8	17,8
Profession libérale, indépendant	2	4,4
Temps de travail		
Temps complet	31	68,9
Temps partiel (<i>non choisi</i>)	9	20,0
Temps partiel (<i>choisi</i>)	4	8,9
Temps partiel (<i>non précisé</i>)	1	2,2
Lieu de l'emploi		
Finistère	15	33,3
Bretagne (hors Finistère)	25	55,6
Autres départements	4	8,9
Non précisé	1	2,2
Secteur d'activité		
Enseignement	24	53,3
Commerce, transports, hébergement et restauration	5	11,1
Autres activités de service	3	6,8
Santé humaine et action sociale	3	6,8
Activités de services administratifs et de soutien	2	4,4
Administration publique (hors enseignement)	2	4,4
Arts, spectacles et activités récréatives	2	4,4
Activité financière, assurance	1	2,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	2,2
Industries (manufacturières, extractives et autres)	1	2,2
Information et communication (y compris informatique)	1	2,2

En emploi : 84,9% (n=45)
En recherche d'emploi : 11,1% (n=6)
Autre situation : 3,7% (n=2)

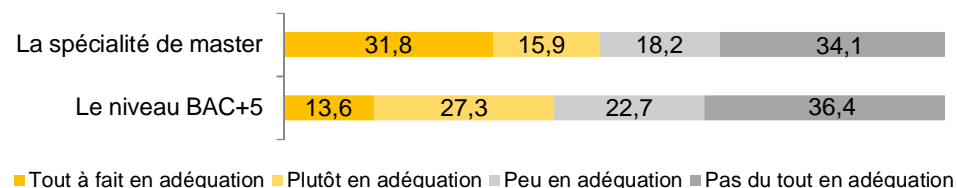
Revenu net mensuel en euros (hors primes et 13ème mois avant prélèvement à la source) (En emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation initiale En euros	Issus de la formation continue/VAE En euros
Médiane	1307	1500
Moyenne	1377,42	1485,33
Minimum	1155	1230
Maximum	1756	1726

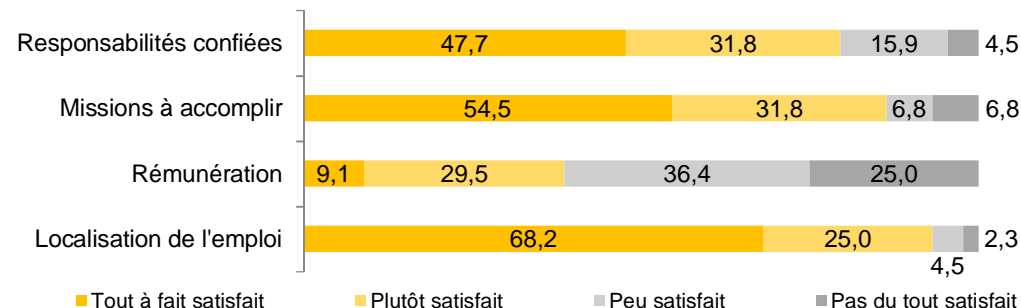
Regards sur l'emploi

Pour 42,2% (19 répondants sur 45), il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation (en %) :



Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi (en %) :



❖ Emplois occupés par les non-lauréats au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) au 1er décembre 2020 (Pour les répondants sans formation complémentaire post-master)

RÉGIME DESCRIPTION	TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
FI	11 Temps pleins 3 Temps partiels subis	Professeur des écoles contractuel/suppléant (n=14)	Enseignement en classe de CP et aux autres niveaux de l'école élémentaire. Remplacement de professeurs dans le 1er degré (décharges de direction, remplacements ponctuels...).	Enseignement
FI	1 Temps plein	Professeur de Mathématiques titulaire (Lauréat du CAPES de Mathématiques)	Enseignement des mathématiques en collège et en lycée.	Enseignement
FI	1 Temps plein	Enseignant contractuel du second degré	Enseignement de la classe de 4ème à la terminale en mathématiques au sein d'une Maison familiale rurale (MFR).	Enseignement
FI	3 Temps partiels subis	Assistant d'éducation (n=3)	Accompagnement des élèves (principalement à l'internat). - encadrement des collégiens sur temps de permanences ; - récréations et demi-pension ; - suivi administratif.	Enseignement
FI	1 Temps partiel choisi 1 Temps partiel subi	Enseignant à domicile (n=2)	Enseignement de cours à domicile pour les enfants déscolarisés (CP et primaire). Enseignement de cours de mathématiques à domicile pour des élèves de collège et de lycée.	Enseignement
FI	1 Temps partiel choisi	Assistant pédagogique	Assurer le dispositif "Devoirs faits" dans un collège.	Enseignement
FI	1 Temps plein	Formateur	Formation pour les éducateurs sportifs.	Enseignement
FI	1 Temps plein	Auxiliaire petite enfance	S'occuper des enfants de 3 mois à 3 ans.	Santé humaine et action sociale
FI	1 Temps plein	Éducateur familial	- accompagner l'enfant en tenant compte de son environnement familial, social et institutionnel ; - animer, organiser et partager la vie quotidienne des enfants ; - participer à la vie institutionnelle de l'établissement.	Santé humaine et action sociale
FI	1 Temps partiel choisi	Secrétaire médical	- prise de rendez-vous pour les patients et les médecins ; - comptes rendus médicaux sur ordinateur ; - administratif ; - comptabilité ; - nettoyage et stérilisation d'outils.	Santé humaine et action sociale

RÉGIME DESCRIPTION	TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
FI	4 Temps partiels dont 3 temps partiels subis	Animateur en centre de loisir/ Animateur polyvalent / Coordinateur des activités socioculturelles (n=4)	Accueil de groupes et réalisation d'entretiens. Animation en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).	Administration publique (hors enseignement) (n=1) Autres activités de services (n=2) Arts, spectacles et activités récréatives (n=1)
FI	1 Temps plein	Artisan peintre . Carrossier	Peinture sur des vélos, des guitares et des supports de loisirs.	Commerce, transports, hébergement et restauration
FI	1 Temps plein	Responsable de rayon terroir	- gérer le rayon terroir ; - passer les commandes ; - gérer les réceptions ; - achalander le rayon ; - création de paniers garnis.	Commerce, transports, hébergement et restauration
FI	1 Temps plein	Employé commercial drive	Manutention.	Commerce, transports, hébergement et restauration
FI	1 Temps plein	Manager en restauration rapide	- gérer un groupe d'équipiers ; - vérifier leur travail ; - passer des commandes.	Commerce, transports, hébergement et restauration
FI	1 Temps plein	Hôte d'accueil commercial	- accueillir et conseiller les clients ; - gestions des plannings de réservations, des compétitions et des événements ; - prise de contact pour les séminaires d'entreprises et les événements privés ; - devis et facturation ; - organisation ; - communication sur les réseaux sociaux et site internet ; - gestion du logiciel Proshop (commandes, inventaires, facturation de commission...).	Commerce, transports, hébergement et restauration
FI	1 Temps plein	Agent de production pharmaceutique	- remplissage de flacons ; - conditionnement de produits (mise en boîtes puis en cartons).	Activités de services administratifs et de soutien
FI	1 Temps plein	Assistant d'agence	Non précisé	Activités de services administratifs et de soutien
FI	1 Temps plein	Comptable	- enregistrement de factures et de relevés bancaires ; - gestion interne des charges de produits d'entreprises...	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
FI	1 Temps plein	Conseiller clientèle particuliers	Conseil financier en assurances, crédits immobiliers et crédits à la consommation.	Activités financières et d'assurance

RÉGIME DESCRIPTION	TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
FI	1 Temps plein	Responsable de projet	Former le personnel d'un laboratoire sur un logiciel spécifique.	Information et communication (y compris informatique)
FC	1 Temps plein	Conseiller principal d'éducation (Lauréat du concours de conseiller principal d'éducation)	Encadrement et suivi des élèves.	Enseignement
FC	1 Temps plein	Adjoint administratif (Lauréat du concours Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur)	Non précisé	Enseignement
FC	1 Temps partiel choisi	Professeur des écoles suppléant	Enseignement dans en école primaire (enseignement catholique).	Enseignement
FC	1 Temps partiel subi	Auxiliaire de vie scolaire (AVS)	Aide aux élèves en situation de handicap dans un lycée agricole	Enseignement
FC	1 Temps partiel subi	Chargé d'administration	Administration culturelle.	Arts, spectacles et activités récréatives
FC	1 Temps plein	Acheteur	- réaliser des devis ; - acheter des composants électroniques ; - estimer des projets pour des clients, pour des cartes électroniques.	Industries (manufacturières, extractives et autres)
FC	1 Temps plein	Animateur chargé de mission	Développer et accompagner des jardins partagés sur la métropole brestoise.	Autres activités de service (dont organismes extracommunautaires, ménages en tant qu'employeurs...)
FC	1 Temps plein	Agent administratif planificateur	Planifier les extractions judiciaires des détenus des centres pénitentiaires vers les différentes juridictions.	Administration publique (hors enseignement)

Détail des poursuites d'études réalisées post-master (n=17)

- Poursuite d'études des diplômés LAURÉATS au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) (y compris lauréats d'autres concours) (n=2)

2018/2019 (n=2)			2019/2020 (n=0)			2020/2021 (n=0)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
n=2	Préparation au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) ForProf - Institut national de formation des professeurs (29)	Obtenu		-			-		Professeur des écoles depuis septembre 2019 (n=2)

- Poursuite d'études des diplômés NON-LAURÉATS au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) (n=15)

2018/2019 (n=2)			2019/2020 (n=5)			2020/2021 (n=11)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
n=1	Préparation au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) Centre national d'enseignement à distance (CNED) (22)	Non obtenu	n=1	Préparation au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) Centre national d'enseignement à distance (CNED) (22) En études + emploi (Animateur en centre de loisirs)	Non obtenu	n=1	Formation assistant de gestion Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (22) En études + emploi (Professeur des écoles remplaçant)	En cours	Professeur des écoles remplaçant depuis novembre 2020
n=1	BTS Tourisme Centre national d'enseignement à distance (CNED) (29)	En cours	n=1	BTS Tourisme Centre national d'enseignement à distance (CNED) (29)	En cours	n=1	BTS Tourisme Centre national d'enseignement à distance (CNED) (29)	En cours	En études seules

2018/2019 (n=2)			2019/2020 (n=5)			2020/2021 (n=11)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	
-			n=1	Master 1 MEEF Lettres modernes <i>INSPÉ - Université Sorbonne-Nouvelle (75)</i>	Obtenu	n=1	Master 2 MEEF - Alternant - Lauréats concours 2021 . Lettres <i>ISFEC de Bretagne / Université Catholique de L'Ouest (35)</i>	En cours	Professeur de français certifié depuis septembre 2020
-			n=1	Préparation au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) <i>Centre national d'enseignement à distance (CNED) (35)</i> En études + emploi (Assistant de vie scolaire)	Non précisé	-			Assistant de vie scolaire depuis septembre 2019
-			n=1	Diplôme d'accompagnant éducatif et social <i>ITES Quimper (29)</i> En études + emploi (Accompagnant éducatif et social)	Obtenu	-			Accompagnant éducatif et social depuis octobre 2020
-				-		n=1	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEJEE) <i>ARIFTS - site nantais (44)</i>	En cours	En études seules
-				-		n=1	Préparation au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) <i>Centre national d'enseignement à distance (CNED) (56)</i> En études + emploi (Professeur des écoles suppléant)	En cours	Professeur des écoles suppléant depuis février 2020
-				-		n=1	Licence Psychologie <i>Université Rennes 2 (35)</i>	En cours	En études seules
-				-		n=1	Préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) <i>Établissement non précisé (Département non précisé)</i>	En cours	En études seules

2018/2019 (n=2)			2019/2020 (n=5)			2020/2021 (n=11)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation <i>Établissement</i>	Résultat	
	-			-		n=1	Préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) <i>Établissement non précisé (56)</i>	En cours	En études seules
	-			-		n=1	CAP Petite Enfance (formation à distance) <i>Culture et formation (Département non précisé)</i>	En cours	En études seules
	-			-		n=1	Préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) <i>ISFEC Bretagne (35)</i> En études + emploi (Professeur des écoles suppléant)	En cours	Professeur des écoles suppléant depuis septembre 2018
	-			-		n=1	Formation Apprendre le breton pour les métiers de l'enseignement pour toute école bilingue <i>Centre de formation KELENN . Quimper (29)</i>	En cours	En études seules

Caractéristiques des diplômés (n=350)

	Eff.	%
Sexe		
Hommes	51	14,6
Femmes	299	85,4
Nationalité		
Française	348	99,4
Étrangère	2	0,6
Série de baccalauréat		
C / D / S	118	33,7
B / ES	105	30,0
A / A1 / A2 / A3 / L	91	26,0
STG	9	2,6
ST2S	7	2,0
STI	5	1,4
STT	4	1,1
DP	1	0,3
E	1	0,3
DAEU A	1	0,3
F2	1	0,3
F8	1	0,3
HOT	1	0,3
STAV	1	0,3
STAE	1	0,3
STL	1	0,3
Bac pro tertiaire	1	0,3
Bac européen	1	0,3
Département du bac		
Finistère	90	25,7
Autres départements français	258	73,7
Étranger	2	0,6
Régime de description		
Formation initiale (FI)	262	74,9
Formation continue/Reprise d'études/VAE	88	25,1
Age à l'obtention du Master		
	Médian	Moyenne
	25 ans	28,4 ans

Retrouvez l'ensemble des résultats d'enquêtes de l'Observatoire :

<https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Enquetes-Observatoire>

Contact : observatoire.universite@univ-brest.fr

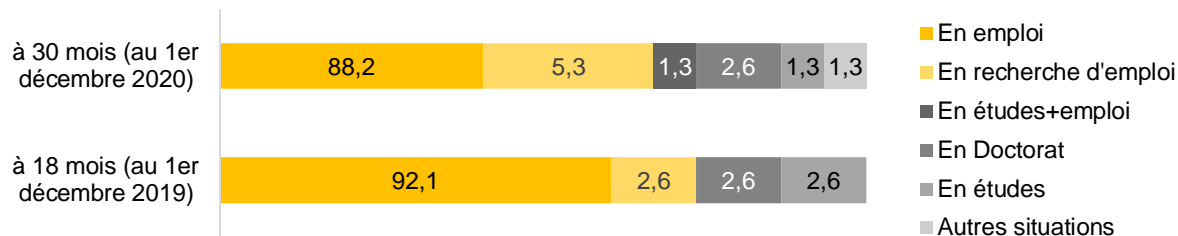
MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION È 2nd DEGRÉ

Situation au 1^{er} décembre 2020 de la promotion 2018

Nombre diplômés : 92
Nombre de répondants : 76
Taux de réponse : 82,6%

Nombre de répondants
 Formation initiale : 62
 Formation continue/Reprise d'études/VAE : 14

Situations à 18 et 30 mois après le Master (en %)



Les chiffres-clés : concours, poursuite d'études et insertion professionnelle directe après le Master

• **Taux de réussite au concours :**

84,2 % (64 sur 76) sont lauréats d'un concours :

- **81,6 %** (62 sur 76) sont lauréats d'un Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du 2nd degré (CAPES).
83,9 % (52 sur 62) des répondants issus de la formation initiale sont lauréats du CAPES.
71,4 % (10 sur 14) des répondants issus de la Formation Continue/Reprise d'études/VAE sont lauréats du CAPES.
- **1,3 %** (1 sur 76) est lauréat du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (CAFEP).
- **1,3 %** (1 sur 76) est lauréat du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole (CAPESA).

• **Année d'obtention du concours :**

	Avant le master 2		Pendant le master 2		Après le master 2	
	2016	2017	2018	2019	2020	
Année obtention du concours (n=64)	82,8% (n=53)		12,5% (n=8)		4,7% (n=3)	

• **Taux de poursuite d'études après le master :**

(Nombre de poursuites d'études après le master / nombre de répondants)

7,9 % (n=6) ont poursuivi des études après leur master

	Lauréats concours (n=64)	Non lauréats concours (n=12)
Taux de poursuite d'études	6,3% (n=4)	16,7% (n=2)

• **Taux d'insertion après le master :**

(Pour les répondants sans formation complémentaire post-master, n=70)

Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés en emploi + en recherche d'emploi

	Taux d'insertion lauréats au concours	Taux d'insertion non lauréats au concours
A 18 mois	96,7% (58/60)	100% (10/10)
A 30 mois	98,3% (59/60)	77,8% (7/9)

❖ **Situation des LAURÉATS du Certificat d'Aptitude au Professorat du Second degré (CAPES ; CAFEP ; CAPESA) au 1er décembre 2020 (sans formation complémentaire post-master ; n=60)**

En emploi : 98,3% (n=59)
En recherche d'emploi : 1,7% (n=1)

Caractéristiques des emplois occupés (n=59)

	Eff.	%
Type de contrat		
Fonctionnaire	58	98,3
CDI	1	1,7
Catégorie socio-professionnelle		
Catégorie A de la Fonction Publique	58	98,3
Ingénieur, cadre	1	1,7
Type d'employeur		
Fonction publique	58	98,3
Entreprise privée	1	1,7
Temps de travail		
Temps complet	58	98,3
Temps partiel (<i>non précisé</i>)	1	1,7
Lieu de l'emploi		
Finistère	5	8,4
Bretagne (hors Finistère)	4	6,8
Ile de France	25	42,4
Autres départements	22	37,3
Étranger	1	1,7
Non précisé	2	3,4
Secteur d'activité		
Enseignement	58	98,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	1,7

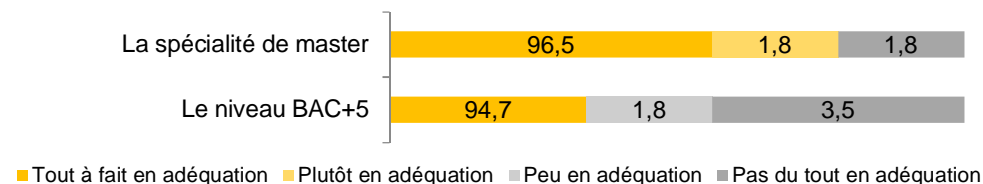
Revenu net mensuel en euros (hors primes et 13ème mois avant prélèvement à la source) (en emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation initiale En euros (n=47)	Issus de la formation continue/Reprise d'études/VAE En euros (n=8)
Médiane	1875	1770
Moyenne	1945,15	1893,50
Minimum	1600	1700
Maximum	3000	2408

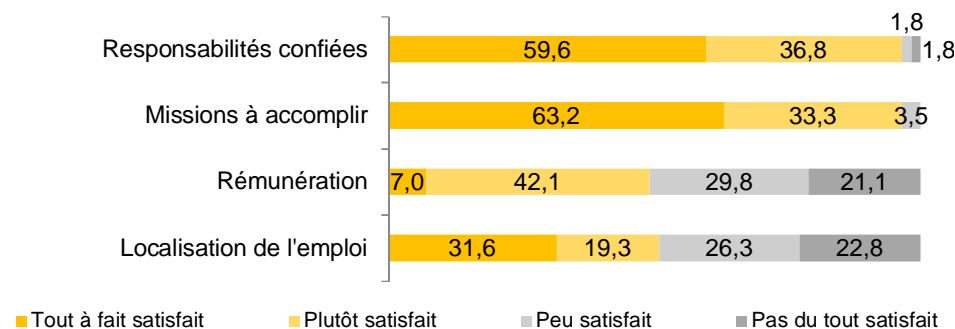
Regards sur l'emploi

Pour 96,6% (57 répondants sur 59), il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation (en %) :



Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi (en %) :



❖ **Situation des NON-LAUREATS au concours au 1er décembre 2020 (sans formation complémentaire post-master ; n=10)**

En emploi (n=7)
En recherche d'emploi (n=2)
Autres situations (n=1)

Caractéristiques des emplois occupés (n=7)

	Eff.	%
Type de contrat		
CDD	5	71,4
CDI	2	28,6
Catégorie socio-professionnelle		
Catégorie A de la Fonction Publique	2	28,6
Catégorie B de la Fonction Publique	2	28,6
Emploi de niveau intermédiaire	2	28,6
Employé	1	14,2
Type d'employeur		
Fonction publique	4	57,1
Organisme à but non lucratif	2	28,6
Entreprise privée	1	14,3
Temps de travail		
Temps complet	4	57,1
Temps partiel (<i>non choisis</i>)	3	42,9
Lieu de l'emploi		
Finistère	5	71,4
Autres départements	2	28,6
Secteur d'activité		
Enseignement	4	57,1
Arts, spectacles et activités récréatives	2	28,6
Activités financières et d'assurance	1	14,3

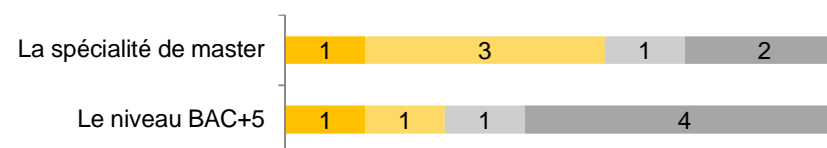
Revenu net mensuel en euros (hors primes et 13ème mois avant prélèvement à la source) (En emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation initiale En euros (n=3)
Médiane	1300
Moyenne	1359,33
Minimum	1278
Maximum	1500

Regards sur l'emploi

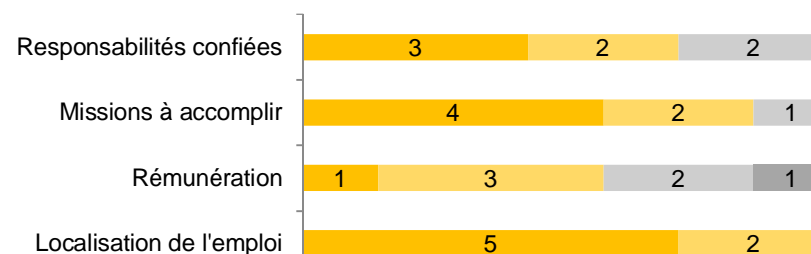
Pour 42,9% (3 répondants sur 7), il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation (en effectifs) :



■ Tout à fait en adéquation ■ Plutôt en adéquation ■ Peu en adéquation ■ Pas du tout en adéquation

Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi (en effectifs) :



■ Tout à fait satisfait ■ Plutôt satisfait ■ Peu satisfait ■ Pas du tout satisfait

Emplois occupés par les non-lauréats au concours au 1er décembre 2020 (n=7)

RÉGIME DESCRIPTION	TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
FI	1 Temps plein 1 temps partiel subi	Assistant d'éducation (n=2)	Encadrement des élèves dans un lycée. - accueil physique et téléphonique - gestion de valeurs	Enseignement
FI	Temps plein	Enseignant contractuel du second degré	Enseignant d'EPS	Enseignement
FI	Temps partiel subi	Éducateur sportif	Non précisé	Arts, spectacles et activités récréatives
FI	Temps plein	Assistant commercial	Missions non précisées.	Activités financières et d'assurance
FI	Temps partiel subi	Professeur d'Histoire-Géographie	Enseignement au collège en tant que professeur remplaçant.	Enseignement
FI	Temps plein	Coordinateur sportif	Coordinateur sportif d'un stade de foot. Gestion de l'entraînement des jeunes de 5 à 18 ans.	Arts, spectacles et activités récréatives

Détail des poursuites d'études réalisées post-master (n=6)

Diplômés LAURÉATS au concours (n=4)

2018/2019 (n=3)			2019/2020 (n=3)			2020/2021 (n=2)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
n=1	Agrégation d'éducation physique et sportive (EPS) École normale supérieure de Rennes (35)	Obtenu	n=1	Doctorat 1ère année STAPS Université de Bretagne Occidentale (29) <i>En contrat doctoral</i>	En cours	n=1	Doctorat 2ème année STAPS Université de Bretagne Occidentale (29) <i>En contrat doctoral</i>	En cours	Doctorant depuis septembre 2019
n=1	Renouvellement de stage Université de Bretagne Occidentale (INSPÉ) (29)	Non obtenu	n=1	BTS Notariat Centre national d'enseignement à distance (CNED) (86)	Obtenu	n=1	BTS Notariat Centre national d'enseignement à distance (CNED) (86)	En cours	En études depuis septembre 2018
n=1	Formation à distance préparation au CAPEPS Centre national d'enseignement à distance (CNED)	Obtenu		-			-		Professeur d'EPS depuis septembre 2019
	-		n=1	DUT Métiers du Livre option Bibliothèques/Médiathèques/Patrimoine IUT Bordeaux Montaigne (33)	Obtenu		-		En recherche d'emploi depuis juin 2019

Diplômés NON-LAURÉATS au concours (n=2)

2018/2019 (n=1)			2019/2020 (n=1)			2020/2021 (n=2)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
n=1	Doctorat Sciences de l'Éducation Université Rennes 2 (35) <i>En contrat doctoral</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences de l'Éducation Université Rennes 2 (35) <i>En contrat doctoral</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences de l'Éducation Université Rennes 2 (35) <i>En contrat doctoral</i>	En cours	Doctorant depuis septembre 2018
	-			-		n=1	Préparation au CAPES FORMIRIS - Organisme de formation pour les établissements privés sous contrat (29)	En cours	En études seules

Caractéristiques des diplômés (n=92)

	Eff.	%
Sexe		
Hommes	39	42,4
Femmes	53	57,6
Nationalité		
Française	88	95,7
Étrangère	4	4,3
Série de baccalauréat		
C / S	36	39,1
A1 / L	30	32,6
B / ES	14	15,2
Titre étranger admis en équivalence	4	4,3
STG	3	3,3
ST2S	2	2,2
Bac pro industriel	1	1,1
Capacité en Droit	1	1,1
DAEU A	1	1,1
Département du bac		
Finistère	48	52,2
Autres départements français	40	43,5
Étranger	4	4,3
Régime d'inscription		
Formation initiale (FI)	77	83,7
Formation continue/Reprise d'études/VAE	15	16,3
Âge à l'obtention du Master		
	Médian	Moyenne
	24 ans	27,1 ans

Retrouvez l'ensemble des résultats des enquêtes de l'Observatoire :
<https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Enquetes-Observatoire>

Contact : observatoire.universite@univ-brest.fr

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PRACTIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION

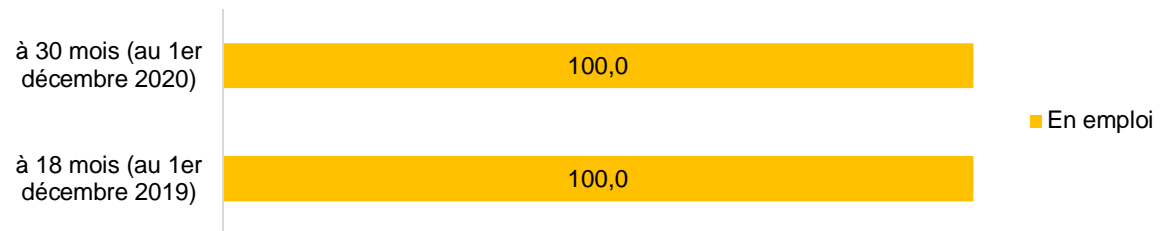
Parcours « Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire »

Situation au 1^{er} décembre 2020 de la promotion 2018

Nombre diplômés : 12
 Nombre de répondants : 9
 Taux de réponse : 75,0 %

Nombre de répondants
 Formation continue/Reprise d'études/VAE : 9

Situations à 18 et 30 mois après le Master (en %)



1 diplômé en emploi au 01/12/2020 est titulaire du CAPA-SH.

Les chiffres-clés : poursuite d'études et insertion professionnelle directe après le Master

- Taux de poursuite d'études après le master**
 (Nombre de poursuites d'études après le master / nombre de répondants)

	Tous répondants
Taux de poursuite d'études	11.1% (1/9)

- Taux d'insertion après le master**
 (Pour les répondants sans formation complémentaire post-master, n=8)
 Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés en emploi + en recherche d'emploi

	Tous répondants
A 18 mois	100% (8/8)
A 30 mois	100% (8/8)

L'insertion professionnelle au 1^{er} décembre 2020 (sans formation complémentaire post-master ; n=8)

En emploi : 100% (n=8)

Caractéristiques de l'emploi (n=8)

	Eff.	%
Type de contrat		
Fonctionnaire	8	100,0
Catégorie socio-professionnelle		
Catégorie A de la Fonction Publique	8	100,0
Type d'employeur		
Fonction publique	8	100,0
Temps de travail		
Temps complet	8	100,0
Lieu de l'emploi		
Finistère	2	25,0
Bretagne (hors Finistère)	6	75,0
Secteur d'activité		
Enseignement	8	100,0

Revenu net mensuel en euros

(hors primes et 13^{ème} mois avant prélèvement à la source)

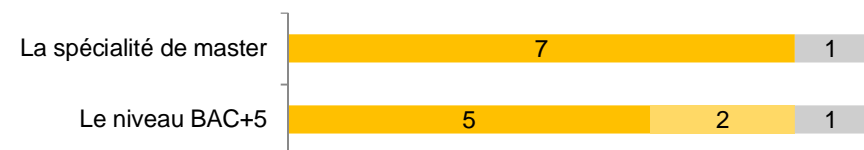
(En emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation continue/Reprise d'études En euros (n=8)
Médiane	2375
Moyenne	2546,75
Minimum	2074
Maximum	3200

Regards sur l'emploi

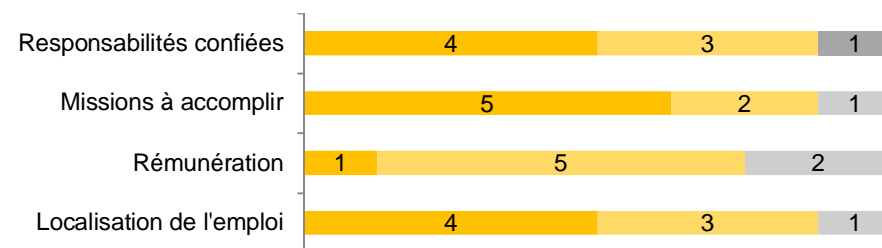
Pour tous les répondants, il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation :



■ Tout à fait en adéquation ■ Plutôt en adéquation ■ Peu en adéquation ■ Pas du tout en adéquation

Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi :



■ Tout à fait satisfait ■ Plutôt satisfait ■ Peu satisfait ■ Pas du tout satisfait

Exemples d'emplois occupés au 1er décembre 2020 (pour les répondants sans formation complémentaire post-master)

TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Temps plein	Professeur des écoles (n=2)	Enseignement auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Spécialisation dans le domaine du décrochage scolaire.	Enseignement
Temps plein	Professeur des écoles - Chargé d'enseignement	Enseignant mis à disposition (professeur des écoles) par la direction académique à la MDPH. Participation à l'évaluation des demandes et accompagnement ponctuel des situations complexes. Chargé d'enseignement dans une Université auprès de étudiants de Licence en sciences de l'éducation.	Enseignement
Temps plein	Professeur des écoles spécialisé (n=2)	Enseigner des savoirs allant jusqu'au niveau du palier 2 du socle (fin de l'école élémentaire). La spécialisation me permet par ailleurs d'exercer dans l'enseignement adapté, auprès d'un public en très grande difficulté scolaire (SEGPA, EREA, milieu carcéral principalement). Accompagnement pédagogique d'élèves en situation de handicap.	Enseignement
Temps plein	Enseignant spécialisé - Coordonnateur d'un Service pédagogique pour les enfants malades (SAPAD)	Permettre aux élèves malades et/ou accidentés de poursuivre leur scolarité et de maintenir un lien avec les enseignants, leurs camarades et les établissements.	Enseignement
Temps plein	Enseignant spécialisé - Coordonnateur ULIS en collège	Accueil, enseignement et orientation des élèves en situation de handicap au collège.	Enseignement
Temps plein	Enseignant référent - Chargé de mission en éducation inclusive	Enseignant référent : suivi de scolarité des élèves en situation de handicap. Chargé de mission : accompagner des équipes d'enseignants et accompagner les dispositifs en lien avec la persévérance scolaire.	Enseignement

Détail des poursuites d'études réalisées post-master (n=1)

2018/2019 (n=0)			2019/2020 (n=0)			2020/2021 (n=1)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
	-			-		n=1	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) Établissement non précisé (29)	En cours	Directeur de SEGPA en collège depuis septembre 2010

Caractéristiques des diplômés (n=12)

	Eff.	%
Sexe		
Hommes	2	16,7
Femmes	10	83,3
Nationalité		
Française	12	100,0
Série de baccalauréat		
C / D / S	6	50,0
B	3	25,0
A1 / A2	2	16,7
G3	1	8,3
Département du bac		
Finistère	2	16,7
Bretagne (hors Finistère)	7	58,3
Autres départements français	3	25,0
Régime de description		
Formation continue/Reprise d'études/VAE	12	100,0
Âge à l'obtention du Master	Médian	Moyenne
	45 ans	45,8 ans

Retrouvez l'ensemble des résultats d'enquêtes de l'Observatoire :
<https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Enquetes-Observatoire>

Contact : observatoire.universite@univ-brest.fr

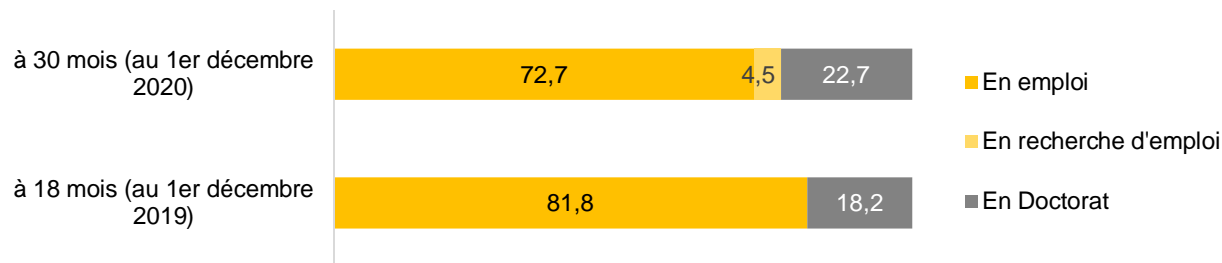
MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION - Parcours « Recherche en didactiques »

Situation au 1^{er} décembre 2020 de la promotion 2018

Situations à 18 et 30 mois après le Master (en %)

Nombre diplômés : 25
Nombre de répondants : 22
Taux de réponse : 88,0 %

Nombre de répondants
Formation initiale (FI) : 3
Formation continue / Reprise d'études (FC/RE) : 19



3 diplômés en doctorat au 01/12/2020 ont un emploi indépendant en parallèle.
2 diplômés en doctorat au 01/12/2019 ont un emploi indépendant en parallèle.

Les chiffres-clés : poursuite d'études et insertion professionnelle directe après le Master

- Taux de poursuite d'études après le master**
(Nombre de poursuites d'études après le master / nombre de répondants)

	Tous répondants	Diplômés de FI	Diplômés de FC/RE
Taux de poursuite d'études	22,7% (5/22)	33,3% (1/3)	21,1% (4/19)

- Taux d'insertion après le master**
(Pour les répondants sans formation complémentaire post-master, n=17)
Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés en emploi + en recherche d'emploi

	Tous répondants
A 18 mois	100,0% (17/17)
A 30 mois	94,1% (16/17)

L'insertion professionnelle au 1^{er} décembre 2020 (sans formation complémentaire post-master ; n=16)

En emploi : 94,1% (n=16)
En recherche d'emploi : 5,9 % (n=1)

Caractéristiques de l'emploi (n=16)

	Eff.	%
Type de contrat		
Fonctionnaire	14	87,5
CDD	2	12,5
Catégorie socio-professionnelle		
Catégorie A de la Fonction Publique	15	93,8
Catégorie B de la Fonction Publique	1	6,2
Type d'employeur		
Fonction publique	16	100,0
Temps de travail		
Temps complet	16	100,0
Lieu de l'emploi		
Finistère	10	62,5
Bretagne (hors Finistère)	6	37,5
Secteur d'activité		
Enseignement	15	93,8
Administration publique (hors enseignement)	1	6,2

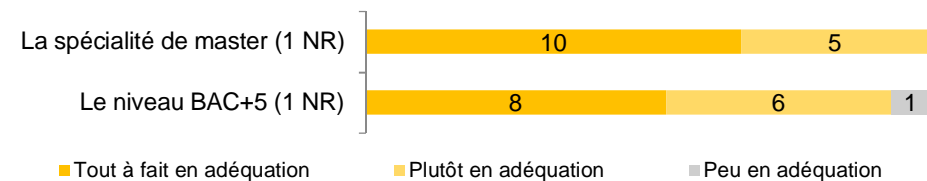
Revenu net mensuel en euros (hors primes et 13^{ème} mois avant prélèvement à la source) (En emploi en France, à temps plein)

	Issus de la formation initiale En euros (n=2)	Issus de la formation continue/Reprise d'études En euros (n=12) (2 NR)
Médiane	-	2415
Moyenne	-	2465
Minimum	1270	1350
Maximum	1600	3800

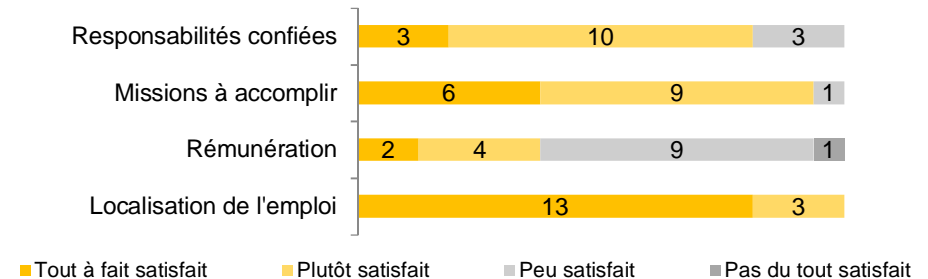
Regards sur l'emploi

Pour 87,5% (14 répondants sur 16), il s'agit de leur 1^{er} emploi après le master.

Adéquation emploi-formation (en effectifs) :



Appréciation portée sur les principaux aspects de l'emploi (en effectifs) :



Exemples d'emplois occupés au 1er décembre 2020 (pour les répondants sans formation complémentaire post-master)

TEMPS DE TRAVAIL	INTITULÉ DU POSTE	MISSIONS	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Temps plein	Professeur des écoles (n=7)	Travail sur l'école inclusive avec des élèves en situation de handicap ; Enseignement spécialisé en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ; En charge de la direction d'une école.	Enseignement
Temps plein	Enseignant certifié d'Histoire-Géographie	Transmission de connaissances propres à l'histoire-géographie et à l'Enseignement moral et civique (EMC) dans un lycée technologique.	Enseignement
Temps plein	Professeur en collège	Éducation et enseignement auprès de collégiens.	Enseignement
Temps plein	Professeur de Science de la Vie et de la Terre (SVT)	Enseignement en Science de la Vie et de la Terre (SVT) en lycée.	Enseignement
Temps plein	Animateur enfance jeunesse	Animer des groupes d'enfants et adolescents sur les temps périscolaires et extra scolaires.	Administration publique (hors enseignement)
Temps plein	Professeur agrégé d'espagnol	Enseignement à l'INSPÉ de Bretagne.	Enseignement
Temps plein	Professeur agrégé de mathématiques	Enseigner les mathématiques dans un lycée d'enseignement général.	Enseignement
Temps plein	Formateur en Sciences de la vie et de la Terre (SVT) à l'INSPÉ - Professeur du second degré en SVT	Formateur dans un INSPÉ : enseignement à des étudiants de Master 1 et Master 2 MEEF, dans le cadre de la préparation au métier d'enseignant et au concours (CAPES de SVT). Professeur de SVT en lycée : enseignement en classes de 1ère et de terminale spécialité SVT.	Enseignement
Temps plein	Professeur documentaliste	Formation des élèves à la recherche documentaire ; développer leur esprit critique ; éducation aux médias et à l'information ; développement de différents projets ; gestion du CDI ; relation avec les partenaires extérieurs.	Enseignement
Temps plein	Ingénieur pour l'enseignement numérique	Accompagnement d'enseignants et d'enseignants chercheurs dans des démarches d'hybridation de formation ; suivi de projets pédagogiques suivant une ingénierie pédagogique ou de formation ; conception, animation et évaluation de formations.	Enseignement

Détail des poursuites d'études réalisées post-master (n=5)

2018/2019 (n=4)			2019/2020 (n=5)			2020/2021 (n=5)			Situation au 1 ^{er} /12/2020
Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	Eff.	Intitulé de la formation Établissement	Résultat	
n=1	Doctorat en Didactique des mathématiques <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i> En contrat doctoral	En cours	n=1	Doctorat en Didactique des mathématiques <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i> En contrat doctoral	En cours	n=1	Doctorat en Didactique des mathématiques <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i> En contrat doctoral	En cours	Doctorant depuis septembre 2018
n=1	Formation au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) <i>Université de Bretagne Occidentale / INSPÉ de Bretagne (29)</i>	Obtenu	n=1	Master 2 MEEF pratiques et ingénierie de la formation parcours Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (HG2DS) <i>INSPÉ de Saint-Brieuc (22)</i>	Obtenu	n=1	Doctorat en Psychologie <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i>	En cours	Professeur des écoles depuis septembre 2017
n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	Enseignant chercheur depuis septembre 2012
n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	n=1	Doctorat Sciences du langage et didactique des langues <i>Université de Rennes 2 - Linguistique Ingénierie et Didactique des Langues (LIDILE) (35)</i>	En cours	Enseignant depuis septembre 2017
	-		n=1	Doctorat en Didactique des sciences et de la technologie <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i> En contrat doctoral	En cours	n=1	Doctorat en Didactique des sciences et de la technologie <i>Université de Bretagne Occidentale (29)</i> En contrat doctoral	En cours	Doctorant depuis septembre 2019

Caractéristiques des diplômés (n=25)

	Eff.	%
Sexe		
Hommes	7	28,0
Femmes	18	72,0
Nationalité		
Française	22	88,0
Étranger	3	12,0
Série de baccalauréat		
C / D / S	14	56,0
A / A4 / L	4	16,0
B / ES	3	12,0
Titre étranger admis en équivalence	3	12,0
DP	1	4,0
Département du bac		
Finistère	10	40,0
Bretagne (hors Finistère)	7	28,0
Autres départements français	5	20,0
Étranger	3	12,0
Régime d'inscription		
Formation initiale	3	12,0
Formation continue/Reprise d'études/VAE	22	88,0
Âge à l'obtention du Master		
	Médian	Moyenne
	47,5 ans	45 ans

Retrouvez l'ensemble des résultats d'enquêtes de l'Observatoire :
<https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Enquetes-Observatoire>

Contact : observatoire.universite@univ-brest.fr

Annexe 4 – Statuts de l'INSPÉ de Bretagne

**STATUTS
DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE
L'ÉDUCATION DE BRETAGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

Vu le décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes au sein de l'université de Brest ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Rennes fixant la composition du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE de l'académie de Rennes, en date du 25 septembre 2017 ;

Vu la délibération du conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne en date du 27 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Brest, en date du 5 novembre 2019, approuvant les statuts de l'INSPE de Bretagne ;

Vu, ensemble, le dossier d'accréditation de l'ESPE de Bretagne et la convention de partenariat en annexe du dossier ;

Les termes « chargés de mission », « directeur », « président », « recteur », « représentants », « responsables » doivent s'entendre au masculin comme au féminin.

Titre 1 : L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne

Section 1 – Généralités

Article 1 : Création et accréditation

L'école supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne a été créée à compter du 1^{er} septembre 2017, par arrêté conjoint de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'éducation nationale, au sein l'université de Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'académie de Rennes, l'université de Bretagne-Sud, l'université de Rennes 1 et l'université Rennes 2.

L'école est accréditée pour la durée du contrat pluriannuel liant l'Etat à l'université de Bretagne Occidentale. L'accréditation est renouvelée pour la même durée, après une évaluation nationale, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale.

L'école est régie par le code de l'éducation, notamment les articles L.721-1 et suivants.

En application de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne devient, à compter du 1^{er} septembre 2019, « institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne ».

Article 2 : Dénomination et siège

L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes prend comme dénomination : "INSPÉ de Bretagne". Il a son siège à Rennes, 153 rue de Saint-Malo.

Article 3 : Missions

L'INSPÉ de Bretagne, conformément à l'article L. 721-2 du code de l'éducation :

1. organise et, avec les composantes, établissements et autres partenaires mentionnés à la première phrase du dernier alinéa du présent article, assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement. Il délivre des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation. L'institut organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;
2. organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;
3. participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
4. peut conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
5. participe à la recherche disciplinaire et pédagogique ;

6. participe à des actions de coopération internationale ;

Dans le cadre de ses missions, l'INSPÉ de Bretagne assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Il forme les étudiants et les enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique.

Il prépare les futurs enseignants et personnels d'éducation à la maîtrise des enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à ceux de l'éducation aux médias et à l'information et à ceux de la formation tout au long de la vie. Il organise des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la manipulation de l'information, au respect et à la protection de l'environnement et à la transition écologique, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits. Il prépare les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage. Il prépare aux enjeux d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

En ce qui concerne les enseignements communs, un arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur précise le cahier des charges des contenus de la formation initiale spécifique concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'INSPÉ de Bretagne assure ses missions avec les autres composantes de l'établissement public, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et d'autres organismes, les services académiques, les établissements scolaires, les établissements du secteur médico-social et les maisons départementales des personnes handicapées, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux.

Article 4 : Personnels

Les personnels de l'INSPÉ de Bretagne comprennent :

- des personnels affectés à l'université de Bretagne Occidentale, qui exercent leurs fonctions au sein de l'INSPÉ de Bretagne, qu'ils soient enseignants ou BIATSS ;
- des personnels mis à disposition de l'INSPÉ de Bretagne par l'université de Brest, par les établissements d'enseignement supérieur publics partenaires de l'INSPÉ de Bretagne et par l'académie de Rennes.

Ses équipes pédagogiques comprennent des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs. Elles intègrent également des professionnels issus des milieux économiques.

Article 5 : Usagers

Les usagers de l'INSPÉ de Bretagne comprennent :

- des étudiants, inscrits administrativement dans les universités partenaires et pédagogiquement à l'INSPÉ de Bretagne ;
- des fonctionnaires stagiaires ;
- des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'action de formation continue ;

- des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation.

Section 2 – Organisation

Article 6 : Principe général d'organisation

L'INSPÉ de Bretagne assure ses missions avec les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, d'autres organismes, les services de l'académie de Rennes et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux.

Selon un principe de gouvernance partagée entre les acteurs impliqués dans la formation des enseignants, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et les services académiques sont représentés dans toutes les instances de l'institut et à tous les niveaux de gestion, qu'ils soient académiques ou dans les pôles de formation.

Ce principe d'organisation se concrétise par une conduite de l'activité de l'INSPÉ au niveau académique et dans les pôles de formation qui assurent la mise en œuvre de la politique définie par les instances de l'institut.

Les services d'appui de l'INSPÉ de Bretagne coopèrent avec ceux des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et ceux de l'académie de Rennes.

Article 7 : Organisation générale de l'INSPÉ de Bretagne

L'INSPÉ de Bretagne est un institut à dimension académique, organisé géographiquement en pôles de formation.

Il est dirigé par le directeur, est administré par le conseil de l'institut et comprend le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Article 8 : Equipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques comprennent des enseignants provenant de l'INSPÉ de Bretagne et des composantes des universités partenaires, des personnels de l'Education nationale intervenant dans le milieu scolaire, ainsi que des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté.

L'animation des équipes pédagogiques par parcours de formation est prise en charge par des binômes "enseignant des universités partenaires – enseignant de l'INSPÉ ", dont le rôle fait l'objet d'un document descriptif.

Article 9 : Coordination générale

L'INSPÉ de Bretagne coordonne, avec ses partenaires, la politique de formation et les pratiques entre les différents pôles de formations, afin d'en garantir la cohérence.

Cette coordination s'effectue, sur le plan institutionnel, par les organes de direction de l'INSPÉ de Bretagne et, sur le plan pédagogique, par les équipes qui regroupent tous les formateurs d'un même parcours. Elle s'appuie sur les avis du conseil de perfectionnement académique, créé pour chaque mention de master "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF), qui a pour mission de débattre des orientations et de la mise en œuvre des formations au sein des parcours.

Article 10 : Organisation financière

L'INSPÉ de Bretagne dispose d'un budget propre, intégré au budget de l'université de Brest. Les ministres compétents peuvent affecter directement à l'institut des crédits et des emplois attribués à l'université de Brest.

Le budget de l'institut est approuvé par le conseil d'administration de l'université de Brest, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'institut ou n'est pas voté en équilibre réel.

Titre II : les conseils

Section 1 – Le conseil de l'institut

Article 11 : Composition du conseil de l'institut

Conformément à l'arrêté du recteur de l'académie de Rennes du 25 septembre 2017, le conseil de l'institut est composé de 28 membres :

1°) Quatorze représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers qui en bénéficient :

a) Deux représentants des professeurs des universités et personnels assimilés au sens de l'article D719-4 du code de l'éducation ;

b) Deux représentants des maitres de conférences et personnels assimilés au sens de l'article D 719-4 du code de l'éducation ;

c) Deux représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur ;

d) Deux représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre ;

e) Deux représentants des autres personnels ;

f) Quatre représentants des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'action de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation.

2°) Deux représentants de l'université de Brest.

3°) Douze personnalités extérieures :

a) Un représentant de la région Bretagne ;

b) Cinq personnalités désignées par le recteur d'académie ;

c) Trois personnalités désignées par les universités partenaires :

- université de Bretagne-Sud : 1

- université de Rennes 1 : 1

- université Rennes 2 : 1

d) Trois personnalités désignées par les membres du conseil mentionnés au 1°, au 2° et au a, b et c du 3° ci-dessus.

Le directeur de l'INSPÉ de Bretagne et le responsable administratif et financier, s'ils ne sont pas élus, sont invités permanents au conseil de l'institut.

En fonction de l'ordre du jour, le président invite à assister au conseil de l'institut toute personne dont il juge utile la présence.

Article 12 : présidence du conseil de l'institut

Le président du conseil de l'institut est élu, par ce conseil, parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil de l'institut, le président a voix prépondérante.

Article 13 : compétences du conseil de l'institut

Le conseil de l'institut :

- émet un avis sur le document d'orientation politique et budgétaire préparé par le directeur ;
- adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances ;
- adopte le budget de l'institut qui sera proposé au conseil d'administration de l'université de Brest ;
- approuve les contrats pour les affaires intéressant l'institut ;
- soumet au conseil d'administration de l'université de Brest la répartition des emplois;
- est consulté sur les recrutements de l'institut ;
- adopte les ouvertures et fermetures de parcours ;
- élabore le projet commun et suit sa mise en œuvre ;
- est informé du budget de projet de l'institut.

Article 14 Fonctionnement du conseil de l'institut

Le conseil de l'institut se réunit en séance ordinaire, au moins trois fois par an sur convocation de son président. Il peut se réunir en séance extraordinaire, avec un ordre du jour précis, à l'initiative de son président, ou du directeur de l'INSPÉ de Bretagne, ou à la demande du tiers, au moins, de ses membres en exercice

Section 2 – Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Article 15 : Composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Conformément à l'arrêté du recteur de l'académie de Rennes du 25 septembre 2017, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est composé de 16 membres :

1°) Huit membres de droit représentant, en nombre égal, l'université de Brest et chacun des établissements partenaires, comme suit :

- université de Brest : 2
- université de Bretagne-Sud : 2
- université de Rennes 1 : 2

- université Rennes 2 : 2.

2°) Huit personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur d'académie et pour moitié par le conseil de l'institut.

Le directeur de l'INSPÉ de Bretagne et le(s) directeur(s) adjoint(s) sont invités permanents.

Article 16 : Présidence du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le président du conseil d'orientation scientifique et pédagogique est élu, en son sein par ce conseil, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil, le président a voix prépondérante.

Article 17 : Compétences du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique :

- propose des orientations dans les domaines de la formation initiale, notamment par les maquettes des masters MEEF, de la formation continue et de la recherche ;
- est consulté, pour avis, sur les orientations relatives à la politique scientifique de l'institut et à la politique des emplois ;
- commande l'évaluation des enseignements par les étudiants ; il définit, chaque année, les objectifs du dispositif d'évaluation et en détermine le processus ;
- a une mission générale de réflexion prospective dans les différents domaines de la formation, qui peut le conduire à exprimer des préconisations sur l'évolution de la formation au sein de l'INSPÉ de Bretagne.

Les propositions et avis du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont portés à la connaissance du conseil de l'institut.

Section 3 – Dispositions communes aux conseils

Article 18 – Durée des mandats et incompatibilité

Les membres des conseils sont désignés pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans. Le mandat des membres des conseils prend fin lorsqu'ils ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été élus ou nommés. Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire. Toute cessation de fonctions pour quelque cause que ce soit en cours de mandat donne lieu à la désignation d'une nouvelle personnalité dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Les fonctions de membre du conseil de l'institut et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont incompatibles entre elles.

Article 19 : Parité

Le conseil de l'institut et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont composés, l'un et l'autre, à parité de femmes et d'hommes, selon les dispositifs en vigueur.

Article 20 : Fonctionnement des conseils

Le règlement intérieur de l'institut détermine les règles de quorum applicables au conseil de l'institut et au conseil d'orientation scientifique et pédagogique, les modalités de leurs délibérations, les conditions de représentation de leurs membres, les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour et des documents préparatoires. Il précise également qui remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

TITRE III : LA DIRECTION DE L'INSPE DE BRETAGNE

Section 1 – Le directeur

Article 21 : Nomination du directeur

Le directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les fonctions de directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation font l'objet d'un appel à candidature établi par le président de l'université de Brest. Les candidats à ces fonctions doivent justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premier ou second degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat.

L'appel à candidature fixe la date limite de recevabilité des dossiers ainsi que leur contenu.

Un comité d'audition est constitué pour chaque appel à candidature aux fonctions de directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Celui-ci est présidé conjointement par le recteur territorialement compétent et le président ou le directeur de l'établissement de rattachement ou leurs représentants.

Outre ses présidents, le comité est composé :

- du président du conseil de l'institut ;
- de quatre ou six personnalités extérieures à l'institut, choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'éducation, de la formation des personnels enseignants du premier et du second degrés et des personnels d'éducation ou des recherches afférentes à ces questions, dont deux ou

trois désignées par le recteur territorialement compétent et deux ou trois désignées par le président ou le directeur de l'établissement de rattachement.

Parmi les personnalités désignées par le président ou le directeur de l'établissement, l'une au moins est rattachée à un établissement partenaire de l'institut ou en l'absence d'établissement partenaire à une unité de formation et de recherche de son établissement.

Les présidents du comité d'audition arrêtent le calendrier et les modalités de travail de celui-ci. Après examen des dossiers de candidature transmis à chacun de ses membres par l'établissement de rattachement de l'institut, le comité auditionne les candidats. Le comité communique aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur un rapport écrit motivant l'avis porté sur chacun des candidats.

Dans le cas où le directeur cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, un administrateur provisoire est nommé, sur proposition du président de l'université de Brest, par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et pour le temps nécessaire avant la nomination d'un nouveau directeur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 22 : Rôle et compétences du directeur

Le directeur prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il a autorité sur l'ensemble des personnels désignés à l'article 4. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'institut. Il a qualité pour signer, au nom de l'université de Brest, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'université de Brest et votées par son conseil d'administration.

Le directeur prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté, après avis du conseil de l'institut, aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'institut, au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen aux présidents des quatre universités.

Section 2 – L'équipe de direction

Article 23 : Le(s) directeur(s) adjoint(s)

Pour organiser la vie de l'institut et assurer son fonctionnement académique, le directeur peut être assisté par un ou plusieurs directeurs adjoints qu'il nomme avec une lettre de mission. Il peut être mis un terme à leur mandat, à leur demande ou à celle du directeur. En tout état de cause, celui-ci prend fin en même temps que celui du directeur. Le conseil de l'institut est informé des nominations des directeurs adjoints.

Article 24 : Les chargés de mission

Le directeur peut nommer des chargés de mission avec une lettre de mission. Il peut être mis un terme à leur mission, à leur demande ou à celle du directeur. En tout état de cause, celle-ci prend fin en même temps que le mandat du directeur. Le conseil de l'institut est informé des nominations des chargés de mission.

Article 25 : Le responsable des services administratifs et financiers

Le responsable administratif et financier est chargé, sous l'autorité du directeur, de l'organisation générale des sites et services administratifs et techniques. Il est désigné par le président de l'université de Brest, après avis du directeur de l'INSPÉ de Bretagne.

Article 26 : Le bureau de direction

Le bureau de direction de l'INSPÉ assiste le directeur. Il a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen des différentes instances et de fluidifier la prise de décision, notamment celles concernant le budget de projet. Sa composition est le reflet de la dimension partenariale de l'INSPÉ de Bretagne.

Le bureau est composé, outre du directeur de l'institut, du (des) directeur(s) adjoint(s), du responsable administratif et financier, des chargés de mission, des responsables de pôles de formation, de deux personnels de l'académie (1er et 2nd degré) désignés par le recteur, et d'un membre de chacune des universités partenaires, désigné par leur président.

Les membres du bureau désignés par le recteur et les présidents ne peuvent faire partie des personnalités extérieures désignées pour siéger au conseil de l'institut.

Le bureau de direction se réunit, au moins quatre fois par an, sur convocation du directeur

Titre IV : LES PÔLES DE FORMATION

Article 27 : Organisation des pôles de formation

L'INSPÉ de Bretagne est organisé territorialement en pôles de formation, en lien avec les universités partenaires et les autorités académiques. Chaque pôle comprend plusieurs sites universitaires de formation intégrant sites INSPÉ et campus des universités.

L'INSPE de Bretagne comprend trois pôles de formation :

- le pôle Est :
Rennes : site de l'INSPÉ ; campus de Rennes 2 ; campus de Rennes 1
Saint-Brieuc : site de l'INSPÉ ; campus de Rennes 2
- le pôle Ouest :
Brest : site de l'INSPÉ ; campus de l'université de Brest
Quimper : site de l'INSPÉ ; campus de l'université de Brest
- le pôle Sud :
Vannes : site de l'INSPÉ ; campus de l'université de Bretagne-Sud
Lorient : campus de l'université de Bretagne-Sud

Un pôle regroupe l'ensemble des personnels intervenant dans les formations de l'INSPÉ de Bretagne, qui y sont dispensées, ainsi que l'ensemble des usagers en formation initiale et continue.

Les pôles de formation assurent la mise en œuvre de la politique définie par les instances de l'institut au niveau académique. A chaque pôle est associé un ensemble de parcours de masters, certains pouvant exister dans plusieurs pôles.

Article 28 : Le responsable des pôles de formation

Le responsable du pôle est nommé par le directeur de l'INSPÉ de Bretagne, après avis du conseil de l'institut. Son mandat prend fin au terme de l'accréditation ou au terme du mandat du directeur.

Il a en charge le suivi et la coordination des formations au sein du pôle, ainsi que l'organisation du travail des personnels enseignants de l'INSPÉ de Bretagne, en relation avec les responsables des sites de l'INSPÉ de Bretagne.

Il assure le lien entre la direction de l'INSPÉ de Bretagne et les sites universitaires de formation du pôle. Il est l'interlocuteur des autorités académique et départementale sur les questions de mise en stage de l'ensemble des étudiants du pôle.

Il est membre de droit du bureau de direction de l'INSPÉ de Bretagne. Il est assisté d'un conseil de formation.

Article 29 : Le conseil de formation des pôles

Dans chaque pôle de formation, un conseil de formation est constitué pour traiter de la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue.

Il permet d'assurer une bonne communication entre les partenaires sur un territoire et d'envisager les modalités de formation adaptées en tenant compte des contraintes académiques et territoriales.

La composition du conseil de formation est validée par le bureau de direction de l'INSPÉ, sur proposition du responsable de pôle, en veillant à ce que sa composition assure une représentation effective et équilibrée des différents acteurs et usagers de la formation au sein du pôle.

Le conseil de formation se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du responsable de pôle. Il peut être réuni en formation restreinte, adapté à l'ordre du jour.

Article 30 : Organisation des sites INSPÉ

Les sites de l'INSPÉ de Bretagne sont dédiés aux missions de formation initiale et continue de l'INSPÉ de Bretagne. Ils offrent, notamment, des services documentaires de proximité pour la formation initiale des enseignants, des services multimédia, des espaces professionnels et des services administratifs et techniques d'appui à la formation. Ils proposent une animation culturelle et professionnelle, en lien avec les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation.

Chaque site est placé sous la responsabilité partagée d'un responsable administratif et d'un responsable pédagogique. Le responsable pédagogique, désigné par le directeur, anime et coordonne la mise en œuvre des actions de formation sur son site. En relation avec le responsable de pôle et les corps d'inspection, il a en charge l'animation des équipes d'enseignants de l'INSPÉ de Bretagne intervenant dans les formations dispensées sur le site.

Article 31 : Les commissions de vie étudiante et des usagers

Une commission de la vie étudiante et des usagers est constituée sur chaque site universitaire de formation, et se réunit au moins une fois par semestre. Elle est compétente pour fournir des avis et des propositions sur la mise en œuvre locale des formations et l'amélioration des conditions de travail des usagers.

Titre V : LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Article 32 : Commissions consultatives

L'INSPÉ de Bretagne peut créer des commissions consultatives, sur tout sujet intéressant la vie de l'institut, par délibération du conseil de l'institut, sur proposition du directeur, du président du conseil de l'institut, du président du conseil d'orientation scientifique et pédagogique ou au moins d'un tiers des membres du conseil de l'institut.

Titre VI : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 33 : Modification des statuts

Toute modification des statuts est adoptée, sur proposition du directeur ou d'un tiers des membres du conseil, par le conseil de l'institut à la majorité des suffrages exprimés des membres présents et représentés, représentant au moins la moitié des membres en exercice. Les statuts modifiés doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'université de Brest.

Annexe 5 – Organigrammes de l'INSPÉ de Bretagne



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Bretagne

ORGANISATION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE BRETAGNE

2021-2022

DIRECTION

Nicolas TOCQUER
Directeur
0299546441

nicolas.tocquer@inspe-bretagne.fr

Frédérique STAIN
Responsable administrative
0299546695

frederique.stain@inspe-bretagne.fr

Pierre-Yves JOUAN
Directeur adjoint
0297639716

pierre-yves.jouan@inspe-bretagne.fr

Florence KERBIQUET
Directrice adjointe
0298478024

florence.kerbiquet1@inspe-bretagne.fr

Vincent RICOUARD
Directeur adjoint
0299546418

vincent.ricouard@inspe-bretagne.fr

Nathalie BONNETON-BOTTÉ
Directrice adjointe - Recherche
nathalie.bonneton@inspe-bretagne.fr

Rozenn NÉDÉLEC
Directrice adjointe - Formation continue
rozenn.nedelec@inspe-bretagne.fr

Stéphanie YVEN
Responsable du service communication
0299546449

stephanie.yven@inspe-bretagne.fr

CHARGÉS DE MISSION

• **Égalité entre les femmes et les hommes**
Magali BIGAUD
magali.bigaud@inspe-bretagne.fr

• **Culture**
Gaëlle BOUBENNEC
gaelle.boubennec@inspe-bretagne.fr

• **École inclusive**
Fanny DE LA HAYE
fanny.de-la-haye@inspe-bretagne.fr

• **Relations internationales**
Catherine GUILLEMOT
catherine.guillemot1@inspe-bretagne.fr

• **Numérique**
Pierre-Yves JOUAN
pierre-yves.jouan@inspe-bretagne.fr

• **Évaluation des formations**
Florence KERBIQUET
florence.kerbiquet1@inspe-bretagne.fr

• **Laïcité et valeurs de la République**
Hervé KÉRIVEL
herve.kerivel@inspe-bretagne.fr

• **Breton**
Cyril MOCQUARD
cyril.mocquard@inspe-bretagne.fr

Conseil d'institut

Conseil d'orientation
scientifique et pédagogique

Bureau de direction

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES DE SITE

RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE

	EST	RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES DE SITE	RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du pôle Est Vincent RICOUARD 0299546418 vincent.ricouard@inspe-bretagne.fr 	RENNES Sabine GIROS / 0299546417 sabine.giros@inspe-bretagne.fr	Johanna AGUADO / 0299546456 johanna.aguado@inspe-bretagne.fr
		SAINT-BRIEUC Jean-Michel SAVOLLE / 0296683457 jean-michel.savolle@inspe-bretagne.fr	<i>Recrutement en cours</i>
OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du pôle Ouest Florence KERBIQUET 0298478024 florence.kerbiquet1@inspe-bretagne.fr 	BREST David CORRE / 0298478023 david.corre@inspe-bretagne.fr	Daniel OLLIVIER / 0298478032 daniel.ollivier@inspe-bretagne.fr
		QUIMPER Marianne SICHLER / 0298558057 marianne.sichler@inspe-bretagne.fr	Anne MORVAN / 0298558049 anne.morvan@inspe-bretagne.fr
SUD	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du pôle Sud Pierre-Yves JOUAN 0297639716 pierre-yves.jouan@inspe-bretagne.fr 	VANNES Xavier BOSSCHAERT / 0297639714 xavier.bosschaert@inspe-bretagne.fr	Thomas OBERLÉ / 0297639719 thomas.oberle@inspe-bretagne.fr
		LORIENT Responsable de formation : Eric LIMOUSIN 0297872973 / eric.limousin@univ-ubs.fr	

RESPONSABLES SERVICES CENTRAUX

• **Communication :**
Stéphanie YVEN / 0299546449
stephanie.yven@inspe-bretagne.fr

• **Scolarité centrale :**
Camille KERRIEN / 0299546451
camille.kerrien@inspe-bretagne.fr

• **Affaires financières et juridiques :**
Joël TOUPIN / 0299546426
joel.toupin@inspe-bretagne.fr

• **Personnels enseignants et formation continue académique :**
Jean-Yves GAULTIER / 0299546411
jean-yves.gaultier@inspe-bretagne.fr

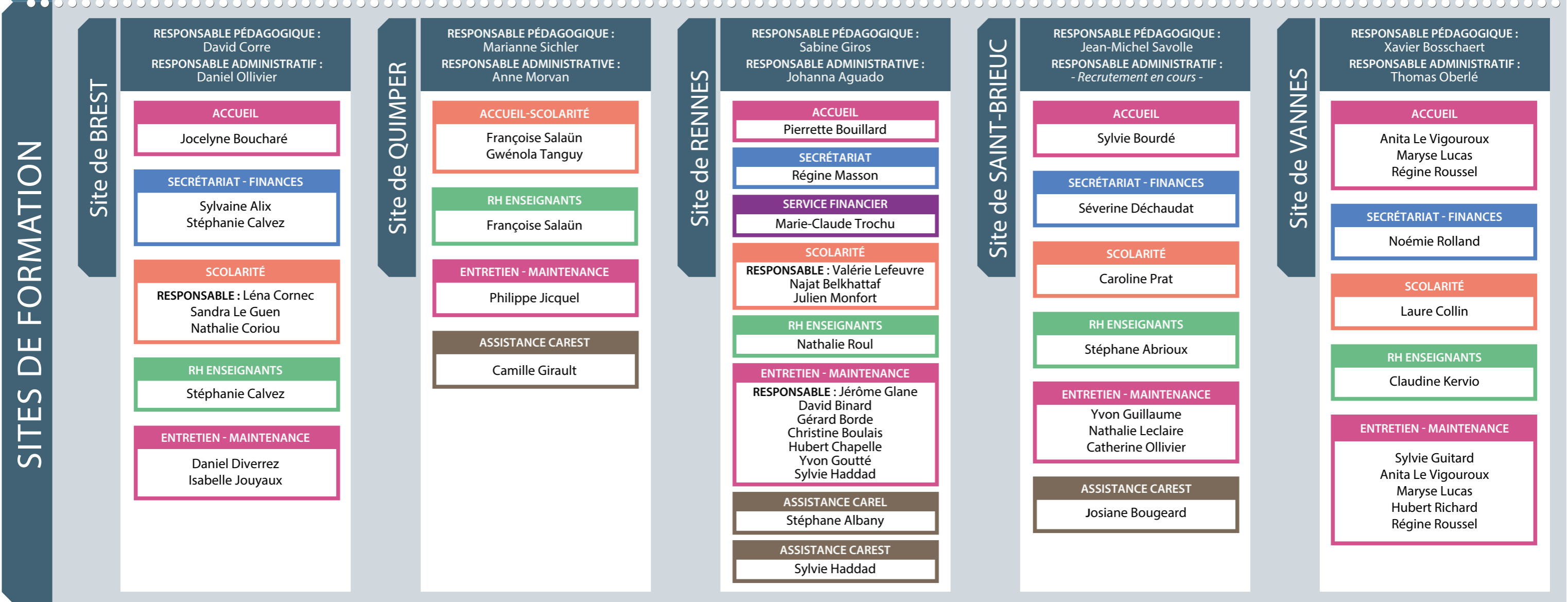
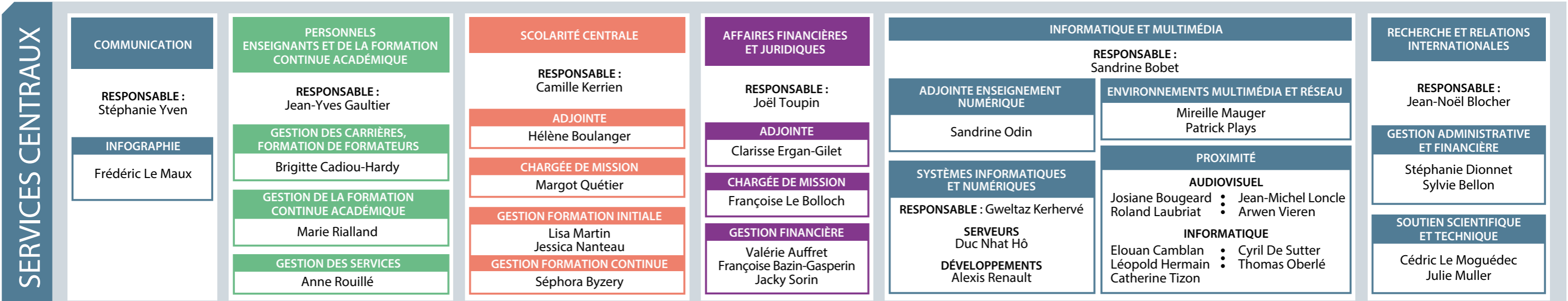
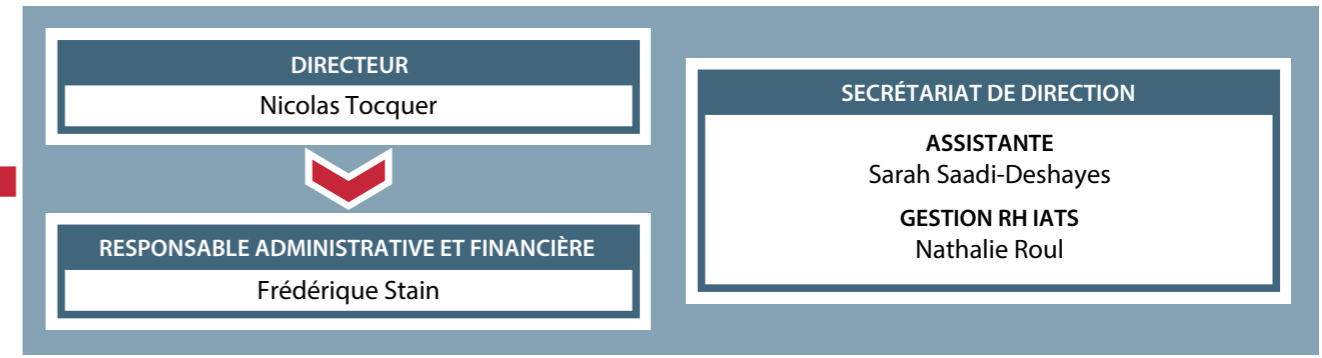
• **Centre de ressources informatiques et multimédia (CRIM) :**
Sandrine BOBET / 0299546585
sandrine.bobet@inspe-bretagne.fr

• **Recherche et relations internationales :**
Jean-Noël BLOCHER / 0299546682
jean-noel.blocher@inspe-bretagne.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE L'INSPE

Rattachée au SCD de l'UBO
Emmanuelle MASSÉ
0299546443
emmanuelle.masse@univ-brest.fr

Organigramme des services administratifs et techniques de l'INSPÉ de Bretagne



Annexe 6 – Ventilation horaire des maquettes selon le cadre national

Premier degré

ANNEXE 6 - 1D

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré

Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Enseigner les fondamentaux	160	19	58	20
	Français	52	6	11	4
	Mathématiques	56	7	18	6
	Système éducatif et parcours de l'élève	46	6	9	3
	Incarner et faire vivre les valeurs de la République	34	4	9	3
	Pratiques collaboratives et coopératives du métier	26	3	8	3
	Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	76	9	25	8
	Méthodologie aux épreuves du concours	18	2	0	0
	Total	468	57	138	36
Polyvalence et pédagogie générale	Concevoir, conduire et réguler une séance	74	9	35	12
	Construire des dispositifs d'enseignement interdisciplinaires	46	6	27	9
	Méthodologie aux épreuves du concours	52	6	37	13
	Total	172	21	99	33
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche	Recherche	80	10	14	5
	Analyse de pratique	20	2	10	3
	Total	100	12	24	8
Contexte propre et innovations pédagogiques	Insertion professionnelle	14	2	2	1
	Posture professionnelle, climat scolaire et éducation inclusive	72	9	31	11
	Total	86	10	33	11
Total pour la mention		826	100	294	36

ANNEXE 6 – Second degré

Ventilation du temps global de la formation master MEEF second degré
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Concevoir, conduire et réguler une séance disciplinaire inclusive (UE1)	342	43
	Communauté éducative (UE2)	34	4
	Langue étrangère (UE5)	24	3
	Total	400	50
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, évaluation et gestion de classeagogie générale	Concevoir, conduire et réguler une séance disciplinaire inclusive (UE1)	172	22
	Pratique réflexive (UE4)	42	5
	Total	214	27
Pratique réflexive et recherche	Recherche UE3	80	10
	Analyse de pratique (UE4)	20	3
	Total	100	13
Contexte propre et innovations pédagogiques	Insertion pro (UE4 EC3)	14	2
	Pratiques collaboratives (UE2)	72	9
	Total	86	11
	Total pour la mention	800	100,00

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

ANNEXE 6 – Encadrement éducatif

Ventilation du temps global de la formation master MEEF encadrement éducatif
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation
Construction du cadre de référence	Politique éducative (UE0)	191	24
	Communauté éducative (UE2)	125	16
	Langue étrangère (UE5)	24	3
	Total	340	43
Efficacité de l'action éducative	Parcours de formation des élèves (UE1)	202	25
	Pratique réflexive (UE4)	42	5
	Total	244	31
Pratique réflexive et recherche	Recherche UE3	80	10
	Pratique réflexive (UE4)	48	6
	Total	128	16
Contexte propre et innovations pédagogiques	Insertion pro (UE4 EC3)	14	2
	Pratiques collaboratives (UE2)	74	9
	Total	88	11
	Total pour la mention	800	100,00

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

Annexe 7 – Fiches de présentation des mentions

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF – Mention Premier degré

Présentation de la formation

<p>Intitulés des parcours types de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 1 : Professeur des écoles - Parcours 2 : Professeur des écoles - enseignement bilingue - Parcours 3 : Professeur des écoles – enseignement en immersion
<p>Unités de recherche d'adossement</p>	<p><u>Noms des unités de recherche à laquelle la formation est adossée</u> EA 3875 – CREAD : Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique EA 1285 – LP3C : Laboratoire de Psychologie : Cognition, Communication, Comportement EA 4451 – CRBC : Centre de Recherche Bretonne et Celtique EA 1161 – CFV : Centre François Viète EA 4249 – HCTI : Héritages et Constructions dans le Texte et l'Image EA 4246 – PREFics : Plurilinguisme, Représentations, Expressions Francophones, information, communication, sociolinguistique</p>
<p>Objectifs professionnels</p>	<p>Concours de recrutement de professeur des écoles</p>
<p>Organisation de la formation</p>	<p><i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i></p> <p>Les 3 parcours obéissent à une ossature commune de formation, structurée en 5 unités d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif - UE2 – Communauté éducative - UE3 – Recherche - UE4 – Pratique réflexive - UE5 – Langue étrangère <p>Les enseignements du tronc commun prennent place dans les UE1, UE2 et UE4 et représentent 147h sur un volume global de 850h (Parcours 1 et 3) et de 900h (parcours 2). Ces enseignements visent à permettre aux étudiants de se situer dans leur environnement institutionnel (système éducatif, parcours de l'élève, laïcité et valeurs de la République), à acquérir des connaissances fondamentales liées au métier (développement de l'enfant et de l'adolescent, motivation, processus d'apprentissage, prise en compte de la diversité) et à développer leurs compétences professionnelles puisqu'ils s'articulent aux périodes de stages.</p> <p>Bien que le master MEEF – Premier degré soit proposé par l'UBO (sites de Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes) et par l'UBS (site de Lorient), le diplôme est délivré après</p>

délibération d'un jury académique. La politique de formation (calendrier annuel, modalités de contrôle des connaissances) est coordonnée à l'échelle académique même si des adaptations locales sont possibles. Les formateurs sont, de la même manière, souvent appelés à intervenir sur plusieurs sites, ce qui contribue à l'homogénéité de la formation dispensée.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

Formation en langue(s)

La formation en langue étrangère s'inscrit dans l'UE5 et vise le niveau B2 du CECRL.

Place du numérique

Dans l'offre de formation, le numérique se trouve identifié à la fois dans les enseignements mutualisés (tronc commun) et dans les apports disciplinaires. Les axes de travail portent sur plusieurs questions vives : pratiques numériques des jeunes, éducation aux médias et à l'information, usage des réseaux sociaux et identité numérique. En parallèle, l'INSPÉ de Bretagne s'est engagé dans plusieurs partenariats : parcours M@gistère pour la formation continue des enseignants et pour la formation des tuteurs des enseignants stagiaires, contribution aux volets IDEE et ACTIF du projet e-Fran, participation aux coopératives pédagogiques numériques de chaque département.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

Professeur des écoles (850h)

564h en M1 et 286h en M2

Professeur des écoles – enseignement bilingue (900h)

584h en M1 et 316h en M2

Professeur des écoles – enseignement en immersion (900h)

584h en M1 et 316h en M2

Lieux de la formation

Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes, Lorient

Place de la recherche

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.

- Le lien entre la formation et les activités de recherche sont assurés par les enseignants-chercheurs de la composante et se manifestent à travers les programmes de recherche auxquels l'INSPÉ est associé et par le biais des actions de sensibilisation et de formation à la recherche menées en particulier dans le cadre des groupes de ressources et de recherche.
- L'initiation à la recherche prend place dans l'UE3 : cours de méthodologie de la recherche qui précisent les attendus du mémoire et les protocoles de recherche (modalités de collecte, d'analyse et d'interprétation des données). L'itinéraire personnalisé de recherche de l'étudiant complète ce dispositif.

Place des stages et organisation de l'alternance

- Le lien entre recherche et professionnalisation apparaît dans l'UE4 (pratique réflexive), notamment dans le cadre d'analyses de pratique et dans les programmes de recherche.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Master 1 - 6 semaines de stage d'observation et pratique accompagnée

- 1 semaine d'observation (octobre)
- 2 semaines et demi de pratique accompagnée (janvier)
- 2 semaines de pratique accompagnée (mars)
- 3 jours de découverte orientée école inclusive

Master 2 – 12 semaines en alternance

- Contrat à tiers-temps (responsabilité) ou immersion professionnelle (pratique accompagnée)
- Positionnement le lundi, mardi et éventuellement le mercredi matin

Les stages de M1 et de M2 font l'objet d'évaluations intégrées (visites, écrits réflexifs) destinées à favoriser le développement des compétences professionnelles.

Le tutorat mixte est mis en place en M2.

Les tuteurs terrain de fonctionnaires-stagiaires et de contractuels bénéficient d'une formation assurée par l'INSPÉ. Un dispositif de formation à destination des tuteurs des étudiants de M2 en immersion professionnelle est souhaitable.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats AED, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

- Le recrutement en M1 est assuré par une commission de recrutement. Un test à l'entrée, en mathématiques et en français, sera organisé à partir de 2022. La commission privilégie les étudiants titulaires d'une licence correspondant à une discipline enseignée à l'école. Les candidatures d'étudiants justifiant d'une première expérience professionnelle (AED en particulier) sont privilégiées.
- Les nouvelles maquettes intègrent un volet « insertion professionnelle » au sein de l'UE4, en M1 et M2 afin de permettre aux étudiants d'envisager plusieurs trajectoires professionnelles possibles.
- Le suivi des étudiants sur les deux années de master est assuré par les équipes pédagogiques, sous la coordination des responsables de sites et des coordonnateurs de parcours.

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Un portfolio de compétences est mis en place dans un premier temps au sein de l'UE4 (EC Insertion professionnelle) et sera généralisé dans un deuxième temps à l'ensemble des UE. L'outil Karuta sera déployé au cours de la période contractuelle.

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Les analyses d'effectifs figurent dans le corps du dossier d'accréditation. Dans la mention Premier degré, les capacités d'accueil doivent être maintenues pour garantir la pérennité des sites de formation et l'ancrage territorial de l'INSPÉ tout en offrant aux étudiants des perspectives d'insertion professionnelles puisque nombreux sont ceux qui obtiennent le CRPE dans d'autres académies. Une démarche de suivi de cohorte a débuté (première promotion : 2018) et se poursuivra à l'avenir.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

L'équipe pédagogique de la mention Premier degré est déployée sur tous les sites INSPÉ. Elle est composée :

- d'enseignants-chercheurs, d'ATER, de professeurs agrégés, de professeurs certifiés, de professeurs des écoles affectés à l'INSPÉ ;
- d'enseignants recrutés à titre provisoire, en service partagé à l'INSPÉ ;
- de professeurs des écoles maîtres formateurs.

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

La coordination générale de la mention Premier degré est assurée par un responsable de mention, qui anime les collectifs de travail à l'échelle académique (réunions des coordinateurs du parcours professeur des écoles sur les sites ; réunions de formateurs).

Parallèlement, les départements de formation permettent aux formateurs, dans une logique disciplinaire, de construire des contenus d'enseignement, de définir les modalités de contrôle de connaissances et de participer à la politique de formation.

Au niveau des sites, les coordinateurs du parcours professeur des écoles élaborent les emplois du temps en concertation avec les formateurs, animent les équipes de formateurs et communiquent auprès des étudiants sur l'organisation de la formation.

Des conseils de vie étudiante, sur chaque site, permettent d'organiser la concertation avec les étudiants, de prendre en compte leurs attentes, de répondre à leurs besoins et d'explicitier les propositions ou décisions de l'équipe pédagogiques.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	<p>Les partenariats avec les autres INSPÉ s'inscrivent dans le cadre du réseau des INSPÉ et portent sur plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Groupe de travail école inclusive- Groupe de travail relations internationales- Groupe de travail numérique- Groupe des référents laïcité <p>Par ailleurs, l'INSPÉ de Bretagne héberge et administre les infrastructures informatiques du réseau des INSPÉ.</p>
Internationalisation de la formation	<p><i>Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.</i></p> <p>L'internationalisation des formations repose sur plusieurs dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Partenariats internationaux à caractère institutionnel (projets ERASMUS+ notamment)- Mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et de formateurs, projets de mobilités hybrides- Déploiement du CAPEFE- Développement des compétences linguistiques des étudiants et des personnels

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF – Mention Second degré

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Allemand Anglais Arts plastiques Breton Chinois Documentation EPS Enseignement professionnel Espagnol Histoire-géographie Italien Lettres modernes Lettres classiques Mathématiques Musique Numérique et sciences informatiques Philosophie Physique-chimie SES SVT SII
Adossement unités de recherche	<p><u>Noms des unités de recherche à laquelle la formation est adossée</u></p> EA 3875 - CREAD : Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique EA 1285 - LP3C : Laboratoire de Psychologie : Cognition, Communication, Comportement EA 4451 - CRBC : Centre de Recherche Bretonne et Celtique EA 1161 – CFV : Centre François Viète EA 3149 - LABERS : Laboratoire d'études et de recherche en sociologie EA 3208 – Arts, Pratiques et Poétiques EA 7463 - CAPHI : Centre Atlantique de Philosophie EA 4249 - HCTI : Héritages et Constructions dans le Texte et l'Image EA 7289 - CECJI : Centre d'Étude des Correspondances et Journaux Intimes EA 3206 – CELLAM : Centre d'Études des Littératures et Langues Anciennes et Modernes EA 4327 - ERIMIT : Équipe de Recherche Interlangues : Mémoires, Identités, Territoires EA 1796 - ACE : Anglophonie, communautés, écritures EA 3874 – LIDILE : Linguistique et didactique des langues EA 2241 - CIAPHS : Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux EA 4636 - VIPS : Violences, Identités Politiques et Sports EA 7316 – Biodiversité et gestion des territoires

EA 7481 – LIRIS - Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations sociétales
 UMR 6051 - CRAPE : Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe
 UMR 6590 – ESO : Espaces et Sociétés
 UMR 6554 - LETG : Littoral - Environnement - Télédétection - Géomatique
 UMR 6258 – CERHIO : Centre de Recherches Historiques de l'Ouest
 UMR 6566 - CReAAH : Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire
 UMR 6251 - IPR : Institut de Physique de Rennes
 UMR 6226 - ISCR : Institut des Sciences Chimiques de Rennes
 UMR 6523 - LOPS : Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale
 OPTIMAG : Laboratoire d'Optique et de Magnétisme
 UMR 6285 - Lab-STICC : Laboratoire de Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance
 UMR 6625 - IRMAR : Institut de Recherche Mathématique de Rennes
 UMR 6205 - LMBA : Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique IREM de Brest
 UMR 6118 - Géosciences Rennes
 UMR 6553 - Ecobio : Écosystèmes – Biodiversité – Évolution
 UMR 1349 - IGEPP : Institut de Génétique, Environnement et Protection des Plantes
 UMR 6290 - IGDR : Institut de Génétique et Développement de Rennes
 UMR 1085 - IRSET : Institut de recherche en santé, environnement et travail
 UMR 6074 – IRISA : Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires
 UMR 9016 – TEMOS : Temps, Mondes, Sociétés

Objectifs professionnels

Métiers de l'enseignement
 Préparation au CAPES

Organisation de la formation

Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.

Les parcours obéissent à une ossature commune de formation, structurée en 5 unités d'enseignement :

- UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif
- UE2 – Communauté éducative
- UE3 – Recherche
- UE4 – Pratique réflexive
- UE5 – Langue étrangère

Les enseignements du tronc commun prennent place dans les UE1, UE2 et UE4 et représentent 147h sur un volume global de 800h pour les parcours mono-disciplinaires et de 850h pour les parcours bi-disciplinaires. Ces enseignements visent à permettre aux étudiants de se situer dans leur environnement institutionnel (système éducatif, parcours de l'élève, laïcité et

	<p>valeurs de la République), à acquérir des connaissances fondamentales liées au métier (développement de l'enfant et de l'adolescent, motivation, processus d'apprentissage, prise en compte de la diversité) et à développer leurs compétences professionnelles puisqu'ils s'articulent aux périodes de stages.</p> <p>Bien que le master MEEF – Second degré soit proposé par l'UBO (sites de Rennes, Saint-Brieuc, Brest), par l'UBS (site de Lorient), par Rennes 1 et Rennes 2 (site de Rennes), le diplôme est délivré après délibération d'un jury académique. La politique de formation (calendrier annuel, modalités de contrôle des connaissances) est coordonnée à l'échelle académique même si des adaptations locales sont possibles. Les formateurs sont, de la même manière, souvent appelés à intervenir sur plusieurs sites, ce qui contribue à l'homogénéité de la formation dispensée.</p>
Modalités d'enseignement	<p><input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue</p>
Formation en langue(s)	<p><i>La formation en langue étrangère s'inscrit dans l'UE5 et vise le niveau B2 du CECRL.</i></p>
Place du numérique	<p>Dans l'offre de formation, le numérique se trouve identifié à la fois dans les enseignements mutualisés (tronc commun) et dans les apports disciplinaires. Les axes de travail portent sur plusieurs questions vives : pratiques numériques des jeunes, éducation aux médias et à l'information, usage des réseaux sociaux et identité numérique. En parallèle, l'INSPÉ de Bretagne s'est engagé dans plusieurs partenariats : parcours M@gistère pour la formation continue des enseignants et pour la formation des tuteurs des enseignants stagiaires, contribution aux volets IDEE et ACTIF du projet e-Fran, participation aux coopératives pédagogiques numériques.</p>
Volume horaire de la formation	<p><i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.</i></p> <p>Parcours mono-disciplinaires (800h) 519h en M1 et 281h en M2</p> <p>Parcours bi-disciplinaires (850h) Histoire-géographie, Physique-chimie, SVT, 569h en M1 et 281h en M2 Lettres classiques : 549h en M1 et 301h en M2 SES : 539h en M1 et 311h en M2</p>
Lieux de la formation	<p>Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Lorient</p>
Place de la recherche	<p><i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lien entre la formation et les activités de recherche sont assurés par les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et des composantes des universités partenaires. Il se manifestent aussi à travers les programmes de recherche auxquels l'INSPÉ est associé et par le biais des actions de sensibilisation et de formation à la recherche menées en particulier

Place des stages et organisation de l'alternance

- dans le cadre des groupes de ressources et de recherche.
- L'initiation à la recherche prend place dans l'UE3 : cours de méthodologie de la recherche qui précisent les attendus du mémoire et les protocoles de recherche (modalités de collecte, d'analyse et d'interprétation des données). L'itinéraire personnalisé de recherche de l'étudiant complète ce dispositif.
 - Le lien entre recherche et professionnalisation apparaît dans l'UE4 (pratique réflexive), notamment dans le cadre d'analyses de pratique et dans les programmes de recherche.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Master 1 - 6 semaines de stage d'observation et pratique accompagnée

- 1 semaine d'observation (octobre)
- 2 semaines et demi de pratique accompagnée (janvier)
- 2 semaines de pratique accompagnée (mars)
- 3 jours de découverte orientée école inclusive

En EPS, le stage de M1 se déroule de manière filée.

Master 2 – 12 semaines en alternance

- Contrat à tiers-temps (responsabilité) ou immersion professionnelle (pratique accompagnée)
- Positionnement le lundi, mardi et éventuellement le mercredi matin

Les stages de M1 et de M2 font l'objet d'évaluations intégrées (visites, écrits réflexifs) destinées à favoriser le développement des compétences professionnelles.

Le tutorat mixte est mis en place en M2.

Les tuteurs terrain de fonctionnaires-stagiaires et de contractuels bénéficient d'une formation assurée par l'INSPÉ. Un dispositif de formation à destination des tuteurs des étudiants de M2 en immersion professionnelle est souhaitable.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats AED, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

- Le recrutement en M1 est assuré par des commission pédagogiques de parcours. Les candidatures d'étudiants justifiant d'une première expérience professionnelle (AED en particulier) sont privilégiées.
- Les nouvelles maquettes intègrent un volet « insertion professionnelle » au sein de l'UE4, en M1 et M2 afin de permettre aux étudiants d'envisager plusieurs trajectoires professionnelles possibles.

Suivi de l'acquisition de compétences	<p>- Le suivi des étudiants sur les deux années de master est assuré par les équipes pédagogiques, sous la double coordination des responsables de parcours (universités partenaires) et des responsables de mise en œuvre (Inspé).</p> <p><i>Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant</i></p> <p>Un portfolio de compétences est mis en place dans un premier temps au sein de l'UE4 (EC Insertion professionnelle) et sera généralisé dans un deuxième temps à l'ensemble des UE. L'outil Karuta sera déployé au cours de la période contractuelle.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	<p><i>Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.</i></p> <p>Les analyses d'effectifs figurent dans le corps du dossier d'accréditation. Dans le Second degré, les capacités d'accueil, fixées par les universités partenaires, doivent tenir compte de plusieurs paramètres : les effectifs sortant de licence, les possibilités de mise en stage, les taux d'insertion professionnelle et le taux d'encadrement. Certains parcours sont à cet égard en tension et nécessiteraient une diminution des capacités d'accueil. Une stratégie pluriannuelle concertée s'avère souhaitable. Une démarche de suivi de cohorte a par ailleurs débuté (première promotion : 2018) et se poursuivra à l'avenir.</p>

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<p><i>Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance</i></p> <p>Les équipes pédagogiques de la mention Second degré sont composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants-chercheurs, d'ATER, de professeurs agrégés, de professeurs certifiés, de professeurs des écoles affectés à l'INSPÉ ; - d'enseignants recrutés à titre provisoire, en service partagé à l'INSPÉ ; - d'enseignants et d'enseignants-chercheurs relevant des composantes des universités partenaires ; - de formateurs académiques.
Fonctionnement	<p><i>Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.</i></p> <p>La coordination générale de la mention Second degré sera assurée par un responsable de mention, étant entendu que le travail de construction des contenus pédagogiques, de suivi, d'accompagnement et d'évaluation des étudiants est assuré par les parcours eux-mêmes, portés conjointement par un</p>

responsable universitaire de parcours et un responsable de mise en œuvre relevant de l'INSPÉ.

Parallèlement, les départements de formation permettent aux formateurs, dans une logique disciplinaire, de construire des contenus d'enseignement, de définir les modalités de contrôle de connaissances et de participer à la politique de formation.

Au niveau des sites, les responsables de mise en œuvre du parcours élaborent les emplois du temps en concertation avec les formateurs, animent les équipes de formateurs et communiquent auprès des étudiants sur l'organisation de la formation.

Des conseils de vie étudiante, sur chaque site, permettent d'organiser la concertation avec les étudiants, de prendre en compte leurs attentes, de répondre à leurs besoins et d'explicitier les propositions ou décisions de l'équipe pédagogiques.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Les partenariats avec les autres INSPÉ s'inscrivent dans le cadre du réseau des INSPÉ et portent sur plusieurs volets :

- Groupe de travail école inclusive
- Groupe de travail relations internationales
- Groupe de travail numérique
- Groupe des référents laïcité

Par ailleurs, l'INSPÉ de Bretagne héberge et administre les infrastructures informatiques du réseau des INSPÉ.

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

L'internationalisation des formations repose sur plusieurs dispositifs :

- Partenariats internationaux à caractère institutionnel (projets ERASMUS+ notamment)
- Mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et de formateurs, projets de mobilités hybrides
- Déploiement du CAPEFE
- Développement des compétences linguistiques des étudiants et des personnels

*Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE***Master MEEF – Mention Encadrement éducatif****Présentation de la formation**

Intitulés des parcours types de formation	Conseiller principal d'éducation
Unités de recherche d'adossement	<u>Noms des unités de recherche à laquelle la formation est adossée</u> EA 3875 – CREAD : Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique EA 1285 – LP3C : Laboratoire de Psychologie : Cognition, Communication, Comportement
Objectifs professionnels	Métiers de l'éducation Préparation au concours de CPE
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> Le parcours CPE obéit à une ossature comparable aux parcours du Second degré. Il est structuré en 6 unités d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> - UE0 – Politique éducative - UE1 – Parcours de formation des élèves - UE2 – Communauté éducative - UE3 – Recherche - UE4 – Pratique réflexive - UE5 – Langue étrangère Les enseignements du tronc commun prennent place dans les UE1, UE2 et UE4 et représentent 147h sur un volume global de 800h. Ces enseignements visent à permettre aux étudiants de se situer dans leur environnement institutionnel (système éducatif, parcours de l'élève, laïcité et valeurs de la République), à acquérir des connaissances fondamentales liées au métier (développement de l'enfant et de l'adolescent, motivation, processus d'apprentissage, prise en compte de la diversité) et à développer leurs compétences professionnelles puisqu'ils s'articulent aux périodes de stages.
Modalités d'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
Formation en langue(s)	<i>La formation en langue étrangère s'inscrit dans l'UE5 et vise le niveau B2 du CECRL.</i>
Place du numérique	Dans l'offre de formation, le numérique se trouve identifié à la fois dans les enseignements mutualisés (tronc commun) et dans les unités d'enseignement spécifiques au parcours. Les axes de travail portent sur plusieurs questions vives : pratiques numériques des jeunes, éducation aux médias et à l'information, usage des réseaux sociaux et identité

numérique. En parallèle, l'INSPÉ de Bretagne s'est engagé dans plusieurs partenariats : parcours M@gistère pour la formation continue des enseignants et pour la formation des tuteurs des enseignants stagiaires, contribution aux volets IDEE et ACTIF du projet e-Fran, participation aux coopératives pédagogiques numériques.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

Parcours CPE (800h)
523h en M1 et 277h en M2

Lieux de la formation

Rennes

Place de la recherche

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.

- Le lien entre la formation et les activités de recherche sont assurés par les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et de l'université Rennes 2, où s'inscrivent les étudiants. Il se manifestent aussi à travers les programmes de recherche auxquels l'INSPÉ est associé et par le biais des actions de sensibilisation et de formation à la recherche menées en particulier dans le cadre des groupes de ressources et de recherche.
- L'initiation à la recherche prend place dans l'UE3 par le biais de cours de méthodologie de la recherche qui précisent les attendus du mémoire et les protocoles de recherche : modalités de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. L'itinéraire personnalisé de recherche de l'étudiant complète ce dispositif.
- Le lien entre recherche et professionnalisation apparaît en particulier dans l'UE4 (pratique réflexive), notamment dans le cadre d'analyses de pratique et dans les programmes de recherche.

Place des stages et organisation de l'alternance

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Master 1 - 6 semaines de stage d'observation et pratique accompagnée

- 1 semaine d'observation (octobre)
- 2 semaines et demi de pratique accompagnée (janvier)
- 2 semaines de pratique accompagnée (mars)
- 3 jours de découverte orientée école inclusive

Master 2 – 12 semaines en alternance

- Contrat à tiers-temps (responsabilité) ou immersion professionnelle (pratique accompagnée)
- Positionnement le lundi et mardi sur un mi-temps (18h)
-

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les stages de M1 et de M2 font l'objet d'évaluations intégrées (visites, écrits réflexifs) destinées à favoriser le développement des compétences professionnelles.

Le tutorat mixte est mis en place en M2.

Les tuteurs terrain de fonctionnaires-stagiaires et de contractuels bénéficient d'une formation assurée par l'INSPÉ. Un dispositif de formation à destination des tuteurs des étudiants de M2 en immersion professionnelle est souhaitable.

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats AED, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

- Le recrutement en M1 est assuré par la commission pédagogique de parcours. Les candidatures d'étudiants justifiant d'une première expérience professionnelle (AED en particulier) sont privilégiées.
- Les nouvelles maquettes intègrent un volet « insertion professionnelle » au sein de l'UE4, en M1 et M2 afin de permettre aux étudiants d'envisager plusieurs trajectoires professionnelles possibles.
- Le suivi des étudiants sur les deux années de master est assuré par l'équipe pédagogique.

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Un portfolio de compétences est mis en place dans un premier temps au sein de l'UE4 (EC Insertion professionnelle) et sera généralisé dans un deuxième temps à l'ensemble des UE. L'outil Karuta sera déployé au cours de la période contractuelle.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Les analyses d'effectifs figurent dans le corps du dossier d'accréditation. Dans la mention Encadrement éducatif, les capacités d'accueil, fixées par l'université Rennes 2, tiennent compte de plusieurs paramètres : les effectifs sortant de licence, les possibilités de mise en stage, les taux d'insertion professionnelle et le taux d'encadrement.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

L'équipe pédagogique de la mention Encadrement éducatif est composée :

- d'enseignants-chercheurs, d'ATER, de professeurs agrégés, de professeurs certifiés, de conseillers principaux d'éducation affectés à l'INSPÉ ;
- d'enseignants et CPE recrutés à titre provisoire, en service partagé à l'INSPÉ ;
- d'enseignants et d'enseignants-chercheurs relevant de l'université Rennes 2 ;
- de formateurs académiques.

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

La coordination du parcours CPE est conjointement assurée par un responsable universitaire de parcours et par des responsables de mise en œuvre relevant de l'INSPÉ. L'équipe pédagogique réalise le travail de construction des contenus pédagogiques, de suivi, d'accompagnement et d'évaluation des étudiants.

Parallèlement, les départements de formation peuvent éventuellement venir en appui à la construction de certains contenus pédagogiques.

Les responsables de mise en œuvre du parcours (M1 et M2) élaborent les emplois du temps en concertation avec les formateurs, animent les équipes de formateurs et communiquent auprès des étudiants sur l'organisation de la formation.

Des conseils de vie étudiante permettent d'organiser la concertation avec les étudiants, de prendre en compte leurs attentes, de répondre à leurs besoins et d'explicitier les propositions ou décisions de l'équipe pédagogiques.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Les partenariats avec les autres INSPÉ s'inscrivent dans le cadre du réseau des INSPÉ et portent sur plusieurs volets :

- Groupe de travail école inclusive
- Groupe de travail relations internationales
- Groupe de travail numérique
- Groupe des référents laïcité

Par ailleurs, l'INSPÉ de Bretagne héberge et administre les infrastructures informatiques du réseau des INSPÉ.

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

L'internationalisation des formations repose sur plusieurs dispositifs :

- Partenariats internationaux à caractère institutionnel (projets ERASMUS+ notamment)

- Mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et de formateurs, projets de mobilités hybrides
- Déploiement du CAPEFE
- Développement des compétences linguistiques des étudiants et des personnels

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF – Mention Pratiques et ingénierie de la formation

Présentation de la formation

<p>Intitulés des parcours types de formation</p>	<p>Parcours 1 : Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire (HG2DS)</p> <p>Parcours 2 : Recherches en didactiques (ReD)</p> <p>Parcours 3 : Musicien intervenant (MI)</p>
<p>Unités de recherche d'adossement</p>	<p><u>Noms des unités de recherche à laquelle la formation est adossée</u> EA 3875 – CREAD : Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique EA 1285 – LP3C : Laboratoire de Psychologie : Cognition, Communication, Comportement</p>
<p>Objectifs professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de l'enseignement : accès à des fonctions d'enseignant spécialisé, enseignant référent, tuteur - Métiers de la formation : enseignant, formateur, conseiller pédagogique - Métiers de l'encadrement : inspecteur, directeur d'établissement, ingénieur de formation - Métiers de l'accompagnement scolaire et/ou éducatif - Enseignant chercheur ou chercheur (après un doctorat)
<p>Organisation de la formation</p>	<p><i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i></p> <p>Les parcours ReD et HG2DS sont ouverts à des professionnels en exercice disposant d'un terrain de recherche, avec une organisation adaptée. Des apports conceptuels et une initiation à la recherche structurent la formation.</p> <p>Le parcours MI est organisé en coopération avec le Centre de formation des musiciens intervenants de l'université Rennes 2</p> <p>Les parcours sont le support de formation continue diplômante pour les enseignants, en relation avec l'académie ou l'université Rennes 2, dans le cadre de la préparation de certifications ou diplômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • HG2DS : certification CAPPEI • MI : DUMI
<p>Modalités d'enseignement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue</p>
<p>Formation en langue(s)</p>	<p>HG2DS et ReD : pas de formation en langue étrangère</p>

Place du numérique	<p>MI : UE Langue</p> <p>Le numérique se trouve identifié dans les différentes unités d'enseignement des parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - HG2DS : place des technologies de l'information dans la prose en compte des besoins éducatifs particuliers - ReD : numérique et technologies de l'information au service de la recherche - MI : place du numérique dans l'enseignement des pratiques musicales
Volume horaire de la formation	<p><i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - HG2DS (574h) 292h en M1 et 282h en M2 - ReD (246h) 150h en M1 et 96h en M2 - MI (822h) 408h en M1 et 414h en M2
Lieux de la formation	<p>HG2DS : Saint-Brieuc, Rennes ReD : Quimper MI : Rennes</p>
Place de la recherche	<p><i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lien entre la formation et les activités de recherche sont assurés par les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et, pour ce qui concerne le parcours MI, de l'université Rennes 2. Ils se manifestent aussi à travers les programmes de recherche auxquels l'INSPÉ est associé et par le biais des actions de sensibilisation et de formation à la recherche menées en particulier dans le cadre des groupes de ressources et de recherche. - L'initiation à la recherche prend place dans les unités d'enseignement par le biais de cours de méthodologie de la recherche qui précisent les attendus du mémoire et les protocoles de recherche : modalités de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. - Les terrains d'étude (écoles et établissements) permettent d'assurer le lien entre recherche et professionnalisation.
Place des stages et organisation de l'alternance	<p><i>Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - HG2DS : stage de 168h sur poste en M1 - ReD : les recherches prennent notamment appui sur des observations et recueil de données effectués dans les écoles et les établissements - MI : 378h en école ou autre contexte

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats AED, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

- Le recrutement en M1 est assuré par la commission pédagogique de parcours. Pour les parcours HG2DS et ReD, les candidatures d'étudiants en poste sont privilégiées.
- Des dispositifs de mise à niveau ont été mis en place au sein du master ReD pour favoriser l'accueil et la prise en charge de publics spécifiques (étudiants internationaux)

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Une progressivité dans l'acquisition des compétences est organisée dans chaque parcours.

Le suivi de l'acquisition des compétences repose sur des outils d'évaluation mis en place par les équipes pédagogiques.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Les parcours HG2DS et ReD attirent un public en reprise d'étude composé pour l'essentiel d'enseignants en poste désireux d'approfondir certaines connaissances et de développer leurs compétences. Ces parcours s'inscrivent donc dans une logique de développement professionnel.

Le parcours MI vise quant à lui à former des musiciens intervenants dont les débouchés professionnels se situent dans les collectivités territoriales et le secteur associatif.

Des suivis de cohorte pour les parcours HG2DS et ReD (relevant de l'UBO) sont mis en place. La première cohorte concernée est celle de 2018. Une démarche similaire devrait être engagée pour le parcours MI.

Plusieurs étudiants issus des parcours HG2DS et ReD poursuivent leurs travaux en thèse.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

L'équipe pédagogique de la mention PIF est composée :
 - d'enseignants-chercheurs, d'ATER, de professeurs agrégés, de professeurs certifiés, de conseillers principaux d'éducation affectés à l'INSPÉ ;

- d'enseignants recrutés à titre provisoire, en service partagé à l'INSPÉ ;
- d'enseignants et d'enseignants-chercheurs relevant de l'université Rennes 2 ;
- de formateurs académiques ;
- de personnels d'inspection (parcours HG2DS).

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

La coordination de chaque parcours est assurée par un enseignant-chercheur ou un binôme d'enseignants-chercheurs.

Les équipes pédagogiques, de format réduit, élaborent les contenus de formation, définissent les modalités de contrôle des connaissances, assurent le suivi des étudiants.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Les partenariats avec les autres INSPÉ s'inscrivent dans le cadre du réseau des INSPÉ et portent sur plusieurs volets :

- Groupe de travail école inclusive
- Groupe de travail relations internationales
- Groupe de travail numérique
- Groupe des référents laïcité

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

Le parcours HG2DS prend appui sur des dispositifs de coopération ou de recherche à dimension internationale.

Dans le cadre d'un conventionnement entre l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université de Bangui (RCA), le parcours ReD a quant à lui accueilli des cohortes d'étudiants centrafricains.

Annexe 8 – Maquettes détaillées du master MEEF

PROFESSEUR DES ÉCOLES - MONOLINGUE														M2																
UE	Volume formation proposé	M1											M2																	
		S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2	
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	300	156	52	50	54	16	144	48	44	52	14	0	600	900	30	150	88	28	28	32	13	62	18	20	24	11	0	570	720	24
UE11 - Polyvalence	0	0				10	0				9		0	19	0	0					8	0				11			0	19
EC11 - Enseigner les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)	110	60	20	20	20		50	16	16	18				110	0	50	30	10	10	10		20	6	6	8				50	0
EC12 - Concevoir, conduire et réguler une séance disciplinaire inclusive	80	40	14	12	14		40	14	12	14				80	0	14	8	2	2	4		6	2	2	2				14	0
EC13 - Construire des dispositifs d'enseignement interdisciplinaires	30	16	4	6	6		14	4	4	6				30	0	36	20	6	6	8		16	4	6	6				36	0
UE12 - Méthodologie des épreuves du concours	80	40	14	12	14	6	40	14	12	14	5			80	11	50	30	10	10	10	5	20	6	6	8	0			50	5
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0
UE3 - Recherche	50	25	8	8	9	4	25	8	8	9	8	0	310	360	12	30	20	6	6	8	0	10	3	3	4	8	0	210	240	8
UE4 - Pratique réflexive	120	54	20	16	18	5	66	18	20	28	6	150	60	330	11	70	36	4	10	22	12	34	0	12	22	11	324	288	682	23
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		324		232	0
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	58	30	16	8	6		28	12	10	6				58	0	22	12	0	6	6		10	0	6	4				22	0
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0
EC4 - Posture professionnelle, climat scolaire et éducation inclusive	48	20	4	8	8		28	6	10	12				48	0	28	14	4	4	6		14	0	6	8				28	0
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	564	277	96	82	99	30	287	86	86	115	30	150	1090	1804	60	286	168	46	52	70	30	118	21	41	56	30	324	1178	1788	60

PROFESSEUR DES ÉCOLES - BILINGUE															M1												M2											
UE	Volume formation proposé	S7				S8				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9				S10				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2												
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS						CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	320	166	52	50	64	16	154	48	44	62	14	0	600	920	30	180	103	28	28	47	13	77	18	20	39	11	0	570	750	24								
UE11 - Polyvalence	0	0				10	0				9		0	19	0	0					8	0				11			0	19								
EC11 - Enseigner les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)	110	60	20	20	20		50	16	16	18				110	0	50	30	10	10	10		20	6	6	8				50	0								
EC12 - Concevoir, conduire et réguler une séance disciplinaire inclusive	80	40	14	12	14		40	14	12	14				80	0	14	8	2	2	4		6	2	2	2				14	0								
EC13 - Construire des dispositifs d'enseignement interdisciplinaires	30	16	4	6	6		14	4	4	6				30	0	36	20	6	6	8		16	4	6	6				36	0								
UE12 - Méthodologie des épreuves du concours	100	50	14	12	24	6	50	14	12	24	5			100	11	80	45	10	10	25	5	35	6	6	23	0			80	5								
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5								
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0								
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0								
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0								
UE3 - Recherche	50	25	8	8	9	4	25	8	8	9	8	0	310	360	12	30	20	6	6	8	0	10	3	3	4	8	0	210	240	8								
UE4 - Pratique réflexive	120	54	20	16	18	5	66	18	20	28	6	150	60	330	11	70	36	4	10	22	12	34	0	12	22	11	324	288	682	23								
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		324		340	0								
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages (dont 42h de TC)	58	30	16	8	6		28	12	10	6				58	0	22	12	0	6	6		10	0	6	4				22	0								
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0								
EC4 - Posture professionnelle, climat scolaire et éducation inclusive	48	20	4	8	8		28	6	10	12				48	0	28	14	4	4	6		14	0	6	8				28	0								
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
TOTAL	584	287	96	82	109	30	297	86	86	125	30	150	1090	1824	60	316	183	46	52	85	30	133	21	41	71	30	324	1178	1818	60								

PROFESSEUR DES ÉCOLES - KELENN															M1															M2														
UE	Volume formation proposé	S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2														
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	320	164	0	0	0	16	156	0	0	0	14	0	600	920	30	180	108	0	0	0	13	72	0	0	0	11	0	570	750	24														
UE11 - Polyvalence	0					10					9			0	19	0					8					11			0	19														
EC11 - Enseigner les fondamentaux (lire, écrire, compter)	100	60				40								100	0	48	30					18							48	0														
EC12 - Concevoir, conduire et réguler une séance d'enseignement	100	50				50								100	0	27	15					12							27	0														
EC13 - Construire des dispositifs d'enseignement interactifs	30	9				21								30	0	27	15					12							27	0														
UE12 - Méthodologie des épreuves du concours	90	45				6	45				5			90	11	78	48				5	30				0			78	5														
UE2 - Communauté éducative	70	30	0	0	0	5	40	0	0	0	0	0	90	160	5	36	24	0	0	0	5	12	0	0	0	0	0	110	146	5														
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	27	12				15								27	0	15	9					6							15	0														
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	25	9				16								25	0	12	6					6							12	0														
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	9				9								18	0	9	9					0							9	0														
UE3 - Recherche	50	25				4	25				8	0	310	360	12	30	20	0	0	0	0	10	0	0	0	8	0	210	240	8														
UE4 - Pratique réflexive	120	57	0	0	0	5	63	0	0	0	6	150	60	330	11	70	42	0	0	0	12	28	0	0	0	11	324	288	682	23														
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	6				12						150		154	0	20	12					8					324		232	0														
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	58	18				30								58	0	24	12					12							22	0														
EC3 - Insertion professionnelle	10	3				3								10	0	3	3					0							4	0														
EC4 - Posture professionnelle, climat scolaire et éducation	48	30				18								48	0	23	15					8							28	0														
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
TOTAL	584	288	0	0	12	30	296	0	0	12	30	150	1090	1824	60	316	194	0	0	0	30	122	0	0	0	30	324	1178	1818	60														

SECOND DEGRÉ - ALLEMAND														M2																	
UE	Volume formation proposé	M1												M2																	
		S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2	
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	199	57	127	15	16	120	24	78	18	14	0	581	900	30	195	139	24	100	15	13	56	13	43	0	11	0	525	720	24	
UE11 - Littérature, art et culture, civilisation germaniques	0	0				6	0				4			0	10	0	0				5	0					4			0	9
EC1.1 Littérature 1	32	20	10	10		12	4	8						32	0	12	12	4	8			0	0	0					12	0	
EC1.2 Littérature 2	20	20	10	10		0	0	0						20	0	0	0	0	0			0	0	0					0	0	
EC1.3 Civilisation	20	20	10	10		0	0	0						20	0	12	12	4	8			0	0	0					12	0	
EC1.4 Analyse de dossier	22	11	3	8		11	3	8						22	0	41	20	5	15			21	6	15					41	0	
UE12 - Analyse de la langue, analyse de l'image	0	0				5	0				4			0	9	0	0				4	0				2			0	6	
EC2.1 Traduction	22	22	0	22		0	0	0						22	0	20	20	0	20			0	0	0					20	0	
EC2.2 Grammaire	21	11	4	7		10	5	5						21	0	0	0	0	0			0	0	0					0	0	
EC2.3 Analyse de l'image	32	20	10	10		12	4	8						32	0	20	10	3	7			10	3	7					20	0	
UE13 - Notions fondamentales et conception de séquence	0	0				5	0				6			0	11	0	0				4	0				5			0	9	
EC3.1 - Notions fondamentales et programmes scolaires	35	20	5	15		15	3	12						35	0	25	15	3	12			10	4	6					25	0	
EC3.2 - Construire et mettre en œuvre des séances / séquences	55	25	5	20		30	5	25						55	0	35	20	5	15			15	0	15					35	0	
UE14 - Didactique des Langues	60	30		15	15	30		12	18					60	0	30	30		15	15		0							30	0	
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5	
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2	14	6	4	4					28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0	
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2	16	4	6	6					24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0	
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2	10	2	4	4					18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0	
UE3 - Recherche	50	25	12	13	0	4	25	12	13	0	8	0	310	360	12	30	20	7	13	0	0	10	5	5	0	8	0	210	240	8	
EC1 - Transmettre un fait culturel en cours de langue vivante étrangère - Séminaire 1	24	12	6	6		12	6	6						24	0	10	10	4	6			0							10	0	
EC2 - Transmettre un fait culturel en cours de langue vivante étrangère - Séminaire 2	26	13	6	7		13	6	7						26	0	8	0					8	4	4					8	0	
EC3 - Introduction et accompagnement à la recherche en didactique	0	0				0								0	0	12	10	3	7			2	1	1					12	0	
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23	
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0	4	0	0	4			150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8				232	0	
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4	20	4	10	6					42	0	0	0	0	0			0	0	0	0				0	0	
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4	6	0	0	6					10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0	
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	519	292	99	152	41	30	227	52	115	60	30	150	1135	1804	60	281	193	39	121	33	30	88	18	54	16	30	216	1299	1796	60	

SECOND DEGRÉ - ANGLAIS																M1																M2															
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2																	
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD						TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																					
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	161	48	98	15	16	158	56	84	18	14	0	581	900	30	195	123	32	76	15	13	72	14	58	0	11	0	525	720	24																	
UE1.1 - Maîtrise de la langue (version, thème, faits de langue, phonologie)	58	30	4	26		4	28	28			4			58	8	30	15		15		3	15		15		3			30	6																	
UE1.2 - Culture des pays anglophones : théorie et pratique	0	0				4	0				3			0	7	0	0				3	0				2			0	5																	
EC1 - Culture des pays anglophones : théorie	65	34	24	10		31	20	11						65	0	40	30	20	10			10	10					40	0																		
EC2 - Pratique disciplinaire de l'oral	22	11		11		11		11						22	0	28	0		0			28		28					28	0																	
UE1.3 - Pratique et expertise des enseignements et apprentissages	0	0				8	0				7			0	15	0	0				7	0				6			0	13																	
EC1 - Notions fondamentales et programmes scolaires	50	26	12	14		24	4	20						50	0	30	20	6	14			10	2	8				30	0																		
EC2 - Construire et mettre en œuvre des séquences	64	30	8	22		34	4	30						64	0	37	28	6	22			9	2	7				37	0																		
UE1.4 - Didactique des langues	60	30		15	15	30		12	18					60	0	30	30		15	15		0						30	0																		
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5																	
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2	14	6	4	4					28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4			18	0																		
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2	16	4	6	6					24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2			10	0																		
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2	10	2	4	4					18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0			8	0																		
UE3 - Recherche	50	25	15	10	0	4	25	15	10	0	8	0	310	360	12	30	20	2	18	0	0	10	0	10	0	8	0	210	240	8																	
EC1 - Méthodologie de la recherche, théorie et pratique	50	25	15	10		25	15	10						50	0	0	0					0						0	0																		
EC2 - Présenter sa recherche	0	0				0								0	0	30	20	2	18			10	0	10				30	0																		
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23																	
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0	4	0	0	4			150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0																	
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4	20	4	10	6					42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0			0	0																		
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4	6	0	0	6					10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2			4	0																		
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	
Total	519	254	93	120	41	30	265	87	118	60	30	150	1135	1804	60	281	177	42	102	33	30	104	14	74	16	30	216	1299	1796	60																	

SECOND DEGRÉ - ARTS PLASTIQUES															M1											M2										
UE	Volume formation proposé	S7				S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2							
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS						CM	TD	TP	ECTS		CM	TD	TP	ECTS													
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	165	59	54	52	16	154	53	49	52	14	0	581	900	30	195	105	33	30	42	13	90	28	38	24	11	0	525	720	24						
UE11 - Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement	0	0			4	0					3		0	7	0	0					3	0				2		0	5							
EC1 - Cours de culture artistique à partir des différents domaines d'investigation des arts plastiques	24	12	12	0		12	12	0					24	0	16	4	4	0			12	12	0					16	0							
EC2 - Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit	20	10	0	10		10	0	10					20	0	23	10	0	10			13	0	13					23	0							
EC3 - De la connaissance des arts au projet d'enseignement	25	15	15	0		10	10	0					25	0	3	3	3	0			0	0	0					3	0							
UE12 - Pratique artistique réflexive, analysée et documentée	0	0			4	0				4			0	8	0	0				4	0			3			0	7								
EC1 - Situation de création à partir de questionnements liés aux programmes de collège et de lycée : de l'intuition à l'intention	45	24	0	24		21	0	21					45	0	37	12	0	12			25	0	25					37	0							
EC2 - Pratiques croisées : penser, dire, écrire un projet artistique	38	20	0	20		18	0	18	0				38	0	8	8	0	8			0	0	0					8	0							
EC3 - Histoire et pratiques du projet artistique et contexte d'exposition	8	4	4	0		4	4	0					8	0	10	6	6	0			4	4	0					10	0							
UE13 - Didactique et construction des apprentissages	0	0			4	0				4			0	8	0	0				3	0			3			0	6								
EC1 - Enjeux des programmes et approches par compétences	22	13	7		6		9	3		6			22	0	12	9	4		5		3	0		3				12	0							
EC2 - Transposition didactique : de la problématisation à la conception	33	12	7		5		21	8		13			33	0	16	10	4		6		6	3		3				16	0							
EC3 - Expérimentations plastiques à visée professionnelle	15	12	0		12	3	0	3					15	0	12	6	0		6		6	0		6				12	0							
EC4 - Constituer une culture commune pour les élèves	9	3	0		3	6	2			4			9	0	9	6	2		4		3	3		0				9	0							
UE14 - Pédagogie et pilotage de l'enseignement	0	0			4	0				3			0	7	0	0				3	0			3			0	6								
EC1 - Piloter et animer une séance	50	25	8		17	25	8		17				50	0	28	19	6		13		9	3		6				28	0							
EC2 - Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves (différenciation/inclusion)	12	6	2		4	6	2		4				12	0	9	6	2		4		3	3		0				9	0							
EC3 - Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC	18	9	4		5	9	4		5				18	0	12	6	2		4		6	0		6				12	0							
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5						
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4			28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4					18	0						
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6			24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2					10	0						
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4			18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0					8	0						
UE3 - Recherche	50	23	3	20	0	4	27	14	7	6	8	0	310	360	12	30	20	7	0	13	0	10	3	0	7	8	0	210	240	8						
EC1 - Méthodologie et objet d'étude	40	23	3	20	0		17	10	7	0			40	0	0	0					0							0	0							
EC2 - Investigations et mise en œuvre de l'objet d'étude	0	0				0							0	0	0	0					0	0														
EC21 - Investigations didactiques et pédagogiques de l'objet d'étude	5	0				5	2			3			5	0	15	10	4		6		5	2		3				15	0							
EC22 - Hypothèses, expérimentation et analyses d'une mise en œuvre	5	0				5	2			3			5	0	15	10	3		7		5	1		4				15	0							
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23						
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150	154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0							
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6			42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0							
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6			10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0							
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Total	519	256	92	86	78	30	263	83	80	100	30	150	1135	1804	60	281	159	48	38	73	30	122	31	44	47	30	216	1299	1796	60						

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - BRETON															M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2													
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD					TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																	
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	180	50	65	65	16	139	39	48	52	14	0	581	900	30	195	138	38	50	50	13	57	0	30	27	11	0	525	720	24												
UE11 - Langue, littérature et civilisation	0	0				7	0				6	0		0	13	0	0				4	0				4	0		0	8												
EC1 - Littérature et civilisation	74	40	14	14	12	34	14	10	10			0		74	0	30	20	8	6	6		10		5	5		0		30	0												
EC2 - Etude de la langue	55	30	10	10	10		25	9	9	7		0		55	0	15	10	4	3	3		5		3	2		0		15	0												
UE12 - Deuxième valence	50	30	10	10	10	3	20	6	7	7	2	0		50	5	30	18	6	6	6	3	12		6	6	3	0		30	6												
UE13 - Didactique	80	50	16	16	18	6	30	10	10	10	6	0		80	12	90	60	20	20	20	6	30		16	14	4	0		90	10												
UE14 - Didactique des langues	60	30		15	15		30			12	18		0		60	0	30	30		15	15		0				0		30	0												
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5												
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0												
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0												
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0												
UE3 - Recherche	50	25	20	5	0	4	25	6	18	1	8	0	310	360	12	30	20	12	8	0	0	10	0	10	0	8	0	210	240	8												
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23												
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0												
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0												
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0												
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0												
Total	519	273	100	82	91	30	246	61	90	95	30	150	1135	1804	60	281	192	58	66	68	30	89	0	46	43	30	216	1299	1796	60												

SECOND DEGRÉ - CHINOIS														M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2											
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	259	157	34	108	15	16	162	42	102	18	14	0	581	840	30	165	117	11	91	15	13	78	11	67	0	11	0	525	690	24											
UE11 Littérature et civilisation	0	0				6	0				6			0	12	0	0					0							0	0											
EC1 – Littérature de la Grande Chine (mutualisé av M1 recherche)	11	11		11			0							11	0	0	0					0							0	0											
EC2 – Littérature en langue vernaculaire (mutualisé av M1 recherche)	11	11	11				0							11	0	0	0					0							0	0											
EC3 – Société contemporaine (mutualisé av M1 recherche)	11	11		11			0							11	0	0	0					0							0	0											
EC4 Littérature classique (mutualisé av M1 recherche)	10	0					10	10						10	0	0	0					0							0	0											
EC5 Littérature et cinéma contemporains (mutualisé av M1 recherche)	15	0					15	6	9					15	0	0	0					0							0	0											
EC6 Grandes problématiques de la société chinoise	20	0					20	10	10					20	0	0	0					0							0	0											
UE12 Maîtrise de la langue, expression et traduction	0	0				6	0				6			0	12	0	0				6	0			4			0	10												
EC1 – Traduction et traductologie (mutualisé av M1 recherche)	42	22		22			20		20					42	0	0	0					0							0	0											
EC2 Thème et faits de langue	37	22	7	15			15		15					37	0	0	0					0							0	0											
EC3 Expression écrite	22	22	11	11			0							22	0	0	0					0							0	0											
EC4 Analyse de texte, commentaire écrit de textes	20	0					20	6	14					20	0	22	22	8	14			0							22	0											
EC5 Commentaire et entraînement à la traduction	0	0					0							0	0	40	24		24			16		16					40	0											
EC6 Thème	0	0					0							0	0	12	12		12			0							12	0											
EC7 Commentaire oral de documents	0	0					0							0	0	22	0					22		22					22	0											
UE13 Didactique de la langue	0	0				4	0				2			0	6	0	0				7	0			7			0	14												
EC1 Conception et mise en œuvre de l'enseignement	11,5	11,5		11,5			0							11,5	0	0	0					0							0	0											
EC2 Didactique des sinogrammes	16,5	16,5	5	11,5			0							16,5	0	0	0					0							0	0											
EC3 Didactique du chinois	32	0					32	10	22					32	0	39	17		17			22	11	11					39	0											
EC4 Analyse de documents audio ou vidéo	0	0					0							0	0	12	12	3	9			0							12	0											
EC5 Renforcement en langue orale (préparation Capes)	0	0					0							0	0	18	0					18		18					18	0											
UE1.4 - Didactique des langues	60	30		15	15		30		12	18				60	0	30	30		15	15		0		18				30	0												
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5											
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0											
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0											
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0											
UE3 - Recherche	50	25	12	13	0	4	25	10	15	0	8	0	310	360	12	30	20	10	10	0	0	10	0	10	0	8	0	210	240	8											
EC1 - Guoxue, textes canoniques (mutualisé av M1 recherche)	20	20	12	8			0							20	0	0	0					0							0	0											
EC2 - Méthodologie de la recherche (mutualisé av M1 recherche)	5	5		5			0							5	0	0	0					0							0	0											
EC3 - Guoxue : art et esthétique	20	0					20	10	10					20	0	0	0					0							0	0											
EC4 - TER (Encadrement et suivi mini-mémoire)	5	0					5		5					5	0	20	10		10			10		10					20	0											
EC5 - Poésie et arts	0	0					0							0	0	10	10	10				0							10	0											
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23											
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0											
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0											
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0											
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Total	459	250	76	133	41	30	269	68	141	60	30	150	1135	1744	60	251	171	29	109	33	30	110	11	83	16	30	216	1299	1766	60											

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - DOCUMENTATION		M1														M2														
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2	
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD					TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS					
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	164	60	64	40	16	155	62	38	55	14	0	581	900	30	195	105	30	45	30	13	90	20	39	31	11	0	525	720	24
UE11 - Elaborer et mettre en œuvre une politique documentaire d'EPL	51	27	10	11	6	4	24	10	5	9	3	0		51	7	29	18	9	8	1	2	11	8	3	0	3	0		29	5
UE12 - Acquérir une culture de l'information-documentation	96	48	16	26	6	6	48	32	4	12	5	0		96	11	28	16	4	8	4	2	12	4	4	4	0	0		28	2
UE13 - Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage	92	30	8	11	11	0	62	12	25	25	4	0		92	4	85	45	12	16	17	5	40	0	20	20	5	0		85	10
UE14 - Agir pour ouvrir l'EPL sur son environnement éducatif, culturel et professionnel	26	26	10	10	6	3	0	0	0	0	0	0		26	3	14	14	5	5	4	2	0	0	0	0	0	0		14	2
UE15 - S'engager au sein de l'établissement, en appréhendant ses acteurs et son contexte	54	33	16	6	11	3	21	8	4	9	2	0		54	5	39	12	0	8	4	2	27	8	12	7	3	0		39	5
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0
UE3 - Recherche	50	33	16	12	5	4	17	4	3	10	8	0	310	360	12	30	20	4	16	0	0	10	2	8	0	8	0	210	240	8
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	519	265	106	88	71	30	254	82	65	107	30	150	1135	1804	60	281	159	42	69	48	30	122	22	53	47	30	216	1299	1796	60

SECOND DEGRÉ - EPS															M1															M2														
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2														
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS			CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																	
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	164	64	42	58	16	155	61	38	56	14	0	581	900	30	195	105	35	34	36	13	90	10	6	74	11	0	525	720	24														
UE1.1 Les fondements et l'enseignement d'une EPS qui vise la réussite de toutes et tous : focale sur la conception articulée avec le pilotage	0	0				6	0					2		0	8	0	0					3	0				2		0	5														
EC1 S'approprier, mobiliser des cadres conceptuels cohérents avec ses intentions, celles de l'Ecole et d'un contexte.	43	23	10	5	8		20	12	4	4				43	0	20	15	8	4	3		5	1		4				20	0														
EC2 Concevoir et mettre en œuvre des contextes inclusifs d'apprentissages significatifs et engageants dans les 5 Champs d'Apprentissages	41	21	10	4	7		20	12	4	4				41	0	20	15	8	4	3		5	1		4				20	0														
UE1.2 L'activité de l'enseignant.e ET l'activité des élèves : focale sur le pilotage articulé avec la conception	0	0				5	0					3		0	8	0	0					3	0			2		0	5															
EC1 Construire et mobiliser des gestes et des postures professionnels pour accompagner l'activité d'apprentissage des élèves, en adéquation avec les cadres conceptuels.	62	35	16	7	12		27	15	4	8				62	0	27	16	6	6	4		11	4	3	4				27	0														
EC2 Evaluer pour faire apprendre	27	15	7	2	6		12	6	2	4				27	0	16	7	3	2	2		9	2	3	4				16	0														
UE 1.3 Préparation aux écrits du concours du CAPEPS	0	0				5	0					5		0	10	0	0					7	0			0		0	7															
EC1 Acquérir des connaissances spécifiques au programme du concours et apprendre à les mobiliser dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'écrit 1	56	28	8	12	8		28	8	12	8				56	0	30	26	5	9	12		4			4			30	0															
EC2 Acquérir des connaissances spécifiques au programme du concours et apprendre à les mobiliser dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'écrit 2	56	28	8	12	8		28	8	12	8				56	0	30	26	5	9	12		4			4			30	0															
UE 1.4 Préparation aux oraux du concours du CAPEPS	0	0				0	0					4		0	4	0	0					0	0			7		0	7															
EC1 Acquérir des connaissances spécifiques au programme du concours et apprendre à les mobiliser dans le cadre de la préparation à l'oral 1	13	5	2		3		8			8				13	0	19	0					19	1		18				19	0														
EC2 Acquérir des connaissances spécifiques au programme du concours et apprendre à les mobiliser dans le cadre de la préparation à l'oral 2	12	4	1		3		8			8				12	0	23	0					23	1		22				23	0														
EC3 Acquérir des connaissances spécifiques au programme du concours et apprendre à les mobiliser dans le cadre de la préparation à l'oral 3	9	5	2		3		4			4				9	0	10	0					10			10				10	0														
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5														
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0														
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0														
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0														
UE3 - Recherche	50	25	8	9	8	4	25	8	5	12	8	0	310	360	12	30	20	7	1	12	0	10	3	0	7	8	0	210	240	8														
EC1 Du problème professionnel au questionnement scientifique D'une revue de littérature à une problématique scientifique en lien les préoccupations professionnelles (M1)	17	13	8	5	0		4	4						17	0	0	0					0							0	0														
EC2 De l'expérimentation scientifique à la réflexion professionnelle (M1 M2) et réciproquement	33	12	0	4	8		21	4	5	12				33	0	9	9	3	1	5		0							9	0														
EC3 Du problème scientifique à la production de connaissances Production et valorisation du mémoire de recherche (M2)	0	0					0							0	0	21	11	4	0	7		10	3	0	7				21	0														
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	240	454	714	23														
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		240		256	0														
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0														
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0														
UES - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Total	519	257	102	63	92	30	262	85	67	110	30	150	1135	1804	60	281	159	50	43	66	30	122	13	12	97	30	240	1299	1820	60														

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - ESPAGNOL															M1													M2												
UE	Volume formation proposé	M1											Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	M2											Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2									
		S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	S9					CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	S11	CM					TD	TP	ECTS						
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	259	164	52	87	25	16	155	49	76	30	14	0	581	840	30	165	105	29	49	27	13	90	30	52	8	11	0	525	690	24										
UE11 - Langue et cultures hispanophones	61	30	10	20		4	31	11	20		3	0		61	7	26	13	5	8		3	13	4	9		2	0		26	5										
EC1 - Langue et traduction (faits de langue, version, thème)																																								
UE12 - Culture des pays hispanophones						4					4										3					3														
EC2 - L'Espagne : littérature, civilisation, image	43	23	15	8			20	14	6			0		43	0	35	12	6	6			23	11	12			0		35	0										
EC3 - Amérique latine : littérature, civilisation, image	43	23	15	8			20	14	6			0		43	0	35	12	6	6			23	11	12			0		35	0										
EC3 - Amérique latine : littérature, civilisation, image																																								
UE13 - Pratique et expertise des enseignements et apprentissages de la discipline	0	0				8	0				7	0		0	15	0	0				7	0				6	0		0	13										
EC1 - Notions fondamentales et programmes scolaires de la discipline	52	30	10	20			22	8	14			0		52	0	28	14	6	8			14	4	10			0		28	0										
EC2 - Construire et mettre en œuvre des séquences/séances pour les cycles de la discipline	60	28	2	16	10		32	2	18	12		0		60	0	41	24	6	6	12		17		9	8		0		41	0										
EC3 - Construire et mettre en œuvre des séquences/séances pour les cycles de la discipline	60	30	0	15	15	0	30		12	18	0	0		60	0	30	30	0	15	15	0	0				0	0		30	0										
UE14 - Didactique des langues	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5										
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0										
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0										
EC3 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0										
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier																																								
UE3 - Recherche	50	25	8	17	0	4	25	10	15	0	8	0	310	360	12	30	20	7	0	13	0	10	3	0	7	8	0	210	240	8										
EC1 - Méthodologie de la recherche	10	5	5	0	0	0	5	5	0	0	0	0		10	0	6	4	4	0	0	0	2	2	0	0	0	0		6	0										
EC2 - Production et présentation de la recherche à l'écrit et à l'oral	20	10	3	7	0		10	5	5	0		0		20	0	12	8	2	0	6	0	4	1	0	3		0		12	0										
EC3 - La recherche dans la pratique professionnelle : apports, mise en œuvre et évaluation	20	10	0	10	0		10	0	10	0		0		20	0	12	8	1	0	7	0	4	0	0	4		0		12	0										
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23										
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0										
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0			0	0	0										
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2			4	0											
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
Total	459	257	90	116	51	30	262	75	115	72	30	150	1135	1744	60	251	159	44	57	58	30	122	33	58	31	30	216	1299	1766	60										



SECOND DEGRÉ - HISTOIRE - GEOGRAPHIE																M1																M2															
UE	Volume formation proposé	S7				S8				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9				S10				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2																					
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS						CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																									
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	369	214	71	135	8	16	155	52	85	18	14	0	581	950	30	195	105	35	40	30	13	90	30	50	10	11	0	525	720	24																	
UE11 - Apports académiques en Histoire	97	60	24	36		5	37	17	20		4	0		97	9	39	21	12	9		3	18	10	8		2	0		39	5																	
UE12 - Apports académiques en Géographie	97	60	24	36		5	37	17	20		4	0		97	9	39	21	12	9		3	18	10	8		2	0		39	5																	
UE13 - Apports didactiques et épistémologiques en Histoire, Géographie, EMC	97	60	23	37		4	37	18	19		3	0		97	7	39	21	11	10		3	18	10	8		2	0		39	5																	
UE14 - Didactique appliquée de l'Histoire, Géographie, EMC	78	34		26	8	2	44		26	18	3	0		78	5	78	42		12	30	4	36		26	10	5	0		78	9																	
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5																	
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0																	
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0																	
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0																	
UE3 - Recherche	50	25	0	25	0	4	25	0	25	0	8	0	310	360	12	30	20	0	20	0	0	10	0	10	0	8	0	210	240	8																	
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23																	
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0																	
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0																	
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0																	
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	
Total	569	307	101	172	34	30	262	68	134	60	30	150	1135	1854	60	281	159	43	68	48	30	122	30	66	26	30	216	1299	1796	60																	

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ -ITALIEN														M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2												
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD					TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	160	63	72	25	16	159	63	68	28	14	0	581	900	30	195	123	43	50	30	13	72	24	38	10	11	0	525	720	24											
UE11 - Littérature et traduction	0	0				8	0				7			0	15	0	0					0							0	0											
EC1 - Littérature, culture, arts	50	26	22	4			24	22	2					50	0	0	0					0							0	0											
EC2 - Traduction	44	22	12	10			22	12	10					44	0	0	0					0							0	0											
UE12 - Méthodologie	89	45	21	24		3	44	20	24		2			89	5	100	58	40	18		7	42	24	18		6		100	13												
UE13 - Didactique	0	0				5	0				5			0	10	0	0				6	0				5		0	11												
EC1 - Didactique de l'italien - conception et pilotage	76	37	8	19	10		39	9	20	10				76	0	65	35	3	17	15		30		20	10				65	0											
EC2 - Didactique des langues (mutualisé INSPE)	60	30		15	15		30		12	18				60	0	30	30		15	15		0						30	0												
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5											
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0											
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0											
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0											
UE3 - Recherche	50	24	12	12	0	4	26	14	12	0	8	0	310	360	12	30	20	0	20	0	0	10	0	10	0	8	0	210	240	8											
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23											
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0											
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0											
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0											
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Total	519	252	105	96	51	30	267	93	104	70	30	150	1135	1804	60	281	177	51	78	48	30	104	24	54	26	30	216	1299	1796	60											

SECOND DEGRÉ - LETTRES CLASSIQUES															M1														M2													
UE	Volume formation proposé	M1										Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	M2										Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2													
		S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS					S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS																	
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	349	181	61	62	58	16	168	56	58	54	14	0	581	930	30	215	117	39	40	38	13	98	32	33	33	11	0	525	740	24												
UE11 Littérature	66	40	13	14	13	5	26	8	10	8	3			66	8	42	28	10	10	8	4	14	4	5	5	1			42	5												
UE12 Etude de la langue	92	46	16	16	14	6	46	16	16	14	6			92	12	90	52	16	18	18	6	38	12	12	14	3			90	9												
UE13 Techniques d'analyse	27	15	5	5	5	2	12	4	4	4	2			27	4	22	12	4	4	4	1	10	4	4	2	5			22	6												
UE14 Didactique du français	164	80	27	27	26	3	84	28	28	28	3			164	6	61	25	9	8	8	2	36	12	12	12	2			61	4												
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5												
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0												
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0												
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0												
UE3 - Recherche	50	26	8	10	8	4	24	8	8	8	8	0	310	360	12	30	8	2	3	3	0	22	8	7	7	8	0	210	240	8												
EC1 - Méthodologie et mémoire de recherche	10	6	2	2	2		4		2	2				10	0	10	8	2	3	3		2		2					10	0												
EC2 - Apports de la recherche - Séminaires	40	20	6	8	6		20	8	6	6				40	0	20	0					20	8	5	7				20	0												
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23												
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0												
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0												
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0												
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0												
Total	549	275	99	84	92	30	274	80	90	104	30	150	1135	1834	60	301	159	49	51	59	30	142	40	46	56	30	216	1299	1816	60												

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

LETTRES MODERNES BREST															M1															M2														
UE	Volume formation proposé	S7										Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9										Volume formation proposé	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2														
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD					TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																			
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	163	54	55	54	16	156	52	54	50	14	0	581	900	30	195	97	34	33	30	13	98	32	33	33	11	0	525	720	24														
UE11 - Littérature	66	40	13	14	13	6	26	8	10	8	4			66	10	42	28	10	10	8	4	14	4	5	5	2			42	6														
UE12 - Etude de la langue	59	25	8	8	9	4	34	12	12	10	5			59	9	45	30	10	10	10	4	15	5	5	5	2			45	6														
UE13 - Techniques d'analyse	27	15	5	5	5	3	12	4	4	4	2			27	5	45	12	4	4	4	3	33	11	11	11	5			45	8														
UE14 - Didactique du français	167	83	28	28	27	3	84	28	28	28	3			167	6	63	27	10	9	8	2	36	12	12	12	2			63	4														
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5														
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0														
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0														
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0														
UE3 - Recherche	50	26	8	10	8	4	24	8	8	8	8	0	310	360	12	30	8	2	3	3	0	22	8	7	7	8	0	210	240	8														
EC1 - Méthodologie	10	6	2	2	2		4		2	2				10	0	10	8	2	3	3		2		2					10	0														
EC2 - Apports de la recherche - Séminaires	40	20	6	8	6		20	8	6	6				40	0	20	0					20	8	5	7				20	0														
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23														
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0														
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0														
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0														
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0													
Total	519	257	92	77	88	30	262	76	86	100	30	150	1135	1804	60	281	139	44	44	51	30	142	40	46	56	30	216	1299	1796	60														

LETTRES MODERNES RENNES															M1															M2														
UE	Volume formation proposé	S7										Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	S9										Volume formation proposé	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2														
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD					TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																			
UE1 - Transmission des savoirs, construction des apprentissages, enseignement inclusif	319	163	50,5	85	27,5	16	156	52	76	28	14	0	581	900	30	195	97	36	52	9	13	98	33	53	12	11	0	525	720	24														
UE11 - Littérature	66	40	15	25	0	6	26	8	18	0	4			66	10	42	28	14	14	0	4	14	7	7	0	2			42	6														
UE12 - Etude de la langue	59	25	8	17	0	4	34	12	22	0	5			59	9	45	30	9	21	0	4	15	4	11	0	2			45	6														
UE13 - Techniques d'analyse	27	15	0	15	0	3	12	4	8	0	2			27	5	45	12	4	8	0	3	33	10	23	0	5			45	8														
UE14 - Didactique du français	167	83	27,5	28	27,5	3	84	28	28	28	3			167	6	63	27	9	9	9	2	36	12	12	12	2			63	4														
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5														
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0														
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0														
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0														
UE3 - Recherche	50	26	9	11	6	4	24	9	13	2	8	0	310	360	12	30	8	0	0	8	0	22	9	13	0	8	0	210	240	8														
EC1 - Méthodologie	10	6	0	0	6		4	0	2	2				10	0	10	8	0	0	8		2	0	2	0				10	0														
EC2 - Apports de la recherche - Séminaires	40	20	9	11	0		20	9	11	0				40	0	20	0					20	9	11	0				20	0														
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23														
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0														
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0														
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0														
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0													
Total	519	257	89,5	108	59,5	30	262	77	113	72	30	150	1135	1804	60	281	139	44	60	35	30	142	42	72	28	30	216	1299	1796	60														

SECOND DEGRÉ - MATHS																M1																M2															
UE	Volume formation proposé	S7				S8				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9				S10				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2																					
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS						CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																									
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	164	52	54	58	16	155	50	52	53	14	0	581	900	30	195	105	39	30	36	13	90	26	34	30	11	0	525	720	24																	
UE 11 – Savoirs disciplinaires	0	0				10	0				7			0	17	0	0				5	0				3			0	8																	
EC11 – Analyse et probabilités	78	39	23	12	4		39	23	12	4				78	0	37	22	19	3			15	13	2					37	0																	
EC12 – Algèbre et géométrie algorithmique	78	39	23	12	4		39	23	12	4				78	0	38	23	20	3			15	13	2					38	0																	
EC13 – Histoire des mathématiques	18	18			18									18	0	0	0					0							0	0																	
UE 12 – Savoirs disciplinaires appliqués	0	0				6	0				7			0	13	0	0				8	0			8			0	16																		
EC21 – Conception	111	56	6	12	38		55	4	18	33				111	0	70	35		12	23		35		15	20				70	0																	
EC22 – Pilotage	34	12			12		22		10	12				34	0	50	25		12	13		25		15	10				50	0																	
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5																	
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0																	
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0																	
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0																	
UE3 - Recherche	50	25	6	9	10	4	25	6	9	10	8	0	310	360	12	30	20	6	6	8	0	10	0	4	6	8	0	210	240	8																	
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23																	
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0																	
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0																	
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0																	
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	
Total	519	257	88	75	94	30	262	72	85	105	30	150	1135	1804	60	281	159	53	44	62	30	122	26	44	52	30	216	1299	1796	60																	

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - EDUCATION MUSICALE															M2																			
UE	Volume formation proposé	M1												Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	M2												Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2
		S7					S8												S9															
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS					CM	TD	TP	ECT S	CM	TD	TP	ECTS													
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	153	53	54	46	16	166	55	64	47	14	0	581	900	30	195	72	30	24	18	13	123	38	46	39	11	0	525	720	24				
UE11 - Analyse auditive et UE11hniques de commentaire : écouter et comparer	0	0				3	0				3	0		0	19	0	0					0				2	0		0	2				
EC11 - Transcription musicale	17	7	2	5		10		10				0		17	3	16	0					16	4	12			0		16	0				
EC12 - Techniques de commentaire et commentaire comparé	24	14	7	7		10	5	5				0		24	0	0	0					0					0		0	0				
EC13 - Commentaire d'écoute spécialisé	12	0				12	6	6				0		12	0	8	0					8	4	4			0		8	0				
UE12 - Cultures musicales et artistiques appliquées : écouter, argumenter, débattre	0	0				3	0				3	0		0	6	0	0				2	0				2	0		0	4				
EC21 - Savoirs didactiques : présentation des programmes d'enseignement	10	10	5	5		0						0		10	0	0	0					0					0		0	0				
EC22 - Cultures artistiques : Histoires des arts et littérature	20	6	3	3		14	7	7				0		20	0	0	0					0					0		0	0				
EC23 - Culture musicale : axes transversaux issus des programmes d'enseignement	10	4	2	2		6	3	3				0		10	0	4	4	2	2			0					0		4	0				
EC24 - Méthodologie de l'épreuve de cultures musicales et artistiques appliquée	18	10	5		5	8	4		4			0		18	0	12	4	2	2			8	4	4			0		12	0				
EC25 - Mise en situation de l'épreuve	14	6	3	3		8	4	4				0		14	0	10	4	2	2			6	4	2			0		10	0				
UE13 - Culture vocale et accompagnement	0	0				3	0				2	0		0	5	0	0					0				2	0		0	2				
EC31 - Technique vocale, déchiffrage et interprétation	32	16		8	8	16		8	8			0		32	0	8	0					8			8		0		8	0				
EC32 - Styles d'accompagnement clavier et chants accompagnés : musiques savantes, musiques du monde, musiques actuelles	28	14			14		14			14		0		28	0	8	0					8			8		0		8	0				
UE14 - Réaliser des projets musicaux de création et d'interprétation	0	0				3	0				3	0		0	6	0	0					0				2	0		0	2				
EC41 - Ecriture polyphonique et arrangement	22	10	4		6	12	4		8			0		22	0	14	0					14	4		10		0		14	0				
EC42 - Direction de chœur et atelier de percussions	40	20	6	6	8	20	6	6	8			0		40	0	22	0					22	6	16			0		22	0				
UE15 - Didactique des pratiques vocales et chorales	72	36	16	15	5	4	36	16	15	5	3	0		72	7	24	0					24	8	8	8	2	0		24	2				
UE16 - Savoirs didactiques et pédagogiques : construction de : construction de séquences	0	0				0						0		0	0	60	60	24	18	18	11	0				0		60	11					
UE17 - Mise en situation professionnelle	0	0				0						0		0	0	9	0					9	4		5	1	0		9	1				
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5				
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2	14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2			8	0	4	4				18	0				
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2	16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2			4	0	2	2				10	0				
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2	10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4			0	0	0	0				8	0				
UE3 - Recherche	50	25	9	6	10	4	25	9	8	8	8	0	310	360	12	30	20	8	4	8	0	10	4	0	6	8	0	210	240	8				
EC1 - Méthodologie de recherche	34	19	9		10		15	7		8		0		34	0	4	4		4			0					0		4	5				
EC2 - Faire évoluer sa pratique professionnelle	16	6		6		10	2	8				0		16	0	0	0					0					0		0	0				
EC3 - Mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel : enseignement et médiation culturelle	0	0				0						0		0	0	16	16	8		8		0					0		16	3				
EC4 - Mise en situation professionnelle	0	0										0		0	0	10	0					10	4		6		0		10	0				
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23				
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0	4	0	0	4			150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0				
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0			0	0	0	0				0	0				
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0				
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	519	246	92	72	82	30	273	80	96	97	30	150	1135	1804	60	281	126	46	36	44	30	155	42	52	61	30	216	1299	1796	60				

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - NSI														M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2											
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD						TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS															
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	159	52	54	53	16	160	50	54	56	14	0	581	900	30	195	105	41	30	34	13	90	26	34	30	11	0	525	720	24											
UE11 - Savoirs disciplinaires	0	0				8	0				7			0	15	0	0				6	0				3			0	9											
EC11 – Représentation des données et programmation	63	35	18	15	2		28	18	8	2				63	0	28	16	14	2			12	10	2					28	0											
EC12 – Algorithmique	63	35	18	15	2		28	18	8	2				63	0	28	16	14	2			12	10	2					28	0											
EC13 – Architecture, Systèmes, Réseaux	49	27	10	12	5		22	10	8	4				49	0	21	15	13	2			6	6	0					21	0											
UE12 – Savoirs disciplinaires appliqués	144	62	6	12	44	8	82	4	30	48	7		144	15	118	58	0	24	34	7	60	0	30	30	8		118	15													
EC21 – Conception	0	0					0							0	0	0	0				0								0	0											
EC22 – Pilotage	0	0					0							0	0	0	0				0								0	0											
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5											
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0											
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0											
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0											
UE3 - Recherche	50	25	6	9	10	4	25	6	9	10	8	0	310	360	12	30	20	6	6	8	0	10	0	4	6	8	0	210	240	8											
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23											
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0											
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0											
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0											
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Total	519	252	88	75	89	30	267	72	87	108	30	150	1135	1804	60	281	159	55	44	60	30	122	26	44	52	30	216	1299	1796	60											

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - PHILOSOPHIE														M2																
UE	Volume formation proposé	M1												Volume formation proposé	M2															
		S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel		Volume total M1	Total ECTS M1	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	173	106	39	28	16	146	64	64	18	14	0	581	900	30	195	98	36	22	40	13	97	24	34	39	11	0	525	720	24
UE11 - Approfondissement disciplinaire 1	0	0				9	0							0	9	0	0					5	0						0	5
EC11 Etude d'un thème	24	24	24				0							24	0	24	24	24				0							24	0
EC12 Etude d'un auteur 1	24	24	24				0							24	0	0	0					0							0	0
EC13 Etude d'un auteur 2	24	24	24				0							24	0	0	0					0							0	0
UE12 - Approfondissement disciplinaire 2	0	0					0				9			0	9	0	0					0				3			0	3
EC21 Etude d'un domaine	24	0				24	24							24	0	24	0					24	24						24	0
EC22 Etude d'une œuvre 1	20	0				20	20							20	0	0	0					0							0	0
EC23 Etude d'une œuvre 2	20	0				20	20							20	0	0	0					0							0	0
UE13 - Connaissance et mise en œuvre des programmes (Tronc Commun & HLP)	0	0			5	0				2				0	7	0	0				5	0				2			0	7
EC31 Auteurs (au choix au S9)	22	22	12	10		0								22	0		24	24	12	12									24	0
EC32 Notions et objets d'étude (au choix au S9)	22	22	12	10		0								22	0							0							0	0
EC33 Mise en contexte professionnel	24	0				24		24						24	0	24	0					24	24						24	0
UE14 - Méthodologie des épreuves du concours et entraînement	0	0			2	0				2				0	4	0	0					0				4			0	4
EC41 Préparation à l'épreuve de leçon	54	24	10		14		30		24	6				54	0	20	0					20		5	15				20	0
EC42 Suivi du mémoire	34	18		9	9		16		8	8				34	0	10	10					0							10	0
EC43 Exercices écrits	0	0				0								0	0	0	0					0							0	0
EC44 Préparation à l'entretien	0	0				0								0	0	9	0					9			9				9	0
UE15 - Suivi de stage	27	15		10	5		12		8	4	1			27	1	60	40		10	30	3	20		5	15	2		60	5	
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0
UE3 - Recherche	50	25	0	0	25	4	25	0	0	25	8	0	310	360	12	30	20	0	20	0	0	10	0	0	10	8	0	210	240	8
EC1 - Méthodologie de recherche	50	25			25		25			25				50	0	20	20		20			0			0				20	0
EC2 - Faire évoluer sa pratique professionnelle	0	0					0							0	0	10	0					10			10				10	0
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0
EC2 - Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	519	266	136	51	79	30	253	80	88	85	30	150	1135	1804	60	281	152	44	50	58	30	129	24	40	65	30	216	1299	1796	60

italique : heures tout ou partie mutualisées avec des enseignements du M1

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - PHYSIQUE CHIMIE														M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2											
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	369	189	60	66	63	16	180	60	70	50	14	0	581	950	30	195	105	35	35	35	13	90	30	21	39	11	0	525	720	24											
UE11 - Physique	74	38	20	18		4	36	18	18		3			74	7	0	0					0								0	0										
UE12 - Chimie	74	38	20	18		4	36	18	18		3			74	7	0	0					0								0	0										
UE13 - Approche expérimentale	67	33			33	3	34			34	3			67	6	66	27			27		39			39	4			66	4											
UE14 - Préparation aux épreuves du concours	0	0				0	0							0	0	24	16	16			5	8	8			3			24	8											
UE15 - épistémologie et didactique de la physique-Chimie	20	20	10	10		1	0							20	1	0	0					0							0	0											
UE16 - Compétences métier et didactique	134	60	10	20	30	4	74	24	34	16	5			134	9	105	62	19	35	8	8	43	22	21		4			105	12											
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5											
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0											
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0											
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0											
UE3 - Recherche	50	25	6	6	13	4	25	10	7	8	8	0	310	360	12	30	20	7	7	6	0	10	4	3	3	8	0	210	240	8											
EC1 - méthodologie de recherche pour un mémoire professionnel	12	4			4		8			8				12	0	30	20	7	7	6		10	4	3	3				30	0											
EC2 - séminaires physique chimie	29	12	6	6			17	10	7					29	0	0	0					0							0	0											
EC3 - démarche scientifique	9	9			9		0							9	0	0	0					0							0	0											
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23											
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0											
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0											
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0											
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Total	569	282	96	84	102	30	287	86	101	100	30	150	1135	1854	60	281	159	50	50	59	30	122	34	30	58	30	216	1299	1796	60											

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ -PLP																M1																M2															
UE	Volume formation proposé	S7				S8				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9				S10				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2																					
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS						CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS																									
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	164	69	55	40	16	155	45	55	55	14	0	641	960	30	195	105	41	34	30	13	90	12	29	49	11	0	525	720	24																	
UE11 - Disciplinaire Valence 1	85	45	20	20	5	4	40	20	10	10	4	0		85	8	40	30	14	10	6	4	10		5	5	2	0		40	6																	
UE12 - Disciplinaire Valence 2	75	40	20	10	10	4	35	5	15	15	2	0		75	6	25	15	5	5	5	2	10			10	1	0		25	3																	
UE13 - Disciplinaire Valence 3	70	35	15	10	10	4	35	5	15	15	2	0		70	6	25	15	5	5	5	2	10			10	1	0		25	3																	
UE14 - Contexte LP - Articulation de la bivalence - interdisciplinarité	89	44	14	15	15	4	45	15	15	15	6	0		89	10	100	42	14	14	14	5	58	10	24	24	7	0		100	12																	
UE15 - stage en entreprise	0	0					0					0		0	0	5	3	3				2	2				0		5	0																	
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5																	
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0																	
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0																	
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0																	
UE3 - Recherche	50	25	10	15	0	4	25	10	15	0	8	0	310	360	12	30	20	4	0	16	0	10	2	0	8	8	0	210	240	8																	
EC1 - Méthodologie de la recherche	10	5	5	0	0		5	5	0	0		0		10	0	6	4	4	0	0		2	2	0	0				6	0																	
EC2 - Production et présentation de la recherche à l'écrit et à l'oral	20	10	5	5	0		10	5	5	0		0		20	0	12	8	0	0	8		4	0	0	4				12	0																	
EC3 - La recherche dans la pratique professionnelle : apports, mise en œuvre et évaluation	20	10	0	10	0		10	0	10	0		0		20	0	12	8	0	0	8		4	0	0	4				12	0																	
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23																	
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8				232	0																	
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0																	
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0																	
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	
Total	519	257	109	82	66	30	262	71	94	97	30	150	1195	1864	60	281	159	53	42	64	30	122	14	35	73	30	216	1299	1796	60																	

Conseil d'administration plénier du 1 avril 2022 - Point 3. Annexe à la délibération n° 29-2022

SECOND DEGRÉ - SES															M1															M2														
UE	Volume formation proposé	S7										S8				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9										S10				Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2						
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD						TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS														
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	339	170	57	113	0	16	169	56	113	0	14	0	581	920	30	225	110	37	73	0	13	115	38	77	0	11	0	525	750	24														
UE11 – Apports disciplinaires	0	0				9	0				7			0	16	0	0				6	0				6			0	12														
EC11 – Apports en sociologie et science politique	73	37	14	23		36	13	23						73	0	46	21	8	13			25	10	15					46	0														
EC12 – Apports en économie	73	37	14	23		36	13	23						73	0	46	21	8	13			25	10	15					46	0														
EC13 – Méthodologie de la dissertation	12	6	0	6		6	0	6						12	0	4	4	0	4			0	0	0					4	0														
UE12 – Apports didactiques en SES	161	80	29	51		6	81	30	51		6			161	12	99	54	21	33		5	45	18	27		4		99	9															
UE13 – Apports didactiques en mathématiques	20	10	0	10		1	10	0	10		1			20	2	30	10	0	10		2	20	0	20		1		30	3															
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5														
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0														
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0														
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0														
UE3 - Recherche	50	25	8	17	0	4	25	8	17	0	8	0	310	360	12	30	20	4	16	0	0	10	6	4	0	8	0	210	240	8														
EC1 – Histoire de la pensée et épistémologie	19	10	8	2		2	9	8	1		2			19	4	10	4	4	0		0	6	6	0		0			10	0														
EC2 – Méthodologie de la recherche	11	5	0	5		0	6	0	6		0			11	0	12	12	0	12		0	0	0	0		0			12	0														
EC3 – Séminaire de recherche TER	20	10	0	10		2	10	0	10		6			20	8	8	4	0	4		0	4	0	4		8			8	8														
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23														
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0														
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0		0	0	0	0					0	0														
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0														
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Total	539	263	95	142	26	30	276	80	154	42	30	150	1135	1824	60	311	164	49	97	18	30	147	44	87	16	30	216	1299	1826	60														

SECOND DEGRÉ - SII														M1														M2													
UE	Volume formation proposé	S7	CM	TD	TP	ECTS	S8	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9	CM	TD	TP	ECTS	S10	CM	TD	TP	ECTS	Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2											
																															CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS			
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	319	164	46	94	24	16	155	29	59	67	14	0	581	900	30	195	117	28	36	53	13	78	10	38	30	11	0	525	720	24											
UE11 - Outils mathématiques pour les SI	0	0				0	0				0			0	0	0	0				0	0				0			0	0											
EC11 Géométrie Vectorielle, dérivation, intégration ...	8	8		8			0							8	0	0	0				0	0							0	0											
UE12 - Domaines disciplinaires des SI	0	0				13	0				7			0	20	0	0				6	0				6			0	12											
EC21 - Mécanique	0	0				0	0							0	0	0	0				0	0						0	0												
EC211 Bases de mécanique	8	8		8			0							8	0	0	0				0	0						0	0												
EC212 statique et dynamique des solides	26	26	8	10	8		0							26	0	14	0				14	0	14					14	0												
EC213 résistance des matériaux	0	0					0							0	0	12	12	6	6		0	0						12	0												
EC214 mécanique des fluides	8	8		8			0							8	0	0	0				0	0						0	0												
EC22 - Electricité	0	0				0	0							0	0	0	0				0	0						0	0												
EC221 Bases électricité	16	16		12	4		0							16	0	0	0				0	0						0	0												
EC222 Electrotechnique et protection	24	0				24	8		16					24	0	4	4		4		0	0						4	0												
EC223 Capteurs détecteurs	16	16	2	2	12		0							16	0	0	0				0	0						0	0												
EC224 Electronique analogique	0	0					0							0	0	24	24	4		20		0	0					24	0												
EC225 Electronique numérique	14	0				14		14						14	0	0	0				0	0						0	0												
EC23 - Construction	0	0				0	0							0	0	0	0				0	0						0	0												
EC231 Bases construction	20	20	10	10		0	0							20	0	0	0				0	0						0	0												
EC232 Transferts thermiques	12	0				12	2	10						12	0	0	0				0	0						0	0												
EC233 Thermique et acoustique du bâtiment	14	0				14	7	7						14	0	12	0				12	6	6					12	0												
EC24 - Informatique	0	0				0	0							0	0	0	0				0	0						0	0												
EC241 Bases d'informatique	20	20	10	10		0	0							20	0	0	0				0	0						0	0												
EC242 Structure des réseaux informatiques	20	0				20		20						20	0	0	0				0	0						0	0												
EC243 Analyse et structure des logiciels	0	0				0	0							0	0	20	20		20		0	0						20	0												
UE13 - Systèmes pluritechnologiques	0	0				2	0				2			0	4	0	0			4	0					2		0	6												
EC31 Outils d'analyse et de modélisation	12	12		12		0	0							12	0	0	0				0	0						0	0												
EC32 Systèmes asservis	0	0				0	0							0	0	20	20	14	6		0	0						20	0												
EC33 Projet	4	4	2	2		0	0							0	0	0	0				0	0						0	0												
EC34 Exploitation systèmes pluritechnologiques	20	0				20		10	10					20	0	20	0				20	0	10	10				20	0												
UE14 - Didactique	0	0				1	0				5			0	6	0	0			3	0					3		0	6												
EC41 Programmes collège/lycée	18	8	4	4		10	4	6						18	0	0	0				0	0						0	0												
EC42 Démarches pédagogiques	18	8	4	4		10	4	6						18	0	0	0				0	0						0	0												
EC43 Transferts didactiques et outils	0	0				0	0							0	0	10	10		10		0	0						10	0												
EC44 Construction de séquences	41	10	6	4		31	4	6	21					41	0	59	27	4	10	13		32	4	8	20			59	0												
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5											
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4			18	0												
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2			10	0												
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0			8	0												
UE3 - Recherche	50	25	10	15	0	4	25	10	15	0	8	0	310	360	12	30	20	4	0	16	0	10	2	0	8	8	0	210	240	8											
EC1 - Méthodologie de la recherche	10	5	5	0	0		5	5	0	0				10	0	6	4	4	0	0		2	2	0	0			6	0												
EC2 - Production et présentation de la recherche à l'écrit et à l'oral	20	10	5	5	0		10	5	5	0				20	0	12	8	0	0	8		4	0	0	4			12	0												
EC3 - La recherche dans la pratique professionnelle : apports, enjeux et perspectives	20	10	0	10	0		10	0	10	0				20	0	12	8	0	0	8		4	0	0	4			12	0												
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23											
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216	454	690												
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0			0	0												
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2			4	0												
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Total	519	257	86	121	50	30	262	55	98	109	30	150	1135	1804	60	281	171	40	44	87	30	110	12	44	54	30	216	1299	1796	60											

SECOND DEGRÉ - SVT		M1													M2																		
UE	Volume formation proposé	S7					S8							Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2	
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS					CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS				
UE1 - Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	369	189	63	29	97	16	180	60	29	91	14	0	581	950	30	195	105	41	16	48	13	90	27	27	36	11	0	525	720	24			
UE11 - Géologie et didactique	107	55	25		30	5	52	24		28	4	0	107	107	9	0	0					0						0		0	0		
UE12 - Biologie cellulaire et moléculaire et didactique	102	52	18	14	20	5	50	15	16	19	4	0		102	9	0	0					0						0		0	0		
UE13 - Biologie des organismes, écologie, évolution et didactique	104	54	20		34	5	50	21		29	4	0		104	9	0	0					0						0		0	0		
UE14 - Préparation personnalisée aux épreuves du concours	56	28	0	15	13	1	28	0	13	15	2	0		56	3	28	14	10	4	0	2	14	0	11	3	2	0		28	4			
UE15 - Compléments disciplinaires	0	0				0						0		0	0	64	38	13	12	13	4	26	10	16	0	2	0		64	6			
UE16 - Compétences métier	0	0				0						0		0	0	103	53	18		35	7	50	17		33	7	0		103	14			
UE2 - Communauté éducative	70	30	16	8	6	5	40	12	14	14	0	0	90	160	5	36	24	8	8	8	5	12	0	6	6	0	0	110	146	5			
EC1 - Système éducatif et parcours de l'élève	28	14	8	4	2		14	6	4	4				28	0	18	10	4	4	2		8	0	4	4				18	0			
EC2 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	24	8	4	2	2		16	4	6	6				24	0	10	6	2	2	2		4	0	2	2				10	0			
EC3 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	18	8	4	2	2		10	2	4	4				18	0	8	8	2	2	4		0	0	0	0				8	0			
UE3 - Recherche	50	25	5	0	20	4	25	5	0	20	8	0	310	360	12	30	20	10	0	10	0	10	0	0	10	8	0	210	240	8			
UE4 - Pratique réflexive	56	26	14	4	8	5	30	4	10	16	6	150	124	330	11	20	10	0	0	10	12	10	0	0	10	11	216	454	690	23			
EC1 - Stage et analyse de pratique	4	0	0	0	0		4	0	0	4		150		154	0	16	8	0	0	8		8	0	0	8		216		232	0			
EC2 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6				42	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0			
EC3 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0			
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	569	282	98	41	143	30	287	81	53	153	30	150	1135	1854	60	281	159	59	24	76	30	122	27	33	62	30	216	1299	1796	60			

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION																M1												M2											
UE	Volume formation proposé	S7					S8					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M1	Total ECTS M1	Volume formation proposé	S9					S10					Volume stage	Volume travail personnel	Volume total M2	Total ECTS M2									
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD						TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS													
UE0 - Politique éducative	125	70	32	14	24	7	55	23	7	25	7	0	355	480	14	66	45	0	24	21	6	21	0	21	0	3	0	414	480	9									
EC01- Politiques éducatives et contexte	38	22	12	6	4		16	9	3	4				38	0	15	9	0	9	0		6	0	6	0				15	0									
EC02 – Politiques éducatives, normes scolaires et enjeux de justice	37	19	15	4	0		18	14	4	0				37	0	12	6	0	6	0		6	0	6	0				12	0									
EC03 – Politique Vie Scolaire	9	9	5	4	0		0	0	0	0				9	0	18	9	0	9	0		9	0	9	0				18	0									
EC04 - Problématiser les situations éducatives	41	20	0	0	20		21	0	0	21				41	0	21	21	0	0	21		0	0	0	0				21	0									
UE1 – Parcours de formation des élèves	139	70	30	15	25	7	69	27	18	24	8	0	337	476	15	63	42	6	15	21	8	21	3	12	6	3	0	417	480	11									
EC11 – Accompagner les adolescents dans leur diversité	36	18	9	9	0		18	9	9	0				36	0	12	6	6	0	0		6	3	3	0				12	0									
EC12 – Accompagner éducativement et pédagogiquement	54	27	21	6	0		27	18	9	0				54	0	30	15	0	15	0		15	0	9	6				30	0									
EC13- Analyser les situations éducatives	40	20	0	0	20		20	0	0	20				40	0	21	21	0	0	21		0	0	0	0				21	0									
EC14- Accompagner le stage	9	5	0	0	5		4	0	0	4				9	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0									
UE2 - Communauté éducative	133	66	39	21	6	5	67	30	23	14	0	0	115	248	5	66	36	8	14	14	6	30	3	21	6	2	0	178	66	8									
EC21 - Système éducatif et parcours de l'élève	30	16	8	4	4		14	6	4	4				30	0	18	18	4	8	6		0	0	0	0				18	0									
EC22 - Incarner et faire vivre les valeurs de la République	58	27	18	7	2		31	16	9	6				58	0	19	10	2	4	4		9	0	9	0				19	0									
EC23 - Pratiques collaboratives et coopératives du métier	45	23	13	10	0		22	8	10	4				45	0	29	8	2	2	4		21	3	12	6				29	0									
UE3 - Recherche	50	25	0	25	0	6	25	0	25	0	6	0	160	210	12	30	0	0	0	0	0	30	0	10	20	12	0	60	90	12									
UE4 - Pratique réflexive	52	26	14	4	8	5	26	4	10	12	7	150	124	326	12	52	21	0	0	21	10	31	0	0	31	10	132	22	206	20									
EC41 – Stage et analyse de pratique	0	0	0	0	0		0	0	0	0				0	0	28	14	0	0	14		14	0	0	14				28	0									
EC42 - Connaissance des élèves et mise en oeuvre des apprentissages	42	22	14	4	4		20	4	10	6		150		192	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0		132		132	0									
EC43 - Insertion professionnelle	10	4	0	0	4		6	0	0	6				10	0	4	2	0	0	2		2	0	0	2				4	0									
EC44 – Elaborer et présenter une argumentation professionnelle	0	0	0	0	0		0							0	0	20	5			5		15			15				20	0									
UE5 - Langue	24	12	0	0	12	0	12	0	0	12	2	0	30	54	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
TOTAL	523	269	115	79	75	30	254	84	83	87	30	150	1121	1794	60	277	144	14	53	77	30	133	6	64	63	30	132	1091	1322	60									

Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances Master MEEF 2019-2020 Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Conseil de l'école du 28 juin 2019 (Parcours RED et Musicien Intervenant)

Conseil d'institut du 9 octobre 2020 (Parcours HG2DS)

Conditions générales

Pour toutes les mentions, la validation d'une année nécessite d'avoir la moyenne aux deux semestres. Les semestres du master MEEF ne sont pas compensables entre eux.

Le diplôme de master MEEF, pour toutes les mentions, ne peut être obtenu qu'à la condition que le mémoire de master en M2 ait été rendu et soutenu.

Parcours Handicap, difficulté et grande difficulté scolaire « HG2DS »

Semestre 7

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle session 1	Modalités de contrôle session 2
UE1	UE1 : Contextes de l'école inclusive	1	9	40	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	UE2 : Besoins éducatifs particuliers et accessibilité pédagogique	1	12	90	CT : Dossier	CT : Dossier
UE3	UE3 : Expertise et personne ressource	1	6	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE4	UE4 : Initiation à la Recherche	1	3	16	CC: Oral + Dossier	CT : dossier

Semestre 8

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle session 1	Modalités de contrôle session 2
UE1	UE1 : Contextes de l'école inclusive	1	4	20	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	UE2 : Besoins éducatifs particuliers et accessibilité pédagogique	1	16	60	CT : Dossier	CT : Dossier
UE3	UE3 : Expertise et personne ressource	1	7	30	CT : Dossier	CT : Dossier
UE4	UE4 : Initiation à la Recherche	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier

Volume total étudiant année 1 : 292 heures

Répartition des volumes horaires, coefficients, crédits européens, modalités de contrôle et contenus pédagogiques par UE aux semestres 7 et 8

Unités d'enseignement	Semestre 7 : 170 heures			Semestre 8 : 122 heures		
	Volume horaire	ECTS	MCC	Volume horaire	ECTS	MCC
UE1 : Contextes de l'école inclusive	40	9	Dossier : Analyse critique d'un article	20	4	Dossier : Analyse du contexte professionnel
UE2 : Besoins éducatifs particuliers et accessibilité pédagogique	90	12	Dossier : Formaliser un Projet individuel ou collectif	60(AP /visite)	16	Dossier : Rédiger une fiche de préparation d'une séance inclusive d'apprentissage
UE3 : Expertise et personne ressource	24	6	Dossier : formaliser une carte heuristique des différents partenaires (fonctions, missions, périmètres d'action)	30 (AP)	7	Dossier : Présenter une action en tant personne ressource de l'école inclusive
UE4 : Initiation à la Recherche	16	3	Dossier :	12	3	Dossier : Analyse d'une question professionnelle

Semestre 9
Intitulés des UE

		Coeff.	ECT S	Volume horaire	Modalité de contrôle session1	Modalité de contrôle session 2
UE1	Les apports des recherches en psychologie pour une école inclusive	1	6	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE1	Les apports de la psychologie à la compréhension des troubles des fonctions cognitives et des apprentissages	1	6	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Etude des représentations, des pratiques et des publics associés à l'école inclusive	1	6	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Etude des représentations et des pratiques associées à l'école inclusive	1	6	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE3	Méthodologie de la recherche, épistémologie, mémoire, analyse de pratique	2	12	66	CC: Oral + Support numérique	CT : Dossier
UE4	Politique éducative dans le champ du handicap et de la grande difficulté	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier
UE5	Les techniques de communication	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier

Répartition des volumes horaires, coefficients, crédits européens, modalités de contrôle et contenus pédagogiques par UE au semestre 9

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalité de contrôle session1	Modalité de contrôle session 2
UE1	Les apports des recherches en psychologie pour une école inclusive	1	8	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE1	Les apports de la psychologie à la compréhension des troubles des fonctions cognitives et des apprentissages	1	8	24		
EC1	Langage écrit : apprentissage, difficultés et troubles Développement moteur et apprentissages			12		
EC2	Parcours scolaire de l'enfant victime de violence et représentation des enseignants			6		
EC2	Adaptation cognitive et activités mentales (1)			6		
EC3	Cognition numérique (1)			6		
UE2	Etude des représentations, des pratiques et des publics associés à l'école inclusive	1	8	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Représentations et pratiques associées à l'école inclusive	1	8	18		
EC1	Approche sociologique des pratiques professionnelles dans le développement de l'école inclusive			4		
EC2	Les familles et l'école : enjeux et inégalités			10		
EC2	Altérité, représentation et conception de soi			6		
EC3	Enseignement explicite			4		
EC3	Enseignement explicite Les gestes professionnels face à la dyslexie			8		
UE3	Méthodologie de la recherche, épistémologie, mémoire	4	8	66	CC : Oral+Support numérique	CT : Dossier
EC1	Culture scientifique, introduction à la recherche et épistémologie			6		
EC2	Séminaire de recherche thématique et méthodologique			50		
EC3	Atelier de recherche à distance			10		
UE4	Politique éducative dans le champ du handicap	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier

EC1	Des politiques éducatives aux organisations et aux pratiques professionnelles			9		
EC1	Approche sociologique des pratiques professionnelles dans le développement de l'école inclusive			9		
EC2	Nouvelles politiques éducatives et contextes européens de l'inclusion			3		
UE5	Les techniques de communication	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier
EC1	FOAD ¹			6		
EC2	Ergonomie des documents pédagogiques			6		

Semestre 10
Intitulés des UE

		Coeff.	ECT S	Volume horaire	Modalité de contrôle Session 1	Modalité de contrôle Session 2
UE1	Les apports des recherches en psychologie pour une école inclusive	1	6	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE1	Les apports de la recherche à la compréhension des troubles des fonctions cognitives et des apprentissages	1	6	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Etude des représentations, des pratiques et des publics associés à l'école inclusive	1	6	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Etude des représentations et des pratiques associées à l'école inclusive	1	6	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE3	Méthodologie de la recherche, épistémologie, mémoire	4	12	60	CT : Mémoire (évaluation de l'écrit 50% évaluation de l'oral 50%)	CT : Mémoire (évaluation de l'écrit 50% évaluation de l'oral 50%)

¹ FOAD : Formations ouvertes et à distance.

UE4	L'analyse de pratique didactique et pédagogique	1	3	36	CT : Dossier	CT : Dossier
UE5	Les techniques de l'information au service des élèves à besoins éducatifs particuliers	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier

Volume horaire étudiant année 2 = 282 heures

Répartition des volumes horaires, coefficients, crédits européens, modalités de contrôle et contenus pédagogiques par UE au semestre 10

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalité de contrôle Session 1	Modalité de contrôle Session 2
UE1	Les apports des recherches en psychologie pour une école inclusive	1	8	24	CT : Dossier	CT : Dossier
UE1	Les apports de la recherche à la compréhension des troubles des fonctions cognitives et des apprentissages	1	8	24		
EC1	Langage écrit : apprentissage, difficultés et troubles			9		
EC2	Trouble du développement intellectuel : la littérature de jeunesse comme facteur d'inclusion scolaire			9		
EC2	Adaptation cognitive et activités mentales (2)			9		
EC3	La cognition numérique (2)			6		
UE2	Etude des représentations, des pratiques et des publics associés à l'école inclusive.	1	8	18	CT : Dossier	CT : Dossier
UE2	Etude des représentations et pratiques d'enseignement et d'apprentissage	1	8	18		
EC1	L'intelligence, ses mesures et le haut potentiel.			9		
EC1	Se construire en tant qu'élève différent – problématiques de l'élève allophone			9		
EC2	Impact du fonctionnement familial sur le développement de l'enfant Précarité et développement			6		
EC2	Analyse de l'erreur dans le processus d'apprentissage			6		
EC3	Difficultés et troubles des habiletés motrices			3		
UE3	Méthodologie de la recherche, épistémologie, mémoire	4	8	60	CT : Mémoire	CT : Mémoire

EC1	Séminaire de recherche thématique et méthodologique			50	(Évaluation de l'écrit 50% évaluation de l'oral 50%)	(Évaluation de l'écrit 50% évaluation de l'oral 50%)
EC1	Séminaire de recherche thématique et méthodologique Décrochage scolaire			50		
EC2	Atelier de recherche à distance			10		
UE4	L'analyse de pratique didactique et pédagogique	1	3	36	CT : Dossier	CT : Dossier
EC1	Analyse de pratique professionnelle			36		
UE5	Les techniques de l'information au service des élèves à besoins éducatifs particuliers	1	3	12	CT : Dossier	CT : Dossier
EC1	Les TICE au service de la recherche			6		
EC2	Ergonomie des documents pédagogiques			6		

Parcours Recherches en didactique « ReD »

Le M1 et le M2 du parcours "Recherches en didactique" ne peuvent être validés qu'à la condition que de s'être présenté à toutes les épreuves d'examen et d'avoir rendu tous les dossiers.

Semestre 7

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalité de contrôle Session 1	Modalité de contrôle Session 2
UE1	Techniques de recueil et d'analyse de données EC1 : Approches quantitatives et qualitatives EC2 : Analyse de données empiriques	8	8	24	Examen surtable (1h30)	Examen sur table (1h30)
UE2	Recherche et didactique(s) EC1 : Approches théoriques des pratiques de savoirs EC2 : Approches théoriques des ressources et des technologies pour la classe EC3 : Savoirs et pratiques langagières	12	12	36		
UE3	Langues et langages Les outils de documentation et de communication du chercheur	4	4	12		
UE4	Ateliers de recherche Séminaires de recherche Travail d'étude et de Recherche (TER)	6	6	12	Note intermédiaire écrite	Note intermédiaire écrite

Semestre 8

		Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalité de contrôle session 1	Modalité de contrôle session 2
UE1	Techniques de recueil et d'analyse de données EC1 : Approches quantitatives et qualitatives EC2 : Analyse de données empiriques	8	8	24	Examen surtable (1h30)	Examen sur table (1h30)
UE2	Recherche et didactique(s) EC1 : Approches théoriques des pratiques de savoirs EC2 : Approches théoriques des ressources et des technologies pour la classe EC3 : Savoirs et pratiques langagières	6	6	24		
UE3	Langues et langages Les outils de documentation et de communication du chercheur	4	4	12		
UE4	Ateliers de recherche Séminaires de recherche Travail d'étude et de Recherche (TER)	12	12	12	TER et soutenance	TER et soutenance

Semestre 9

		Coeff	ECTS	Volum e horair e	Modalité decontrôle session1	Modalité de contrôle session 2
UE1	Techniques de recueil et d'analyse dedonnées EC1 : Approches quantitatives et qualitatives EC2 : Analyse de données empiriques	6	6	6	Examen sur table (1h30)	Examen sur table (1h30)
UE2	Recherche et didactique(s) EC1 : Approches théoriques des pratiquesde savoirs EC2 : Approches théoriques des ressourceset des technologies pour la classe EC3 : Savoirs et pratiques langagières	8	8	24		
UE3	Langues et langages Les outils de documentation et decommunication du chercheur	4	4	12		
UE4	Ateliers de recherche Séminaires de recherche Mémoire de recherche	12	12	12	Note intermédiaire écrite	Note intermédiaire écrite

Semestre 10

		Coeff	ECTS	Volum e horair e	Modalité decontrôle session1	Modalité de contrôle session 2
UE1	Techniques de recueil et d'analyse dedonnées EC1 : Approches quantitatives et qualitatives EC2 : Analyse de données empiriques	0	0	6	Pas de note	Pas de note
UE2	Recherche et didactique(s) EC1 : Approches théoriques des pratiquesde savoirs EC2 : Approches théoriques des ressourceset des technologies pour la classe EC3 : Savoirs et pratiques langagières	0	0	0	Pas de note	Pas de note
UE3	Langues et langages Les outils de documentation et decommunication du chercheur	10	10	12	Affiche (poster en format numérique pour la soutenance du mémoire)	Affiche (poster en format numérique pour la soutenance du mémoire)
UE4	Ateliers de recherche Séminaires de recherche Mémoire de recherche	20	20	24	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance

Parcours Musicien intervenant « MI »

Semestre 7 : 356,5h

			Coeff.	ECT S	Volume horaire	Modalités de contrôle Session 1	Modalités de contrôle Session 2
	UE1	L'enfant et l'école	7	7	131		
CFMI	EC1	Psychologie de l'enfant	1		20	CC + dossiers	Ecrit 1h
CFMI	EC 2	La musique à l'école	2		30	CT Ecrit 2h <i>Ecoute musicale en classe</i>	Écrit
CFMI	EC3	Approche théâtrale	1		24	CC	Report
CFMI	EC4	Expérimentation dans les écoles. Travail dirigé en groupe	3		27	CC	Ecrit Dossier
	EC5	Stage dans les écoles			30		
	UE2	Techniques et cultures musicales	3	3	57		
CFMI	EC1	Écriture et Analyse harmonique	1		12	CT Ecrit 2h	Écrit
CFMI	EC2	Improvisation et création	1		30	CC	Ecrit Dossier
CFMI	EC3	Création de chanson	1		15	CT	Ecrit
	UE3	Pratique musicale	6	6	74		
CFMI	EC1	Technique vocale	1		12	CC	Audition
CFMI	EC2	Chant choral	1		18	CC	Pratique
CFMI	EC3	Direction de chœur	1		12	CC	Pratique
CFMI	EC4	Pratiques collectives en petites formations	1		10	CC	Audition
CFMI	EC5	Accompagnement instrumental	1		10	CC	Audition
CFMI	EC6	Pratique de la percussion	1		12	CC	Pratique
	UE4	Divers horizons musicaux	3	3	40		
CFMI	EC1	Informatique	1		12	CT Ecrit 2h	Écrit
CFMI	EC2	Danses traditionnelles	1		18	CC	Pratique
CFMI	EC3	Musiques de tradition orale	1		10	CT	Écrit
	UE5	Langues	1	1	12		
UFR		Langues	1		12	CT : Écrit 1h	Écrit
	UE6	Didactique et Recherche (*)	10	10	42,5		
ESPE	EC1	Compétences et identité professionnelle	5		22	Dossier	Dossier
ESPE	EC2	Thématique de recherche MI	5		20,5	Oral	Ecrit

(*) L'UE6 Didactique et Recherche est non compensable

Semestre 8 : 346,5h

			Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle Session 1	Modalités de contrôle Session 2
	UE1	L'enfant et l'école	6	6	100		
CFMI	EC1	La musique à l'école	3		30	CT : Écrit Rapport de stage	Écrit
CFMI	EC2	Expérimentation dans les écoles Travail en groupe	3		40	CC	Report
	EC3	Stage dans les écoles primaires			30		
	UE2	Techniques et cultures musicales	4	4	92		
CFMI	EC1	Écriture et analyse harmonique	1		12	CT : Écrit 2h	Écrit
CFMI	EC2	Improvisation et création	1		36	CT	Dossier
CFMI	EC3	Mise en scène de la chanson	1		30	CT	Dossier
CFMI	EC4	Culture musicale	1		14	CT : Écrit 2h	Écrit
	UE3	Pratique musicale	6	6	76		
CFMI	EC1	Technique vocale	1		12	CT	Audition
CFMI	EC2	Chant choral	1		20	CC	Audition
CFMI	EC3	Direction de chœur	1		14	CT	Audition
CFMI	EC4	Pratiques collectives en petites formations	1		10	CT	Audition
CFMI	EC5	Accompagnement instrumental	1		10	CT	Audition
CFMI	EC6	Pratique de la percussion	1		10	CT	Audition
	UE4	Divers horizons musicaux	3	3	41		
CFMI	EC1	Informatique	1		12	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC2	Musiques de tradition orale	1		11	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC3	Prise de son	1		18	CT : Écrit	Ecrit Dossier
	UE5	Langues	1	1	12		
UFR		Langues	1		12	CT : Écrit	Écrit
	UE6	Didactique et Recherche	10	10	26		
ESPE	EC1	Compétences et identité professionnelle	5		13	Dossier	Dossier
ESPE	EC2	Thématique de recherche MI	5		12,5	Dossier	Oral

(*) L'UE6 Didactique et Recherche est non compensabl

Semestre 9 : 330h

			Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle Session 1	Modalités de contrôle Session 2
	UE1	L'enfant, l'école et le secteur culturel	10	10	130		
CFMI	EC1	Le projet musical d'une école	4		30	Ecrit : Pré-dossier	Écrit
CFMI	EC2	Musicien intervenant en crèche, à l'hôpital, dans les prisons, dans les structures musicales	2		40	CC	Dossier
	EC3	Stage dans les écoles primaires	4		60	CC	Ecrit
	UE2	Techniques et cultures musicales	4	4	48		
CFMI	EC1	Écriture et analyse harmonique	1		12	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC2	Analyse musicale	1		10	CT : Ecrit	Écrit
CFMI	EC3	Musique de tradition orale	1		14	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC4	Danses traditionnelles	1		12	CC	Pratique
	UE3	Pratiques musicales	4	4	43		
CFMI	EC1	Technique vocale	1		10	CC	Pratique
CFMI	EC2	Direction chorale	1		11	CC	Pratique
CFMI	EC3	Chant choral	1		12	CC	Pratique
CFMI	EC4	Accompagnement instrumental	1		10	CC	Pratique
	UE4	Réalisations artistiques	2	2	80		
CFMI	EC1	Composition et mise en scène d'un conte	1		70	CT	Écrit
CFMI	EC2	Percussions	1		10	CC	Pratique
	UE5	Didactique et Recherche (*)	10	10	29		
ESPE	EC1	Compétences et identité professionnelle	4		12	Dossier	Dossier
ESPE	EC2	Thématique de recherche MI	6		17	Oral	Ecrit

(*) L'UE5 Didactique et Recherche est non compensable

Semestre 10 : 262h

			Coeff.	ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle Session 1	Modalités de contrôle Session 2
	UE1	L'enfant, l'école et le secteur culturel	10	10	150		
CFMI	EC1	Le projet musical d'une école	2		30	Ecrit Rapport de stage	Écrit
CFMI	EC2	Musicien intervenant en crèche, à l'hôpital, dans les prisons, dans les structures musicales	2		40	CC	Report
	EC3	Stage dans les écoles primaires	4		60	Mise en situation	Report (**)
CFMI	EC4	Projet d'action culturelle et insertion professionnelle	2		20	Ecrit : Dossier Entretien	Dossier
	UE2	Techniques et cultures musicales	4	4	38		
CFMI	EC1	Écriture musicale	1		12	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC3	Musique de tradition orale	1		14	CT : Écrit	Écrit
CFMI	EC4	Danses traditionnelles	1		12	CC	Report
	UE3	Pratiques musicales	4	4	43		
CFMI	EC1	Technique vocale	1		10	CC	Audition
CFMI	EC2	Direction chorale	1		11	CT : Pratique	Pratique
CFMI	EC3	Chant choral	1		12	CC	Pratique
CFMI	EC4	Accompagnement instrumental	1		10	CT	Audition
	UE4	Réalisations artistiques	2	2	15		
CFMI	EC1	Être musicien sur scène	2		15	CT : Audition	Audition
	UE5	Didactique et Recherche	10	10	16		
ESPE	EC1	Compétences et identité professionnelle	0		6		
ESPE	EC2	Thématique de recherche MI	10		10	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance

(*) L'UE5 Didactique et Recherche est non compensable

(**) Compte tenu de sa dimension professionnelle, le stage ne peut être ni repassé en session 2, ni compensé

Annexe 9 – Cahier des charges du mémoire

UE RECHERCHE ET MÉMOIRE

DOCUMENT DE REFERENCE POUR LA RENTREE 2021

CADRAGE GENERAL

Attendus ministériels en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier

- *Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique*
- *Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves*
- *Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité*
- *Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier*
- *Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs*
- *Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques*
- *Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens).*

UE3 Recherche

- Initiation à la recherche et mémoire

→ M1 :

- **50h** (a priori réparties à égalité entre les semestres, mais possibilité de dérogation pour répondre aux spécificités des parcours) : méthodologie de la recherche.

Le travail de mémoire est amorcé dès le M1. Deux principes forts structurent la formation :

- la continuité M1-M2
- l'articulation « recherche dans la discipline / recherche en éducation »¹.

- Heures hors maquette de tutorat du travail de recherche (mémoire + IPRE + veille scientifique) : 2h/étudiant.

→ M2 : **30h** (a priori 20h au S9 et 10h au S10, mais possibilité de dérogation pour répondre aux spécificités des parcours)

- **20h** : méthodologie de la recherche (+ éventuellement offre modulaire pour les parcours atypiques)
- **10h** : analyse de pratiques professionnelles appuyée sur des travaux de recherche (analyse scientifique de vidéos, de traces d'élèves, etc.)
- Heures hors maquette de tutorat du travail de recherche (mémoire + IPRE + veille scientifique) : 2h/étudiant.

ECTS : Pour l'UE recherche, il est acté que le total de 20 ECTS prévu par le cadrage institutionnel sera réparti entre S7, S8 et S10, avec 12 ECTS en M1 et 8 ECTS en M2.

MCC :

- S7 et S8 : écrit et/ou oral en fonction des modalités retenues par le parcours
- Pas d'évaluation au S9
- S10 : écrit (qui peut être juste le poster, le diaporama support à l'oral) + oral (l'oral est nécessaire : il répond à la commande ministérielle d'un travail de recherche soutenu ; il est aussi nécessaire au vu des compétences à acquérir à un niveau 2 en M2 que nous avons validées, avec notamment "Être capable de rendre compte des résultats de sa recherche à l'oral, avec un support adapté (soutenance ou présentation dans un cadre de type séminaire)"

¹ En M1 et en M2, les recherches disciplinaires s'articulent avec les recherches en éducation qu'il s'agisse des didactiques et/ou des travaux d'autres disciplines contribuant à la recherche en éducation (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation...).

Itinéraire Personnel de Recherche de l'Étudiant (IPRE)

S'ajoute aux heures d'initiation à la recherche, dans une perspective de découverte des espaces de recherche universitaire et d'acculturation.

Proposition d'un répertoire d'actions, de lieux, d'évènements, de manifestations, etc. où se pratique la recherche et où il est possible d'inclure les étudiants. L'offre est gérée en ligne par le service recherche et international de l'INSPE qui, au-delà de ses propres démarches, l'alimente à partir de toutes les informations qui lui sont données par les responsables de parcours et les chercheurs : <https://moodle.inspe-bretagne.fr/course/view.php?id=520>

À partir de cette offre, les étudiants créent eux-mêmes leur parcours personnel de recherche :

Sur une plateforme dédiée figurent :

- Le recensement des possibilités offertes aux étudiants. Certains événements peuvent être en ligne. Il est bien sûr possible d'engager des démarches autres que celles proposées, sur proposition de l'étudiant ou d'un enseignant, avec validation par le tuteur de mémoire et le responsable de formation
- Des indications concernant la validation : une démarche de participation à une recherche peut suffire à elle seule à valider l'IPRE ; il faut en revanche assister à plusieurs manifestations, en présentiel ou en ligne, pour obtenir cette validation. Doit rester modeste dans les attendus pour ne pas surcharger les étudiants.
- Une attestation de présence à télécharger
- Un espace pour déposer les comptes rendus (1/2 page à une page max) des étudiants lorsqu'ils ont effectué une démarche de recherche (cet espace est à disposition, mais la mise en œuvre de l'IPRE par les parcours peut ne pas prévoir de compte-rendu de la part des étudiants).

Le directeur de mémoire émet un avis (démarche pertinente/non pertinente) sur la base des rendus de l'étudiant, éventuellement, de l'attestation de présence, afin de valider le parcours de recherche de l'étudiant.

Le fait d'inclure ou pas l'IPRE dans les MCC et la validation du master est laissé à l'initiative des parcours.

Veille scientifique (dispositif d'accompagnement hors MCC)

Une veille scientifique collaborative pourrait être pensée par parcours et interparcours. À articuler avec les ressources mises à disposition des formateurs (cf. ci-dessus). Pas de formalisation prévue à court terme, mais des outils seront progressivement mis à disposition des parcours, de façon à faire évoluer les pratiques pendant la durée de l'habilitation.

Auto-évaluation (dispositif d'accompagnement hors MCC)

Un groupe de travail (GR : groupe de ressources INSPE) sera mis en place à la rentrée 2021 afin de créer un outil numérique d'auto-positionnement pour l'avancée du mémoire de master.

La plateforme d'auto-évaluation concernerait non seulement l'avancée du travail de mémoire mais les différents aspects du développement professionnel par la recherche.

Compétences visées

Compétences recherche à acquérir en Master MEEF	
Compétences à acquérir en M1	Compétences à acquérir en M2
<p>À un niveau 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Être capable de justifier un sujet 2. Être capable d'utiliser des moteurs de recherche à partir d'une thématique 3. Être capable de rendre compte d'un article scientifique 4. Être capable de formuler un cadre théorique, d'établir une bibliographie, de situer un auteur dans un champ disciplinaire 5. Être capable de problématiser et formuler des hypothèses 6. Être capable de penser un plan de mémoire répondant à une problématique 7. Être capable de proposer une méthodologie de recherche visant à valider ou invalider ces hypothèses 8. Être capable de construire des outils d'enquête / d'expérimentation 9. Être capable de mener une enquête / une expérimentation 10. Être capable de présenter et d'analyser des données de recherche 11. Être capable d'articuler des points de vue contradictoires 12. Être capable de rédiger un écrit structuré en respectant les normes d'écriture scientifique 	<p>À un niveau 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.b Être capable de justifier un sujet 2.b Être capable d'utiliser des moteurs de recherche à partir d'une thématique 3.b Être capable de rendre compte d'un article scientifique 4.b Être capable de formuler un cadre théorique, d'établir une bibliographie, de situer un auteur dans un champ disciplinaire 5.b Être capable de problématiser et formuler des hypothèses 6.b Être capable de penser un plan de mémoire répondant à une problématique 7.b Être capable de proposer une méthodologie de recherche visant à valider ou invalider ces hypothèses 8.b Être capable de construire des outils d'enquête / d'expérimentation 9.b Être capable de mener une enquête / une expérimentation 10.b Être capable de présenter et d'analyser des données de recherche 11.b Être capable d'articuler des points de vue contradictoires 12.b Être capable de rédiger un écrit structuré en respectant les normes d'écriture scientifique 13. Être capable de rendre compte des résultats de sa recherche à l'oral, avec un support adapté (soutenance ou présentation dans un cadre de type séminaire) 14. Être capable de défendre son travail et d'analyser ses manques/faiblesses 15. Être capable de transposer des résultats de recherche pour penser / faire évoluer sa pratique professionnelle

Chaque parcours met en œuvre des modalités de formation permettant de travailler ces 15 compétences, en particulier dans l'UE1, l'UE3, ainsi que les dispositifs hors maquette.

Le principe d'une continuité M1-M2 a été acté et doit aussi apparaître dans l'organisation pédagogique.

Mémoire de Master : continuité M1-M2

Chaque parcours effectue un choix parmi les différentes possibilités (cf. ci-dessous), qui s'applique à l'ensemble les étudiants du parcours (sur les différents sites).

Il est possible de proposer d'autres modalités que les 5 listées, tout en respectant 2 contraintes : la continuité M1-M2 et l'articulation en M1 et en M2 « recherche dans la discipline.s / recherche en éducation ».

1	M1 : questionnement disciplinaire et projection didactique, lectures et documentations, formation à la recherche et en didactique M2 : bilan d'une expérimentation en lien avec le sujet nourri en M1
2	M1 : analyse a priori et/ou épistémologique M2 : mise à l'essai pratique des éléments fondés par l'analyse.
3	M1 : analyse d'une situation conçue dans le cadre de l'UE recherche et mise en œuvre lors du stage M2 : poursuite de l'analyse
4	M1 : Réalisation d'un TER finalisé et soutenu M2 : Choix par l'étudiant d'un axe d'approfondissement de ce premier travail, qui donne lieu à un écrit complémentaire
5	M1 : réalisation d'un TER finalisé M2 : rédaction d'un article, ou poster, ou approfondissement présenté à l'oral lors d'un évènement de recherche, dépassant ou non le cadre de la formation.

CADRAGE DE LA RECHERCHE EN M2 POUR L'ANNÉE TRANSITOIRE 2021-2022

En 2021-2022, les étudiants entrant en M2 auront suivi un M1 « ancienne version », dans lequel la continuité M1-M2 pour le travail de recherche n'existait pas.

Ils n'auront donc pas avancé leur travail de mémoire en M1, comme le voudrait l'application de la nouvelle maquette.

Par ailleurs, il serait particulièrement difficile à ces étudiants de conduire intégralement une recherche et rédiger un mémoire comme le voudrait l'application de la nouvelle maquette. En effet, ils devront :

- Cumuler une charge d'enseignement (ou un service de CPE) à tiers-temps ou à mi-temps (pour la majorité en responsabilité) avec des enseignements à l'INSPE dont le volume est alourdi par rapport à l'ancienne maquette
- Pour ceux qui n'ont pas obtenu le concours en M1, il faudra aussi préparer un concours dont certaines épreuves ont été modifiées.

Pour 2021-2022, l'UE3 en M2 prendra la forme d'un IPRE comprenant une pratique de recherche.

Éventail de possibles pour la composition de l'IPRE

L'étudiant mènera plusieurs actions : des actions possibles sont évoquées ci-dessous. Peuvent s'y ajouter/se substituer d'autres modalités si elles sont plus adaptées au parcours.

Type de démarche	Modalités	Remarques
Lecture d'article(s) scientifique(s) en éducation	- Compte-rendu - Mise en lien avec les programmes scolaires ou les textes officiels	
Découverte des acteurs et des démarches de recherches collaboratives en éducation	- Exploration des espaces partagés en ligne de recherche collaborative, au niveau national et international	
Participer à des événements scientifiques	Compte-rendu	
Découvrir un laboratoire de recherche	- Découverte des thématiques de recherche d'un labo (comprendre la structuration en axes, en PRT, etc.) - Identifier les axes de recherche en lien avec l'éducation - Identifier les acteurs enseignants-chercheurs du territoire - Découvrir les projets de recherche, etc.	
Recherche bibliographique	Rédaction d'un projet de lecture : courte bibliographie critique (autour de 5 titres)	
Recueillir des données et les analyser à partir d'un <u>état de l'art très accompagné par le directeur de recherche</u>	Vidéos de classe, recueil de travaux d'élèves, entretiens, questionnaires, etc. recueil et analyse	Préconisé pour les stagiaires mi-temps (recueil de données dans leur classe, leur école, leur établissement) <i>nb : les étudiants n'auront pas le temps cette année de construire eux-mêmes un cadre théorique en M2</i>
Analyser des données disponibles à partir d'un <u>état de l'art fourni par le directeur de recherche</u>	Analyse de vidéos de classe, recueil de travaux d'élèves, entretiens, questionnaires, etc.	Préconisé pour les étudiants contractuels ou en immersion professionnelles

Évaluation

ECTS : 8 ECTS en M2.

MCC :

- Pas d'évaluation au S9
- S10 : écrit (qui peut être juste le support à l'oral) + oral (l'oral est nécessaire : il répond à la commande ministérielle d'un travail de recherche soutenu ; il est aussi nécessaire au vu des compétences à acquérir à un niveau 2 en M2 que nous avons validées, avec notamment "Être capable de rendre compte des résultats de sa recherche à l'oral, avec un support adapté (soutenance ou présentation dans un cadre de type séminaire).

Annexe 10 – Programmes et manifestations scientifiques



Programmes et manifestations scientifiques

L'INSPÉ soutient la recherche en mettant à disposition des chercheurs **un service dédié à la recherche et à l'internationalisation** (SERI). Ce service est un soutien au montage de projet et à leur mise en œuvre sur le plan administratif, logistique et technique.

Liste des AAP financés sur la dernière période d'accréditation et impliquant l'INSPE (et son service recherche) en tant qu'institution partenaire :

eFRAN IDEE (Interactions Digitales pour l'Éducation et l'Enseignement), 854 400€ sur 4 ans, dont 153 500€ pour l'INSPÉ.

eFRAN ACTIF (Apprentissage et Collaboration sur Tablettes, Interactions et Feedback). AAP E-Fran / PIA, Resp E. Jamet et N. Michinov (LP3C) Partenaires du projet : LP3C, IRISA-Intuidoc, LOUSTIC, Académie de Rennes, Région Bretagne, ESPE, Script&Go, Saooti, l'espace des sciences de Rennes. Montant du projet : 3 360 000 € sur 4 ans.

P2IA C2 Kaligo français : une solution d'assistance pédagogique à l'enseignement du français au cycle 2. MEN- Appel à projets Partenariat d'innovation intelligence artificielle. Porteur : Learn&Go. Partenaires : IRISA /INTUIDOC ; IRISA /EXPRESSION ; LOUSTIC ; INSPÉ ; Académies de Rennes et Caen.

Liste des appels à projet non retenu et soumis sur la période :

IRCEB (Institut de Recherche Collaborative en Éducation de Bretagne), 7 948 000€ sur 10 ans, dont 4 747 500€ pour l'INSPÉ : 1 projet soumis et non retenu sur l'AAP "Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation" en 2019.

ANR DEEC : 1 projet soumis et non retenu sur l'AAP générique 2021 : **DEEC** (Détermination d'efficacité des expérimentations contrôlées en enseignement-apprentissage), budget 539, 048€ sur 4 ans, dont 136 080€ pour l'INSPÉ.

Liste des projets de recherches collaboratives financées par l'institut français pour l'éducation et impliquant l'inspe comme partenaire institutionnel:

8 **LéA** achevés : http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/anciens-lea/@@annuaire_anciens_lea.

4 **LéA** en cours de fonctionnement : http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/les-differents-lea/@@annuaire_lea dont un LéA sur deux académies (Réseau écoles Armorique Méditerranée).

Projet soumis en 2021

1 projet à venir sur l'AAP générique 2022 : **DEEC'** qui constituera une reprise du projet soumis et évalué négativement par l'ANR en 2021.

Revue scientifique

1 revue soutenue (temps de secrétariat de rédaction de Julie Muller à hauteur de 15% de son service) depuis 2007, la revue **Education & Didactique**, référencée ERIH A+, HCERES, CNU, SCOPUS.

Manifestations scientifiques récentes

- **10^{èmes} rencontres scientifiques de l'ARDIST**, 27 au 30 mars 2018. Colloque organisé par le Service Recherche et Relations Internationales de l'INSPÉ de Bretagne au Palais du Grand Large de Saint-Malo. 150 inscrits, 24 sessions de communications, 4 tables rondes. 40k€ de budget.
 - <https://ardist2018.sciencesconf.org/>
- **Colloque « Arithmétique et Compréhension à l'École »**, 25 & 26 juin 2018. Colloque organisé par le Service Recherche et Relations internationales de l'INSPÉ de Bretagne, sur le site de formation de Rennes. 90 participants d'horizons divers mais grande proportion d'enseignants et de formateurs y compris comme communicants. Interventions de deux grands témoins : André Tricot et Yves Chevallard. 6K€ de budget
- **1^{er} congrès international de la Théorie de l'Action Conjointe en Didactique**, 25 au 27 juin 2019. Colloque organisé par le Service Recherche et Relations Internationales de l'INSPÉ de Bretagne, sur le site de formation de Rennes. Une journée dédiée à la participation d'enseignants et de formateurs impliqués dans des dispositifs d'ingénierie coopérative. Plusieurs conférences en plénière dont deux interventions de chercheurs internationaux dont Tim Koschmann, Professor of Medical Education at Southern Illinois University School of Medicine. Plus de 150 participants. 11k€ de budget.
 - <https://tacd-2019.sciencesconf.org/>

Annexe 11 – Équipes pédagogiques pluri-catégorielles

ANNEXE 11 : indicateurs

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022 et projection sur l'année universitaire 2022-2023
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 ^{er} degré	Master MEEF 2 nd degré*	Master MEEF encadrement éducatif	Master MEEF PIF*
	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2
Part assurée par des EC	14%	Min : 0% (parcours « informatique et italien ») Max : 21% (parcours « Sciences pour l'ingénieur »)	10%	Min : 63% (parcours « Musicien intervenant ») Max : 69% (parcours « RED »)
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	<u>Ratio global</u> : 50% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 3% Ratio praticiens 2 nd degré : 47%	Min : 50% (parcours « musique ») Max : 100% (parcours « informatique » et « Italien »)	72%	Min : 0% (parcours « M1 et M2 HG2DS et M1, M2 RED ») Max : 1% (parcours « RED »)
Part des autres catégories	36%	Min : 0% (parcours « informatique et italien ») Max : 57% (parcours « Espagnol »)	18%	Min : 15% (parcours « « RED ») Max : 61% (parcours « Musicien intervenant »)
TOTAL	100 %		100 %	

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

Leviers d'action

La part d'enseignement assurée par des enseignants en poste en établissement est conséquente à l'INSPE de Bretagne et dépasse d'ores et déjà les objectifs fixés (33%).

Commentaires

Vigilance est de mise sur le nombre relativement faible d'enseignants-chercheurs affectés dans la composante, ainsi que sur le maintien d'une population d'agents affectés à titre définitif.

Les projections sur 2022-2023 ne sont pas possibles à ce stade.

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	$\% : (\text{nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE} / \text{nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE}) * 100$

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	2	3	26	8	1
%	0.8	1.2	10.5	3.2	0.4

Leviers d'action

- Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants-chercheurs, en particulier de professeurs des universités
- Encourager la poursuite de travaux en thèse (masters PIF ReD et HG2DS notamment)
- Structurer la recherche en éducation

Commentaires

Le recrutement d'enseignants-chercheurs à l'INSPE s'avère indispensable afin de maintenir un taux d'encadrement suffisant, au regard du nombre d'étudiants accueillis. Il s'agit également par-là de garantir l'adossement de la formation à la recherche.

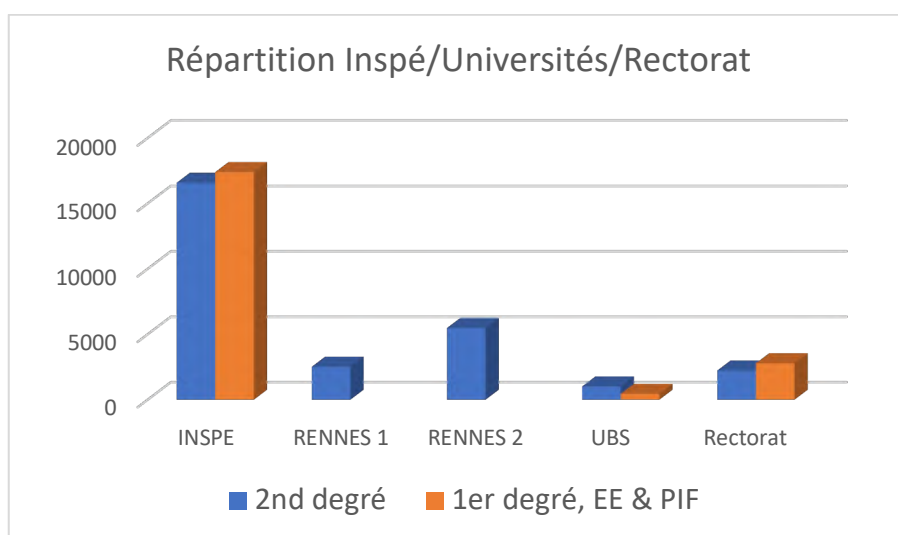
Annexe 12 – Budget de projet 2020-2021



Budget de projet 2020-2021

1. Répartition globale des services d'enseignement toutes mentions confondues

	INSPÉ ¹	RENNES 1	RENNES 2	UBS	Rectorat	Total
2nd degré (HETD)	16577	2518	5479	1010	2229	27812
1er degré, EE & PIF (HETD)	17396			450	2787	20633
Total	33973	2518	5479	1460	5016	48445
Pourcentage	70%	5%	11%	3%	10%	100%

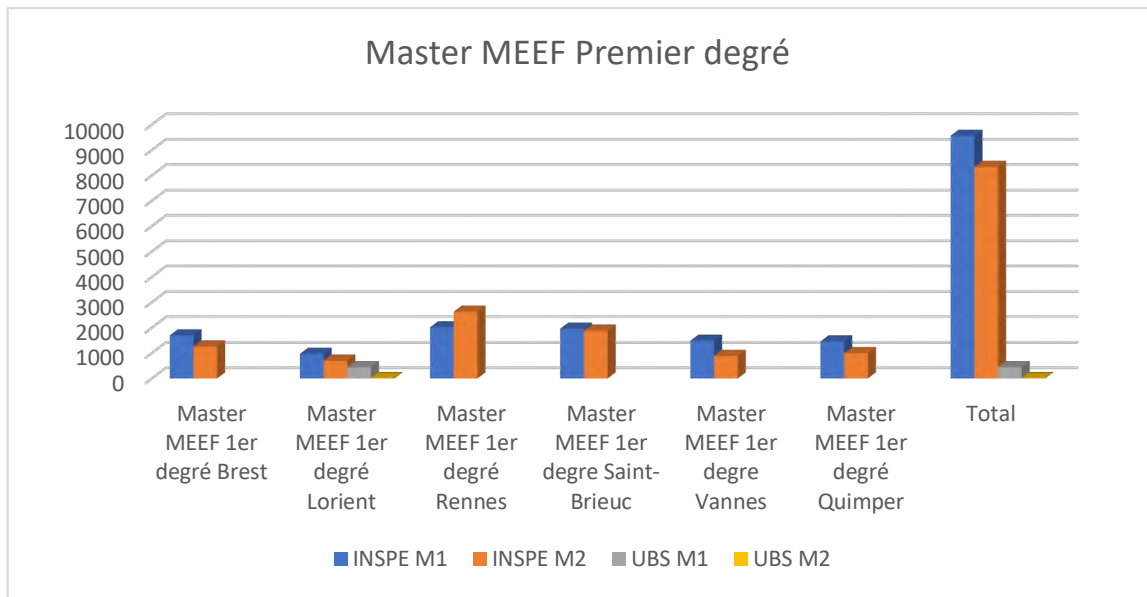


2. Mention Premier degré

Répartition des services d'enseignement (en HETD)				
	INSPE		UBS	
	M1	M2	M1	M2
Master MEEF 1er degré Brest	1692	1253		
Master MEEF 1er degré Lorient	964	698	440	10
Master MEEF 1er degré Rennes	2010	2625		
Master MEEF 1er degré Saint-Brieuc	1955	1879		
Master MEEF 1er degré Vannes	1482	881		
Master MEEF 1er degré Quimper	1456	994		
Total	9559	8329	440	10

¹ La part Inspé intègre la contribution des composantes de l'UBO au projet de formation.

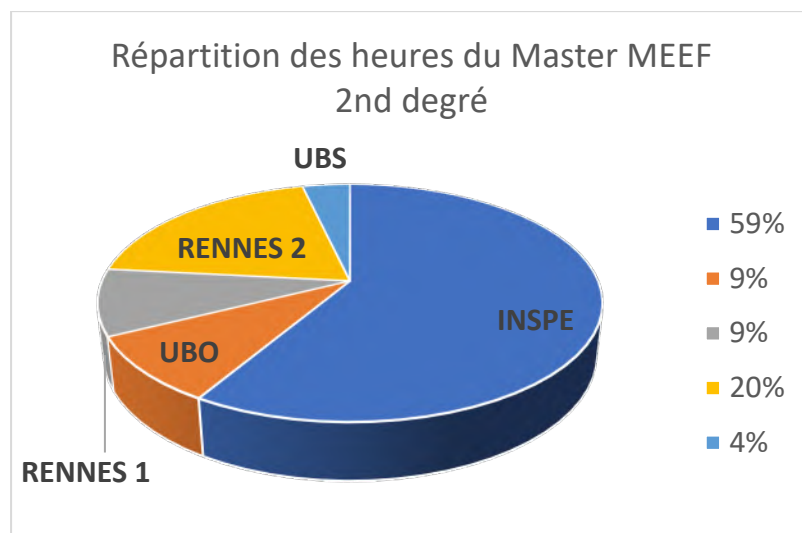
Volume global des services d'enseignement pour la mention Premier degré : 18 338h

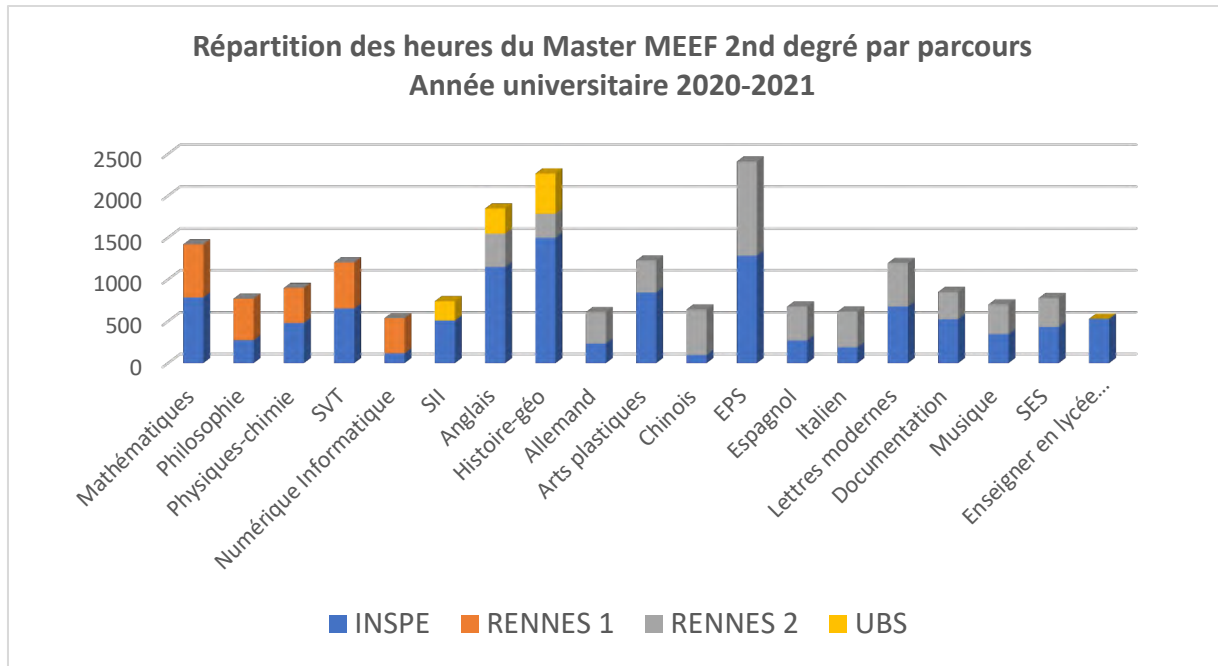


3. Mention Second degré

Second degré - global

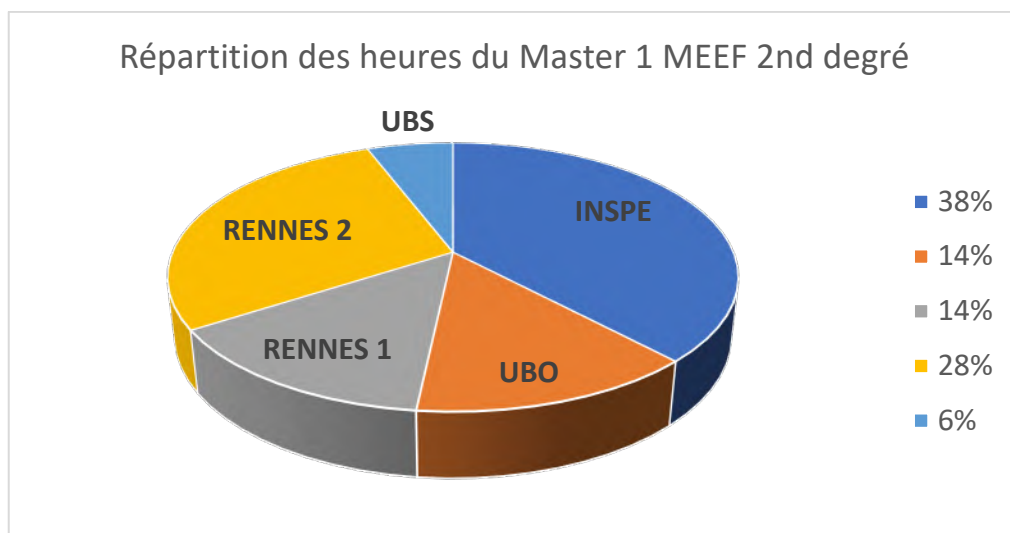
	Inspe	UBO	Rennes 1	Rennes 2	UBS	Total
Total (HETD)	16285	2521	2518	5479	1010	27812
Pourcentage	59%	9%	9%	20%	4%	100%





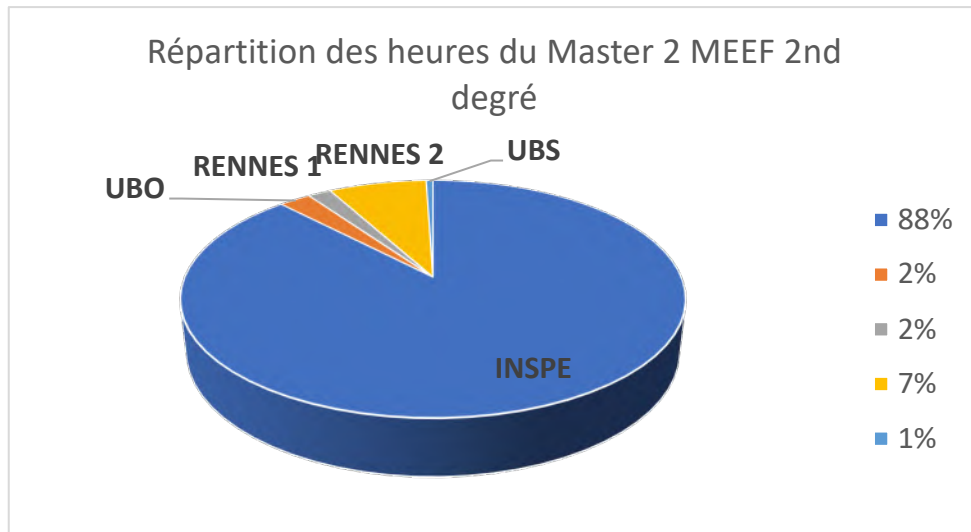
Second degré - Master 1

	Inspe	UBO	Rennes 1	Rennes 2	UBS	Total
Total (HETD)	6200	2242	2314	4621	950	16326
Pourcentage	38%	14%	14%	28%	6%	100%



Second degré – Master 2

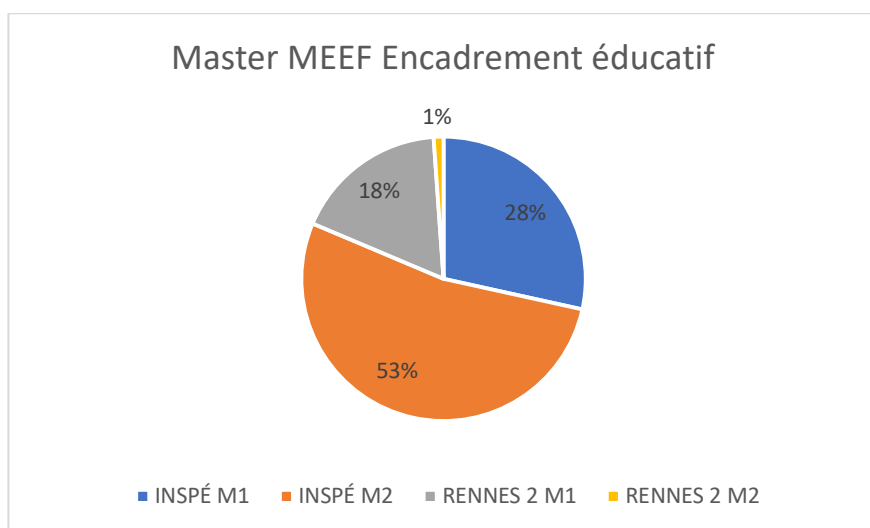
	Inspe	UBO	Rennes 1	Rennes 2	UBS	Total
Total (HETD)	10086	279	204	858	60	11487
Pourcentage	88%	2%	2%	7%	1%	100%



4. Mention Encadrement éducatif (parcours CPE)

Répartition des services d'enseignement (en HETD)				
	INSPÉ		RENNES 2	
	M1	M2	M1	M2
Master MEEF - CPE	406	755	250	16

Volume global des services d'enseignement pour la mention Encadrement éducatif : 1427h



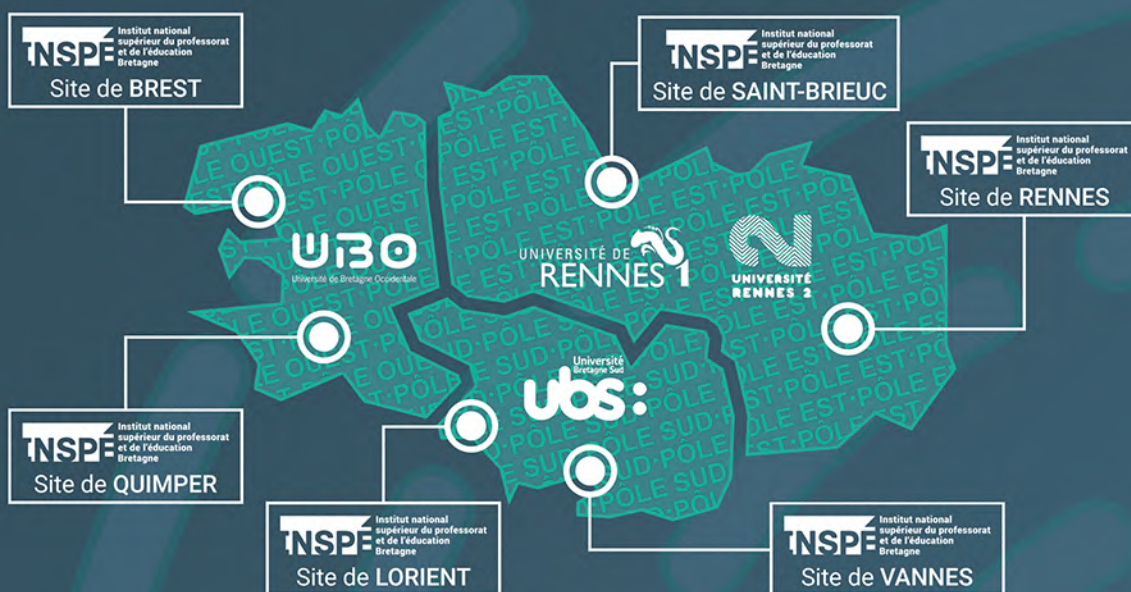
5. Rapport entre volume des services d'enseignement et nombre d'étudiants (H/E)

	Master 1er degré	Master 2nd degré	Master EE	Global
Nombre d'heures (HETD)	17889	18806	1162	37856
Nombre d'étudiants	1040	1290	77	2407
H/E	17	15	15	16

INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne

Direction et services centraux

www.inspe-bretagne.fr
153, rue Saint-Malo - CS 54310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. +33 (0)2 99 54 64 44 - Fax +33 (0)2 99 54 64 00



UNIVERSITÉ DE RENNES 1
www.univ-rennes1.fr
Campus de Beaulieu
263, avenue du Général Leclerc - CS 74205
35042 Rennes Cedex
Tél. +33 (0)2 23 23 35 35 / Fax +33 (0)2 23 23 36 00

UNIVERSITÉ RENNES 2
www.univ-rennes2.fr
Place du recteur Henri Le Moal - CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél. +33 (0)2 99 14 10 00 / Fax +33 (0)2 99 14 10 17

ubs: Université Bretagne Sud
www.univ-ubs.fr

Campus de Lorient 27, rue Armand Guillemot - BP 92116 56321 Lorient Cedex Tél. +33 (0)2 97 87 66 66 / Fax +33 (0)2 97 87 66 00	• • • •	Campus de Vannes Rue André Lwoff - BP 573 56017 Vannes Cedex Tél. +33 (0)2 97 01 70 70 / Fax +33 (0)2 97 01 70 71
---	------------------	--

UBO Université de Bretagne Occidentale
www.univ-brest.fr
3, rue des archives - CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Tél. +33 (0)2 98 01 60 00 / Fax +33 (0)2 98 01 60 01

académie Rennes
www.ac-rennes.fr
Région académique BRETAGNE
96, rue d'Antrain
35000 Rennes
Tél. + 33 (0)2 23 21 77 77 / Fax + 33 (0)2 23 21 73 05

Délibération n° 30- 2022

3 -2 - Formation :

Capacités d'accueil : licences professionnelles offrant des capacités d'accueil sans
baisse entre 2021 et 2022

Membres en exercice : 36

Votants : 22

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstention : 3

Contre : 0

Pour : 19

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe :

capacités d'accueil des licences professionnelles (document modifié)

**Les capacités d'accueil pour les licences professionnelles qui ne présentent pas
de baisse entre 2021 et 2022 sont adoptées**

Délibération n° 31 - 2022

3 – Formation :

3-3 - Capacités d'accueil : licences professionnelles : Capacités d'accueil de la licence professionnelle « Intervention sociale : insertion et ré insertion professionnelle – Parcours Métiers de la Formation individualisée et Insertion »

Membres en exercice : 36

Votants : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstention : 2

Contre : 3

Pour : 17

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe :

capacités d'accueil des licences professionnelles (document modifié)

La proposition de baisse de la capacité d'accueil de la licence professionnelle Intervention sociale : « Intervention sociale : insertion et ré insertion professionnelle – Parcours Métiers de la Formation individualisée et Insertion » de 25 en 2021 à 20 en 2022 pour est adoptée

Délibération n° 32 - 2022

3 – Formation :

3-4 Capacités d'accueil : licences professionnelles - capacité d'accueil de la licence professionnelle « Gestion et accompagnement de projets pédagogiques – Parcours Formateur – Conseil indépendant ou salarié »

Membres en exercice : 36

Votants : 22

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstention : 2

Contre : 3

Pour : 17

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe :

capacités d'accueil des licences professionnelles par UFR (document modifié)

La proposition de baisse de la capacité d'accueil de la licence professionnelle « Gestion et accompagnement de projets pédagogiques – Parcours Formateur – Conseil indépendant ou salarié » de 40 en 2021 à 20 en 2022 est approuvée

UFR	Mention/Parcours	Capacités en 2021	Nombre d'inscrits en 2021	Capacité souhaitée pour 2022	Argumentaire
ALC	Métiers du design	24	24	24	
	Métiers du livre : documentation et bibliothèque	20	21	20	
	Techniques du son et de l'image - Parcours Convergence Internet Audiovisuel Numérique (St Brieuc)	30	22	30	20 présentiels + 10 distanciels
Sc. Humaines	Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle - Parcours Métiers de la Formation Individualisée et Insertion	25	20	20	Ajustement tenant compte des capacités d'encadrement et de suivi de l'alternance et des possibilités d'accueil des alternants en structures.
	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques - Parcours Formateur-Conseil Indépendant ou Salarié	40	15	20	Ajustement tenant compte des capacités d'encadrement et de suivi de l'alternance et des possibilités d'accueil des alternants en structures.
	Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle - Parcours Usages Socio-Éducatifs des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication	20	13	20	
Sc. Sociales	Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens - Parcours Gestion de l'habitat social			20	
	Métiers des administrations et collectivités territoriales - Parcours Métiers de l'Administration Territoriale	60	36	60	
	Métiers des administrations et collectivités territoriales - Parcours Métiers Techniques des Collectivités Territoriales (St Brieuc)	40	14	40	
	Développement de projets de territoires - Parcours Destinations touristiques d'affaires et clientèles internationales (St Brieuc)	20		20	Le contexte sanitaire et économique nous permet d'augmenter à nouveau notre capacité avec une insertion professionnelle plus certaine que ces 2 dernières années.
	Développement de projets de territoires - Parcours Destinations touristiques, patrimoines et marketing territorial (St Brieuc)	20		20	
	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	15	13	15	
STAPS	Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives - Parcours Sport nature (St Brieuc)	16	15	16	
	Métiers de la forme	20	16	20	
	TOTAL	350	209	345	

Délibération n° 33 - 2022

**3 – Formation :
3-5 Calendrier universitaire 2022-2023**

Membres en exercice : 36

Votants : 25

Ne prend pas part au vote : 1
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 23

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : Calendrier universitaire 2022-2023

Le calendrier universitaire de l'année 2022-2023 est adopté

Calendrier 2022-2023 avec vacances scolaires

Zone A  Zone B  Zone C 

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août			
1	J	Rentrée	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M	JURY	1	S	1	L	1	J	JURY	1	S	1	M	
2	V		2	D	2	M	2	V	2	L	2	J	JURY	2	D	2	M	Examens	2	V	2	D	2	M	
3	S		3	L 4	3	J	3	S	3	M	3	V		3	L 11	3	M	UEF	3	S	3	L	3	J	
4	D		4	M	4	V	4	D	4	M	Examens	4	S	4	S	4	M		4	D	4	M	4	V	
5	L		5	M	5	S	5	L 12	5	J	UEF	5	D	5	D	5	M	Langues	5	L	5	M	5	S	
6	M		6	J	6	D	6	M	6	V	UEO	6	L 4	6	L 7	6	J		6	M	6	J	JURY	6	D
7	M		7	V	7	L 8	7	M	7	S	UEDC	7	M	7	M	7	V		7	D	7	M	7	V	
8	J		8	S	8	M	8	J	8	D		8	M	8	M	8	S		8	J	8	S	8	M	
9	V		9	D	9	M	9	V	9	L		9	J	9	J	9	D		9	V	9	D	9	M	
10	S		10	L 5	10	J	10	S	10	M		10	V	10	V	10	L		10	S	10	L	JURY	10	J
11	D		11	M	11	V	11	D	11	M		11	S	11	S	11	M 12	11	J	11	D	11	M	11	V
12	L 1		12	M	12	S	12	L 13	12	J		12	D	12	D	12	M		12	L	12	M	12	S	
13	M	Masters + CM UEF Licence	13	J	13	D	13	M	13	V		13	L 5	13	L 8	13	J		13	M	Examens	13	J	13	D
14	M		14	V	14	L 9	14	M	14	S		14	M	14	M	14	V		14	D	14	M	Session	14	V
15	J		15	S	15	M	15	J	15	D		15	M	15	M	15	S		15	L	15	J	2	15	S
16	V		16	D	16	M	16	V	16	L 1		16	J	16	J	16	D		16	M	16	V	16	D	
17	S		17	L 6	17	J	17	S	17	M		17	V	17	V	17	L 13		17	M	17	S	17	L	
18	D		18	M	18	V	18	D	18	M		18	S	18	S	18	M	Examens	18	J	18	D	18	M	
19	L 2		19	M	19	S	19	L	19	J		19	D	19	D	19	M	UEO	19	V	19	L	19	M	
20	M	Licence transv. + TD	20	J	20	D	20	M	20	V		20	L	20	L 9	20	J	UEDC	20	S	20	M	20	J	
21	M		21	V	21	L 10	21	M	21	S		21	M	21	M	21	V		21	D	21	M	21	V	
22	J		22	S	22	M	22	J	22	D		22	M	22	M	22	S		22	L	22	J	22	S	
23	V		23	D	23	M	23	V	23	L 2		23	J	23	J	23	D		23	M	23	V	23	D	
24	S		24	L 7	24	J	24	S	24	M		24	V	24	V	24	L 13		24	M	24	S	24	L	
25	D		25	M	25	V	25	D	25	M		25	S	25	S	25	M		25	J	25	D	25	M	
26	L 3		26	M	26	S	26	L	26	J		26	D	26	D	26	M		26	V	26	L	26	M	
27	M		27	J	27	D	27	M	27	V		27	L 6	27	L 10	27	J		27	S	27	M	27	J	
28	M		28	V	28	L 11	28	M	28	S		28	M	JURY	28	M	28	V		28	D	28	M		
29	J		29	S	29	M	29	J	29	D		29	M	29	S	29	L		29	J	29	S	29	M	
30	V		30	D	30	M	30	V	30	L 3		30	J	30	D	30	M	JURY	30	V	30	D	30	M	
			31	L			31	S	31	M				31	V		31	M	JURY			31	L		

Délibération n° 34 - 2022

**3 – Formation :
Enseignement du suédois et du polonais**

Membres en exercice : 36

Votants : 25

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 5

Contre : 8

Pour : 12

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

**La suspension de l'enseignement du suédois et du polonais nonobstant
l'engagement de recherche d'une solution favorable au maintien est approuvée**

Délibération n° 35 - 2022

4- Recherche :

Procédure pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique commune aux universités de Rennes 1 et Rennes 2

Membres en exercice : 36

Votants : 25

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention: 0

Contre : 0

Pour : 25

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : procédure pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique commune aux universités de Rennes 1 et Rennes 2

La procédure pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique commune aux universités de Rennes 1 et Rennes 2 est approuvée



Procédure pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique commune aux universités Rennes 1 - Rennes 2

7 décembre 2021

Cette proposition de procédure a été élaborée par les Référents à l'Intégrité Scientifique des Universités de Rennes 1 (Nathalie Théret) et Rennes 2 (Alexandre Serres).

La procédure a déjà été discutée, amendée et validée par les instances suivantes :

- **Commission Intégrité Scientifique-Déontologie de l'Université Rennes 2**, le 11 mai 2021 ;
- **Le Conseil d'administration de l'Université de Rennes 1**, le 9 décembre 2021.

Elle sera présentée à la Commission de la Recherche de l'Université Rennes 2 le 25 février 2022, et sera ensuite validée par le CA de Rennes 2.

Table des matières

Préambule	4
1. Considérations générales	4
2. Principes généraux de la procédure	5
3. Déroulement de la procédure	5
3.1 Le signalement : réception, recevabilité, saisine	5
3.1.1 La réception.....	5
3.1.2 La recevabilité	6
3.1.3 La saisine	6
3.2 L’instruction	7
3.2.1 Règles générales de l’instruction.....	7
3.2.2 Etablissement et synthèse des faits	8
3.2.3 Analyse et qualification des faits	9
3.2.4 Le pré-rapport d’instruction	9
3.2.5 Le rapport final d’instruction.....	9
4. Suites	10
5. Archivage	10
ANNEXES :	11
1/ Textes de référence	11
2/ Modèles de documents	12
2.1 Engagement de confidentialité dans le cadre de l’instruction d’un dossier d’intégrité scientifique	12
2.2 Déclaration d’intérêts	13

Préambule

Les universités Rennes 1 et Rennes 2 se sont dotées d'une procédure commune de signalement et de traitement des manquements à l'intégrité scientifique, en application de la Lettre-circulaire n° 2017-040 du 15 mars 2017¹ et du Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021². Cette procédure s'appuie sur le « Guide pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique »³, adopté par le Réseau des référents intégrité scientifique (RESINT) en novembre 2018, et sur le Manuel de procédures élaboré en 2021 par le Groupe de Travail « Procédure » du RESINT⁴. Les autres sources sont citées en annexes.

1. Considérations générales

Les principes fondamentaux d'une recherche intègre sont la fiabilité et l'honnêteté dans la conduite de la recherche, le respect et la responsabilité vis-à-vis des partenaires et de la société. La responsabilité de leur mise en œuvre revient autant aux chercheurs⁵ qu'aux établissements de recherche qui les emploient et les financent.

Le manquement à l'intégrité scientifique⁶ peut varier dans sa gravité, en allant d'une insuffisance manifeste de rigueur méthodologique⁷ dans la collecte, le traitement ou la présentation de données jusqu'à l'intention délibérée de falsifier des résultats scientifiques ou de mentir sur les conditions dans lesquelles les données ont été recueillies - ce qui constitue une fraude. Il varie également dans ses possibles conséquences scientifiques et sociétales (diffusion de connaissances erronées engendrant des pertes de temps et d'argent, risques pour la santé et/ou l'environnement, perte de confiance du public dans la recherche...).

Quoi qu'il en soit, toute suspicion sérieuse de manquement à l'intégrité scientifique doit être instruite avec rigueur et les manquements qui sont établis doivent être corrigés selon les meilleures pratiques de la déontologie scientifique. Dans tous les cas, la priorité absolue doit être accordée aux faits ainsi qu'à la présomption de bonne foi des personnes concernées, conformément aux principes généraux du droit français et aux textes cités en annexes.

¹ MENESR, « Lettre-circulaire relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés « opérateur(s) de recherche », et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique », *Bulletin Officiel*, n°12, 23 mars 2017. Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41955>

² MENESR. « Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique ». *JORF*, n° 0283 du 5 décembre 2021. Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>

³ Le « Guide pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique » est disponible sur le site du HCERES : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2018_Guide-traitement-signalements-IS_RESINT.pdf

⁴ Groupe de Travail « Procédures » du RESINT. « *Manuel de procédures pour le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique* » (à paraître).

⁵ Par chercheur, on entend ici toutes les personnes concourant à l'activité de recherche.

⁶ La question des manquements à l'intégrité scientifique ne porte pas sur les grandes orientations épistémologiques, théoriques et méthodologiques, attestées et reconnues dans leur diversité par la communauté scientifique. Il ne s'agit pas, dans ce cadre, de mettre en question les options scientifiques d'un.e chercheur.e, d'un collectif de recherche ou d'un projet de recherche.

⁷ Par rigueur méthodologique, on entend seulement la fiabilité et l'honnêteté des pratiques scientifiques, et en aucun cas les cadres méthodologiques, scientifiques, propres à une discipline ou une approche spécifique.

2. Principes généraux de la procédure

Conformément au Code de conduite européen, la procédure doit être mise en œuvre avec une exigence d'intégrité et de loyauté vis-à-vis de l'ensemble des personnes concernées.

Les universités Rennes 1 et Rennes 2 s'engagent à :

- Garantir l'indépendance de leur RIS dans l'exercice de leur mission ;
- Rendre public le document descriptif de la procédure ;
- Veiller à ce que la procédure d'instruction des manquements menée sous la responsabilité du RIS soit équitable, contradictoire, exhaustive, conduite avec rigueur, objectivité et prudence ;
- Veiller à respecter et à faire respecter la confidentialité des informations recueillies et, quand cela est possible, l'anonymat des personnes concernées ;
- Protéger les personnes à l'origine de signalements, pendant et après l'instruction ;
- Protéger toute personne soupçonnée de manquement en veillant à ce qu'elle soit présumée comme étant de bonne foi jusqu'à preuve du contraire ;
- Veiller à identifier les liens d'intérêts pouvant paraître influencer sur les personnes sollicitées dans l'instruction ;
- Informer les personnes mises en cause des questions qui se posent, de façon à ce qu'elles puissent répondre pleinement et présenter des preuves à l'appui de leurs affirmations ;
- Veiller à la mise en œuvre des actions éventuelles utiles pour restaurer la réputation des personnes qui auraient été mises en cause à tort ;
- Veiller à archiver l'ensemble de ces informations de manière sécurisée et les divulguer seulement à qui de droit et dans la mesure où cela est nécessaire ;
- Assurer la mise en œuvre des éventuelles sanctions, actions correctives et préventives décidées suite au traitement du dossier.

3. Déroulement de la procédure

La procédure suivie comprend, schématiquement, trois moments différents :

- Le signalement, avec l'examen de sa recevabilité, suivi de la saisine ou non du RIS ;
- En cas de saisine, l'instruction du dossier avec plusieurs étapes, dont le nombre peut varier selon la complexité du dossier ;
- Les suites, données ou non au dossier et l'archivage des documents produits.

Chaque fois que cela paraît possible, le RIS peut proposer aux personnes concernées une médiation⁸, afin de régler la situation par une série de mesures pertinentes acceptées par toutes les parties et éviter ainsi une instruction.

3.1 Le signalement : réception, recevabilité, saisine

3.1.1 La réception

- **Qui peut saisir le RIS ?**

⁸ C'est-à-dire la résolution amiable d'un différend, qui peut consister par exemple en un conflit entre co-auteurs d'une publication scientifique concernant la présentation des résultats ou l'ordre des noms dans la liste des auteurs, ou sur la présence parmi les signataires de tel ou tel contributeur.

- Le responsable de l'un des deux établissements ;
 - Toute personne agissant de bonne foi, qui a connaissance d'un manquement possible à l'intégrité scientifique concernant son établissement ou tout autre établissement ; dans ce cas, le RIS transmettra alors le signalement à qui de droit ;
- **Comment faire le signalement ?**
- Le signalement doit être fait obligatoirement **par écrit**, par courrier papier ou électronique. Il doit concerner des faits documentés ;
 - **Les signalements anonymes ne sont pas admis.** Si une personne se demande si des faits justifient un signalement, elle peut interroger préalablement - y compris de façon anonyme - le RIS ou le Référent déontologue de son établissement.
Le RIS accuse rapidement réception du signalement auprès de la personne qui l'a émis, l'assure de la confidentialité de son signalement⁹ et lui rappelle en retour son devoir de discrétion.

3.1.2 La recevabilité

Une fois le signalement reçu, le RIS doit procéder à l'examen de sa recevabilité.

Le RIS vérifie qu'il est compétent au regard de l'établissement concerné par le signalement, et que celui-ci porte bien sur un possible manquement à l'intégrité scientifique (dans le cas contraire, il oriente la personne vers les interlocuteurs compétents éventuels : Référent déontologue, Référent harcèlement, Médiateur, Direction des ressources humaines, Cellule juridique, etc.). Il examine enfin si le signalement est suffisamment caractérisé, documenté, pour pouvoir mener une procédure d'instruction. Pour éviter les procédures parallèles, il vérifie éventuellement, auprès du service juridique ou de la DRH de l'établissement, que les faits décrits ne font pas déjà l'objet d'une procédure disciplinaire ou judiciaire.

Le RIS doit examiner ses propres liens d'intérêt éventuels (lien personnel ou hiérarchique avec la victime ou l'auteur du manquement potentiel, etc.). En présence d'un conflit d'intérêts avéré, il doit proposer à son responsable le nom d'un RIS d'un autre établissement.

Si le signalement n'est pas jugé recevable, il en informe l'auteur du signalement, en lui notifiant par écrit les raisons de la non-recevabilité. Si le signalement est jugé recevable, le RIS en informe l'auteur du signalement et/ou le plaignant direct¹⁰.

3.1.3 La saisine

La saisine du RIS désigne l'ouverture d'un dossier d'instruction, après qu'un signalement a été déclaré recevable par le RIS. Elle doit être confirmée par écrit (mél, courrier) par l'auteur du signalement et/ou le plaignant direct. Après l'ouverture de l'instruction, le RIS doit en informer, dans les meilleurs délais, la ou les personnes mises en cause.¹¹ Il leur transmet la procédure d'instruction et les informe, dès que possible, du mode de traitement qui sera suivi. Le RIS doit en informer éventuellement le responsable de son établissement.

⁹ Selon les cas, et notamment si la personne à l'origine du signalement le demande, la confidentialité sera totale et l'origine du signalement restera connue du seul RIS.

¹⁰ Par *plaignant direct*, on entend toute personne s'estimant, à tort ou à raison, lésée par le manquement à l'intégrité scientifique ayant fait l'objet du signalement. En général, le plaignant direct est aussi l'auteur du signalement, mais il peut arriver que celui-ci soit distinct.

¹¹ Par exception, lorsque des mesures conservatoires sont nécessaires pour prévenir la destruction de preuves relatives au manquement, l'information de cette ou ces personnes n'intervient qu'après la mise en œuvre de ces mesures.

- **Co-instruire :**

Si un signalement, jugé recevable, concerne plusieurs établissements, le RIS qui l'a reçu prend contact avec les RIS des autres établissements concernés pour ouvrir une co-instruction. L'ensemble des RIS impliqués désignent un RIS coordinateur qui aura la responsabilité de mener l'instruction.¹²

Si le signalement concerne plusieurs domaines connexes (par exemple intégrité scientifique, déontologie ou protection des données), le RIS prend toute mesure de coordination appropriée à un traitement pertinent du signalement, compatible avec le respect de la confidentialité.

3.2 L'instruction

3.2.1 Règles générales de l'instruction

- **Qui réalise l'instruction ?**

L'instruction d'un dossier peut être menée selon trois modalités :

- **Par le RIS seul :** si les faits ne concernent que l'établissement dont il est le RIS ;
- **Par plusieurs RIS :** si les faits concernent plusieurs établissements (on parle alors de co-instruction) ;
- **Par un comité *ad hoc* :** dans les cas où le dossier apparaît particulièrement complexe ou sensible.

- **Sur quels principes doit reposer l'instruction d'un dossier ?**

Au moins cinq principes encadrent l'instruction d'un dossier :

- **Équité :** l'instruction de tout manquement à l'intégrité scientifique doit être menée de manière équitable, « à charge et à décharge », conformément aux droits de toutes les parties concernées et dans le respect de la présomption d'innocence pour la personne mise en cause ;
- **Rigueur :** le RIS veille à établir les faits avec objectivité, exactitude, et en visant l'exhaustivité de tous les éléments pertinents et utiles à l'instruction ;
- **Confidentialité :** l'instruction doit être conduite de manière aussi confidentielle que possible. La confidentialité doit être respectée à toutes les étapes de l'instruction par toutes les personnes impliquées. Cette confidentialité vise notamment à protéger les protagonistes¹³ de l'affaire. Les protagonistes sont invités à signer un engagement de confidentialité pour recevoir les documents de l'instruction (cf le modèle en Annexe) ;
- **Absence de lien d'intérêt :** le RIS veille à ce que les experts sollicités le cas échéant ne présentent aucun lien d'intérêt relatif à l'affaire et leur fait remplir une déclaration d'intérêts (cf le modèle en Annexe) ;
- **Transparence :** les modalités de la procédure d'instruction qui sera suivie doivent être diffusées à l'ensemble des personnes impliquées (protagonistes, autres personnes éventuellement concernées). Le RIS doit veiller à informer les protagonistes de l'état d'avancement de l'instruction.

- **Quelle est la place des experts dans le processus d'instruction ?**

¹² Dans la suite du document, on entend par « le RIS » un ou plusieurs RIS qui œuvrent ensemble sur un dossier, le cas échéant par l'intermédiaire d'un RIS coordinateur.

¹³ Les *protagonistes* sont à la fois les personnes mises en cause dans un dossier de manquement à l'intégrité scientifique, les éventuels plaignants directs, ou les personnes en conflit dans un dossier de médiation.

Les experts extérieurs peuvent intervenir dans un processus d'instruction selon deux modalités différentes, en fonction du type d'instruction menée :

- **Dans une instruction menée par le RIS** (un RIS seul ou une co-instruction) :
Des experts extérieurs, spécialistes de la discipline concernée par l'allégation de manquement, peuvent être sollicités directement par le RIS. A l'issue de leur travail, les experts doivent remettre au RIS un rapport, présentant les résultats de leurs expertises ;
- **Dans une instruction menée par un comité *ad hoc*** :
Le comité est composé d'experts indépendants, choisis à raison de leur compétence reconnue dans le domaine concerné par le signalement, proposés en général par le RIS et choisis par le responsable de l'établissement concerné.

Dans les deux cas, leur mission vise à expertiser les faits reprochés et les caractériser (déterminer de quel type de manquement à l'intégrité scientifique ils relèvent, évaluer leur degré de gravité, etc.). Qu'ils soient choisis par le RIS ou le responsable de l'établissement de recherche, ces experts extérieurs doivent signer une déclaration de liens d'intérêt et un engagement de confidentialité (cf modèles en Annexe).

- **Quelles sont les modalités des auditions des protagonistes ?**

Au cours de l'instruction, le RIS peut auditionner, à son initiative ou à leur demande, les protagonistes, ensemble ou séparément. L'invitation doit prévoir la possibilité pour les personnes concernées de refuser d'être auditionnées (ou représentées) mais de formuler leurs observations écrites dans un délai déterminé ; en cas d'absence de réponse, elles s'exposent à ce que le RIS examine le dossier sans les avoir entendues ni pris connaissance de leur témoignage éventuel. Les personnes auditionnées ont le droit de se faire accompagner lors de l'audition par un représentant du personnel ou d'un syndicat, en qualité d'observateur ; en ce cas, le protagoniste doit en informer préalablement le RIS en indiquant le nom et le titre de la personne. Cette personne est alors tenue par un engagement de confidentialité. L'audition d'un avocat est exclue du fait que la procédure d'instruction d'une allégation de manquement à l'intégrité scientifique n'est pas une procédure disciplinaire. Les auditions ont lieu à huis-clos ; elles peuvent faire l'objet d'un enregistrement en vue de l'établissement d'un *verbatim*.

3.2.2 Etablissement et synthèse des faits

La première étape d'une instruction (ou d'une co-instruction) consiste à établir les faits de la manière la plus rigoureuse possible et à faire valider cet établissement des faits par les protagonistes, ou à faire état de leurs divergences de vues. Pour ce faire, deux documents peuvent être élaborés par le RIS, selon la complexité du dossier :

- **Le document d'établissement des faits :**

Ce premier document, incontournable et établi par le RIS, vise à rappeler l'ensemble des faits concernant le signalement, notamment : l'origine et le motif du signalement, la date de la saisine, la liste des personnes, physiques ou morales concernées par le dossier, une chronologie précise des faits, le recensement et la description des faits signalés, la distinction entre les faits établis (eu égard aux éléments mentionnés dans le signalement) et ceux qui soulèvent des questions, des annexes...

Ce premier document doit être envoyé aux protagonistes, sous réserve qu'ils aient préalablement signé un engagement de confidentialité, afin qu'ils puissent apporter leur propre vision, leurs remarques, corrections, etc.

- **Le document de synthèse des faits :**

Ce deuxième document dépend de la complexité du dossier. Il vise à intégrer les remarques des protagonistes, soit en les résumant, soit en modifiant le texte en fonction de ces remarques, et en les faisant figurer en annexe le cas échéant. Il peut être un document contradictoire, montrant les différentes interprétations des faits à l'origine du signalement. Une fois cette synthèse établie sur l'ensemble des faits, avec ou sans l'accord des protagonistes sur ceux-ci, l'analyse et l'expertise des faits peuvent être engagées.

3.2.3 Analyse et qualification des faits

Cette troisième étape¹⁴ peut être réalisée, soit par le RIS en charge de l'instruction, si celui-ci s'estime compétent pour faire l'analyse des faits, soit par des experts extérieurs sollicités par le RIS, en cas de dossier particulièrement complexe.

L'analyse porte sur l'évaluation scientifique des faits reprochés et leur caractérisation, en particulier de leur gravité, au regard des bonnes pratiques et des normes éventuelles¹⁵ de la discipline concernée, ainsi que de la typologie des manquements à l'intégrité scientifique¹⁶.

L'analyse peut également inclure des propositions de mesures correctives, le cas échéant.

Ce document d'expertise et de caractérisation des faits peut être envoyé aux protagonistes par le RIS (*in extenso* ou sous forme de résumé).

3.2.4 Le pré-rapport d'instruction

Un nouveau document est élaboré par le RIS : le pré-rapport d'instruction, qui préfigure le rapport final. Le pré-rapport rassemble et organise tous les éléments pertinents sur l'allégation de manquement à l'intégrité scientifique faisant l'objet de l'instruction ; il peut, si besoin, retracer les évolutions éventuelles de celle-ci dans la présentation et la caractérisation des faits. En pratique, il récapitule tous les éléments à jour de l'instruction : la présentation et la synthèse des faits, leur analyse et leur expertise, les premières conclusions du RIS (avec les éventuelles recommandations formulées vis-à-vis des protagonistes).

Ce pré-rapport doit ensuite être envoyé aux protagonistes, qui peuvent à nouveau y apporter leurs remarques et commentaires, lesquels figureront dans le rapport final.

3.2.5 Le rapport final d'instruction

Il a quatre caractéristiques :

- Le rapport final prend en compte les remarques des protagonistes sur le pré-rapport d'instruction, auquel il se substitue ;
- Il peut contenir les recommandations du RIS sur les suites à donner au dossier ;
- Il marque la fin de l'instruction du dossier par le RIS ;
- Le choix des modalités de sa diffusion est décidé par le responsable de l'établissement de recherche.

Trois types de modalités de diffusion peuvent être envisagées pour le rapport final d'instruction. Dans tous les cas, c'est le responsable de l'établissement qui décide du mode de diffusion et des parties du rapport à diffuser :

¹⁴ Selon la complexité du dossier, cette étape peut être confondue avec celle de la synthèse des faits : le document s'intitule alors « Synthèse et analyse des faits ».

¹⁵ Par exemple des normes éthiques (sur l'expérimentation animale, les recherches portant sur les personnes humaines, etc.)

¹⁶ Voir notamment : ALLEA (ALL European Academies). « Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche ». Edition révisée. Berlin : ALLEA, 2018. 24 p.

- **La rétention du rapport** : le rapport final reste entre les mains du RIS qui l'a élaboré et du responsable de l'établissement, qui en est le seul destinataire ;
- **La diffusion confidentielle** : en plus du RIS et du responsable de l'établissement, le rapport d'instruction est envoyé aux protagonistes du dossier (avec engagement préalable de confidentialité), et à toute autre personne choisie par le responsable de l'établissement ;
- **La diffusion publique** : sous réserve des dispositions juridiques applicables, le rapport final d'une instruction est diffusé publiquement par tous moyens jugés pertinents : publication sur le site web de l'établissement, communiqué de presse, publication sur d'autres sites web, etc. En cas de diffusion publique, certaines parties du rapport peuvent ne pas être publiées.

4. Suites

Si le RIS peut faire des recommandations, notamment scientifiques, la décision et le choix de ces suites appartiennent aux responsables des établissements concernés.

Quelles sont les suites possibles à l'issue d'une instruction ?

- **En l'absence de manquement à l'intégrité scientifique** :
 - Ces suites peuvent concerner les actions éventuellement nécessaires pour réhabiliter la personne mise en cause à tort : communication publique des conclusions de l'instruction, attestation de l'établissement sur l'innocence de la personne mise en cause ;
- **En présence d'un manquement avéré**, il peut s'agir de mesures :
 - **Scientifiques** : rétractation de l'article objet du manquement, corrections de l'article ou de l'ouvrage, mesures concernant un programme de recherche, etc. ;
 - **Disciplinaires** : saisine de la section disciplinaire par le responsable de l'établissement ;
 - **D'accompagnement** : formation, sensibilisation, tutorat, mobilité, etc.
 - **Générales** : mise en œuvre des éventuelles recommandations du RIS touchant la politique de l'établissement (mesures scientifiques ou organisationnelles, actions de sensibilisation, etc.)

Les modalités de diffusion du rapport d'instruction (diffusion confidentielle ou publique) font également partie des suites à donner au dossier.

Dans tous les cas, le RIS, ayant mené ou participé à l'instruction, doit être tenu informé par le responsable de l'établissement des suites données au dossier.

5. Archivage

Tous les documents de l'instruction et leurs annexes (les éléments de preuve sur lesquels s'est fondée l'instruction) sont archivés sous la responsabilité du RIS dans son espace dédié et sécurisé sur l'intranet de l'université, mis à sa disposition par la DSI. Ils ne sont accessibles qu'au RIS en exercice et à ses successeurs, qui garantissent ainsi qu'ils ne seront transmis qu'aux personnes autorisées.

Les mels officiels ou ayant une valeur probatoire seront également archivés dans la boîte aux lettres partagée, mise à la disposition du RIS par la DSI.

L'archivage des documents suit les règles énoncées dans le document du RESINT concernant le RGPD¹⁷.

¹⁷ RESINT. « *Repères pour une mise en œuvre de la procédure de recueil et de traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique, en conformité avec le RGPD* ».

ANNEXES :

1/ Textes de référence

En France :

- MENESR. « Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique ». *JORF*, n° 0283 du 5 décembre 2021. Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>
- MENESR, « Lettre-circulaire relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés « opérateur(s) de recherche », et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique », *Bulletin Officiel*, n°12, 23 mars 2017. Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41955>
- « *Charte française de déontologie des métiers de la recherche* ». Janvier 2015 ; ratification au 22 janvier 2019. Disponible sur : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2015_Charte_fran%C3%A7aise_IS.pdf
- RESINT. « *Guide pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique* ». 2018. Disponible sur : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2018_Guide-traitement-signalements-IS_RESINT.pdf
- RESINT. « *Repères pour une mise en œuvre de la procédure de recueil et de traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique, en conformité avec le RGPD* ». 2019. Disponible sur : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2019_reperes-rgpd-pour-le-guide-resint.pdf
- Groupe de Travail « Procédures » du RESINT. « *Manuel de procédures pour le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique* ». (à paraître).
- CoFIS. « *Vade-mecum pour le traitement des manquements à l'intégrité scientifique, à l'usage des chefs d'établissements* ». 2019. Disponible sur : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2019_Vademecum_procedures_CoFIS.pdf

En Europe :

- ALLEA (ALL European Academies). « *Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche* ». Edition révisée. Berlin : ALLEA, 2018. 24 p. Disponible sur : https://www.allea.org/wp-content/uploads/2018/01/FR_ALLEA_Code_de_conduite_europeen_pour_lintegrite_en_recherche.pdf
- Commission Européenne. « *Charte européenne du chercheur. Code de conduite pour le recrutement des chercheurs* ». Bruxelles : Commission Européenne, 2005. 72 p. Disponible sur : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheurcode-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html>
- ENRIO (European Network of Research Integrity Officers). « *Guide ENRIO. Recommandations pour l'investigation sur les méconduites en recherches* » (trad. Par l'OFIS). 2019. Disponible sur : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/guide-enrio_0.pdf

2/ Modèles de documents

2.1 Engagement de confidentialité dans le cadre de l'instruction d'un dossier d'intégrité scientifique

Je soussigné(e), [Nom, Prénom], [statut] à [unité et établissement],

m'engage par la présente à respecter une stricte obligation de confidentialité concernant la procédure d'instruction du signalement de manquement à l'intégrité scientifique portant sur le dossier [me] concernant [ou concernant l'affaire X ou n° Y], et en particulier :

- à ne communiquer aucun document ou information transmis par le RIS en lien avec cette instruction, quels qu'en soient la forme ou le support ;
- à les conserver de telle manière que ces documents ou informations soient efficacement protégés et ne puissent être rendus accessibles à quiconque ;
- à solliciter l'avis du RIS en cas de circonstance exceptionnelle, ou à l'informer de tout changement concernant ma situation remettant en cause cet engagement.

Je reconnais que la présente obligation est valable pour une durée indéterminée [sauf disposition particulière], et que tout manquement à cette obligation est susceptible d'engager ma responsabilité personnelle

Fait à...., le....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

2.2 Déclaration d'intérêts

Je soussigné(e), [Nom, Prénom], [statut] à [unité et établissement],

Déclare par la présente (*entourer la mention A ou B*) :

- A/ n'avoir connaissance d'aucun fait ou n'avoir aucune relation, positive ou négative, avec l'un quelconque des protagonistes, susceptible de porter atteinte à mon impartialité, dans la procédure d'instruction ouverte par M. / Mme [indiquer les nom et prénom], Référent à l'intégrité scientifique (RIS) de [préciser l'opérateur], concernant le dossier [me concernant] *ou* [concernant l'affaire X ou n° Y] ;

Ou bien :

- B/ avoir le ou les liens suivants avec l'un des ou les protagonistes du dossier référencé [] ouvert par M. / Mme [indiquer les nom et prénom], Référent à l'intégrité scientifique (RIS) de [préciser l'opérateur] dans le cadre d'une procédure d'instruction du signalement de manquement à l'intégrité scientifique (*entourer les réponses choisies*) :
 - activité (principale ou accessoire)
 - membre de l'unité de recherche, chercheur associé
 - participation à des travaux de recherche, à un dépôt de brevet, à une invention
 - direction de mémoire ou de thèse
 - participation à un jury
 - mission d'expertise ou d'évaluation
 - lien familial ou amical
 - autres

Considère que ce ou ces liens n'est ou ne sont pas susceptible(s) de constituer un conflit d'intérêts pouvant nuire au déroulement de la procédure.

Mais laisse le soin au RIS d'apprécier s'il est ou s'ils sont susceptible(s) de constituer un conflit d'intérêts pouvant nuire au déroulement de la procédure.

M'engage à déclarer sans délai au RIS tout changement affectant la présente déclaration.

Tout litige, différend ou réclamation lié à cette déclaration peut être porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait à...., le....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Délibération n° 36 - 2022

5- Ressources humaines :

**5- 1 – Lignes directrices de gestion : premiers éléments relatifs à la stratégie
ressources humaines**

Membres en exercice : 36

Votants : 25

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention: 0

Contre : 0

Pour : 25

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : Premiers éléments relatifs à la LDG – Stratégie RH

**Les premiers éléments relatifs à la stratégie des ressources humaines sont
adoptés**

Premiers éléments relatifs à la LDG « Stratégie RH »

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie RH de l'université ont vocation à structurer de manière pluriannuelle les orientations de l'établissement et notamment l'ensemble des lignes directrices de gestion déjà effectives et celles à venir.

Egalité professionnelle

La mise en place du plan égalité professionnelle irrigue l'ensemble des opérations RH afin de contribuer activement à l'égalité de tous les agents tant d'un point de vue égalité femmes/hommes que d'un point de vue d'inclusion et de reconnaissance des personnels en situation de handicap. Il s'agit également de mettre en place les mesures nécessaires pour agir contre toutes les formes de discrimination.

Ce plan précise les indicateurs et les échéances de réalisation des objectifs identifiés.

Ainsi, les opérations liées à la carrière et à la mobilité des agents s'organisent au regard des orientations du plan égalité professionnelle.

Mobilité professionnelle

L'université Rennes 2 souhaite favoriser et développer les possibilités de mobilité professionnelle de l'ensemble des agents.

Elle souhaite ainsi améliorer la mise en visibilité des offres de postes, tant en interne qu'à l'échelle du site rennais et au-delà. Il s'agit de favoriser la diversification des parcours professionnels des agents, en insistant sur les compétences acquises par les agents, permettant à ceux-ci de se projeter sur des nouvelles missions.

En parallèle, il s'agit d'accompagner individuellement les personnels à la fois dans leur parcours de formation professionnelle, dans la mise en place de bilans de compétences et dans leurs projets professionnels. Des entretiens individuels avec les services de la DRH sont proposés à la demande des agents afin de clarifier leurs besoins et d'élaborer un processus d'accompagnement personnalisé, adapté à leur projet.

La ligne directrice de gestion dédiée à cette thématique précise l'ensemble de ces éléments

Avancement et promotion professionnelle

L'établissement a mis en place des commissions d'experts afin d'éclairer de manière collégiale la Présidence dans les propositions de classement des dossiers des agents tant pour les listes d'aptitude que pour les tableaux d'avancement. De la même manière, le conseil académique restreint expertise l'ensemble des dossiers de manière collégiale en s'appuyant sur une expertise entre pairs, en amont des propositions étudiées au sein de l'instance.

Des critères objectifs d'examen des dossiers sont établis en amont afin de faciliter l'expertise des dossiers.

Les logiques d'avancement et de promotion doivent prendre en compte tout à la fois les parcours professionnels, les responsabilités et l'investissement des agents, l'expertise et la technicité des fonctions occupées. Elles doivent également prendre en compte les notions d'écart grade / fonctions ainsi que l'équilibre femmes / hommes au sein des services et composantes, afin de contribuer pleinement à l'égalité professionnelle.

Les modalités de promotion interne pour les enseignants-chercheurs dans le cadre de la LPR, permettant le passage de MCF ayant une HDR d'être promus PU par la voie de la liste d'aptitude, seront mise en place en respectant les principes d'égalité professionnelle, d'équilibre disciplinaire et d'équilibre entre les unités de recherche, dans les limites des moyens octroyés à cette fin. L'horizon de 2027-2028, avec des moyens spécifiques de 2021 à 2025, est de tendre vers une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les différents corps d'enseignants-chercheurs, et dans les différentes composantes, un ratio de 40/60 entre PU et MCF

La ligne directrice de gestion dédiée à cette thématique précise l'ensemble de ces éléments. Elle sera actualisée au cours de l'année 2022 afin de prendre en compte le nouveau dispositif de repyramidage des corps des enseignants-chercheurs (processus couvrant les années 2021 à 2025) et des personnels BIATSS

Rémunération et régimes indemnitaires

Les rémunérations doivent être assurées de manière à garantir une égalité de traitement de l'ensemble des personnels. Cette égalité prend en compte les différences de situation dans lesquelles les personnels se trouvent sans emporter de discrimination liée à la personne.

Les évolutions du régime indemnitaire des personnels BIATSS devront permettre de prendre en compte les différents aspects liés au poste occupé.

Pour les enseignant et enseignants-chercheurs, des éléments du régime indemnitaires permettront de valoriser les engagements individuels tant d'un point de vue des responsabilités collectives que de l'investissement dans la pédagogie et dans la recherche.

Une ligne directrice de gestion dédiée à cette thématique précisera au cours de l'année 2022 l'ensemble de ces éléments.

Renforcement d'une vision prospective des emplois et de leur évolution, veillant à la soutenabilité financière des choix opérés

Dans le cadre d'un dialogue de gestion continu, avec des temps dédiés notamment lors de l'élaboration de la campagne d'emplois, l'université renforce sa GPEEC.

Elle poursuit l'actualisation de la cartographie de ses postes en affinant sa connaissance des métiers.

Elle accompagne l'évolution des activités en interrogeant les missions des postes et la nécessaire adaptation de ceux-ci aux besoins de l'établissement et aux évolutions des métiers. Il s'agit d'accompagner tant l'évolution des activités que l'émergence de nouveaux métiers, notamment concernant les missions d'appui à la pédagogie et aux formations.

La structure des emplois est ainsi progressivement adaptée, dans une perspective pluriannuelle, afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions. Cette adaptation est menée en intégrant la nécessaire soutenabilité financière des ajustements opérés, en termes de maîtrise de la masse salariale et du plafond d'emplois.

Délibération n° 37 - 2022

5- Ressources humaines :

**5-2 : Lignes directrices de gestion : régime indemnitaire des enseignant.e.s
chercheur.e.s (RIPEC) - Montant de la composante individuelle (C3)**

Membres en exercice : 36

Votants : 23

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 7

Contre : 0

Pour : 16

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

**La proposition de montant annuel de 4 000 € pour la composante individuelle
(C3) dans le cadre du régime indemnitaire des enseignant.e.s et enseignant.e.s
est adoptée**

Délibération n° 38 - 2022

5- Ressources humaines :
5-3 : Repyramidage

Membres en exercice : 36

Votants : 23

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 7
Contre : 0
Pour : 16

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : lignes directrices de gestion - repyramidage

Les lignes directrices de gestion relatives au pyramidage sont adoptées

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : REPYRAMIDAGE

Document voté à l'unanimité lors du CAC restreint du 11 mars 2022, présenté en comité technique du 12 avril 2022 et voté en conseil d'administration du 01 avril 2022

Ces lignes de gestion seront intégrées aux lignes de gestion de l'établissement sur l'avancement.

Introduction

La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) porte la création d'une nouvelle voie d'accès aux corps des professeur.e.s des universités. Le protocole d'accord relatif à l'amélioration des carrières et des rémunérations du 12 octobre 2020 définissait les grandes lignes de cette nouvelle possibilité d'avancement.

Le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 crée une voie temporaire d'accès au corps des professeur.e.s des universités et aux corps assimilés autorisant les établissements publics d'enseignement supérieur à mettre en œuvre une opération de promotion de corps pour les maîtres.ses de conférences titulaires de l'HDR.

Dans la continuité et conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui introduit des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) par les administrations, les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion de corps ont été approuvées début 2022.

Ces présentes lignes directrices de gestion ont vocation à préciser la mise en œuvre au sein de l'établissement du décret sur le repyramidage. Ce dispositif de promotion interne sera déployé pendant 5 années, et à partir de 2022 avec effet rétroactif sur 2021. Un dernier exercice de promotion pourra être organisé en 2026 si l'objectif ministériel des 2000 promotions n'est pas atteint lors des campagnes de 2021 à 2025.

1. Objectifs

L'objectif est d'augmenter le nombre de professeur.e.s des universités de façon à ce qu'ils représentent 40% des effectifs des enseignant.e.s-chercheur.e.s à l'horizon 2027-2028. Au plan national comme au plan local, le dispositif a trois grands objectifs :

- Renforcer la capacité d'action pédagogique et scientifique via l'augmentation du nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s de rang professeur, en particulier dans les sections les moins favorisées.
- Améliorer le déroulement de carrière pour les maîtres.ses de conférences expérimenté.e.s
- Améliorer l'accès des femmes aux corps supérieurs.

2. Répartition annuelle des possibilités de promotion par section

Le Conseil d'administration devra définir chaque année et dans le respect des priorités nationales les possibilités de promotion qui devront être compatibles avec les lignes directrices de gestion de l'établissement.

L'objectif sera de procéder au rééquilibrage du ratio MCF/PU dans les composantes. Un tableau de suivi de ces ratios sera actualisé chaque année par la DRH, après la clôture de la campagne d'emploi

et, le cas échéant, lors de départs d'agents en cours d'année ou de modification du périmètre des composantes (reconfiguration d'équipes de recherche par exemple).

De même, la DRH procédera à la mise à jour régulière de la liste des maîtres.ses de conférences titulaires de l'HDR permettant ainsi d'identifier les viviers potentiels au sein de l'établissement. Ce travail sera réalisé en lien avec la DRV et les directeurs.rices d'UFR et d'unités de recherche.

3. Public éligible

Dans les sections identifiées comme étant prioritaires, seront éligibles les maîtres.ses de conférences titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches et plus précisément :

- Les maîtres.ses de conférences HDR hors classe
- Les maîtres.ses de conférences HDR classe normale avec plus de 10 ans de service effectif en tant que maîtres.ses de conférences.

Les conditions pour se présenter à cette voie sont appréciées au 1 janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste des candidat.e.s dont la nomination est proposée.

4. Procédure de candidature

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s doivent déposer leur candidature (rapport d'activité, lettre de motivation) auprès du ou de la chef.fe d'établissement. Après vérification de la recevabilité des dossiers par les services RH, seuls seront évalués les dossiers déposés conformément à la procédure nationale, via le module ELECTRA de Galaxie.

5. Procédure d'étude des dossiers

5.1. Evaluation par l'instance locale

Le CAC restreint devra prononcer un avis sur les dossiers après consultation de deux rapporteur.e.s ayant le grade de professeur.e des Universités, dont l'un.e au moins est spécialiste de la discipline et dont l'un.e au moins est extérieur.e à l'établissement. Les noms des spécialistes de la discipline internes et externes de l'établissement seront communiqués par les UFRs et émaneront des listes des viviers votés chaque année. Ces listes seront validées en conseil académique et les noms des rapporteur.e.s seront rendus publics.

Les avis des directeurs.rices d'UFR et d'unité du.de la candidat.e seront recueillis et transmis aux rapporteur.e.s et aux membres du conseil académique en formation restreinte.

Seront évalués l'aptitude professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent au regard de l'investissement pédagogique, la qualité des activités scientifiques, l'investissement dans les tâches collectives. L'évaluation du dossier sera qualitative et comportera six avis au total (1 avis par rapporteur.e et par catégorie) qui ne peuvent revêtir que trois formes : très favorable A, favorable B et réservé C.

Les rapporteur.e.s externes à l'établissement seront sollicité.e.s dès qu'un.e rapporteur.e déclare avoir un conflit d'intérêt avec un.e candidat.e, tel que mentionné dans l'annexe du BO n°8 du 21-2-2019 qui fournit une grille indicative d'aide à la détection de situation de partialité à disposition des membres des comités de sélection.

5.2. Evaluation par le CNU

Les dossiers seront ensuite transmis au CNU pour examen et avis par deux rapporteur.e.s. Comme à l'échelle locale, les avis par dossier seront au nombre de six (1 avis par rapporteur.e et par catégorie) et ne peuvent revêtir que trois formes : très favorable A, favorable B et réservé C. A noter qu'en l'absence d'avis rendu par la section compétente du CNU à la date limite de saisie des avis, l'avis est réputé rendu. Dans ce cas, seul l'avis de l'instance locale sera pris en compte.

5.3. Comité d'audition

L'audition a pour objectif d'évaluer la motivation du.de la candidat.e et son aptitude à exercer les missions ou responsabilités dévolues aux membres du corps des professeur.e.s des universités.

Les 4 candidat.e.s (au maximum) issu.e.s de la même discipline et ayant reçu les avis les plus favorables seront auditionné.e.s par un comité composé du ou de la chef.fe d'établissement ou de son/sa représentant.e, de trois professeur.e.s des universités ou d'un corps assimilés désigné.e.s par du ou de la chef.fe d'établissement dont au moins deux devront être spécialistes de la discipline du.de la candidat.e et au moins un.e devra être extérieur.e à l'établissement. Ce comité d'audition, dont la composition sera validée en CAC restreint, devra tendre vers la parité.

6. Publication des résultats et nomination

A l'issue des auditions, la liste des promu.e.s sera communiquée au ministère via Galaxie.

Les motifs pour lesquels leur candidature a été ou n'a pas été retenue seront communiqués aux candidat.e.s qui en feront la demande.

A leur nomination en qualité de membre du corps des professeur.e.s des universités, les intéressé.e.s seront classé.e.s selon les modalités de l'article 5 du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021.

Conclusion :

Un bilan du repyramidage ainsi que d'éventuelles améliorations du dispositif seront proposés annuellement au conseil d'administration après consultation en comité social d'administration. Ce bilan précisera en particulier l'effet du dispositif pour l'accès des femmes aux corps supérieurs.

Selon les évolutions réglementaires, les présentes LDG pourront être revues.

Délibération n° 39 - 2022

7 – Conventions

7-1 : Convention d'utilisation n° 022-2021-0028 entre la Préfecture des côtes d'Armor et l'Université Rennes 2

Membres en exercice : 36

Votants : 23

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

La convention d'utilisation n°022-2021-0028 est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 40 - 2022

7 – Conventions

7-1 : Convention de partenariat entre l'Université Rennes 2 et l'institut catholique de Paris (ICP)

Membres en exercice : 36

Votants : 23

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Contre : 9

Pour : 13

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2

LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

La convention de partenariat entre l'Université Rennes 2 et l'institut catholique de Paris est adoptée jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022-2023

Délibération n° 41 – 2022
8- Subventions

Association MAE

Partie versante	Organisme bénéficiaire	Montant souhaitée de la subvention	Observations (détail du projet)
C.F. R901 B0	Association « MAE »	2000€	Réalisation d'une édition critique consacrée à l'artiste plasticienne et vidéaste Bertille Bak dans le cadre de son exposition à la Galerie Art & Essai de l'Université Rennes 2, du 11 mars au 15 avril 2022.

Membres en exercice : 36

Votants : 22

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO

La subvention d'un montant de 2 000 € à l'association MAE est octroyée à l'unanimité

Vu la délibération n° 41- 2022 du Conseil d'Administration du
01 avril 2022

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITE RENNES 2

DÉCIDE

Imputation budgétaire :

C.F. R901 B0

Objet

Subvention d'un montant de 2000 € à l'association MAE

Rennes, le 01 avril 2022

La Présidente de
l'Université Rennes 2

UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE



Christine RIVALAN GUÉGO